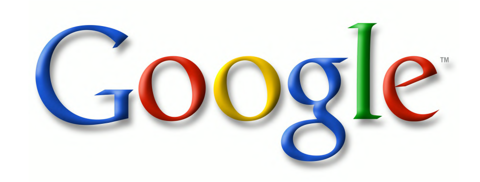





Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

LES YVELINES

HISTOIRE

DE

RAMBOUILLET

DE SON CHATEAU

et des Lieux remarquables de sa

FORÊT

MONTFORT-L'AMAURY — SAINT-ARNOULT

ROCHEFORT — CLAIREFONTAINE — LA CELLE-LES-BORDES
LES ESSARTS-LE-ROI — AUFFARGIS — LE PERRAY — VIEILLE-ÉGLISE
SONCHAMP — GASERAN — LES BRÉVIAIRES — POIGNY
SAINT-LÉGER — GAMBAIS — GAIMBAISEUIL — BOURDONNÉ — CONDÉ

PAR

J. MAILLARD

de la Société Archéologique de Rambouillet

Illustrée d'un grand nombre de gravures et photogravures dont 22 hors texte



PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD

82, Rue Bonaparte, 82

1891



PARIS. — Glyptographie SILVESTRE & Cie, rue Oberkampf, 97.

CHATEAU DE RAMBOUILLET (Entrée)

PRÉFACE

Vers 1834, un habitant de Rambouillet, M. Seguin, était pris d'une idée vraiment singulière et bien faite pour étonner ses concitoyens. Il entreprenait d'écrire l'histoire de Rambouillet.

Que pouvait-il y avoir d'intéressant à consigner dans un tel ouvrage? — Trois ou quatre faits, pensait-on.

Bientôt le livre de M. Seguin parut et les esprits en furent bouleversés. L'on s'aperçut que, par son château et sa forêt, Rambouillet possédait une histoire infiniment plus riche que celle d'un grand nombre de villes très connues ; qu'elle renfermait une mine à peine entr'ouverte d'où il était possible de tirer des matériaux importants et de nature à enrichir, en bien des points, l'histoire générale de la France.

Alors se fonda la *Société Archéologique*.

M. Moutié, en première ligne; MM. Delorme, de la Motte, Duchemin, Rattier, l'imprimeur Raynal, mirent en lumière de précieux et savants documents relatifs à l'histoire de Rambouillet et de ses environs. Les vieux parchemins du Domaine, ceux des archives nationales et départementales furent dépouillés, ainsi que les cartulaires des abbayes.

Il en résulta des publications remarquables sur le château de Rambouillet, sur les châtellenies de Poigny et de Saint-Léger, sur le prieuré des Moulineaux, etc. Dans l'*Annonciateur*, on lut, en forme d'articles, des études sur les églises et les châteaux de la région.

Enfin, en ces derniers temps, MM. le comte de Dion, J. Guyot, Maquet, Morize et autres donnaient aux *Mémoires* de la Société Archéologique des Études, où l'on trouve la patience de travailleurs infatigables unie à la science.

Mais, malheureusement, tous ces éléments sont restés épars ; ils sont parsemés de citations latines ou de vieux français, et leur ensemble, si l'on parvenait à le reconstituer dans une seule bibliothèque, ne formerait pas un corps, car il reste plus d'un point qui n'a pas été étudié. Ils ne sauraient donc servir directement à l'instruction publique, ni fournir des renseignements rapides aux curieux.

C'est de cette considération que nous est venu le désir de prendre la succession de M. Seguin, laissée ouverte par l'absence d'œuvre d'ensemble sur Rambouillet.

Notre voie était facile à tracer : comme Seguin, embrasser l'histoire entière du Domaine de Rambouillet; comme lui, adopter un style

simple ; mais d'autre part, utiliser le trésor amassé par la Société Archéologique, en le complétant selon les besoins et selon nos forces. — Telle est l'œuvre que nous avons essayé de réaliser ici.

« Rambouillet, disait Dulaure, en 1786, est un village avec un château considérable..., sur la route de Chartres. »

« Il semble moins une ville qu'une annexe du château, qu'un rendez-vous de chasse dans la plus belle et la plus giboyeuse forêt des environs de Paris », dit un auteur contemporain, M. Louis Barron.

« En quittant Chevreuse pour se rendre à Rambouillet, écrivait Donnet, en 1824, on rencontre un pays uni, mais élevé et très boisé. D'un côté la forêt des Yvelines, qui s'étend jusqu'à Rochefort, offre des percés très réguliers ; de l'autre la forêt de Rambouillet unie à celle de Saint-Léger... se prolonge jusqu'à Montfort-l'Amaury et la vallée de Houdan. De tous temps, la vaste étendue de ces bois en a fait une contrée favorable à la chasse ; c'est à cet avantage que le château de Rambouillet dut sa construction. »

. . . .

Vingt citations d'écrivains démontreraient l'unanimité de cet avis : que Rambouillet n'a de réputation que par son château, et que si, pour le construire, on a utilisé les fondations et la tour d'un antique manoir, il n'existe encore en nos temps, et n'a été apprécié, qu'en tant que rendez-vous de chasse à cause de la forêt qui l'entoure.

Voilà pourquoi, bien que voulant plus particulièrement retracer ici l'histoire de Rambouillet, nous ne la présentons pas isolément, mais accompagnée de celle de la forêt et de celle des lieux que celle-ci enserre, sous ce titre : *Les Yvelines*.

Un lien subsiste entre certaines communes de l'arrondissement de Rambouillet : celui que crée la forêt, l'ancienne Yveline, debout depuis des milliers d'années ; entamée par places, mais à regret, tellement on désire sa conservation ; assez grande encore, assez serrée pour ne pas perdre son unité. Du château de Neuville jusqu'à Rochefort, on peut courir neuf lieues, presque en ligne droite, toujours dans la forêt. On la retrouve à Gazeran, à Sonchamp, — à La Celle-les-Bordes, — à Saint-Hubert. Elle enveloppe entièrement Gambaiseul, Saint-Léger, Poigny, les Bréviaires, Clairefontaine; elle domine Vieille-Eglise, Auffargis, Le Perray, et même deux petites villes situées sur ses flancs, Saint-Arnoul-en-Yveline et Montfort-en-Yveline, celle-ci nommée plus récemment Montfort-l'Amaury.

Autant que la nature, l'histoire unit les lieux que nous venons de nommer : dans les temps les plus reculés, un même mystère règne sur le cœur de l'immense forêt, humide, impénétrable, — et les protège tous. Tous ils sont ensuite de la cité carnute ; et, sous les premières races de rois, ils ont mêmes maîtres.

Pendant deux cents ans du moyen âge, les seigneurs de Monfort les dominent.

Groupés diversement, du XIVe siècle au XVIIe, la famille d'Angennes, possède plus de la moitié d'entre eux.

Au XVIIIe siècle, ils se réunissent de nouveau, presque tous, dans le Duché de Rambouillet ; et, au XIXe, tous ou à peu près, sont encore dans le même arrondissement.

Il nous semble que ces faits seraient suffisants pour justifier le titre et le cadre de notre ouvrage.

Nous croyons bon d'ajouter quelques lignes pour dire que les conséquences des évènements de l'histoire et des révolutions ont manifesté une corrélation sensible entre la destinée des villes et des villages de l'Yveline, et rien qu'entre eux.

Au moyen âge, quand les seigneurs sont maîtres et ne vivent que pour batailler et piller, les endroits élevés sont désignés tout naturellement pour servir de base à leurs repaires. Alors règnent Montfort et Rochefort, tandis que Saint-Arnoult et Rambouillet végètent, malgré leurs éléments de développement.

Dès que la cuirasse de fer et l'épaisse muraille des châteaux sont vaincus par les progrès de la science, la destinée des lieux forts s'achève. Rien, pas même la prodigieuse richesse de leurs possesseurs, ne suffit à leur rendre la prospérité.

Mais il faut un chef-lieu au pays de l'Yveline, ce sera un centre commode ; un lieu dont le nom ne rappelle pas un passé haïssable : Saint-Léger ou Rambouillet ?

Les d'Angennes donnent l'élan à Rambouillet, qui l'emporte. Ce choix est consacré par le fils de Louis XIV, puis par Napoléon Ier.

Cependant, ce dernier ayant groupé, dans l'arrondissement de Rambouillet, des cantons étrangers à l'Yveline, la discorde éclate, et il ne faut pas moins de quarante années pour que se produise l'apaisement.

En présence de ces faits, il nous était difficile de refuser à l'histoire de Rambouillet l'ampleur qu'elle réclame, et de ne point en profiter pour tirer de l'obscurité des lieux intéressants, dont la destinée a été presque continuellement unie à celle de Rambouillet.

Nous présentons nos vifs remercîments aux personnes dont l'empressement à nous être utile a facilité notre tâche ; leur bienveillant accueil a été pour nous un puissant encouragement.

M. Gautherin, maire de Rambouillet, a mis les archives à notre entière disposition ; la complaisance de son sympathique secrétaire, M. Blancheton, n'a pas eu de bornes.

M. Brault, maire de Montfort, nous a également permis de consulter les archives de sa ville et nous a prêté personnellement des documents.

M. Boulard nous a fourni les photographies à l'aide desquelles nous

avons obtenu nos plus jolies illustrations ; nous ne saurions assez le remercier de la façon si courtoise avec laquelle il a mis son talent d'amateur au service de notre œuvre.

Grâce à M. Garreau, le dessin de l'ancienne église de Rambouillet sera perpétué.

Diverses personnes aussi ont bien voulu nous confier des portraits de famille uniques, nous honorant d'une confiance qui nous a profondément touché.

Mais nous devons une reconnaissance particulière à M. le comte de Dion. Non content de nous fournir des documents, il nous a laissé piller ses manuscrits, et Dieu sait s'il en a !

Nous n'osons terminer en remerciant M. Lorin, secrétaire de la Société Archéologique, et aujourd'hui notre ami ; pendant un an il a suivi de si près nos travaux, il s'y est intéressé dans une telle mesure, il a tant obtenu, enfin, pour nous, que nous le considérons véritablement comme notre collaborateur.

INTRODUCTION

GÉOGRAPHIE

Telles que nous les connaissons aujourd'hui, les Yvelines sont situées dans le département de Seine-et-Oise, et presque entièrement dans l'arrondissement de Rambouillet ; une très petite partie appartient à l'arrondissement de Mantes.

Elles comprennent :

1° Plusieurs masses boisées, composant deux groupes ; l'un, au N.-O. de Rambouillet : forêt de Saint-Léger, bois de Biennouvienne, de la Charmoise, de Gazeran, de la Pommeraie, — tailles d'Épernon, forêt Verte ; l'autre, au S.-E. : forêt des Yvelines, bois de Sonchamp, de Saint-Benoît, de Rochefort.

2° Les villes et villages de :

Rambouillet, — et dans son canton : Auffargis, les Bréviaires, les Essarts-le-Roi, Gambaiseuil, Gazeran, le Perray, Poigny, Saint-Léger ; — dans le canton de Dourdan : la Celle-les-Bordes, Clairefontaine, Rochefort, Saint-Arnoult, Sonchamp, Montfort-l'Amaury ; — dans l'arrondissement de Mantes, canton de Houdan : Bourdonné, Condé, Gambais.

*
* *

Le nom d'*Yveline* ou *Yvelines* (pluriel) s'unissait, en certains temps, à celui des lieux suivants : la Celle, Condé, Montfort, Saint-Arnoult.

Présentement, ce n'est plus le cas que de Rochefort-en-Yvelines et Saint-Léger-en-Yvelines.

Dans les environs, l'on rencontre *la Queue-lès-Yveline* (c'est-à-dire près de l'Yveline).

*
* *

Rambouillet, centre du pays, est situé par 48° 38′ 5″ de latitude nord, et 0° 30′ 26″ de longitude ouest.

Les horloges devraient, rigoureusement, y marquer 2 minutes 1 seconde en moins qu'à Paris.

*
* *

Voici des extraits de nos meilleurs géologues, sur la constitution du sol :

« Le terrain d'eau douce... est très épais à Saint-Arnoult ; mais il devient plus mince à Rambouillet, et il semble réduit à une couche d'un mètre d'épaisseur aux environs d'Epernon... Près de Rambouillet, au midi du parc, et vers le sommet du coteau d'où l'on descend à la porte dite de Mocque-Souris, des coupes faites dans ce coteau permettent d'en étudier la composition. On y reconnaît, vers la surface du sol, le terrain d'eau douce entièrement calcaire et ayant environ deux mètres d'épaisseur ; il est composé de bancs minces, tantôt durs, tantôt friables, renfermant une très grande quantité de coquilles d'eau douce. Il pose sur un sable sans coquilles qui représente la formation du grès ; mais entre ce calcaire et le sable, on voit un petit lit de glaise feuilletée, d'un vert foncé mêlé de jaune et recouvert d'une marne friable d'un jaune isabelle. On trouve dans cette marne une petite couche régulière et horizontale entièrement composée de coquilles turriculées, semblables aux cérites, et que nous avons désignées sous le nom de *potamides*. Elles y sont entières et ont conservé leur couleur ; mais elles sont tellement friables qu'il est impossible d'en obtenir une entière.

« De Rambouillet à Épernon, on ne perd presque pas de vue le terrain d'eau douce ; il est toujours au-dessus des grès ou des sables, et de nature calcaire jusqu'après le parc de Voisin.....

« L'argile plastique se voit au sud de Houdan, dans la vallée où se trouve le village de Condé. C'est au-dessous du sol même d'atterrissement, qui constitue le fond de la vallée, que se montre l'argile ; elle est grise ; ses premières couches renferment souvent des cristaux de sélénite, circonstance qui se présente souvent dans les bancs de cette argile..... » (1) (Cuvier et Brongniart.)

*
* *

Le sol des Yvelines est un plateau élevé, uni dans son ensemble.

Les parties boisées s'exhaussent un peu, sans toutefois que la différence de cotes entre les hautes buttes et les plus profondes vallées excède une cinquantaine de mètres. C'est au nord, auprès de Saint-Léger, que se montrent les points culminants : les buttes Rouges et la Butte-à-l'Ane ; au delà de Gambaiseuil, la butte de Beauregard ; le Plateau des Mesnuls.

---

(1) Description géologique des environs de Paris.

A partir de la Butte-à-l'Ane s'étend, d'est à ouest, une ligne de hauteurs, par le Haut-Planet et le bois de la Charmoise.

Entre la Boissière et Poigny : les buttes de Vendôme, la butte Ronde et celle du Passoir.

Plus près de Rambouillet, le bois de la Pommeraie s'élève légèrement.

La partie sud-est de la forêt de Rambouillet offre moins d'accidents. Les arbres couvrent deux plateaux, vastes, mais sans élévation, de chaque côté de Clairefontaine. Dans le bois de Rochefort, on rencontre la butte Brûlée, à 50 mètres environ au-dessus de la vallée voisine.



Les étangs sont fort nombreux dans les Yvelines. Le plus vaste n'a pas moins de cinq kilomètres et demi de longueur et trois à quatre cents mètres de largeur. Six chaussées de pierre maintiennent ses eaux et le divisent en cinq étangs partiels appelés : étangs de Holande, de la Malmaison, du Bourg-Neuf, de Pourras et de Port-Royal ou de Saint-Hubert. Les parties dites étang de Hollande et étang de Saint-Hubert sont toujours couvertes d'eau, parfois à la hauteur maxima de cinq mètres ; les autres parties, au contraire, se réduisent souvent à quelques mares réunies par une rigole.

Le ruisseau des Ponts-Quentins s'échappe de l'étang de Holande et va rejoindre l'étang Neuf, près de Gambais.

Non loin de là sont encore les étangs des Bruyères et de Rugion.

A Planet, commune de Saint-Léger, l'étang Paulin.

Dans les tailles d'Epernon : l'étang du Roi, les étangs d'Angennes, l'étang de la Licorne et l'étang de Guiperreux formés par la rivière Drouette, affluent de l'Eure. Au-dessus des étangs d'Angennes, un étang Neuf.

Rambouillet reçoit les eaux des étangs de Coupe-Gorge, du Gruyer et du Moulinet. Le ruisseau qui les apporte va se perdre dans les canaux du parc, après avoir pourvu aux besoins du lavoir de Groussay

De l'étang d'Or, au sud de Rambouillet, sort la Droue, ruisseau. A la Celle, quelques marais. Un étang au Perray. Enfin au centre des Yvelines, les fameux étangs de la Tour.

Ces derniers sont le point de départ des rigoles qui conduisent les eaux de la forêt à Versailles, puisant en passant dans l'étang du Perray et dans celui de Saint-Hubert.



Rivières et ruisseaux. — Le territoire du Perray, des Bréviaires, d'Auffargis et de Vieille-Eglise est le centre du plateau occupé par les Yvelines. De là partent maints ruisseaux ou rivières qui rayonnent en tous sens : la Vesgre a ses sources dans les mares de Vilpert, de

la Butte et de Gautier; elle arrose Saint-Léger, Condé, Bourdonné, Gambais, Houdan, etc., et se jette dans l'Eure ; — le ruisseau des Mesnuls, descend à la Maudre ; — la Drouette arrose Poigny, Guiperreux, Raizeux, Epernon, etc. ; c'est aussi un affluent de l'Eure ; — la Droue, au sud de Rambouillet, n'est qu'un ruisseau, passant à Orphin, Emancé et Droue. A Épernon, il se jette dans la Drouette, grossi d'un autre ruisseau ; — ce dernier reçoit généralement aujourd'hui le nom de Rambe ; il vient des étangs de Coupe-Gorge. Après avoir rempli les canaux de Rambouillet, il descend à travers le jardin Anglais et gagne Gazeran et Saint-Hilarion, où il se joint à la Droue. — A Sonchamp, près du hameau de la Hunière, commence la Rémarde, affluent important de l'Orge; — la Remarde reçoit : — la Rabette, descendue de Clairefontaine à Rochefort ; - et la rivière de la Celle ; — enfin à Auffargis naît la rivière dite de Cernay, l'une des deux branches de l'Yvette.

ANCIENS NOMS DES COMMUNES

Forme actuelle.	Forme latine.	Forme vulgaire.
Auffargis.	*Ulfarciagœ* (1268). *Aufergiœ.*	*Oferges, offergiz.* *Aufargis, le Fargis.*
Bourdonné.	*Burdoniacum* (768). *Burdinetum, Bordanetum.*	
Bréviaires (Les).	*Buvreriœ* (XIIe s.).	*Breuiaires.* *Beuvrières.*
(la) Celle-les-Bordes.	*Cella-S.-Germaini.* *Cella Æquilina.* *Cella ultra Sarnoium.*	
Clairefontaine.	*Clarus fons.*	*Clèrefontaine.*
Condé.	*Condatum* (768). *Condedum, Condelum.*	*Condé-sur-Vesgre.*
Essarts (les).	*Essars regis* (XIIIe s.). *Essarti regis* (id.).	
Gambais.	*Gamapium, Camapium,* *Gambesium in Pissiacensi.*	*Gambeis.* *Gambes* (XIIIe s.). *Gambez* (XIVe s.).
Gambaiseuil.	*Gambesiolum.*	*Gambeseuil.*
Gazeran.	*Gaseranum,* *Gazerannum.*	*Gaseran.* *Gaseren.* *Gaserent.*

Forme actuelle.	Forme latine.	Forme vulgaire.
Montfort-l'Amaury.	*Mons fortis* (XIIIe s.).	*Montifors.*
	Monfortis.	*Montfort-en-Yveline.*
Perray (le).	*Moriacum* (1284).	*Pêré, Pairé.*
	Paretum (XIIIe s.).	
	Perretum, Pareyum.	
Poigny.		*Pognies* (1197).
Rambouillet.	*Rumbelitum* (768).	*Rumboillet.*
	Rambolletum.	*Rambuillet.*
	Ramboilletum.	*Rambullet.*
	Ramboulletum.	
	Rembouilletum.	
Rochefort.	*Ruppes fortis.*	*Rupifors* (XIIe s.).
	Ruppis fortis (XIIIe s.).	*Rochefort* (XIIIe s.).
Sonchamp.	*Suus campus.*	*Souchand* (XIIIe s.).
Saint-Arnoult.	*S. Arnulfus,*	*Saint-Arnoul-en-Iveline*
	S. Arnulphus in Aquilina (XIIIe s.).	
Saint-Léger.	*S. Leodegarius.*	*Saint-Liger.*
Vieille-Église.	*Vetus Monasterium* (768)	*Viez-église.*
	Vetus ecclesia.	*Viels-Église.*

A TRAVERS

LA

FORÊT DE RAMBOUILLET

La forêt de Rambouillet est ignorée du *grand public*, qui se presse à Fontainebleau, à Compiègne, à Saint-Germain, tandis qu'il délaisse entièrement Rambouillet.

Préférence mal fondée, causée par le manque d'initiative du commerce de Rambouillet. Les commerçants de cette ville ne font rien, absolument rien pour attirer ou pour retenir les touristes. Disons plus : ils ne savent pas ce qu'on vient voir chez eux : — leur ville n'est point belle ; — le château est un monument historique de premier ordre ; mais il est démeublé... Reste donc le parc, ravissant, peuplé de curieuses fabriques... ; seulement un commerçant rambolitain, parlant en toute sincérité, vous dirait que lui ne fèrait pas un voyage de Paris à Rambouillet pour voir le parc.

— Et la forêt ?...

— Ils ne l'ont jamais vue.

Oh ! qu'on ne nous accuse pas d'exagération : ceux-là même qui auraient intérêt à fournir des renseignements aux étrangers n'y montrent point d'empressement ; ils manquent de conviction.... ils en sont incapables.

N'a-t-on point vu leur affolement, l'an dernier, lors de l'inauguration du champ de courses : une séance magnifique présidée par Mme la duchesse d'Uzès !... 6000 personnes accourues des environs et de Paris à Rambouillet !... Qui l'eût pensé?

En vérité, ce serait à croire que le comte de Toulouse, que Louis XVI, que Napoléon Ier n'avaient jamais rien vu ou qu'ils aient eu mauvais goût, lorsqu'ils se sont pris d'une affection toute particulière pour Rambouillet ! Ils ont aimé la forêt après l'avoir courue : que l'on s'emploie un peu à la faire parcourir aussi aux touristes et ils l'aime-

ront ; ils établiront sa renommée. Bientôt après, la foule se portera à Rambouillet autant qu'à Compiègne et à Fontainebleau.

*
* *

Par quel ensemble d'agréments les autres forêts des environs de Paris l'emportent-elles sur celle de Rambouillet ?

La nôtre rivalise en étendue avec la forêt de Fontainebleau. De même que cette dernière, elle renferme les sites les plus sauvages.

Les promenades y sont plus faciles qu'à Fontainebleau ; plus pittoresques qu'à Compiègne et à Saint-Germain.

La forêt de Rambouillet a des eaux abondantes, parfois encaissées dans d'étroits vallons, parfois encadrées d'immenses amphithéâtres d'arbres ; — des échos surprenants.

Le parc de Rambouillet est incomparablement supérieur à ceux des châteaux des environs de Paris.

Si Fontainebleau a Franchart, Rambouillet a Cernay.

Si Compiègne a le magnifique Pierrefonds, Rambouillet a Montfort-l'Amaury et Rochefort.

Les lieux historiques sont en nombre infini.

De place en place, de jolis villages, avec de vieilles églises (depuis le XIIe siècle) ; des ruines de manoirs et de monastères ; enfin, une végétation unique en France.

VISITES ET EXCURSIONS

I. — **Château de Rambouillet (XVe siècle).** — Construit sur les ruines d'un manoir plusieurs fois réparé ou rebâti, et dont la tour a été reproduite. — Demeure de la famille D'Angennes, favoris des rois de France, du XIVe au XVIIe siècle ; l'un d'eux fut vice-roi de Pologne, pour Henri III. Deux femmes de cette famille, Catherine de Vivonne et Julie d'Angennes, eurent une grande célébrité grâce à leur fameux *hôtel de Rambouillet,* à Paris. — Pendant le XVIIIe siècle, le château de Rambouillet appartint et fut habité par le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV et de Mme de Montespan, puis par le duc de Penthièvre, son fils. — Les tombeaux de la famille de ces deux princes, déposés dans l'église de Rambouillet, furent transportés à Dreux et

donnèrent origine aux fameux Caveaux. — Acheté par Louis XVI, Rambouillet entra dans la liste civile de plusieurs de nos monarques, et enfin, dans l'administration du Domaine. — François Ier y mourut en 1547. — Presque tous les rois de France, depuis le XVIe siècle, ont logé au château de Rambouillet. — On n'y voit plus que des sculptures de quelque mérite et une carte à laquelle a travaillé Louis XVI.

II. — **Parc de Rambouillet.** — Plusieurs allées d'arbres uniques. — Canaux — l'île des Roches, où se trouve la *marmite* de Rabelais, grotte où méditait souvent le joyeux écrivain.

— Laiterie de Marie-Antoinette ; } particulièrement curieuses.
— La chaumière ; }
— Le banc de Napoléon Ier; l'ermitage; le jardin anglais.

III. — **Bergeries.** — En se rendant aux Bergeries, donner un coup-d'œil à la Faisanderie, petites constructions polygonales séparées, par une route réservée, du *pavillon présidentiel* des chasses, construit au temps de M. J. Grévy (voir la salle à manger). — En face des Bergeries, la *ferme* nationale.

— La visite aux Bergeries est facile et intéressante.

EXCURSIONS EN VOITURE ET A PIED

Nous traçons quatre excursions dans la forêt de Rambouillet, bien qu'on puisse la parcourir pendant un mois avec plaisir si l'on est un peu ami de la solitude et de la belle nature. — Les mêmes excursions sont possibles en voiture ou à pied.

EXCURSIONS EN VOITURES DITES "A VOLONTÉ"

Itinéraires à donner aux Couducteurs :

I. — Excursion a Montfort-l'Amaury.

A travers le Petit-Parc (en prenant la clé des barrières); — par la Croix de Vilpert ; — la chaussée de l'étang de Holande — le poteau de Hollande — et la route de Saint-Léger à Montfort. — Retour : Route de Montfort à Saint-Léger — route de Saint-Léger à Rambouillet.

Nota : Les voituriers conseilleront toujours aux touristes le chemin que nous donnons pour revenir *tant à l'aller qu'au retour :* **refuser.**

II. — Excursion a Cernay-la-Ville et aux Vaux-de-Cernay.

Nous n'avons rien à recommander; les voituriers connaissent bien cette excursion.

III. — Excursion a Rochefort.

Passer par Clairefontaine — de Clairefontaine à Rochefort. — Pour ne pas revenir par le même chemin, prolonger jusqu'à Saint-Arnault; mais il faut un bon cheval.

IV. — Excursion a l'Étang de Guiperreux.

Par Poigny.

I. — Excursion à Montfort-l'Amoury.

L'on quitte Rambouillet par le faubourg de Groussay. Après quelques cents mètres sur la route de Houdan, la voiture pénètre dans le Petit-Parc et le traverse. Deux cents mètres après la sortie l'on arrête la voiture, et sur la droite, l'on donne un coup d'œil au pittoresque étang de Coupe-Gorge. — Une demi-heure après la reprise de l'excursion : Croix de Vilpert, rendez-vous de chasse fameux. C'est là que vint Charles X chercher à se distraire après la signature de ses *ordonnances*. — Sur la chaussée de l'étang de Holande l'on jouit d'un double paysage : à droite, une magnifique éclaircie se prolongeant sur cinq étangs; à gauche, des ravins et des broussailles.

L'on continue jusqu'à Montfort sans avoir quitté un seul instant la forêt.

A Montfort-l'Amaury : Ruines du château des anciens seigneurs de Montfort, dont l'un a conduit la croisade des Albigeois ; du haut de la colline Saint-Laurent, qui les porte, la vue s'étend fort loin ; — Église : ses vitraux ont une grande réputation ; on les attribue à Jean Goujon. — Cimetière : petite nécropologue, qu'on ne saurait se dispenser d'aller voir. Jolie grille, en entrant.

Si l'on dispose d'une heure, au retour, l'on s'arrêtera à Saint-Léger pour se rendre à la Pierre-Ardroue, *dolmen*. Un peu au-dessus sont des futaies sauvages, riches en échos et une curieuse citerne. — Bon hôtel, à Montfort ; bonne auberge, à Saint-Léger.

II. — Excursion à Cernay.

Le pont du chemin de fer sous lequel passe la voiture se nomme *Pont-Hardi*; il est cité dans les livres de construction à cause de son biais et de sa faible courbure de voûte. — Après le faubourg de La Louvière, le hameau de la Villeneuve où se trouve un orme quatre fois centenaire. — Un peu plus loin, à droite, le nouveau champ de course de Rambouillet ; à gauche, l'étang de la Tour, *rendez-vous de chasse*

dont la célébrité n'a peut-être pas d'égale : il a vu tous nos rois, une multitude de princes français et étrangers, ambassadeurs, personnages illustres. — A Cernay-la-Ville : auberges d'artistes. — Descendre à la rivière d'Yvette ; en suivre les *cascades*. — Remonter jusqu'au moulin. — Là les touristes qui ont de bonnes jambes graviront la colline de rive gauche par les sentiers et iront visiter l'immense carrière des Maréchaux — et redescendront aux Vaux-de-Cernay. Les autres peuvent s'y rendre de suite.

Vaux-de-Cernay : outre l'admirable panorama, ancien monastère transformé en château (propriété de Mme la baronne de Rothschild). L'on se trouve en plein moyen-âge.

III. — **Excursion à Rochefort et à Saint-Arnoult.**

Départ par la route de Limours, comme pour Cernay. On s'écarte, sur la droite, après le faubourg de la Louvière. — Traversée de la forêt des Yvelines. — A huit kilomètres, village de Clairefontaine : Église d'une ancienne abbaye, fondée en l'an 1100 ; plusieurs pierres tumulaires. Après Clairefontaine, on rentre sous bois jusqu'au croisemen- de la petite rivière Rabette. — Un kilomètre et demi plus loin, est Rochefort, très ancien village, capitale féodale au moyen-âge. Les porches des maisons sont presque tous armoriés. Église fort curieuse, remontant au XIIe siècle, restaurée plusieurs fois ; — dans le cimetière, tombeaux des princes de Rohan. — Ruines du château-fort des sénéchaux de Philippe Ier et de Louis VI ; possédé longtemps par les seigneurs de Montfort, puis par les Silly et par les ducs et princes de Rohan. — Au pied du mont, château moderne, appartenant à Mme la duchesse de la Rocheguyon. — Dans la ville, singulière prison au-dessous de la mairie.

A deux kilomètres de Rochefort, sur la route de Paris, ferme de la Cense, célèbre par les entrevues de Henri IV et de la belle Gabrielle.

De Rochefort à Saint-Arnoult, route de quatre kilomètres.

Saint-Arnoult : gros bourg, autrefois entouré de murailles, sur le bord de la Rémarde. — Église intéressante ; quelques maisons armoriées. — Auprès de la ville, ancien Prieuré, avec d'énormes caves.

Retour à Rambouillet par Sonchamp (église romane), la Hunière, Greffiers. D'abord bordée de hauts peupliers, la route reste ensuite découverte ; l'on côtoie la forêt. Passé Sonchamp, à droite de la route, le château de Pinceloup. — Rentrée dans Rambouillet par le faubourg de la Pierrefite.

IV. — **Excursion à l'étang de Guiperreux.**

Au sortir de Rambouillet, route de Houdan : à gauche, le parc ; à droite le Petit-Parc. — Le champ de manœuvre de cavalerie.

La voiture tourne à gauche, vers le village de Poigny. — Après le village, en rentrant sous bois, la voiture doit ralentir pour permettre de découvrir les jolis points de vue. A l'endroit le plus encaissé, la route est bordée d'une rivière aux rives sauvages. Là est la fontaine de Saint-Fort; les campagnards des environs y mènent leurs enfants. — Plus loin, les Moulineaux. L'on descend de voiture : visite aux ruines d'un ancien prieuré, converti en manoir pour un fils des seigneurs de Rambouillet. Il y a une chapelle, petite, mais fort belle et monumentale qui sert de grenier aux fermiers. — A l'entrée, une mauvaise fabrique a eu les sorts les plus variés ; elle est fermée depuis la faillite de la Société des métaux.

A l'étang de Guiperreux, superbe amphithéâtre encadrant un lac charmant. — Ne pas rester sur la route (ni descendre parmi les roseaux) : il y a, à gauche, un petit chemin qui fait retrouver la rivière ; de cet endroit, fort sauvage, le coup d'œil est ravissant.

Retour — soit par le même chemin que l'aller ; c'est le plus beau ; soit par Gazeran : en ce cas, arrivé à la grille de Guéville, border le *jardin anglais*.

Cette excursion n'occupe qu'une après-midi.

EXCURSIONS A PIED

Sous ce titre, il faut entendre : *excursions économiques*, celles où l'on ne loue pas une voiture pour la journée. Mais il serait impossible de tracer des itinéraires intéressants, à travers une forêt, si les touristes, accompagnés de leur famille, devaient les parcourir *entièrement* à pied ; l'aller est plein d'entraînement, mais le retour plonge parfois dans un terrible embarras, car les forêts ne sont point hospitalières.

Utiliser les *services* de voitures publiques, peu coûteux, ou monter en wagon le temps de franchir une ou deux stations de chemin de fer pour atteindre les sites curieux et ne compter, hors de cela, que sur ses jambes, c'est pour nous *aller à pied*.

Sous cette réserve, nous reprendrons les quatre itinéraires déjà indiqués.

A Saint-Léger et à Montfort-l'Amaury.

Saint-Léger. — Même itinéraire que dans l'excursion en voiture jusqu'à la chaussée de l'étang de Hollande (voir ci-dessus). — De là, revenir sur ses pas et prendre le chemin forestier ; il est le second, à droite, sur la route des Bergeries à l'étang de Hollande.

Le chemin se bifurque ; mais des plaques indicatrices maintiennent l'itinéraire (chemin de Saint-Léger à l'étang de Hollande, chemin de Saint-Léger à la fosse aux Loups).



CASCADES DES VAUX DE CERNAY

L'on descend à pic ; c'est un coin des plus sauvages, *la fosse aux Loups*. Au fond une petite rivière. — Le chemin s'en écarte et l'on entre sous les sapins, — puis la rivière reparaît et le chemin se rétrécit ; encore deux cents mètres pour atteindre le joli village de Saint-Léger. Aussitôt arrivé, il faut tourner à droite pour trouver à cinquante pas l'auberge du *Gros-Billot*.

Distance parcourue : onze à douze kilomètres.

Pour arriver vers midi, il faut être parti à huit heures et demie environ. Le déjeuner peut se prolonger jusqu'à deux heures. — De deux heures à quatre heures : visite à la Citerne et à la Pierre-Ardroue (dolmen), si l'on ne s'effraie pas des quatre nouveaux kilomètres d'une excursion complémentaire. On montera alors jusqu'à l'église de Saint-Léger pour prendre la route de Gambaiseul. Après 1,500 mètres environ, en face d'une maison isolée, tourner à gauche : un chemin est là qui, cinquante pas plus loin, vous met sous les yeux la Citerne de la Muette, construction du XIe ou XIIe siècle, destinée à pourvoir d'eau l'ancien château royal de Saint-Léger. Elle était complètement dissimulée.

En continuant le chemin qui longe la citerne, on rejoint un petit groupe de maisons. Entrer à droite, dans un nouveau chemin (sur la gauche duquel existe une belle propriété). En descendant, ce chemin se sépare : rester sur la branche gauche. — La futaie est fort belle ; — si l'on pouvait s'écarter sur la droite sans perdre de vue le chemin l'on aurait l'impression d'une forêt vierge. — L'on rejoint une pauvre maison, c'est dans son jardin qu'est là Pierre-Ardoue, dolmen le plus curieux des environs de Paris (Voir le premier chapitre de cette histoire.) -- Continuer le chemin qui a amené durant huit minutes : lorsqu'un autre le coupera perpendiculairement, il faut s'y engager, du côté droit.

Ce dernier se termine à la route de Houdan. En tournant à gauche, sur cette route, l'on revient à Saint-Léger.

Indispensable d'arriver un instant avant quatre heures, au *Gros-Billot :* de là part un omnibus (prix : 1 franc) qui mène à la gare du Perray, moitié à travers bois, moitié en plaine. — Pour fr. 35 c. ou fr. 55, le train conduit à Rambouillet.

Montfort-l'Amaury. — Au lieu de monter à quatre heures dans la voiture de Saint-Léger au Perray, les touristes, qui désirent pousser jusqu'à Montfort, coucheront à Saint-Léger. Pour ceux là, la tournée à la Pierre Ardoue n'a plus motif d'être pressée.

Le lendemain matin, départ à huit heures et demie. — Une bonne route va de Saint-Léger à Montfort, toujours dans la forêt. Au tiers de la distance, qui est au total de sept kilomètres, la route dessine une courbe et monte : joli panorama ; au fond sont les *ponts Quentin*, déversoir des étangs de Holande et autres.

En quittant Saint-Léger, on a vu la propriété de M. Vassal (côté droit).

A Montfort : ruines du château-fort, cimetière, église (voir ci-dessus). Ces curiosités sont groupées sur un petit espace ; néanmoins, elles occupent environ deux heures l'attention des moins observateurs. Donc pas de temps à perdre : le déjeuner réclame une heure et demie et le retour à Saint-Léger doit être effectué à quatre heures, afin de ne pas manquer la susdite voiture.

— Pour que ces excursions soient agréables, il convient de ménager son temps; sinon l'on est condamné à des retours hâtés qui fatiguent et enlèvent ainsi tout le charme de la promenade. — Parcours à pied quatorze kilomètres, non compris les visites.

II. — **Excursion à pied à Cernay-la-Ville et aux Vaux-de-Cernay.**

Se rendre à la station du chemin de fer (Rambouillet) et prendre un billet pour Le Perray.

En descendant de wagon, gagner la route nationale et s'y engager, à droite. — Après 500 pas, on trouve, encore sur la droite, un chemin : il conduit au village d'Auffargis (2 kilomètres).

Arrivé à ce village, l'on rencontre la route qui va aux Vaux-de-Cernay, le long du bois des Vindrins.

— *Vaux-de-Cernay* (voir l'excursion en voiture).

— Des Vaux, l'on se dirige sur Cernay-la-Ville ; toute la route procure la plus admirable vue.

— A Cernay : déjeuner et repos. — Ensuite promenade aux Cascades de l'Yvette, au milieu de roches non moins énormes et non moins bouleversées que celles de Fontainebleau, avec un cadre de broussailles et d'arbres. — Une heure aux Cascades n'est pas trop. — On remonte jusqu'au moulin : de là partent des sentiers qui serpentent sur la colline (de rive gauche) et qui conduisent à la Carrière des Maréchaux, ainsi nommée du bois des Maréchaux qui est voisin. Enorme exploitation de grès. — Tout auprès, il y a la route qui mène, en ligne droite, au chemin de fer, station des Essarts-le-Roi. De là à Rambouillet.

Afin d'être de retour à 6 heures et demie, il suffit de quitter les beaux paysages de Cernay à 4 heures. La visite à la Carrière est comprise dans les 2 heures et demie attribuées au retour. — Parcours à pied : 15 kilomètres, divisés par plusieurs haltes et repos.

III. — **Excursion à pied à Rochefort et à Saint-Arnoult.**

Nous dépendons ici des voitures publiques :
1° Service de Rambouillet à Saint-Arnoult ;
2° Service de Rambouillet à Clairefontaine.

En raison des changements d'heures qui peuvent se produire dans ces services, nous proposerons diverses combinaisons pour l'excursion :

1. — Aller et retour par le service de Saint-Arnoult, s'il laisse 4 heures pour les visites.

2. — Aller par l'un des services et revenir par l'autre, à condition de disposer de 5 heures.

3. — Aller et retour par le service de Clairefontaine (en renonçant à voir Saint-Arnoult) si ce service permet 6 heures d'excursion à pied et de visites.

En résumé le touriste doit s'informer, à Rambouillet, des heures de départ des voitures et calculer le temps qui s'écoule entre l'arrivée de la voiture à Clairefontaine ou à Saint-Arnoult et le moment où elle en repart. Ce temps fixera son choix.

Le chemin préférable pour la vue des bois est celui de Clairefontaine.

Maintenant on peut trouver à loger confortablement et à très bon marché à Saint-Arnoult et même à Rochefort.

— C'est le voiturier Gaillard qui tient le service de Clairefontaine ; le stationnement, à Rambouillet, de la voiture de Saint-Arnoult est dans l'auberge-débit contiguë au pont du chemin de fer.

(Détail des visites : voir le voyage en voiture.)

— De Saint-Arnoult à Rochefort : 4 kilomètres et demie. — De Clairefontaine à Rochefort : 6 kilomètres et demi.

IV. — **Excursion à pied à Poigny et l'étang de Guiperreux.**

Même itinéraire qu'en voiture. En revenant par le chemin suivi en allant : distance totale parcourue 21 kilomètres.

— Mais si le retour s'effectue par Gazeran : 22 kilomètres.

— On trouve un déjeuner rustique au village de Poigny.

Nota. — Nous conseillons au touriste à pied, — lorsqu'il a fait sa promenade à travers la forêt, visité les ruines du château de Poigny et vu l'étang de Guiperreux, — de continuer la route : il passera par la vieille bourgade de Guiperreux, par Hermeray, le Raizeux et arrivera à Epernon, petite ville bien connue.

De là, le chemin de fer le ramènera à Rambouillet. La distance à parcourir se réduit à moins de 19 kilomètres.



LES YVELINES

HISTOIRE

DE RAMBOUILLET

De son Domaine Forestier et des Communes avoisinantes.

CHAPITRE PREMIER

LES YVELINES AU Ier SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

Étendue et division de l'Yveline. — La forêt de Rambouillet est formée des plus importants débris d'une antique forêt des Gaulois, nommée par eux *Yveline,* et que les défrichements, la construction de villages et de routes ont réduite et divisée d'âge en âge.

Les bois de Dourdan, de Cernay, de Trappes, de Pontchartrain...., et vingt autres encore debout, rejoignaient, il y a deux mille ans, la forêt de Rambouillet. Il en résultait une immensité sans fin couverte d'arbres, et qui, toujours plus loin, se rattachait à d'autres masses d'arbres. La Gaule tout entière n'était que forêts ; ainsi ce n'est pas trop dire que l'Yveline n'avait pas de limites propres, si ce n'est celle de la Seine, vers le nord. Ses derniers rameaux se confondaient, à l'est, avec ceux des forêts de Montléry et de Fontainebleau ; avec ceux de la forêt de Laye, à l'ouest ; d'Orléans, au sud ; de Dreux, au sud-ouest.

Mais, ayant une si grande étendue, l'Yveline ne pouvait former un corps compact. Des landes, des marécages, des vallées, par leurs éclaircies, y créaient des lignes de division. En effet, trois régions principales se manifestent dès les premiers temps de l'histoire : — l'Yveline proprement dite, — ses extensions ou forêts contiguës, — et les pentes de la Seine.

La première région s'est perpétuée : elle est devenue la forêt de Rambouillet. Mais, primitivement, son ensemble couvrait deux fois plus de terrain que de nos jours, et l'on n'y remarquait aucun écart

notable : seulement le long des rivières s'étageaient d'étroites vallées ; puis, par places, de rares clairières.

La tradition attribue spécialement le nom d'*Yveline* à cette partie, la plus épaisse, de la grande forêt gauloise, embrassée toute entière dans la même désignation. Cette région en comprenait le centre et, seule, en justifiait le nom : *Yveline* signifiait, dans la langue des Gaulois, *abondante en eau.* Or, à en juger par ce que nous en voyons, l'ancienne forêt de Rambouillet devait être fort humide; de vastes espaces y restaient couverts d'eau pendant un long temps de l'année, puisque, présentement, les cours de huit rivières, toujours libres, ne suffisent pas à la dessécher et qu'il lui faut encore des rigoles par centaines de kilomètres et trente étangs.

On ne saurait dire de même des forêts partielles composant la seconde région : anciennes forêts de Neaufle, de Versailles, de Chevreuse, de Palaiseau, de Dourdan, etc. ; toutes de moindre surface que la première ; aucune, *iveline* ou humide.

Mais comme ces dernières tenaient à l'Yveline proprement dite, on les y réunissait ; on les comprenait, sous le même nom, dans un vaste ensemble ; ce qui n'empêchait pas l'existence et l'usage de noms particuliers pour les groupes en question. Nous nous en convaincrons en considérant que le souvenir de l'Yveline ne s'est conservé nulle part parmi eux, et qu'au contraire, dès les premiers écrits du moyen âge, on leur trouve des appellations spéciales, restées uniquement en usage dans les temps modernes.

Aussi nous avons écarté de cette histoire tous les territoires qui n'appartenaient point à l'Yveline proprement dite. D'ailleurs, ceux de la troisième région, citée plus haut, étaient occupés par un peuple différent de celui qui habitait le reste de la forêt.

Peuplades carnutes dans l'Yveline. — Au sud de notre forêt, florissait une ville gauloise, appelée par les Romains *Carnotum*, maintenant Chartres. C'était une capitale.

Autour d'elle était répandue la nation des *Carnutes,* à laquelle appartenaient les peuplades de l'Yveline.

En dehors des villes, les habitations carnutes n'étaient que des huttes construites de branchages, chargées de pierres, et revêtues de terre grasse. Ces huttes étaient parfois éparses, à l'intérieur des forêts ; elles donnaient asile à des druides, ou à des Gaulois libres, guerriers et chasseurs, qui régnaient là sur leurs familles et leurs esclaves. Fragiles domaines, qui disparaissaient avec leurs possesseurs, et dont le crime, la vengeance ou le pillage hâtaient la ruine.

Plus résistante étaient les huttes groupées et composant des bour-

gades. Elles se perpétuaient, ou tout au moins se renouvelaient.

Dans l'Yveline proprement dite, les bourgades étaient situées le long des cours d'eau ; car nos ancêtres avaient eu de si faibles moyens de conquête pour s'établir sur cette terre vierge, qu'ils n'avaient pas songé à attaquer le domaine des arbres. Peu nombreux, ils s'étaient contentés du terrain déblayé par les eaux, et, dans les vallées de la Vesgre, de la Droue, de la Drouette, de la Maltorne, de la Rémarde, etc., ils avaient bâti leurs villages. Aujourd'hui, nous les retrouvons dans Saint-Léger, Condé, Bourdonné, Gambais, Rambouillet, Gazeran, Poigny, Saint-Arnoult, les Bordes.

Peut-être Auffargis existait-il à cette époque éloignée ; mais, assurément, Rochefort et Montfort étaient fondés, et, *oppida* (1) des Carnutes, ils faisaient l'apprentissage du rôle qu'ils devaient jouer dans la France féodale.

L'antiquité de Rochefort surtout est extrême. Dominant les vallées de la Rémarde et de la Rabette, ses défenses naturelles l'avaient signalé aux premiers habitants de la Gaule comme une excellente retraite, à l'abri des attaques de l'ennemi; ensuite les Carnutes en avaient fait leur forteresse du nord, avec mission principale de protéger la route de Lutèce (Paris) à Chartres.

Montfort s'était élevé de main d'homme. L'*oppidum* couvrait le sommet de la hauteur, là où, plus tard, seraient le château-fort, la place et l'église. Un fossé peu profond et une palissade de corps d'arbres, soutenue par une terrasse de grosses branches, mêlées de pierres : telles étaient toutes les murailles gauloises ; telle devait être celle de Montfort.

Quant au nom que nos ancêtres donnaient à ce lieu, il est l'objet d'une divergence d'opinion entre les écrivains. Le mot *Montfort* est latin et non gaulois. Il en est de même de *Rochefort*, *Saint-Arnoult*, *Saint-Léger*.

Quels noms avaient les bourgades qui occupaient le lieu de ces villes ou villages? — Nous allons dire ce que nous savons à cet égard et profiter de la circonstance pour expliquer les noms des autres villages gaulois.

Explication des noms des villages gaulois. — Montfort, croyons-nous, était appelé anciennement *Pinson*, nom propre composé des mots gaulois *pin* (sommet ou montagne), et *son* (à plomb, tout de bout). *Pinson* signifiait donc *sommet à pic*.

Le Gallo-Romains y ajoutèrent *mons* (mont), par pléonasme, parce

(1) Nom donné par les Romains aux villages fortifiés des Gaulois.

qu'ils avaient oublié la langue de leurs pères et qu'ils n'entendaient rien au sens de *Pinson*. De là vient le *Pincionemonte* cité dans une charte de Pépin-le-Bref, d'après l'usage local de dire *Montpinson*. Ce nom persista jusqu'à la fin du xe siècle. (1)

Le vrai nom gaulois de l'ancien Rochefort était *Hibern*, qui siguifie *butte* (ou petite montagne) *de la forêt*.

Les Gallo-Romains lui ayant donné une terminaison latine *Hibern* devint *Hibernius, Hibernio*. En langue vulgaire, ce fut certainement *Hibernie;* formes dont l'usage ne cessa qu'au commencement des temps féodaux.

Moins heureux à l'égard de Saint-Arnoult et de Saint-Léger, rien ne nous a permis de retrouver leurs anciens noms.

Les autres villages, d'origine gauloise, ont conservé leurs noms; ce sont : Rambouillet, Gaseran, Gambais, les Bordes, Bourdonné, Condé et Poigny. — Sans doute aussi Auffargis.

Rambouillet. — C'est aller au devant d'un désir bien vif des habitants de Rambouillet que de discuter la signification du nom de leur ville. Nous le ferons en détail, en commençant par l'opinion de M. Seguin.

Le brave auteur, ayant cherché dans sa mémoire quel mot se rapprochait le plus de *Rambouillet,* trouva *rabolière,* terme qui a quelque rapport avec les lapins. Dans sa tendresse pour cette gente, il présenta *rabolière* comme origine de Rambouillet, de même qu'il proposa de remplacer le surnom *Sapin* des d'Angennes par *Lapin* « à cause du grand nombre de ces animaux » qu'il y avait dans leur domaine.

M. Moutié, bien entendu, n'accepta pas *rabolière*. Il pensa que Rambouillet tirait son nom de l'ancienne fontaine de Rambeuil, existant jadis dans la prairie de Groussay : une source pourrait avoir été connue antérieurement à la construction, auprès d'elle, d'un village, et ainsi l'on admettrait, à la rigueur, que Rambouillet vînt de Rambeuil; mais à la condition, toutefois, qu'on voulût bien nous fournir le sens de *Rambeuil,* sinon nous ne saurions comprendre le nom de Rambouillet. Car il ne faut point se départir de cette règle, que tous les noms de lieux sont significatifs, ou l'ont été.

---

(1) Des membres de la Société Archéologique, se fondant sur leur connaissance de la géographie locale, ont pensé corriger les Bouquet, les Quicherat, etc., qui attribuaient Pincionemonte à Montfort. Ils reportèrent ce nom sur un ancien fief situé à Gambais.

Leur interprétation disparaît devant l'explication que nous donnons, fortifiée de la découverte d'un second fief de Montpinson, sans compter la Pinsonnière (près des Mesnuls), qui prouvent que l'ancien nom de Montfort s'est perpétué en des lieux situés dans ses environs et placés autrefois dans sa dépendance.

Le sens de *Clairefontaine, Montfort,* etc., n'offre aucune difficulté pour nous; celui de Rambouillet, Poigny, Condé, etc., était aussi simple pour nos ancêtres ; le tout est de retrouver ce sens.

M. Guignard a proposé d'expliquer *Rambouillet* par des mots latins :

Ru ambo villa,

signifiant : village situé entre deux rus (ou petits cours d'eau).

Ici la question entre sur son vrai terrain. Malheureusement cette explication a beaucoup de choses contre elle. D'abord pour trouver le deuxième ru de Rambouillet, il faut aller à trois kilomètres, distance bien grande par rapport à un village qui, au xv[e] siècle, s'écartait à peine à trois cents pas du premier; ensuite *villa* a rarement été transformé en *uilla.*

Et même cette transformation concédée, elle ne nous conduit qu'à des formes telles que *Rambouille, Rambouilliers,* très différentes de contexture du latin *Ramboletum* et de la forme vulgaire *Ramboullet* usités au moyen-âge, et qui nous contraignent à rejeter l'ingénieuse explication de M. Guignard.

Convaincu que Rambouillet est un mot gaulois, nous avons consulté les meilleurs ouvrages spéciaux. Aucun n'est venu contredire notre opinion. M. Quicherat classe nettement Rambouillet parmi les noms propres d'origine gauloise.

Reste l'explication. En voici une, empruntée à l'*Étymologie géographique de Seine-et-Oise* (1), qui nous satisfait :

Rambouillet = situé au détour des rameaux.

Raim signifiait *rameaux; bou,* extrémité, courbure.

Le même ouvrage nous fournit beaucoup d'autres explications. Nous acceptons les suivantes :

Gazeran — dans les taillis;

(*gaz* = taillis).

Gambais — bec (ou pointe) de la côte;

(*camb,* côte; *bez,* bec).

Bourdonné — près du bord (de la rivière — ou de la forêt);

(*bour* — bord)

Les Bordes — les bords.

Poigny — du pot (village de la vallée ronde).

La signification de Condé était connue depuis longtemps.

(1) Signée G...., Paris, 1872.

Condé (Condate) — du coude, — du confluent. Soit à cause d'un ru rejoignant la Vesgre en cet endroit, soit en raison du passage d'un chemin croisant la rivière.

Auffargis. — A propos de ce village, M. Moutié a dit : « Sur tous les points de la commune, on trouve fréquemment des scories de forges et des traces de fourneaux, d'après lesquelles il nous paraît qu'à une époque reculée, mais qu'il est difficile de déterminer, le fer a été exploité en grand. Ne pourrait-on pas tirer de cette circonstance l'étymologie du nom Auffargis ? Dans la basse latinité, nous trouvons les mots Farga, Fargia et Fargua, qui en français signifient *forges.*»

Il cite ensuite les formes les plus anciennes qu'on trouve à ce mot « dans les titres authentiques ».

Mais nous remarquons que presque toutes contiennent la syllabe *fer* et non *far :* Auffergiæ, Auffregiæ, Offergis, etc., d'où nous n'hésitons plus à présenter l'étymologie suivante, en opposition à celle de *fargia.*

Auffargis, pour Offergis.

Ofer = vain, inutile.
gi = bois, forêt

de là Auffargis — (coin de la) forêt inutile (ou improductif).

Explication en parfait accord avec la citation ci-dessus de M. Moutié, dans laquelle nous voyons qu'Auffargis était anciennement couvert de scories et par suite impropre à la croissance des arbres.

— Le temps considérable que nous avons donné à l'étude de ces étymologies nous sera, nous l'espérons, une excuse auprès du lecteur, si nous nous sommes trompé en quelque point.

Culte et monuments druidiques. — La nation des Carnutes était célèbre entre toutes les nations gauloises par l'assemblée qui s'y faisait annuellement de tous les Druides des nations celtiques.

On sait que les druides étaient les prêtres de la religion adoptée par les peuples de la Gaule, de la Grande-Bretagne, d'une partie de l'Espagne et de plusieurs autres contrées du nord de l'Europe. Faute d'autre nom, on l'a appelée *druidisme.* Cette religion enseignait la crainte et le respect de nombreuses divinités bienfaisantes ou malfaisantes, au-dessus desquelles elle plaçait un dieu tout puissant, maître de toutes choses.

Elle symbolisait les divinités en adoptant un arbre, ou une pierre, ou un étang pour les représenter. De préférence, c'était une colonne de pierre plantée en terre ou, faute de mieux, un pin.

La forêt Yveline renfermait beaucoup d'arbres votifs; le souvenir

d'une *pierre fite* s'est conservé à Rambouillet. Une autre est citée, dans un écrit très ancien, comme ayant existé à la Boissière, où d'ailleurs un carrefour porte le nom de *pierre levée*. Nous n'en connaissons point d'autres; mais ce ne furent certainement pas les seules, car l'Yveline était une des principales forêts druidiques, contiguë au lieu de la grande assemblée des druides.

Les Carnutes étaient fort attachés à leur religion. Entraînés par leur zèle, ils avaient réuni des efforts surhumains pour construire, sous quelques chênes, à peu de distance du village appelé de nos jours Saint-Léger, un autel pour les sacrifices. Ce *dolmen* a reçu le nom de *pierre Ardroue*. Souhaitons qu'il ait été unique dans notre forêt, car le sang humain y coula trop souvent.

La pierre Ardroue est un monument remarquable, parce qu'elle diffère des dolmens ordinaires, que les archéologues les plus distingués (1) jugent avoir été les tombeaux d'une race d'hommes antérieurs aux Gaulois, tombeaux dont les prêtres de ces derniers auraient fait les autels de leurs culte. Les dolmens qui servirent de sépulture sont de pierre brute; au contraire, celui de Saint-Léger a été détaché d'une carrière, ainsi que le démontrent ses parties latérales à peu près perpendiculaires aux faces supérieure et inférieure de la table. D'où nous sommes conduit à cette opinion que la pierre Ardroue n'a pas été construite par des hommes qui se faisaient la même idée des dolmens que les constructeurs du plus grand nombre de ces monuments et qu'elle n'a jamais été un tombeau, mais expressément un autel druidique placé, à dessein, au fond de la forêt.

Elle est formée d'une table de grès de 4m90 de longueur et de 4 mètres dans sa plus grande largeur. L'épaisseur moyenne est de 66 centimètres. Quatre pierres fichées la supportent et lui laissent une légère inclinaison, orientée d'est à ouest. Vers l'est, on lui a enlevé, à l'aide de coins de fer, un bloc évalué au cinquième de son volume; en sorte que son poids probable n'atteint plus que le joli chiffre de 15,000 kilogrammes.

En présence d'une pierre aussi colossale, l'on s'étonne et l'on cherche à deviner quels moyens ont employés nos ancêtres pour transporter, loin de toute carrière et au milieu des arbres, une pareille masse. La foi rend les hommes capables d'œuvres vraiment extraordinaires !

Chemins gaulois. — Rien de certain à l'égard des chemins que suivaient les Gaulois à travers l'Yveline Ils communiquaient, sans nul

(1) MM. Bertrand, Salomon Reinach, etc.

doute, d'une bourgade ou d'un village à l'autre; mais il serait puéril de tracer une carte de ces voies de communications, fort peu différentes de nos sentiers. Les nom de *Hermeray* rappelle un de ces chemins : où se dirigeait-il?...

De grandes routes, deux semblent plus certaines : 1° de Lutèce (Paris) à Chartres, par Hibernie (Rochefort) et par la bourgade qui a précédé Saint-Arnoult au même endroit; — 2° de Dreux au passage de la Seine de Poissy par Condate (Condé), par l'ancien Montfort et Méré. Mais ni routes ni chemins n'ont laissé de traces qui affirment absolument leur direction dans l'Yveline.

Vestiges des âges préhistoriques. — Une hache quartzeuse de moyenne dimension a été trouvée, en 1867, près du carrefour de la Croix-Saint-Jacques, à Saint-Léger, parmi les pierres apportées pour macadamiser le chemin de Montfort. M. Dubois, agent-voyer, en fit présent à M. Moutié. Elle est aujourd'hui dans la collection de M. Montandan qui renferme également des haches de silex taillé, trouvées aux Essarts (vers les Layes), à Auffargis et à Rochefort; — des haches de silex taillé et poli provenant des Essarts, de Saint-Arnoult, des Bréviaires, de la Celle-les-Bordes; — des haches entièrement polies, de Clairefontaine et de la Celle-les-Bordes.

Ces nombreux vestiges prouvent que la contrée était habitée dans les temps les plus reculés. Les savants ont démontré que les haches de silex poli n'avaient été employées que par les Gaulois des âges anciens, car ceux qui vivaient dans les temps qui ont précédé la conquête romaine possédaient des instruments de bronze et de fer; mais que les haches de silex taillé remontaient à la race qui a précédé les Gaulois dans notre pays, c'est-à-dire à plus de quinze siècles avant notre ère.

CHAPITRE II

CONQUÊTE DE LA GAULE PAR LES ROMAINS

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Conquête de la Gaule par Jules César. — Plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, quand les Gaulois étaient tranquilles dans la possession de leur pays, ils partaient fréquemment en courses ; ils pillaient leurs voisins. Leurs armes victorieuses avaient parcouru l'Europe et l'on avait vu la Grèce épouvantée et Rome, vaincue, mise à rançon. Mais cette dernière ne pardonnait pas volontiers les injures. Elle entretint pendant plus de trois cents ans son désir de vengeance.

Des circonstances favorables se présentèrent vers l'an 60 (avant J.-C.). Alors Jules César pénétra en Gaule pour en faire la conquête.

Au lieu d'y trouver, comme autrefois, de petites tribus alliées les unes aux autres, il y vit de grandes nations, rivales ou ennemies ; puis, sur la frontière de l'est, des flots de Barbares prêts à disputer aux Gaulois leur territoire fertile. Il repoussa les Barbares ; ensuite, il s'établit chez ses protégés. Et lorsque les Belges s'inquiétèrent de sa présence continue, il marcha contre eux ; il les écrasa (57 av. J.-C.).

Toute illusion eût été désormais impossible ; c'était bien la conquête de la Gaule que poursuivaient les Romains. Pourtant, ce ne fut qu'après que les Armoricains et les Vénètes (Bretons) eurent reçu ses coups, que les soulèvements éclatèrent, favorisés par l'éloignement du général romain, qui s'occupait d'une tentative sur l'île de Bretagne (Angleterre). César ne prit pas souci de ces faits isolés ; il comptait sur sa promptitude à frapper et sur la terreur qu'il jetait autour de lui.

La division qu'il fomentait parmi les Gaulois ne lui réussissait pas moins. Pour qu'un ambitieux devînt le chef de sa nation, il lui suffisait de se rallier aux Romains.

Par ce moyen, Tasgétius « fut rétabli dans le rang » que ses aïeux avaient tenu chez les Carnutes. Il est vrai que ses concitoyens le lui firent payer cher. Mais sa mort fut une des causes de la chute irrémédiable de la Gaule ; car les Carnutes, dans leur haine pour ce traître à la patrie, n'attendirent pas, pour le faire périr, que César, parti pour l'Italie, eût franchi les Alpes. Ils tinrent ainsi le général en éveil, au moment où un immense complot allait perdre les Romains. Une légion était déjà massacrée, un lieutenant de César assiégé : partout l'on gardait le plus profond secret et partout l'on préparait la révolte.

Cependant César cherchait à s'instruire de ce qui avait poussé les Carnutes à un acte de si grande hardiesse. Lorsqu'il connut toute la vérité, il courut délivrer son lieutenant; après quoi, il poursuivit le chef de la rébellion, Ambiorix, dont le peuple fut entièrement exterminé (Limbourg, prov. de Belgique).

Dès lors tous les sacrifices des Gaulois devinrent inutiles. En vain, ils s'unirent; en vain, ils périrent par centaines de mille sous le Vercingétorix et sous d'autres chefs. Ceux qui, comme les Carnutes, prirent un rôle actif dans cette lutte en furent châtiés avec la dernière inhumanité.

Après la chute d'Alésia, en plein hiver, César se jeta sur les Bituriges; il détruisit leur pays. De là, il passa chez les Carnutes. « Ceux-ci connurent à peine son approche, que, craignant le sort des autres peuples, ils abandonnèrent les villes et les bourgs où la nécessité leur avait fait dresser de chétives cabanes pour passer l'hiver (presque toutes leurs demeures avaient été détruites dans la dernière campagne), et ils se dispersèrent de côté et d'autre. César ne voulut point exposer ses soldats à toutes les rigueurs de la saison la plus rude : il établit son camp à Genabum (Orléans) et logea ses soldats soit dans les habitations gauloises, soit sous des tentes recouvertes à la hâte d'un peu de chaume. Cependant il envoya la cavalerie et l'infanterie auxiliaires partout où l'on disait que l'ennemi s'était retiré. Son espoir ne fut pas trompé; la plupart revinrent chargés de butin. Les Carnutes, accablés par la rigueur de l'hiver, chassés de leurs demeures sans oser s'arrêter nulle part, ne pouvant même trouver dans leurs forêts un abri contre les plus affreuses tempêtes, se répandirent, après des pertes considérables, chez les nations voisines » (1).

Le Druidisme fait de l'Yveline un de ses derniers retranchements. — « Le dernier coup était porté et la Gaule irrévocablement sous le joug; mais, dès lors le conquérant ne parut plus occupé qu'à fermer promptement les blessures faites par ses victoires...... Il travailla à ce but pacifique avec autant d'activité que d'adresse...; les peuples conservèrent leurs terres, leurs villes, la forme essentielle de leur gouvernement » (2).

Trois de ces peuples, et parmi eux les Carnutes, furent déclarés *associés* du peuple romain. Comme tels, on les exempta de leur part des 40 millions de sesterces imposés aux Gaulois, sous le nom de *solde militaire*. Il n'y eut qu'au point de vue religieux que les Ro-

(1) *Commentaires de César.*
(2) Amédée Thierry — *Histoire des Gaulois,* t. III.

mains se montrèrent intraitables. Ils déclarèrent la doctrine des druides immorale et odieuse.

Malheureusement la religion des Romains, si elle était moins barbare que celle des Gaulois, n'avait pas autant de puissance sur l'esprit du peuple ni autant d'élévation de pensées. Elle n'eût pu vaincre le druidisme, s'il n'avait reçu des coups plus dangereux que l'enseignement qu'on lui opposait.

L'an 27 (av. J.-C.), Auguste interdit le culte druidique aux Gaulois qui aspiraient au titre de *citoyens romains*. En même temps, au nom de la civilisation, il réduisit les sacrifices humains à de légères blessures qu'on pouvait encore faire aux fanatiques qui se dévouaient pour répandre leur sang sur l'autel ou le bûcher.

Soixante-dix ans après, « Claude se crut assez fort pour attaquer plus fermement le druidisme ; il abolit ce culte monstrueux et sanguinaire, frappa de proscription ses prêtres et en fit périr un grand nombre..... Mais un ordre sacerdotal ne peut être anéanti par une seule persécution quelque sanglante qu'elle soit; un grand nombre de druides échappèrent cachés dans les retraites des montagnes et des forêts, ou protégés par l'affection du peuple ». (1)

Les pauvres habitants de l'Yveline contribuèrent de leur mieux au salut des druides, qu'on ne se contentait pas de poursuivre dans les villes, dont on abattait incessamment les principaux sanctuaires : les forêts d'entre Chartres et Dreux.

Des sentiments multiples guidaient le dévouement des Carnutes : la foi, le patriotisme, l'attachement aux coutumes..... Ils voyaient « dans le culte attaqué, le dépôt sacré des souvenirs et des institutions proscrites ».

De nouvelles persécutions, en 61, n'effrayèrent personne. Elles préparèrent, au contraire, la révolte de 70. Les druides reparurent. On les reçut avec enthousiasme à Chartres et dans les autres villes; on s'émut de nouveau aux chants prophétiques des bardes : espérance promptement déçue ; l'empire gaulois qu'ils annonçaient n'eut qu'une durée éphémère.

Alors, la majeure partie des druides adopta une nouvelle tactique, qui leur permit de conserver leur situation, et qui, tout en semblant être la soumission aux Romains, leur laissait le moyen d'entretenir bon nombre des anciennes croyances. Ils se rallièrent au principe d'assimilation des dieux gaulois et romains enseigné par les Romains eux-mêmes. Dans les temples et sur les statues, on lisait : Mars-Camul, — Belen-Apollon, — Mercure-Teutatès.... et les prêtres suivaient les

(1) Amédée Thierry — Hist. des Gaulois.

rites romains. Mais au fond, c'étaient toujours les druides, et, dans les campagnes, où il n'y avait ni temples, ni statues, les arbres, les pierres et les marais en tinrent lieu. Et l'espérance en des fées protectrices, la crainte des sorciers, persistèrent tout entières, principalement dans le centre et dans l'ouest de la Gaule.

Édification d'un temple gallo-romain auprès de Rambouillet. — Dans une histoire du pays Chartrain, un ancien écrivain (1) a cru donner beaucoup d'honneur à ses concitoyens et élever leur foi chrétienne au-dessus de celle des autres peuples en leur attribuant la connaissance et le culte de la Vierge avant la naissance de la mère du Christ. Dans le même but, il affirme qu'on n'éleva de temple à Jupiter ou à d'autres dieux de l'Olympe sur aucun point du territoire chartrain, sauf à Mantes.

Il est bien vrai qu'on n'a retrouvé, dans les Yvelines, ni monuments ni ruines qui rappellent le culte des dieux gallo-romains.

Cependant n'y a-t-il point existé de temples? Nous croyons que la susceptibilité des Romains aurait été éveillée par plusieurs siècles d'obstination de la part des Carnutes?

Ceux-ci étaient pauvres et peu zélés; ils n'élevèrent que de médiocres constructions, dont le temps eut vite raison, ou qui tombèrent sous les coups des Barbares, ou sous la hache des chrétiens. Mais la tradition ne parlerait pas de la *Diane*, à Épernon, de *Vieille Église,* près de Rambouillet, etc., si les Carnutes n'avaient eu aucun temple.

La *vieille église* nous intéresse par sa situation, admirablement choisie, au milieu de la forêt Yveline, sur le bord d'un étang vénéré des Carnutes, auprès de voies romaines nouvellement ouvertes, enfin à égale distance de Rambouillet, ancien village, d'Auffargis et de Sonchamp, où d'actives exploitations attiraient beaucoup de gens. Construit très probablement au IIe siècle de notre ère pour combattre l'attachement des habitants de l'Yveline au druidisme, ce temple paraît avoir été renversé par les invasions barbares du Ve siècle (2).

Voies romaines. — En vue d'assurer leur conquête et d'ouvrir la Gaule à leur civilisation, les Romains y créèrent de grandes routes pierrées qui la traversèrent en plusieurs sens. Elles se ramifièrent à l'infini de façon à unir les villes, à pénétrer les forêts et à conduire au passage des fleuves. Les chemins gaulois se trouvèrent en partie abandonnés; on ne les conserva que comme voies agraires.

---

(1) Ozeray.

(2) Si Vieille-Église tirait son nom d'un ancien édifice chrétien, comme l'ont supposé quelques personnes, le hameau construit des ruines dudit édifice n'aurait pu exister dès le milieu du VIIIe siècle. Or, Vieille-Église existait en 768 et apparemment depuis quelque temps.



PARIS. Glyptographie SILVESTRE & Cie, rue Oberkampf, 97.

SAINT-LÉGER-EN-YVELINE

Plusieurs des voies pierrées percèrent l'Yveline. En premier lieu, il convient de citer la voie militaire de Rouen à Paris, par Évreux et Dreux, qui passait, croit-on, au pied de Montfort. Ensuite venaient :

1° Une route d'Épernon à Élancourt (près Trappes), — par les bois appelés depuis *tailles* d'Épernon, par l'étang du Cerisier (près Poigny), enfin par Le Perray.

A Élancourt, cette route rejoignait la voie militaire de Rouen à Paris; au delà d'Élancourt elle se prolongeait jusqu'à Poissy. Prise en sens contraire, elle venait d'Épernon à Dreux, ou, par un autre embranchement, d'Épernon à Chartres.

2° Un embranchement, sur la précédente, d'Orléans au Perray, par Ablis et Rambouillet; d'où résultait, au total, une route d'Orléans à Poissy, ou de la Loire à la Seine;

3° Une route de Dreux à Corbeil, par les bois de Gazeran, Rambouillet, Grenonvilliers, Vieille-Église, Cernay, etc.

4° L'ancienne route gauloise de Chartres à Paris, par Saint-Arnoult et Rochefort;

5° Enfin, une route probable de Chartres à Meulan ou à Mantes, par Saint-Léger.

D'autres chemins pierrés furent tracés dans les siècles ultérieurs, suivant la mode romaine, mais ils n'appartiennent pas à l'époque de la domination.

Forges d'Auffargis. — Fondation de Sonchamp. — Villas romaines. — Nous avons signalé déjà l'existence d'abondantes scories sur le territoire d'Auffargis. En rapprochant de cette circonstance les noms de plusieurs chantiers : la Roche-Corbon, la Réchauffée (roche chauffée), les Fontaines-des-Forges (maintenant *fontaines du roi*), le Camp, le Trou-d'Enfer, on acquiert la certitude d'une antique exploitation de fer, dans la forêt Yveline, par une colonie romaine.

Le défrichement du sol fut entrepris, au sud et vers la fin du IIe siècle, par une autre colonie, qui fonda *sous champs* un village dont le nom exprima cette situation. Longtemps, la langue vulgaire lui conserva l'appellation de *Souchamps,* qu'une mauvaise interprétation des scribes du moyen âge a modifié en *suus campus*, d'où la forme moderne *Soncahmp*.

A l'époque gallo-romaine remonte également la construction de plusieurs villas qui, par la suite, groupèrent autour d'elles d'autres habitations et donnèrent naissance à des hameaux, ou que l'on transforma en manoirs. Nous citerons ainsi : Planet, Villarceaux, Clairefontaine, le lieu de la Chesnaye (Saint-Léger), Neuville... En plus de ces établissements, les Yvelines bénéficièrent de la civilisation

répandue par les Romains dans toute la Gaule. Des méthodes moins primitives et de meilleurs instruments de culture contribuèrent à améliorer la condition des laboureurs et à rendre la prospérité aux anciens villages, si rudement éprouvés par la conquête. La vigne remplaça les arbres sur plusieurs coteaux : à Pinson, aux Bordes, près de la Rémarde. Enfin, des voies ayant ouvert la forêt et ses villages au commerce, la vie fut rendue plus facile et la population s'accrut.

Vestiges de l'époque gallo-romaine. — A Sonchamp, l'on a découvert, en 1831, des vestiges de constructions romaines, des armes, des poteries. — En 1812, entre le parc de Pinceloup et Sonchamp, en défonçant un terrain inculte, l'on trouva plus de douze cents médailles de bronze à l'effigie des empereurs romains. Puis, des fondations d'édifices, au milieu desquelles étaient des débris d'amphores et des vases en terre rouge, ornés de beaux reliefs; des meules de moulins à bras, etc. : tous ces objets remontent au commencement du IIIe siècle.

Saint-Arnoult a donné aussi des médailles romaines, des fragments de poteries, de grandes tuiles à rebords ; — le moulin de la Chesnaye, des meules de moulins à bras, des fragments de poteries, des substructions antiques ; — Planet, un petit vase en terre noire guilloché et soutenu sur trois pieds, des amphores et diverses poteries, etc.

« Sur le domaine de la Christinière, dit M. Moutié (1), à l'étang de Rouvray, en exploitant une tourbière..., on découvrit une assez grande quantité de troncs d'arbres de différentes essences accumulés les uns sur les autres et qui paraissaient avoir été violemment renversés. Plusieurs de ces arbres étaient encore entiers, d'autres avaient reçu un commencement d'exploitation et quelques-uns même étaient complètement équarris. On y a trouvé quelques fragments de belle poterie gallo-romaine à couverte noire, une hache d'équarrissage en fer et une portion de bois de cerf démuni de ses andouillers, sauf le premier, et paraissant avoir servi d'instrument à fagoter Un examen attentif a démontré qu'une vaste marnière, à ciel ouvert, avait été creusée en cet endroit. »

---

(1) *Hist. de la Châteil. de Saint-Léger.*

CHAPITRE III

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

Conquête des Francs. — Pour n'avoir pas su résister aux Barbares, les Gaulois avaient perdu leur liberté. Pour la même cause périt l'empire romain.

« Les empereurs avaient dégradé les âmes par la peur; et ces âmes sans ressort virent avec l'apathique et lâche indifférence qu'elles avaient montrée contre le despotisme, la ruine imminente de l'empire et l'approche des barbares. A la fin du IVe siècle, il n'y avait plus de courage ni de discipline parmi les soldats, plus de patriotisme parmi les citoyens que ruinaient les exactions chaque jour croissantes d'un gouvernement chaque jour plus incapable de protéger les sujets » (1).

Aussi le flot des Asiatiques qui s'étaient entassés dans la vallée du Danube, parvint facilement à briser la barrière qu'on lui opposait, et, en 406, il inonda le midi de l'Europe. Les Burgondes et les Visigoths suivirent de près. Puis on vit les Huns. Ceux-ci étaient si effrayants, que les Barbares, nouveaux venus, se joignirent aux Romains mêmes pour les repousser.

Enfin, en 487, les Francs chassaient les Romains de la Gaule et s'y établissaient en maîtres.

Les peuples y gagnèrent momentanément une protection.

Le christianisme établi dans l'Yveline. — Églises de Rambouillet, de Montpinson (Montfort) et de Bourdonné. — En même temps que les Francs, le christianisme pénétra dans les profondeurs de l'Yveline.

Antérieurement, plusieurs saints hommes, Potentien, Savinien et Altin, avaient répandu la lumière de l'Évangile aux environs de Chartres. Saint Martin y était venu en 368.

Cependant, ce ne fut qu'après l'apostat de saint Chéron, au Ve siècle, qu'il y eut beaucoup de chrétiens dans la région.

A saint Souleine, évêque de Chartres, en 490, succédèrent deux hommes dont la popularité contribua grandement à la conversion des Chartrains : saint Adventin (511) et saint Lubin.

---

(1) V. Duruy. *Histoire de France*, chapitre V.

Celui-ci s'éleva très haut dans leur estime. Fils de laboureur, laboureur lui-même, il gagnait sans peine la confiance des campagnards; il les amenait en foule à la foi du Christ. Sa réputation avait été telle, qu'après sa mort (556), seize églises chartraines, fondées en ces temps, se vouèrent à saint Lubin. Parmi elles, remarquons l'église de Rambouillet.

Vers la même époque (fin du VIe siècle), Montpinson eut sa première église dédiée à saint Pierre; Bourdonné, la sienne, à saint Martin.

Mais au milieu de quelles difficultés se faisait la propagation de la foi! Après avoir gagné la confiance des gens et lutté contre l'indifférence; quand mille efforts semblaient avoir assuré le succès, l'on voyait tout crouler par le retour aux anciennes habitudes. On dut abattre tous les pins de la forêt (1) et enfouir les monuments druidiques.

Clovis donne la forêt Yveline à l'église de Reims. — « Qu'y a-t-il de moins conforme à l'idée d'un roi selon nos mœurs, que ces enfants de Mérovée, à la longue chevelure bien graissée, non point avec du beurre rance, comme celle des simples soldats germains, mais avec de l'huile parfumée? Véritables chefs de nomades dans un pays civilisé, ils campaient ou se promenaient à travers les villes de la Gaule, pillant partout, sans autre idée que celle d'amasser beaucoup de richesses en monnaie, en joyaux et en meubles; d'avoir de beaux habits, de beaux chevaux, de belles femmes; et, enfin, ce qui procurait tout cela, des compagnons d'armes bien déterminés, gens de cœurs et de ressource, comme s'expriment les anciennes chroniques. Par droit de conquête, et comme les premiers de la nation conquérante, ils s'étaient appropriés, dans toutes les parties de la Gaule, un très grand nombre de maisons et de terres qui formaient leur domaine patrimonial, leur *al-od,* comme on disait en langue franke... Acquérir de nouvelles richesses, accroître le nombre de ces braves qui garantissaient à leur chef la possession de ses trésors et lui en gagnaient de nouveaux, tel était l'unique but de leur politique. Toujours occupés d'intérêts matériels, ils n'exerçaient leur habileté qu'à reprendre ce qu'ils avaient aliéné et à dépouiller leurs compagnons des *feh-ods* ou soldes en terres dont ils avaient payé d'anciens services. Il n'y avait trêve pour eux à cette passion d'amasser et de jouir, que dans les jours de maladie ou aux approches de la mort. Alors les terreurs de la religion chrétienne se présentaient à leur esprit,

(1) Dès lors, jusqu'au XIXe siècle, on ne planta plus de pins dans l'Yveline.

redoublées par un souvenir confus des anciennes superstitions de leurs pères. Afin d'apaiser Dieu, ils le traitaient comme ils avaient voulu être traités eux-mêmes, et donnaient aux églises leur vaisselle d'or, leurs tuniques de pourpre, leurs chevaux, les terres de leur fisc. »

Ces lignes, écrites par le maître des historiens, par Aug. Thierry, paraissent faites particulièrement pour l'histoire d'une terre comme l'Yveline; car elles nous expliquent la prise de possession de la forêt par Clovis, et, en raison des attraits de la chasse, la haute estime en laquelle il la tint. Si bien « que dans un jour de maladie ou à l'approche de la mort » et « pour apaiser Dieu », il ne jugea rien de plus digne d'être donné à la première église de France, à l'église de Reims.

Nous y voyons aussi que ses successeurs, en reprenant plus tard à l'église de Reims la forêt dont Clovis lui avait fait présent, accomplissaient un acte tout à fait habituel à leur politique, dont il serait vain de chercher le prétexte.

Successeurs de Clovis. — Le fondateur de l'empire franc mourut en 511. Ses quatre fils se partagèrent la France, c'est-à-dire le pays situé au nord et à l'est de la Loire; les autres régions de la Gaule n'entrèrent pas directement dans le partage.

L'ancienne cité des Carnutes appartint au royaume d'Orléans qui échut à Clodomir.

Clodomir mourut en 524, et son frère Childebert hérita du pays Chartrain. Lui-même laissa, en 558, tout son royaume à son frère, Clotaire Ier, qui, d'abord roi de Soissons, finit par régner sur la France entière.

A sa mort, en 561, nouveau partage entre ses quatre fils. Charibert, roi de Paris, eut le pays de Chartres, dont une partie, celle qui justement nous intéresse, passa en 567, avec le Pincerais et le Dreugesin aux mains de Chilpéric, roi de Soissons.

La population restait fort indifférente à ces partages qui ne créaient point de frontières pour elle; car les limites que se traçaient les successeurs de Clovis n'étaient point des bornes à leur puissance, mais une délimitation au champ de leur pillage. Qu'importait au peuple pour qui était l'impôt qui l'écrasait; l'un ou l'autre des rois francs était aussi avide.

Cependant, la façon dont furent formés les lots de l'héritage de Caribert mérite qu'on s'y arrête un instant.

Premiers comtés et divisions ecclésiastiques. — En effet, dans le partage de 567, on reconnaît nettement l'existence de six

parties dans l'ancienne *cité* chartraine, et leurs territoires ont précisément donné les six archidiaconnés du diocèse de Chartres. Or, que ce soit dans l'ordre civil ou dans l'ordre religieux que se soit produite la division (bien que la première hypothèse soit la plus probable), il reste certain que c'est à cette époque que remonte l'établissement des archidiaconnés des diocèses de Chartres et de Paris, ainsi que la fondation des premiers comtés.

Changement d'état des Gallo-Romains. — Nommer les comtés, c'est arriver à parler du changement que la conquête franque amena dans la condition sociale des habitants du centre et du nord de la Gaule romaine.

Lorsque les vainqueurs eurent cessé leur système de réquisitions comme moyen de satisfaire leurs besoins et leurs désirs, ils organisèrent un fisc. Le prélèvement s'en fit par centurie ou groupe de cent familles. C'était tantôt au profit direct du roi, tantôt au profit d'un compagnon du roi, ou *comte,* qui avait près de lui la troupe de guerriers qui s'étaient liés à sa personne et dont il avait la charge. Parfois des portions du comté avaient été données à quelques-uns d'eux en particulier, non pour les posséder, mais pour en bénéficier.

Cette manière de considérer la terre pour son revenu et non comme bien-fonds conduisit les guerriers francs à ne considérer les cultivateurs que comme un bétail chargé de faire produire à la terre le revenu qu'ils en attendaient.

Les Gallo-romains, libres en majorité, se firent *colons* ou *tributaires*. La part de leur travail qui revenait au Franc était fixée. Mais ceux qui antérieurement n'étaient pas libres et beaucoup d'autres encore qui l'étaient, furent attachés à la *glèbe ;* on les vendit avec la terre qu'ils avaient mission de cultiver. Quelle valeur, en effet, eût eu pour les Francs, qui ne travaillaient pas, une terre sans les esclaves qui devaient la fertiliser ?

Inutile de peindre l'affreuse misère que ce régime imposa au plus grand nombre des habitants.

L'ignorance, la brutalité, l'injustice régnèrent sans partage, rejetant la société dans la barbarie. Il ne resta plus au peuple qu'une seule espérance, celle qu'enseignait à propos le christianisme : une vie meilleure dans un autre monde.

Tombeau de saint Arnoult. — Sous le règne de Clovis, vivait un noble Franc du nom d'Arnoult qui, dans sa jeunesse, s'était senti pris d'un zèle tellement ardent pour la foi chrétienne qu'il voulut consacrer sa vie au Christ. Néanmoins, par ordre du roi, il dut épouser Scari-

berge. Alors, il établit avec son épouse un accord, plus ou moins volontaire de la part de celle-ci, par lequel ils ne s'astreindraient à aucun des devoirs conjugaux. Puis il partit pour voyager, voulant édifier le monde par sa vertu et sa piété, renonçant aux honneurs et aux richesses. Sa renommée le porta, en 522, à l'épiscopat de Tours. Il s'y déroba aussitôt et reprit ses voyages. Onze ans après, au moment où il quittait l'oratoire de saint Rémi, à Reims, les parents de Scariberge l'assassinèrent pour venger l'humiliation qu'ils ressentaient de voir que cette femme avait été récemment revêtue du voile des vierges par Arnoult.

Durant sa vie, ce saint homme avait émis le vœu d'être enterré à Tours. Ses restes y étaient conduits pieusement par Scariberge, lorsque le chariot qui les portait s'arrêta *miraculeusement* au delà de Hibernie (Rochefort); ce qui détermina Scariberge à élever en cet endroit le tombeau de son époux, et, au-dessus, une chapelle en l'honneur de saint Rémi.

Le tombeau de saint Arnoult fut visité avec empressement; il s'y accomplissait, disait-on, des miracles. Peut-être contribua-t-il à l'accroissement de la population du lieu, qui changea son ancien nom en celui de *Saint-Arnoult.*

Scariberge chercha dans les environs une solitude pour se retirer. Elle choisit le désert situé entre Rambouillet et Hibernie. Pour s'y retirer, elle se fit bâtir une cellule, où elle finit ses jours. Après sa mort, son corps fut placé auprès de celui de saint Arnoult. La tradition dit que sa cellule, sous l'invocation de saint Rémi, fut habitée par d'autres saintes femmes.

On sait qu'au XIIe siècle existait en cet endroit un monastère qui végéta jusqu'à la Révolution.

— C'est encore une opinion admise que la crypte de l'église de Saint-Arnoult, retrouvée vers 1852 par M. Dubois, curé, n'est autre que le tombeau de saint Arnoult et de Scariberge.

Cellule de saint Germain — Fondation des églises Des Bordes, de Gazeran et de Condé. — Une autre cellule ou ermitage s'éleva dans l'Yveline, en 557, celle de saint Germain, évêque de Paris. Il s'y retira fréquemment. Le roi Childebert lui avait fait présent d'une grande portion de la forêt, voisine des Bordes.

Saint Germain catéchisa les habitants de l'Yveline. Il dota les Bordes d'une église dédiée à saint Jean.

En souvenir de ses enseignements, Gazeran et Condé vouèrent, peu après, leurs églises à saint Germain.

C'est de sa *cellule* qu'est venue le nom de *la Celle* que porte maintenant l'ancien territoire des Bordes.

Les biens donnés à saint Germain passèrent, après sa mort, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Saint-Léger. — Le village primitif de Saint-Léger n'a-t-il vu la conversion de ses habitants au christianisme qu'à une date qui leur permît de s'honorer du nom de la victime d'Ebroïn ? S'il en était ainsi, il faudrait en déduire qu'il a été des derniers, dans la contrée, à se rallier à la religion du Christ. Bien qu'on ait des raisons pour croire que le druidisme y avait laissé des souvenirs fort enracinés, on hésite à ne fixer qu'aux années 680 ou 700 le moment où les habitants de la haute vallée de Vesgre se rangèrent à la foi commune.

C'est cependant ce qui résulterait de l'opinion des auteurs qui ont placé à *Saint-Léger* le martyre du saint, ou qui ont dit que l'analogie entre ce lieu de l'Yveline et celui où mourut l'évêque d'Autun, dans l'Artois, avait déterminé la vocation.

Pour nous, l'ancien Saint-Léger était chrétien dès le commencement du VII[e] siècle. Nous pensons qu'il eut d'abord une chapelle ou une petite église dédiée à saint Jean-Baptiste, qui est restée la seconde vocation de l'église paroissiale. Vers 674, ce village aurait été le témoin du fait suivant, raconté dans la *Vie* de saint Léger, et qui aurait motivé la vocation :

« Quand ceux qui avaient emmené Léger, le serviteur de Dieu, annoncèrent à Ebroïn ce qu'ils avaient fait, il ordonna qu'on le conduisit au fond d'une forêt, fit répandre une fable sur sa mort, disant qu'il avait été noyé dans les eaux, et prescrivit même de lui construire un tombeau en attendant qu'il succombât à la souffrance d'une longue faim. Celui qui a vu et entendu ces choses peut dire qu'elles se sont bien passées ainsi. Mais le Seigneur n'abandonna point son serviteur. Lorsque le martyre de Dieu eut longtemps supporté la faim sans en mourir, Waimer (un de ceux qui l'avaient emmené) pensa que la nature humaine n'aurait pu résister de la sorte, si la grâce de Dieu ne l'eût soutenu ; il ordonna qu'on amenât Léger dans sa maison, et ses dures entrailles commencèrent à s'amollir par la pitié... » (1)

Nous voyons, disons-nous, dans ce martyre le motif de la dénomination chrétienne de Saint-Léger-en-Yveline. A l'appui nous rappellerons : qu'il existait une demeure royale, dans l'Yveline, à Palaiseau, où pouvait alors résider Ebroïn ; — que la pensée d'Ebroïn, de faire croire saint Léger noyé, lui venait de ce que la forêt, où il l'envoyait mourir de faim, renfermait des étangs nombreux, comme l'Yveline ; — qu'enfin une vague idée d'un martyre de saint Léger, en l'endroit

(1) *Vie de saint Léger*, t. II., Guizot.

dont nous nous occupons, a été transmise et a servi de base à l'opinion de ceux qui voulaient que ce soit là qu'il ait péri.

Vestiges de l'époque mérovingienne. — Des temps mérovingiens, l'on n'a guère retrouvé que des cercueils de plâtre, des fers de lances, des francisques, des poignards, des agrafes de bronze, quelques poteries.

Tout un cimetière, attribué à cette époque, a été découvert à Auffargis, en 1846. Les seules particularités observées consistaient en la présence d'un petit vase de terre aux pieds des squelettes et d'armes jadis suspendues à des ceintures dont il ne restait plus que les boucles métalliques.

CHAPITRE IV

ÉPOQUE CARLOVINGIENNE

Pépin-le-Bref partage l'Yveline entre diverses abbayes. — Pépin-le-Bref avait obtenu de l'Église la consécration de sa royauté; il s'en montra reconnaissant par sa libéralité envers elle,

Pour nous en tenir aux Yvelines, nous le voyons distribuer cette vaste forêt aux abbayes les plus connues de son époque :

Celle de Saint-Maur-des-Fossés reçoit la partie voisine de Saint-Arnoult et, en outre, les revenus de l'église paroissiale du lieu;

Celle de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire a le bois qui a gardé son nom (bois de Saint-Benoît), en attendant que Louis-le-Débonnaire, en 836, lui donne Sonchamp et son église;

Saint-Germain-des-Prés est confirmé dans la possession des biens qu'elle tenait de Childebert, aux Bordes; ces biens sont même accrus;

Le prieuré de Notre-Dame d'Argenteuil, moins fortuné, se contente de l'église de Bourdonné.

La plus belle part était réservée à l'abbaye de Saint-Denis : toute la forêt,— de Montfort à Sonchamp, de Coignières à Rambouillet, de Cernay à Hermeray et à Condé — lui fut donnée par une charte fameuse, datée de 768. C'est le premier écrit connu qui contienne le nom de Rambouillet.

Voici la traduction des principaux passages de cette charte : « Pépin, par la grâce de Dieu, roi des Francs,..... donnons à la basilique de Saint-Denis,.... à perpétuité, pour le salut de notre âme et pour la sépulture de notre corps en ce saint lieu, — la forêt connue sous le nom d'Yveline, ainsi que tout ce qui y tient, ce qu'elle renferme et nous y appartient : terres, maisons, habitations d'hôtes, édifices, habitants, esclaves, bois, vignes, champs, etc..... tout, sauf les concessions que nous savons avoir faites (à d'autres abbayes) par des chartes antérieures.... ....Les confins de cette forêt sont : d'une part, Couviers, Vaterie, Cernay et Vieille-Église; d'autre part Épainville, Puisieux et Rambouillet (1); puis Hermeray; ailleurs Adainville, Bourdonné et Condé; d'un cinquième côté Montpinson (2) et Villiers. »

---

(1) Rumbelitto.
(2 Pincionemonte (Montfort).

Mais, comme les grandes fortunes excitent toujours l'envie, deux siècles à peine après la dotation *perpétuelle* de Pépin, l'abbaye de Saint-Denis était dépossédée de l'Yveline, pendant que les autres abbayes conservaient et augmentaient leurs biens.

Fondation de La Celle et de son église. — Depuis la mort de saint Germain (576), un Prieuré était établi dans sa cellule. Le prieur avait mission de mettre en valeur le domaine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il attira, dans ce but, des *hôtes,* dont les demeures, groupées dans le voisinage du prieuré, composèrent un nouveau village : la *Cellula* (*u* bref) ou la *Cella.*

La Celle ne tarda pas à être dotée d'une église, moins par nécessité que pour honorer saint Germain, auquel elle fut dédiée. En effet, il existait déjà une église aux Bordes.

Un relevé des biens de Saint-Germain-des-Prés, dans l'Yveline, au IXe siècle, affirme l'existence des deux églises, qui relevaient l'une et l'autre du prieuré. Il nous apprend en même temps que l'abbaye possédait la valeur de 14 hectares et demi de terre, un bois d'un circuit de 11 à 12 kilomètres où pouvaient paître *mille porcs ;* deux greniers, joints au prieuré, qui recevaient annuellement, par cens, 27 muids de farine. En outre, ils avaient un colon et sa famille, et, à la Celle, des hôtes dont les familles composaient 75 personnes. Ce chiffre était certainement celui de la population, non compris les quelques religieux du prieuré.

Les comtés. — Si vague que soit notre connaissance des divisions territoriales au temps des Carlovingiens, nous sommes à même de répartir les villages de l'Yveline entre les comtés qui y avaient leurs limites.

Condé, Bourdonné, Gambais, Montpinson dépendaient du comté de Madrie, qui avait son chef-lieu à Mantes.

Quatre comtes de Madrie sont connus : Romuald (mort en 754), Nivelon Ier, Tietberg, Nivelon II. Ce comté disparut après le traité de Clair-sur-Epte (912), qui en donna une partie à Rollon, chef des Normands.

Rambouillet, Saint-Léger, Sonchamp, etc., étaient du comté de Chartres, dont une dislocation, au IXe siècle, donna naissance à de nouveaux comtés, ceux d'Hibernie ou Rochefort et d'Epernon.

Saint-Arnoult et Sonchamp furent du comté de Rochefort; Rambouillet, Gazeran et Poigny de celui d'Epernon.

Après 912, le sud de l'ancien comté de Madrie, et notamment Montpinson, s'ajouta au comté d'Epernon. Quant à Saint-Léger et

au reste des Yvelines, en leur qualité de biens de l'Église, ils se trouvèrent placés sous la protection immédiate des ducs de France.

Duché de France. — Asiles des Yvelines. — Manoir de Rambouillet. — Cette protection avait été établie, en 861, dans un plaid tenu à Compiègne. Pour essayer de tirer la France du chaos où la jetaient les courses de Normands, Charles-le-Chauve avait nommé Robert-le-Fort *duc* de tout le pays entre *Seine et Loire*.

L'histoire de France dit combien cet homme tint glorieusement le poste d'honneur qu'on lui avait confié.

Tué en 866, son fils Conrad lui succéda au duché de France; puis, en 884, ce fut son autre fils Eude, si célèbre par son héroïque défense de Paris. Après Eude, Robert devint duc de France.

Pour profiter d'un répit laissé par les Normands, Robert rétablit l'ordre dans sa province. Il organisa la résistance, fortifia tous les endroits qui le permettaient ou le nécessitaient. Les donjons et les châteaux sortirent de terre comme par enchantement. Tous y travaillaient avec ardeur; c'étaient les *asiles* où l'on se réfugierait quand apparaîtraient les pirates.

En 911, le pays chartrain fut heureux des défenses qu'il s'était données. Rollon l'envahit; mais il n'y fit point le pillage sur lequel il comptait; il ne put prendre Chartres. Il s'en vengea en brûlant les églises des villages, en vendant les jeunes gens et les jeunes filles et en massacrant les vieilles gens qu'il avait surpris.

Cependant, l'immense majorité des habitants lui échappa. Au lieu de fuir, partout on le combattit, grâce à la protection des châteaux, aux murailles épaisses. En sorte que le chef des Normands en vint à considérer comme avantageux le traité qui lui donnait une province à condition de cesser ses courses.

Les asiles, désormais inutiles contre les Normands, servirent aux seigneurs contre le roi et contre le peuple. Nos malheureux pères n'échappaient à un mal que pour retomber dans un autre : délivrés du régime de pillage, d'incendie et de meurtre des Normands, ils passaient à un autre, fort comparable, celui de la féodalité.

La féodalité résultait de l'hérédité des fiefs. Charles-le-Chauve avait pensé, par cette concession, stimuler le zèle de ses guerriers contre les Normands. Mais, après la paix, les gouverneurs de comtés et les soldats, récompensés du bénéfice d'une terre, cessèrent de se considérer simplement les officiers ou les soldats du roi. Ayant le droit de transmettre à leurs enfants le bénéfice d'un territoire, ils s'en déclarèrent *seigneurs*. Et, pour soutenir cette interpréta-

tion, ils s'appuyèrent sur leurs armes et sur leurs forteresses, ou plutôt sur les *asiles* du peuple.

Dans les Yvelines, les habitants avaient relevé les murs d'Hibernie (qui prit vers ce temps le nom de Rochefort) et de Montpinson. Ils avaient fortifié Epernon et construit le manoir de Rambouillet : les comtes d'Epernon et de Rochefort furent prompts à en tirer avantage.

Mais l'apparition du manoir de Rambouillet réclame que nous nous y arrêtions un moment : « Des traditions que l'on croit fondées sur d'anciennes chroniques, a dit M. de la Motte, font remonter la tour principale du château (de Rambouillet), plus haut que le règne de Hugues-Capet; ce qui ferait supposer que la tour actuelle, qui paraît être du XV[e] siècle, en aurait remplacé une autre ».

M. de la Motte aurait pu dire que Rambouillet avait certainement un manoir au temps de Hugues-Capet et que la grosse tour du château offre bien les proportions d'une construction carlovingienne. Nous ajouterons que, si un seigneur avait été le fondateur du manoir, il l'aurait bâti sur la hauteur et non au plus bas endroit. Et si, malgré tout, quelque opiniâtre refusait à la tour de Rambouillet l'antiquité que nous lui attribuons, nous lui rappellerions les chevaliers de Rambouillet du XII[e] et du XIII[e] siècle; — nous lui demanderions pourquoi les premiers seigneurs de Rambouillet entretenaient leur *hébergement* dans un lieu fangeux et malsain, quand, à trois cents pas de là, était une hauteur, si ce n'était parce qu'il y avait là la grosse tour *semper erecta,* comme disent les armes de la ville.

Ainsi, le manoir et la tour de Rambouillet ont été l'œuvre des paysans de la contrée. Obéissant au mouvement général ou à un ordre du duc Robert, ils préparèrent l'asile où ils se retrancheraient au cas où les Normands se montreraient. Ils cherchèrent pour cela un lieu qui réunit, par sa nature, les plus grandes commodités de défense, et choisirent la pointe de la forêt, protégée par plus de mille pas de marécages. Alors, ils construisirent un polygone de murailles crénelées, adossées à une grosse tour, dont la hauteur mit les combattants au niveau du plateau situé derrière le village. Forteresse capable de résister à des bandes courant les provinces et mal pourvues de machines de guerre, comme étaient les Normands, mais qui n'aurait su abriter un seigneur, aux beaux temps de la féodalité! Ce qui explique le peu de cas qu'en firent les successeurs des comtes d'Epernon.

Hugues-le-Grand, duc de France, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, etc. — Les deux derniers ducs de France

furent Hugues le-Grand et Hugues-Capet. Ils appartiennent directement à l'histoire des Yvelines en raison de leurs titres d'abbés de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés.

Hugues-le-Grand, dit D. Brouillart, « ne regardait point le temporel comme un bien appartenant à l'Église, mais comme son patrimoine, et en disposa de même ». Il créa ainsi des précédents dont le résultat fut, pour l'abbaye de Saint-Denis, la perte totale de l'Yveline, et, pour celle de Saint-Germain-des-Près, un amoindrissement considérable de ses biens dans la même forêt.

Nous en reparlerons.

Faits divers. — En 857, le pays de Chartres avait été abandonné au pillage des Normands.

— De 870 à 885 environ, le pays d'entre Seine et Loire souffrit plusieurs famines dues à des hivers rigoureux suivis d'étés brûlants, ainsi qu'aux ravages des sauterelles et au pillage des Normands. De terribles épidémies se joignirent aux autres fléaux.

— 884, mort de Carloman : le roi étant venu « à la chasse dans la forêt d'Yveline, près de Montfort, il fut blessé mortellement par un sanglier, ou comme quelques-uns disaient, par un de ses gens qui tirait au sanglier ; et sachant qu'il l'avait fait sans dessein, il n'en dit rien, de peur qu'il n'en fût puni. Il mourut le 6 décembre et fut enterré à Saint-Denis » (B. de Montfaucon).

CHAPITRE V

PREMIERS CAPÉTIENS. — FONDATION DE LA SEIGNEURIE DE MONTFORT.

L'Yveline fait retour au domaine royal. — Construction du château de Saint-Léger. — La confusion, faite par Hugues-le-Grand, des biens des grandes abbayes avec son patrimoine, conduisit l'Yveline à changer de maître. Elle passa de l'abbaye de Saint-Denis aux mains du roi de France.

Qui faut-il accuser de cette spoliation? Hugues-Capet, ou ses successeurs immédiats ?

L'histoire ne répond à cette question qu'avec embarras, par suite de l'absence de tout acte probant. En considérant la piété du fondateur de la maison capétienne, elle est disposée à rejeter bien loin ce qui semble l'accuser. Pourtant, elle sait, qu'en rendant la toque d'abbé, Hugues-Capet garda l'usage de l'Yveline ; que, pour y être mieux à l'aise dans ses chasses, il s'éleva une demeure à Saint-Léger. Ce pouvait bien n'être qu'une tolérance de la part des moines, tenue à faveur par le roi ; cependant la construction d'un château à Saint-Léger ressemble fort à une prise de possession. Et les successeurs de Hugues-Capet s'en autorisèrent pour traiter la forêt Yveline en domaine royal, de même que Hugues-Capet s'était servi des précédents, créés par Hugues-le-Grand, pour continuer à y chasser.

Sous Robert, le château fut agrandi, une police forestière et une prévôté royales furent organisées, sans qu'aucune protestation des religieux de Saint-Denis vînt troubler les rois dans leur établissement à Saint-Léger. Car ils ne se contentaient pas de courir l'Yveline et de venir se reposer à Saint-Léger, ils y faisaient des séjours assez prolongés pour avoir à s'occuper d'affaires. Un grand nombre de chartes sont datées de Saint-Léger ; des assemblées y furent aussi tenues. Hugues-Capet y donna les églises de Poigny et des Essarts à l'abbaye de Saint-Magloire, à Paris ; en 999, le roi Robert donna la terre de Guiperreux et ensuite la dîme du pasnage de l'Yveline (c'est-à-dire la dixième partie des droits payés par ceux qui menaient leurs porcs paître dans la forêt) à la même abbaye ;

En 1026 ou 1031, le même roi fonda un monastère à Saint-Léger ;

En 1040, Henri Ier y tint une assemblée des principaux seigneurs

de la contrée pour solenniser un don fait à l'abbaye de Coulombs ; etc., etc. Louis-le-Gros et Philippe-Auguste ne vinrent pas moins fréquemment à Saint-Léger.

Les Essarts. — Églises des Essarts et de Poigny. — Sur un ordre de Hugues-Capet, les hôtes, que l'insouciance des abbés avait laissé répandre dans l'Yveline, durent se retirer ; on leur assigna un endroit qu'il leur fut permis de défricher. Forts de cette autorisation, les hôtes ouvrirent plusieurs *écarts* dans la forêt et fondèrent un village qu'on appela les *Essarts-le-Roi*. Ils eurent une église dédiée à saint Corneille et à saint Cyprien.

Hugues-Capet en donna le bénéfice à l'abbaye de Saint-Magloire, qu'il avait fondée à Paris.

La même abbaye, avons-nous dit dans l'article précédent, eut le droit d'élever à Poigny une église paroissiale dont les revenus lui appartinrent.

— De ce moment, tous les villages existant dans l'Yveline étaient pourvus d'une église.

Seigneurie de Montfort ; le château-fort. — L'approche de l'an mil, ce terme fatal où tout devait rentrer dans le néant, n'arrêta pas les projets de l'ambitieux Guillaume de Hainaut, fondateur de la seigneurie de Montfort.

Il avait épousé l'héritière d'une partie de l'ancien comté d'Epernon et était ainsi devenu maître d'un domaine qui s'étendait d'Epernon à Montpinson et d'autre part, jusqu'à Rambouillet. C'étaient : les environs d'Epernon, Gazeran, Rambouillet ; puis Gambais, Montpinson et quelques terres voisines.

Son premier soin fut la construction d'un château-fort. Pour en choisir l'emplacement, il avait à se décider entre trois lieux de son domaine déjà munis d'ouvrages forts dont il songeait à tirer parti : Epernon, Rambouillet et Montpinson. Il jugea Epernon trop écarté. Rambouillet eût été un bon poste, mais son manoir était difficile à utiliser. Au contraire, Montpinson réunissai tous les avantages : un mont à pic, bien fait pour porter orgueilleusement la demeure d'un seigneur ; une colline détachée, pour sa capitale ; en outre, le voisinage de la forêt ; et, à ses pieds, une vaste plaine et des vallées ouvertes, qui promettaient beaucoup à son ambition.

Guillaume du Hainaut se détermina pour Montpinson. En 999, commencèrent les travaux. Le village fut enveloppé de murailles ; l'*asile*, élevé au siècle précédent, se transforma en un formidable

château, détaché de la ville. Ce château se composa d'une ou de deux enceintes de murailles superposées, d'une tour et d'un donjon. Peut-être la tour appartenait-elle à l'ancien asile, car, de nos jours, ses ruines ne présentent point des matériaux aussi résistants que les autres ruines, et elle est à bas depuis quatre siècles, tandis que le donjon est encore debout. Ce donjon « était un bâtiment octogone fort irrégulier, ayant un vide de 14 à 15 mètres et des murs d'environ 3 mètres d'épaisseur » (1). Au bas, du côté de la ville, il y eut une basse-cour; auprès, un prieuré, dit de Saint-Laurent; au delà du donjon, une chapelle Saint-François.

Alors, pour donner à sa capitale et à son château un nom expressif, Guillaume de Hainaut substitua *Montfort* à *Montpinson*.

Les seigneurs de Montfort, châtelains héréditaires de Saint-Léger et gruyers de l'Yveline. — L'amitié qui unissait le roi Robert-le-Pieux et Guillaume de Hainaut fut un des fondements de la fortune de celui-ci. Il reçut du roi la garde du château de Saint-Léger avec les titres de *châtelain héréditaire* et de *gruyer* (2) de l'Yveline.

Quoique l'amitié d'un monarque suffise à expliquer les faveurs qu'il accorde, nous gardons de fortes présomptions du droit qu'avait Guillaume de Hainaut à la charge de *gruyer;* droit qui lui venait, à notre avis, de la qualité d'*avoué* de l'abbaye de Saint-Denis qu'avaient eue autrefois les comtes d'Epernon.

Félibien dit, dans son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis:*

« Du temps de Charlemagne, il avait été ordonné que les abbés, aussi bien que les évêques, auraient des *avoués,* qu'on nomma aussi *vidames* ou *défenseurs,* parce que leur office était de défendre les églises commises à leur protection contre la violence de ceux qui osaient les opprimer. Cette sauvegarde était particulièrement nécessaire dans le siècle qui suivit Charlemagne, où, parmi les désordres de l'État et la licence des armes, les biens de l'Église furent exposés au pillage des ennemis domestiques et à l'invasion des Normands... Pour l'ordinaire, c'étaient des gentilshommes, les plus qualifiés du pays et qui avaient eux-mêmes leurs biens aux endroits où l'abbaye avait les siens..., afin que les avoués fussent plus à portée pour défendre les biens des églises qu'ils protégeaient : ce qui faisait que les grandes abbayes, comme celle de Saint-Denis, avaient souvent plusieurs avoués ».

---

(1) A. de Dion.

(2) C'est-à-dire : grand officier royal de la forêt.

4.

Ainsi, il y avait un *avoué* pour l'Yveline. Naturellement, quand les puissants ducs Hugues-le-Grand et Hugues-Capet avaient eu la chape de Saint-Denis, la protection de l'*avoué* était restée au second plan; mais c'était tout autre chose le jour où le duc de France, devenu roi, cessait d'être abbé, et surtout lorsqu'il faisait main-basse sur la forêt. Qu'il y eût de sa part une véritable prise de possession et, par conséquent, une intention malhonnête, ou que ce fût simplement un ample usage du bien d'autrui, il était de bonne politique de respecter les droits d'un intéressé, afin d'éviter des protestations. L'entente ne présentait aucune difficulté entre le roi et le seigneur de Montfort, deux bons amis; au lieu d'être *avoué* de l'abbaye, Guillaume de Hainaut fut gruyer du roi, ce qui revenait au même.

Pour appuyer nos présomptions sur ce point, faisons observer que malgré leurs actes répétés de félonies, les seigneurs de Montfort ne perdirent point leur charge de gruyers de l'Yveline, ce qui dénote qu'ils avaient pour eux mieux que la nomination de Robert-le-Pieux, nomination que, plus tard, Louis-le-Gros, par exemple, n'eût pas manqué de révoquer irrémédiablement.

Quoi qu'il en soit, ils restèrent les gardiens de la forêt avec des droits tout particuliers qui leur en préparèrent la prompte possession.

Domaine royal, seigneuries de Montfort et de Rochefort. — Au commencement du XIe siècle, les Yvelines entraient en composition de trois domaines: celui du seigneur de Montfort, que nous venons de tracer; celui du seigneur ou comte de Rochefort, qui avait le sud-est de la forêt, avec Rochefort, Saint-Arnoult et beaucoup d'autres endroits, situés en dehors des Yvelines, à l'est et au nord de Rochefort; enfin le domaine royal d'Yveline ou prévôté de Saint-Léger, comprenant; Saint-Léger, Condé, Bourdonné, Poigny, Auffargis, Vieille-Église, Villarceau, les Essarts, et même les Mesnuls, Grosrouvre, etc., jusqu'à Basoche.

Nous allons rapporter rapidement, dans ce chapitre, l'histoire des seigneurs de Montfort, ensuite celle des comtes de Rochefort, jusqu'à la réunion de cette dernière seigneurie à celle de Montfort.

Seigneurs de Montfort pendant le XIe et la moitié du XIIe siècle.

AMAURY Ier de Montfort:

Il aida le roi Henri Ier dans sa lutte contre la reine Constance qui voulait, après la mort de Robert-le-Pieux, conserver l'autorité qu'elle s'était acquise vers la fin du règne de ce roi.

Il eut pour femme Bertrade, et pour fils :
1° Simon Ier, qui lui succéda ;
2° Mainier de Montfort, qui fut seigneur d'Épernon.

SIMON Ier, *3e seigneur de Montfort.* — Accompagna le roi Henri Ier au siège de Chasteauneuf, en Thimerais (Eure-et-Loir), 1038. — En 1067, il était présent à la célèbre assemblée des grands du royaume, pour la dédicace de l'église de Saint-Martin-des-Champs.

Simon 1er mourut en 1087, après avoir dominé Montfort pendant trente-cinq ans environ. Il s'était marié plusieurs fois; deux femmes lui sont connues :

1re femme : Isabeau de Broyes, qui lui apporta Nogent, vers 1055, et dont il eut trois enfants :
1° Amaury II, surnommé le Puissant ;
2° Isabeau de Montfort, dame de Nogent ;
3° Ève de Montfort, mariée au seigneur de Bec-Crespin.

2e ou 3e femme : Agnès d'Evreux, qui lui donna cinq enfants :
1° Richard ;
2° Simon II, surnommé le Jeune ;
3° Amaury III, qui, par la mort de ses frères, succéda à son père dans la seigneurie de Montfort ;
4° Guillaume de Montfort, évêque de Paris, en 1092 ;
5° Bertrade Montfort, épouse de Foulques IV, comte d'Anjou, puis de Philippe Ier, roi de France.

AMAURY II et SIMON II, *4e et 5e seigneurs de Montfort.* — Ces deux seigneurs moururent dans des combats. Ils ne laissèrent pas d'enfant pour leur succéder.

Sous Simon II, Montfort fut assiégé : « Au mois de septembre de l'année 1098, toute la province était dans la terreur par l'approche d'une nombreuse armée de Normands et d'Anglais qui dévastait tout sur son passage. La défection de deux barons lui avait ouvert, sans combat, la première ligne de défense de la France de ce côté. L'un était Nivard, seigneur de Septeuil, l'autre, le propre frère du seigneur de Montfort, le jeune et ambitieux Amaury, soit qu'il fût mécontent de la part que lui faisait Simon dans l'héritage de son père, soit que la discorde se fût mise entre eux à la suite des aventures de leur sœur Bertrade (1). Simon de Montfort munit si bien ses châteaux et les défendit avec tant de courage, que tous les efforts de l'armée anglaise, commandée par le roi Guillaume le Roux, se brisèrent

(1) Voir plus loin, même chapitre.

contre les murs de Montfort. Elle ne fut pas plus heureuse devant Épernon, ni devant les châteaux de Neaufle et de Maule, et elle dut se retirer après avoir ravagé la campagne, mais sans prendre aucune place » (1).

Ordéric Vital dit de Simon II que « sa gaieté et sa valeur » donnaient du courage aux plus timides.

AMAURY III, *6e seigneur de Montfort.* — En 1118, il joignit à son domaine le comté d'Evreux, par héritage de son oncle maternel. Mais le roi d'Angleterre, duc de Normandie, lui refusa comme seigneur français, la possession de ce comté. Amaury souleva tous les seigneurs de France, si bien que le roi d'Angleterre (Henri Ier) dut céder.

Le grand ministre Suger a écrit des éloges sur la valeur et l'expérience militaire d'Amaury III.

Il mourut vers 1140. Ses deux épouses furent :

1re épouse : Richilde de Hainaut, séparée de lui, en 1118, pour cause de parenté. De leur union naquit :

Luciane de Montfort, qui épousa Hugues de Montléry.

2me épouse : Agnès de Garlande, mariée vers 1120, et héritière d'Anseau de Garlande, comte de Rochefort-en-Yveline, de Gournay et de Gomets.

De cette dernière, il eut trois enfants :

1° Amaury IV, mort en 1140, sans avoir été marié ;

2° Simon III, surnommé le Chauve, qui eut la seigneurie de Montfort et le comté d'Evreux ;

3° Agnès de Montfort, qui épousa un comte anglais.

La sépulture des seigneurs de Montfort et des membres de leur famille se faisait ordinairement à Epernon dans l'église du Prieuré de Saint-Thomas.

Seigneurie de Rochefort. — A Rochefort, les Seigneurs conservèrent l'ancien titre de *comte* que les rois avaient donné à leurs *compagnons* d'armes et aux gouverneurs de province. Nous ne les connaissons qu'à partir de Gui-le-Rouge.

GUI Ier, surnommé le Rouge à cause de la couleur de ses cheveux, était fils de Gui, seigneur de Montléry. Son nom apparait dans les chartes vers 1062. On sait qu'il fut ami du roi Philippe Ier et de son fils Louis-le-Gros. Nommé sénéchal, il fit apprécier son habileté politique et ses qualités militaires.

---

(1) A. de Dion. — *Mém. de la Soc. arch., t. I, p.* 125.

Il finit ses jours sous le coup d'une offense, aussi cruelle qu'imméritée : Louis-le-Gros répudia sa fille, Luciane de Rochefort, qu'il avait épousée.

Gui Ier mourut en 1108. On lui dut plusieurs fondations religieuses hors du pays d'Yveline. C'est de lui que la léproserie de Beaulieu, près Chartres, tint le don de cinq sous (1) de fer à prendre chaque année à Rochefort.

1re femme : (Inconnue), dont il eut deux enfants :

1° Gui II, comte de Rochefort ;

2° Une fille, qui épousa Anseau de Garlande. Plus tard, elle hérita de la seigneurie de Rochefort, par la mort de son frère, et sa fille, Agnès de Garlande, porta cette seigneurie dans la maison de Montfort en épousant Amaury III. *(Voir plus haut.)*

2me femme : Adelhaïs ou Alix de Crécy.

Il leur naquit :

1° Hugues de Rochefort, seigneur de Gometz-le-Châtel, Châteaufort, etc. ;

2° Biotte de Rochefort, mariée au seigneur de Gâtinais ;

3° Béatrix de Rochefort, mariée au seigneur de Tournan-en-Brie ;

4° Luciane de Rochefort, après sa séparation de Louis-le-Gros, épousa Guichard, sire de Beaujeu.

GUI II, *second seigneur connu de Rochefort.* — De 1108 à 1112. Pendant les quatre ans qu'il fut comte, Gui II ne cessa de combattre Louis-le-Gros. Il mourut sans postérité.

ANSEAU de GARLANDE, *troisième seigneur de Rochefort.* — Par sa femme, Anseau de Garlande eut la seigneurie de Rochefort. Quand il mourut, Rochefort passa à Amaury III, seigneur de Montfort, époux d'Agnès de Garlande. Celle-ci était fille d'Anseau.

Luciane de Rochefort et Bertrade de Montfort entretiennent la rebellion contre Louis-le-Gros. — Bertrade de Montfort (2) avait épousé le comte d'Anjou, Foulques, surnommé le Réchin à cause de sa mauvaise humeur. Maladif, âgé, marié trois fois déjà, cet homme n'avait rien pour plaire à la coquette Bertrade, la plus belle personne de France, disait-on. Mais il n'en était pas de même de Philippe Ier, le roi de France, beau et galant, qui pensait à se remarier. L'infidèle Bertrade laissa son mari pour suivre son préféré : aux évêques revint le soin d'éclaircir la situation par le di-

(1) Le *sou* valait 1 fr. 25 ; mais l'argent avait beaucoup plus de puissance en ces temps qu'aujourd'hui.

(2) Dernier des enfants de Simon Ier et d'Agnès d'Evreux.

vorce de Bertrade et de Foulques, ensuite par la bénédiction du mariage de celle-ci avec le roi. Tout allait bien, quand soudain le pape Urbain II s'élève contre ce scandale. Il excommunie le roi de France, Bertrade et les évêques qui avaient prononcé divorce et nouveau mariage.

Philippe Ier était tellement épris de Bertrade, et dominé par elle, qu'il ne céda pas. Aucune humiliation ne fut assez forte pour le déterminer à se séparer d'elle.

Cependant la jalousie de cette femme à l'égard de son fils Louis, associé au trône, rendit au roi un moment de courage. Bertrade dut céder. Elle se contenta d'obtenir la reconnaissance des deux fils qu'elle avait eus du roi, comme héritiers du trône de France au cas où Louis-le-Batailleur mourrait sans postérité masculine.

Telle était la situation, en 1107, lorsque Louis rompit son union avec Luciane de Rochefort,

Le mariage n'avait point été consommé, en raison de l'âge tendre de Luciane; néanmoins, il y avait dans ce fait une grave injure pour le comte de Rochefort, un vassal fidèle, brave, qui s'était couvert de gloire à la croisade. Aussi Gui Ier se démit de sa charge de sénéchal en faveur d'un de ses fils, et se retira de la cour. Bientôt, entraîné par son ressentiment, il prit les armes contre l'héritier du trône, pour soutenir Hugues de Pomponne que Louis voulait punir d'un vol. Ce Hugues avait enlevé les chevaux d'un marchand sur la route royale.

Gui Ier n'examina pas de quel côté était le bon droit; il se proposait uniquement de faire acte d'opposition. Mal lui en prit. Les forces du roi eurent l'avantage et le comte de Rochefort se vit obligé de se défendre dans ses propres châteaux. Heureusement il avait de nombreux amis parmi les seigneurs des environs, et ceux-ci vinrent éloigner les troupes du fils du roi. Gui Ier mourut sur ces entrefaites.

Vers le même temps, Philippe Ier descendit dans la tombe (1108), laissant une rude tâche au batailleur Louis VI. A peine, en effet, celui-ci était-il sur le trône qu'une ligue de ses plus puissants vassaux se formait contre lui à l'instigation de Bertrade de Montfort, avec Gui II, comte de Rochefort, Hugues de Crécy, Amaury III, seigneur de Montfort, etc., pour adhérents. Bertrade donna pour chef à la ligue son fils Philippe, qui se trouvait le frère de Louis VI. Le roi d'Angleterre était aussi de la partie.

Pendant cinq ans, Louis VI dut combattre cette coalition qui se reforma plusieurs fois, en changeant de chef, mais toujours à l'instigation des deux mêmes femmes. Lutte qui usa Louis VI et fut funeste à la plupart des seigneurs qui s'y mêlèrent.

Gui Ier revient de la croisade. — Dîme de Rambouillet et de Gaseran. — Divers dons aux églises. — Fondation de l'abbaye de Clairefontaine. — Monastère de Saint-Léger — Parmi les chevaliers français qui s'illustrèrent en Palestine, lors de la première croisade, l'histoire accorde un bon rang au comte de Rochefort, Gui Ier. Sa valeur et sa piété lui valurent un accueil empressé à son retour.

Ce fut un évènement dans la contrée. Seigneurs amis, vassaux, clercs se rendirent processionnellement au-devant de lui et l'accompagnèrent à son château. Le lendemain, un dimanche, Gui Ier se trouva à Saint-Arnoult où l'attendaient ceux qui l'avaient reçu la veille et aussi une foule d'autres nobles personnes. On l'acclama, lui et les chevaliers qui l'avaient suivi en Terre-Sainte.

— Pour ne point rester en arrière de son voisin, le seigneur de Montfort, Simon Ier, se fit remarquer par sa libéralité envers l'Église.

Déjà son père, Amaury Ier, dans ses derniers moments, avait donné à l'abbaye de Marmoutiers la dîme de plusieurs églises de son domaine, et entre autres des églises de Rambouillet et de Gaseran.

En 1072, il fit don à l'abbaye de Saint-Magloire (de Tours), de l'église Saint-Martin de Ronchamp. Il lui abandonna encore le prieuré de Saint-Laurent, situé au pied de son château. Enfin, vers 1100, il fondait l'église et le monastère de Clairefontaine « en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame. »

La dotation était considérable : 550 arpents de bois de haute futaie, sis en la forêt Yveline au-dessus du monastère, vers Montfort ; 210 arpents de terre auprès du monastère ; droits de justice et d'aubaine sur ces mêmes biens, et des dîmes sur maints endroits des environs.

Des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin occupèrent le monastère de Clairefontaine. Leur activité exceptionnelle accrut promptement leur temporel. Non loin de Clairefontaine, ils eurent des prieurés à Mérobert, à Boissy-le-Sec, à Roinville, etc. A Rochefort, le seigneur leur concéda un terrain voisin de son château, à l'endroit qui est devenu le parc moderne. Là encore, les religieux de Clairefontaine élevèrent un prieuré et une chapelle de la Madeleine que l'on vit jusqu'en 1496.

Bientôt Clairefontaine l'emportait sur Saint-Benoît auquel avait appartenu auparavant le premier rang des établissements religieux dans le sud-est de l'Yveline.

— De l'autre côté de la forêt, le monastère fondé par Robert le Pieux, à Saint-Léger, renfermait une congrégation d'ermites. Il était construit au Haut-Planet, au-dessus de l'étang Paulin.

En 1097, un incident attira sur lui l'attention des gens de la contrée : on apprit que Raoul de Cravent, un jeune seigueur, avait attaqué un des ermites de Saint-Léger pour lui voler la mule sur laquelle il cheminait. Le gentilhomme avait renversé le moine et emmené sa monture, que, d'ailleurs, il restitua ensuite, à la prière de sa mère. La vengeance divine, dit la légende, ne se fit pas attendre ; il mourut peu de temps après.

Le monastère de Saint-Léger est cité dans l'histoire à la date de 1129, lorsque le pape Innocent II vint au pays chartrain pour tenir le Concile d'Etampes. L'abbé de Maurigny se trouvait chez les ermites de Saint-Léger, lors de la visite du pape à son monastère.

Celui de Saint-Léger fut abandonné pendant le XIIe siècle ; on appela ses ruines *Caves du Haut-Planet*.

Légende des Caves du Haut-Planet. — A en croire les légendes, les Caves du Planet renfermaient des trésors considérables. Mais pour y puiser, il fallait y aller à la veille de Noël. Au moment de la messe de minuit, et seulement pendant la lecture de l'Evangile, les portes de la cave s'ouvraient, et chacun pouvait entrer. Cependant, malheur à celui qui n'en serait point sorti assez tôt, car, dès que la lecture du prêtre était achevée, les portes se refermaient jusqu'à l'année suivante.

Cette légende a une variante que M. Moutié a racontée dans l'*Annonciateur* : « Tous les habitants de Saint-Léger vous raconteront... qu'un soir, un paysan passait près des ruines, portant sur ses épaules un sac de blé qu'il allait faire moudre au moulin voisin (moulin de Planet). Sur l'angle de la construction le plus élevé et le plus rapproché de la route, il aperçut une dame blanche assise. Elle était richement parée et d'une beauté merveilleuse.

— « Arrête-toi Thiebaud ! » lui dit-elle ; et le paysan effrayé s'arrêta.

— « Pose ton sac à terre et vide-le. »

Comme il hésitait, elle se leva, s'approcha de lui sans toucher la terre des pieds, le rassura par des paroles bienveillantes, dénoua elle-même le sac et le renversa sur le gazon.

— « Reprends ton sac et suis-moi ; » tu le remporteras plein d'argent. Mais promets bien une chose : sous aucun prétexte, tu ne retourneras la tête ; car il t'arriverait malheur.

— Je vous le promets.

— Suis-moi donc : lui dit-elle, et elle se dirigea vers le haut de la colline. Il la suivit et sur un geste qu'elle fit, une porte à deux battants s'ouvrit sous un amas de décombres. La fée marchait toujours

la première et ils pénétrèrent dans un vaste souterrain éclairé par une vive clarté. Au fond était un énorme amas d'or qu'elle lui montra du doigt en l'engageant à en prendre. Il se baissa et commençait à emplir son sac, quand tout à coup il entendit derrière lui un grand bruit, semblable à celui que feraient deux portes en se refermant ; saisi d'une frayeur subite, il détourna la tête.... et se retrouva au lieu même d'où il était parti. La dame Blanche ayant ramassé le blé dans le sac, sans qu'il en resta aucun grain à terre, le lui rechargea sur les épaules : elle le regarda d'un air à la fois triste et courroucé, et le congédia du geste sans lui dire un seul mot.

Thiebaud rentra chez lui, stupéfait de cette étrange vision et regrettant bien sa désobéissance involontaire. Bientôt il tomba malade et mourut dans des souffrances atroces. »

Faits divers. — (1123). — Nivard de Septeuil confirme solennellement à Saint-Léger le don des dîmes de Galluis, de Bussi et d'Antouillet fait par son père, Eudes, au prieuré Saint-Laurent de Montfort.

— (Août 1137). — *Mort de Louis VI.* — Louis-le-Gros, à qui son activité avait valu le surnom d'*Eveillé*, termina sa carrière dans la forêt Yveline. Il y fut pris d'une fièvre qui l'emporta rapidement.

On croit qu'il mourut au château royal de Saint-Léger.

CHAPITRE VI

LES YVELINES AU XIIe SIÈCLE

Montfort et Rochefort réunis : Simon III, seigneur. — Sous Simon III, la seigneurie de Montfort enveloppe presque entièrement la prévôté de Saint-Léger, formant autour d'elle les trois quarts d'une large couronne. Au nord, elle est augmentée du comté d'Evreux. C'est une puissance redoutable dont le roi de France ne pouvait manquer d'avoir à souffrir.

Simon III n'eut pas à son égard de meilleures dispositions que ses prédécesseurs. Seulement, au lieu de manifester son hostilité en pillant des marchands ou des pélerins, il prit les choses de haut et s'allia au roi d'Angleterre, auquel il livra, en 1159, ses principaux châteaux. Nous raconterons tout à l'heure en quelle circonstance.

Simon III mourut en 1181. Il avait eu pour épouses :

1° Mahault ;

2° Amicie de Leycester (en 1165).

De celle-ci, il eut :

1° Amaury V, comte d'Evreux ;

2° Simon IV, seigneur de Montfort et dépendances ;

3° Guy de Montfort, seigneur de la Ferté-Aleps et de Castres ;

4° Bertrade de Montfort, mariée au comte de Chester ;

5° Péronelle de Montfort, femme de Barthélemy Roye, grand chancelier de France ;

6° Guibarge de Montfort, mariée à Guy de Lévis Ier, seigneur de Mirepoix.

Siège de Montfort, 1159. — Après son mariage avec Eléonore d'Aquitaine, la domination de Henri II, roi d'Angleterre, s'étendait sur les deux tiers de la France. Ce monarque songeait plus qu'aucun de ses prédécesseurs à s'affranchir de la suzeraineté du roi de France. Mais ce ne pouvait être ouvertement sur ce terrain qu'il lui était permis d'entamer une lutte, à cause du danger qu'il aurait couru de voir ses barons agir de même envers lui. Il se borna à faire alliance avec les seigneurs français qui entretenaient la même pensée d'indépendance, notamment avec les seigneurs de Montfort. Ceux-ci croyaient que le but serait facile à atteindre, pour peu qu'un puis-

sant allié les y aidât, à cause de la situation de leurs terres sur les frontières de la France.

Les hostilités commencèrent dans le Midi. Henri II prétendait exercer les droits de sa femme sur le comté de Toulouse. Mais le comte Raymond V et la commune de Toulouse appelèrent Louis VII à leur secours. Le roi de France s'enferma avec ses troupes dans Toulouse, défiant l'attaque du roi d'Angleterre qui, en effet, ne s'y risqua pas.

Plus hardis, les seigneurs de Normandie, celui de Montfort et le comte de Champagne, amis de Henri II, portèrent la guerre dans l'Ile-de-France. Comme les châteaux de Simon III allaient servir de base d'opérations, ils furent renforcés de troupes anglaises. Montfort, Epernon et Rochefort se trouvèrent livrés en cette occasion aux Anglais.

Toutefois, il est bon d'observer, qu'à cette époque, l'histoire est convenue d'appeler *soldats anglais* les chevaliers et les mercenaires au service du duc de Normandie, conquérant de l'Angleterre. Or, depuis le roi jusqu'au dernier des mercenaires, tous étaient Normands, Bretons, Gascons... Français enfin. Ainsi, en travaillant à conquérir leur indépendance, et en s'alliant pour cela aux souverains d'Angleterre, les seigneurs de Montfort ne méritent point le reproche d'avoir fait appel à l'étranger, parce que les souverains d'Angleterre étaient avant tout des seigneurs français. Henri II portait le titre de sénéchal de France. Simon III recevait donc les troupes du roi d'Angleterre comme il eût reçu celles du comte de Blois ou d'un autre seigneur, son allié.

A la nouvelle du danger que courait son domaine, Louis VII quitta le Midi et, entre autres actions militaires, il fit mettre le siège devant Montfort (1159). De ce siège, l'on ne connaît rien de particulier ; on sait seulement que les troupes royales ne réussirent à s'emparer ni du château, ni de la ville.

L'intervention de l'Eglise ramena la paix.

Fondation de l'église Saint-Pierre de Montfort. — D'après la tradition, il faudrait attribuer « aux Anglais » la fondation de l'église Saint-Pierre de Montfort.

Ce n'est là qu'une manière de dire que la fondation de cette église paroissiale remonte au temps de l'occupation de Montfort par les troupes anglaises (1158-1159), mais non point que l'initiative des Anglais y fut pour quelque chose. Son érection répond aux tendances du demi-siècle où l'on posa la première pierre de Notre-Dame de Paris, de la cathédrale de Tours, etc.

Montfort, tête d'une puissante seigneurie, ambitionnait une cathédrale : rien d'extraordinaire à ce qu'on en ait jeté les fondements au moment où Simon III bravait le roi et triomphait. Peut-être justement par cette œuvre, se proposait-on d'attirer « la bienveillance de Dieu » sur l'entreprise militaire.

L'église semble avoir été achevée assez rapidement, malgré ses grandes dimensions : 65 mètres de longueur, 18 mètres en moyenne de largeur. A part la jolie tour, restée debout jusque vers 1860, la construction, de style roman, n'avait rien de bien monumental ; sinon elle aurait résisté à plus de trois siècles. On voit encore de l'église du XIIe siècle, des fenêtres géminées et une corniche à médaillons formés de figures grimaçantes, en saillie, à la base de l'ancienne tour. La reste a été remplacé dans la reconstruction de la fin du XVe siècle.

Coutumes des seigneurs de Montfort dans l'Yveline. — Malgré le rétablissement de la paix, Louis VII gardait rancune au seigneur de Montfort de sa dernière alliance avec le roi d'Angleterre. Il tenta de lui retirer sa charge de gruyer de l'Yveline. Cependant il finit par céder aux réclamations de Simon III, et une enquête eut lieu pour préciser les *coutumes*.

D'une part, témoignèrent les chevaliers et sergents du roi : Aimery de la Boissière, Gui de Grosrouvres, Hurtaut de la Celle, etc. ; de la part du seigneur de Montfort : Simon de Gazeran, Ferry de Gazean, Meniers de Bruyère, etc.

Tous s'accordèrent sur les coutumes de lYveline et dirent :

« Le seigneur de Montfort est gruyer du roi, notre sire, dans la forêt Yveline où il a telles coutumes : un fabricant de cercles et son aide pour l'usage de ses celliers, sans pouvoir vendre ni donner ; un cendrier et son aide pour le bois mort et l'herbe..., un écueillier pour son usage, Les âniers et les charbonniers de Poigny doivent enlever pour lui le bois mort du défends des Moulineaux, et, dans le village, la paille pour ses chiens, sans causer de dégâts. Un charron et son compagnon pour son usage sans pouvoir rien vendre ; un bûcheron pour le bois mort dans les défends, qui ne pourra faire ni bardeau ni latte ; l'herbe dans le défends et en dehors pour le besoin de ses maisons, sans pouvoir rien vendre. Il a aussi dans la forêt le droit de chasse avec sa meute et tout autre moyen, sauf à la haie. Il a aussi un gruyer à cheval ; avec un garçon pour garder le cheval ; ce garçon ne peut arrêter pour un délit, sans l'assistance du gruyer à pied, qui a de plus deux sergents à pied pour fouiller le bois. Le seigneur de Montfort a un sergent à pied et son suivant. Si un voleur

est pris dans la forêt du seigneur de Montfort, il sera son justiciable ; mais s'il en reçoit de l'argent, ce sera pour le roi. Le seigneur de Montfort a la garde du pasnage du roi, pour laquelle il reçoit cent livres, si on les trouve à Poigny ou à Rambouillet, sinon il ne les a pas. Si du sang est répandu dans la forêt, la justice en appartient au seigneur de Montfort, auquel appartiennent aussi toutes les choses trouvées dans la forêt, de quelque nature qu'elles soient. Aucun autre que les sergents du seigneur de Montfort ne peut recevoir les forfaitures dans l'étendue de la coutume ; mais en dehors, elles appartiennent au roi. Si le seigneur de Montfort ou ses gens trouvent des porcs dans les défends, ils doivent les garder pendant un jour et non les tuer ; mais en recevoir l'amende si elle leur échoit. Le seigneur de Montfort, tant que le pasnage ne sera pas payé, ne pourra laisser entrer dans les défends d'autres porcs que les siens... Si les archers du roi surprenaient un délit dans la forêt Yveline, ils pourraient amener un nantissement à Saint-Léger et non ailleurs, et, pour ce, percevoir une amende de cinq sous au plus (1) ».

L'acte se termine par une petite morale adressée au seigneur de Montfort : « De tout ce qui est dit ci-dessus, le seigneur de Montfort est homme lige du roi, ainsi que pour ses autres fiefs, et, s'il y forfaisait, il devrait l'amende au roi ».

Les Yvelines au XIIe siècle. — Montfort et Saint-Léger, au XIIe siècle, représentent les deux principaux types des groupements de la population, en France, en dehors des communes. Le premier nous montre purement la vie féodale ; l'autre, l'industrie du milieu du moyen âge.

A Montfort, au pied du château et dans une enceinte de murailles, sont agglomérées les demeures des officiers seigneuriaux et les maisons de quelques artisans, ceux-ci placés sous la dépendance directe de leur seigneur, ou dans celle d'établissements religieux auxquels ont été données les maisons qu'ils habitent. Ces artisans payent leurs redevances en argent ou en travail, moyennant quoi ils restent libres d'exercer leur profession. Un marché permet les échanges et les approvisionnements. Il est en même temps une source de profits pour le seigneur. Aux portes de la ville ou dans les rues, des chevaliers, des sergents, des soldats font le guet ou circulent, accompagnés d'un bruit de ferraille produit par le choc de leurs armes. Quelques religieux les croisent dans leur course ; mais, en somme, aucune animation. Et, sur les visages, l'expression de deux sentiments : l'orgueil brutal chez les gens du seigneur ; la crainte chez les autres.

(1) Rég. de Philippe-Aug., Bibl. nat. Ms. lat. 9778, f° 215 — Moutié.

Spectacle tout différent si nous tournons les yeux vers Saint-Léger. Il y existe pourtant un château ; une prévôté avec ses juges, ses sergents, sa prison ; mais le village manque, il y a peu de maisons en bas du château ; point d'enceinte pour les protéger. Est-ce dire que Saint-Léger soit dépourvu d'habitants? Loin de là ; seulement ils ne sont point groupés autour de leur église. Cercliers, tonneliers, cendriers, forgerons, bûcherons.... ils travaillent dans la forêt ; ils habitent au lieu de leur travail. Dès que l'exploitation d'un endroit est achevée, chacun transporte sa hutte et emmène sa famille auprès du nouveau chantier. Saint-Léger est bien néanmoins leur village ; car il est leur paroisse, la résidence des représentants des maîtres, le chef-lieu du cens et de la police. Mais l'on ne saurait y habiter quand il faut « besoigner » quinze et seize heures par jour au loin, et que les chemins font défaut. L'on reste au fond de la forêt, exposé aux frimas, aux tempêtes, sans vivres assurés, sans protection contre les bandits ; et cependant l'on envie rarement le sort des citadins de Montfort, exposés continuellement aux caprices du seigneur et aux injures de ses valets.

Telle qu'à Saint-Léger est la vie à Poigny, à Condé, à Auffargis, et telle aussi dans les villages agricoles de Rambouillet, Sonchamp, les Essarts et Gambais.

Rochefort, lui, est l'image de Montfort.

Quant à Saint-Arnould, il prend chaque jour davantage son caractère d'étape, qui en fera de bonne heure un gros bourg ; mais qui appellera sur lui bien des malheurs.

Cependant une révolution s'accomplit en France. Les villes se révoltent contre leurs seigneurs et s'affranchissent ; des villages obtiennent leur liberté à prix d'argent. Les Yvelines ne s'associent point à ce mouvement de liberté, et leur indifférence les laisse sujets au *bon plaisir* des seigneurs. Ils y resteront tant que la Révolution ne sera pas venue les émanciper.

Château et châtellenie de Saint-Léger ; — la citerne. — Le domaine royal, qui avait son chef-lieu à Saint-Léger, s'étendait sur les paroisses de Saint-Léger, Bazoche, Méré, Galluis, Grosrouvres, Mittainville, La Boissière, Poigny, en partie sur celles de Rambouillet et de Gazeran, Vieille-Eglise, Auffargis, Le Perray, Les Bréviaires, Les Essarts. Il donnait un revenu annuel d'environ 400 livres, que la prévôté tirait du cens, des amendes, du pasnage, etc. Deux cents autres livres résultaient des coupes de bois. Quant aux dépenses, elles variaient infiniment, comprenant les réparations du château et de ses dépendances, les frais de la prévôté et la fabri-

cation d'engins de guerre. En 1203, Godefroy de Montfort était directeur de la fabrication de ces engins, qui méritent une mention particulière en raison de l'importance qu'elle donnait à la prévôté de Saint-Léger.

Du château de Hugues-Capet ou de Robert, il n'est rien venu jusqu'à nous, que la citerne. L'on sait que ce château occupait une esplanade située au sommet de la colline, auprès de l'église; que sa



Citerne de Saint-Léger.

largeur atteignait cinquante à soixante mètres; enfin qu'il possédait, en l'honneur de saint Fiacre, une chapelle qu'on voyait encore plusieurs siècles après la ruine du château.

Là se bornent les renseignements positifs. Cependant il est permis d'affirmer que la force de ce château mettait le roi à l'abri d'un coup de main. Et l'on y avait même poussé assez loin les précautions de défense. Du côté de la vallée, les murs étaient inaccessibles de trois côtés, grâce à des ravins; l'autre était assurément fortifié. Pour approvisionner d'eau le château, une citerne avait été dissimulée au milieu de quatre ou cinq tertres, à deux kilomètres de là.

On la retrouve, sous le nom de citerne de la Muette, distante de

cinquante pas de la route de Gambaiseuil. C'est une construction carrée et profonde où se déverse une source souterraine. L'eau était conduite au château par des tuyaux en poterie vernissée.

A sa partie supérieure, quatre voûtes en plein cintre soutenues au milieu par un pilier carré, la fermaient et soutenaient la butte de terre, plantée de gazon et d'arbres, sous laquelle elle se dérobait. Aujourd'hui encore, bien qu'une partie de la voûte ait été ouverte afin d'utiliser cette citerne comme abreuvoir, le touriste, prévenu, ne la rencontre pas à première vue.

Le travail considérable que coûta cette simple dépendance du château de Saint-Léger autorise à croire que le château lui-même était digne de ses hôtes. Il est probable que s'il n'avait pas fait ombre au château de Montfort, nous devrions quelque admiration à ses ruines.

Etablissements religieux : — prieuré des Moulineaux ; Saint-Remi-des-Landes ; — ermitage de Saint-Léger; — églises de Sonchamp, de Rochefort, de Clairefontaine, des Bréviaires et de Saint-Léger. — Le XII[e] siècle est celui des fondations religieuses. Il vit naître et croître l'abbaye de Clairefontaine ; il pourvut plusieurs paroisses de meilleures églises ; il peupla les Yvelines d'établissements religieux.

Le premier de ceux-ci, en date, est le prieuré des Moulineaux, fondé par Louis VII, au sud de Poigny, village qu'arrose une rivière, inscrite sur les cartes sous divers noms (1), et qui s'encaisse au sortir de Poigny, puis forme deux étangs et, enfin, serpentant, s'en va passer à Epernon et rejoindre l'Eure.

Au XII[e] siècle, cette rivière alimentait depuis longtemps déjà un ou deux moulins à eau, situés à deux kilomètres de Poigny, à l'extrémité du domaine royal. Louis VII en fit don, avec quelques terres, aux religieux de l'ordre de Grandmont, qui y établirent un prieuré, dit de Notre-Dame des Moulineaux. Quelques frères seulement l'occupèrent, car il était placé sous la dépendance du prieuré de Louye (près Dourdan), du même ordre. Cependant il bénéficia promptement de la piété des seigneurs voisins : de celui de Montfort, de celui de Gazeran, de Maintenon et de diverses personnes, en sorte qu'au commencement du XIII[e] siècle, c'est-à-dire cinquante ans environ après sa fondation, son domaine ne comprenait pas moins de 460 arpents de terres et de bois.

Les biens du Prieuré furent clos d'un fossé ; un autre fossé enferma les bâtiments. Les frères des Moulineaux (ainsi que tous ceux de leur ordre) ne quittaient jamais leur cloître, pour leurs affaires, ils

(1) Tahu, Guesle, Drouette. — Nous avons préféré ce dernier.

eurent recours à des *hôtes* qui jouissaient des biens du prieuré moyennant redevance, ou à des gens qui donnaient leur travail contre une indemnité.

C'est ainsi qu'ils eurent des hôtes à Montfort, à Gambais, à Rochefort, et aussi à Épernon, Auneau, Chevreuse, Mantes, etc., qui prouvent que des donations leur avaient été faites en ces lieux.

Si bien dotée et organisée, Notre-Dame des Moulineaux atteignit à un degré de richesse assez élevé pour causer quelque ombrage aux seigneurs de Montfort, ses voisins. Mais, soutenus par les évêques, les religieux obtinrent toujours gain de cause.

Dans le même temps, un moine, nommé Guinard, créait, à Planet, un nouveau monastère, en remplacement de celui du Haut-Planet. Il avait reçu de Louis VII les terres dites *Planet* et *Poulenpoint*. Avec l'aide de quelques ermites, il bâtit une maison sur les ruines de l'ancienne villa de Planet.

Cependant, .toute l'activité du moine Guinard ne semblait promettre que de maigres fruits par l'absence de discipline dans son établissement. Frappé du défaut de son œuvre, le fondateur se rendit auprès du roi dans le but d'obtenir l'autorisation de léguer son ermitage à l'abbaye des Vaux-de-Cernay.

Louis VII la lui accorda, consentant également à la condition qu'y mit Guinard, que son legs n'aurait d'effet qu'après que le nombre des ermites se trouverait réduit à deux; nombre qu'on maintiendrait ensuite.

Nous verrons plus loin le sort qu'eut cet ermitage.

Celui de Saint-Rémi, entre Saint-Arnoult et Sonchamp, fut élevé, en 1160, au titre d'abbaye. Des religieuses s'étaient installées sur l'emplacement de la cellule de sainte Scariberge, auprès de la chapelle de Saint-Rémi. Mais elles y végétaient dans l'extrême pauvreté.

Robert III, évêque de Chartres, décida l'abbaye de Fleury à leur donner une parcelle du vaste territoire qu'elle avait à Sonchamp. Il en dota la congrégation, à laquelle il donna la règle de saint Bernard. Malgré cela, et malgré les autres dons qu'on leur fit, les dames de Saint-Rémi-des-Landes furent toujours dans une situation difficile; du moins, elles se maintinrent jusqu'à la Révolution.

Dans les paroisses, le zèle religieux du XIIe siècle n'eut pas de moindres conséquences. Nous avons cité, précédemment, l'édification d'une petite cathédrale à Montfort. A Rochefort, à Saint-Arnoult, à Saint-Léger et à Sonchamp, de nouvelles constructions furent substituées aux anciennes; à Clairefontaine, une église à la fois conventuelle et paroissiale s'éleva aussi. Enfin, une paroisse nouvelle fut établie au milieu des bruyères et des marécages, en faveur des hameaux de Villar-

ceau, du Mas, des Bruyères et de la Villeneuve-du-Perré, sous le nom de paroisse des Bruyères ou Breuières (Bréviaires).

Après l'effort de ce siècle, il y eut un grand ralentissement dans les Yvelines, au point de vue des œuvres de la foi. La cause en fut dans la richesse même des abbayes, qui procura aux abbés une puissance dont le peuple eut parfois à souffrir et que les seigneurs jalousèrent.

Louis VII; — l'abbé Suger revendique l'Yveline; — chasse célèbre. — Louis VII vint fréquemment à Saint-Léger. Sa présence y est relevée par des actes datés de 1139, 1150, 1177. En cette dernière année, il donnait aux moines de Clairefontaine et aux religieuses de Saint-Rémi-des-Landes la pâture, l'usage et le pasnage dans la forêt Yveline, entre le bourg de Sonchamp et l'abbaye de Clairefontaine.

Malgré l'intérêt que le roi portait visiblement à son domaine, son ministre si dévoué, Suger, n'hésita pas à lui rappeler le don fait par Pépin-le-Bref à l'abbaye de Saint-Denis, don qu'avaient foulé aux pieds Hugues-le-Grand et ses successeurs. Ce n'était pas le seul bien perdu par son abbaye. Elle avait été beaucoup amoindrie par les spoliations des grands. Suger « recouvra, dit Félibien, par son soin et son crédit plusieurs droits de son abbaye, négligés ou tout à fait perdus. Il sut rentrer dans plusieurs biens aliénés ; trouva moyen de faire valoir toutes les fermes, soit par les soins qu'il prenait de les pourvoir de toutes choses nécessaires, soit en faisant défricher les terres incultes. Il ne négligeait pas même certains droits qui pourraient paraître moins convenables à des religieux : on a remarqué qu'il fit faire une chasse au cerf dans la forêt Yveline, où il passa une semaine entière sous des tentes avec Amaury de Montfort, Simon de Neaufle, Evrard de Villepreux et plusieurs autres seigneurs de ses amis et quantité de ses vassaux. Ce n'était pas pour le plaisir qu'on trouve d'ordinaire à cet exercice, si peu séant à un homme de sa profession, mais seulement afin de ne pas laisser perdre un droit dont il savait les conséquences. La chasse étant finie, il en fit porter à Saint-Denis le gibier qu'on servit aux religieux convalescents et aux étrangers qui mangeaient au logis des hôtes; le reste fut distribué aux soldats de la ville. En un mot, il descendit dans un détail qu'on aurait peine à croire d'un homme aussi occupé qu'il était des grandes affaires ».

Laissant de côté la curiosité du fait pour ne nous attacher qu'à son sens historique, il nous semble que la chasse de Suger, fort bien interprétée par Félibien, démontre que dans l'esprit des religieux de

Saint-Denis la forêt Yveline était restée la propriété de leur abbaye. Leur droit avait été négligé. Les rois en avaient profité pour y établir leur chasse. Puis, confondant la jouissance et la possession, ceux-ci avaient tiré profit de la forêt qu'on leur abandonnait et y avaient mis une police.

Pour répondre à cet empiètement, le mieux que pût faire l'abbé de Saint-Denis était d'opposer sa chasse à celle du roi, non pour aller contre le roi lui-même puisqu'il le servit avec zèle comme ministre, mais pour rétablir « un droit dont il savait les conséquences ».

Après Suger, les abbés ne renouvelèrent aucune tentative pour rentrer en possession de l'Yveline. Du reste, tout essai de cette nature eût été mal reçu par Philippe-Auguste. Il le fit bien voir lorsqu'il disposa de la forêt pour un échange de terre utile à sa politique.

Seigneurs du XII[e] siècle (*connus*). — Simon de Gaseran et son fils (peut-être aussi son petit-fils) du même nom, seigneurs de Gaseran de 1105 à 1204 environ. On connaît deux autres fils du premier : Mainier et Nivelon de Gaseran.

— 1142, Gaultier de Rambullet, chevalier.

— 1173, Philippe des Bordes.

— 1179, Raoul Galopin de Bourdonné.

— 1195, Jean de Rouvray reçoit Poigny et Auffargis en échange de ses biens de Vernon qu'il cède à Philippe-Auguste.

— 1196, Robert de Cambais (Gambais).

CHAPITRE VII

COMTÉ DE MONTFORT

Le domaine royal d'Yveline sous Philippe-Auguste. — Echange de Saint-Léger contre Breteuil. — Philippe-Auguste tint en grande estime Saint-Léger et sa forêt. Ce fut sous son règne que la prévôté de Saint-Léger acquit son plus grand développement.

Philippe-Auguste séjourna fréquemment au château ; en outre, il le choisit pour la tenue d'un Concile, le 7 septembre de l'an 1200.

En cette occasion, le cardinal Octavien, légat du pape Innocent III, et plusieurs membres du haut clergé se réunirent dans le but de décider le roi à reprendre la reine Ingelburge, qu'il avait répudiée, afin d'épouser Agnès de Méranie, dont il était très épris. Agnès et le roi cédèrent aux avis des prélats, pour obtenir la levée de l'interdit mis par le pape sur tout le royaume. Mais Philippe II déclara qu'Ingelburge étant sa parente, ne pouvait demeurer son épouse. Alors le cardinal Octavien lui accorda six mois, six semaines, six jours et six heures, à partir de Vigile de la Nativité de la Vierge, pour en appeler à un autre Concile qui se tiendrait à Soissons.

Le roi n'osa le faire ; Agnès en mourut de douleur.

Peut-être le souvenir du Concile de Saint-Léger fut-il la raison qui entraîna Philippe-Auguste à se défaire de l'Yveline. Il l'échangea contre la châtellenie de Breteuil et quelques autres terres possédées, en France, par les comtes anglais de Leycester.

Amicie de Leycester, veuve de Simon III, seigneur de Montfort, était héritière de ces biens. Elle consentit d'autant mieux à l'échange (1204) que le domaine de Saint-Léger allait donner un corps à la seigneurie de Montfort. L'objectif de Guillaume de Hainaut était atteint ; toute l'Yveline était dominée par le donjon de Montfort.

Maintenant ses successeurs porteront leur ambition au loin. Avides de renommée, ils s'en couvriront tantôt glorieusement, tantôt tristement ; mais ils s'élèveront sans cesse, aux dépens de leurs peuples dont la misère croîtra en raison de leur élévation.

Seigneurie de Poigny et d'Auffargis. — Philippe-Auguste avait excepté de l'Yveline, dans son échange avec Amicie de Leycester, les biens de Jean de Rouvray (voir la fin du chap. VI).

La conséquence de cette clause fut que Poigny et Auffargis eurent jusqu'au XVIe siècle une justice différente de celle des autres lieux de l'Yveline. Les appels des jugements étaient pour eux, à Paris, et non à Montfort.

Jean de Rouvray éleva un manoir à Poigny.

Suite des seigneurs de Montfort et de Rochefort. — Simon IV; — Amaury V, comte; — Jean, 2me comte. — Du vivant de son père, Simon IV portait le titre de seigneur de Rochefort. Il hérita de Montfort en 1181.

Son activité l'éloigna souvent de son château : en 1203, il faisait un voyage en Terre-Sainte; en 1208, il se croisait contre les Albigeois. L'année suivante, il était élu chef de cette croisade et il s'illustrait dans plusieurs combats, notamment à la bataille de Muret (1213). Deux ans après, au Concile de Latran, il recevait du pape Innocent III le comté de Toulouse, le duché de Narbonne, les vicomtés de Béziers et de Carcassonne.

— Toute cette gloire militaire et tous ces états n'empêchèrent pas que le nom de Simon de Montfort restât tristement célèbre dans l'histoire. Le chef de la croisade a été rendu responsable de la cruauté de ses compagnons d'armes.

Rien de plus inique, en effet, que la conduite des seigneurs du nord de France dans cette guerre, où ils opposèrent le meurtre et la rapine à la loyauté chevaleresque des seigneurs du Midi. Aussi, bien que Simon IV n'ait pas mérité plus particulièrement le blâme que les autres, comme chef et principal héros, c'est sur lui néanmoins que retombe le dégoût causé par les pillages et par le sang versé sans motif dans cette lutte fratricide.

Simon IV fut tué, le 27 juin 1218, d'un coup de pierre qu'il reçut à la tête, en assiégeant Toulouse.

De sa femme, Alix de Montmorency, il avait eu deux fils.

1. — Amaury V.

2. — Guy de Montfort, comte de Bigorre par suite de son mariage avec Péronelle de Cominges, comtesse de Bigorre.

AMAURY V. — Ce seigneur était dans le Midi, quand il fut appelé à la succession de son père. Durant cinq ans, il continua en vain une lutte chaque jour plus inégale par l'abandon des seigneurs qui avaient combattu sous son père et par le soulèvement des populations exaspérées. Se voyant dans l'impossibilité de vaincre avec ses seules forces, Amaury V renonça au comté de Toulouse. Il l'offrit au roi de France, Louis VIII, qui l'accepta ; mais il garda son titre de *comte* qu'il substitua à celui de *seigneur* de Montfort (1223).

Fait connétable en 1231, il partit huit ans après en Terre-Sainte. Sa valeur l'y signala. Malheureusement il fut fait prisonnier, et, lorsqu'il revenait, après deux ans de captivité, il mourut d'un flux de sang (1241).

— De sa femme, Béatrix de Bourgogne - Viennois, mariée en 1214, — il avait eu cinq enfants :

1° Jean de Montfort ;

2° Marguerite de Montfort, mariée en 1256 au comte de Soissons ;

3° Laure de Montfort, deux fois mariée ;

4° Alix de Montfort, mariée en 1242 à Simon II de Clermont ;

5° Péronnelle de Montfort, abbesse de Port-Royal, morte en 1275.

JEAN, 2e comte. — Rien ne contribua à la célébrité du comte Jean pendant les huit années qu'il fut à la tête de Montfort. Il eut la même fin que son père : ayant suivi saint Louis en Orient, il mourut à Chypre (1249).

— Sa femme avait été : Jeanne de Châteaudun; dont une fille unique : Béatrix, qui épousa Robert IV, comte de Dreux.

Péronnelle de Montfort, dame de Rambouillet. — Le second fils de Simon IV, Guy de Montfort, eut 7 enfants, parmi lesquels Péronnelle de Montfort qui fut dame de Rambouillet.

On lui avait d'abord assigné une rente sur ce village. Ensuite, on le lui donna en dot avec son manoir et une partie de bois. Erigé en seigneurie, Rambouillet dépendait toujours du comté de Montfort, dont il devenait un fief.

En place d'un chevalier, préposé à la garde du manoir de Rambouillet ; il y eut des seigneurs, maitres sur leur terre, mais soumis à l'hommage envers les comtes de Montfort.

Péronnelle épousa en 1239, le seigneur de La Roche-Tesson (Normandie). Il ne semble point qu'elle ait habité Rambouillet.

Le premier hommage d'un La Roche-Tesson aux comtes de Montfort, date de 1283.

Manoir de Planet. — Le second ermitage de Planet, fondé par Guinard, marchait à grands pas vers l'abandon, depuis la mort de son fondateur. Pourtant il s'était trouvé une circonstance qui eût pu le sauver, voire même doter Saint-Léger d'un grand monastère, si les moines des Vaux-de-Cernay avaient eu quelque considération pour cet établissement. En 1230, le comte de Montfort avait fait un arrangement par lequel il donnait à l'abbaye des Vaux-de-Cernay 172 arpents de prés et terre, à Planet, et le défends, dit Fray-de-Planet, en

échange de quoi l'abbé renonçait à divers droits de son abbaye sur les biens du comté :

10 livres de rente sur la prévôté de Rochefort ;

20 sous de rente sur les hôtes de Montfort ;

1 muid de blé à Condé ;

10 septiers de blé sur les terres de Galluis, etc., etc.

Dès lors le prieuré de Planet avait dans sa dépendance un vaste domaine, cédé *à perpétuité*. Néanmoins au bout de huit ans, l'abbé des Vaux-de-Cernay l'abandonnait tout entier en dépit du testament de Guinard. Un nouvel échange avec le seigneur de Montfort faisait rentrer celui-ci en possession de Planet, moyennant la cession de 1060 arpents de bois compris dans le défends de Foulleuse et s'étendant jusqu'à la fontaine Jean. Les religieux avaient droit d'en convertir la moitié en labour ; mais ils renonçaient à l'*usage* (1) qu'ils avaient dans la forêt Yveline et qu'une charte de 1226 avait réglementé.

A Planet, la maison religieuse fut remplacée par un manoir composé de deux rangs de constructions, les unes en exhaussement par rapport aux autres à cause des niveaux du sol. Un escalier double y conduisait. Auprès, était une salle d'environ dix mètres de longueur et cinq de largeur : c'est tout ce que les ruines ont révélé de ce manoir.

Le moulin de Planet existait depuis longtemps déjà, et, avant l'échange, il appartenait au seigneur de Montfort.

Droit de main-morte donné à l'abbaye de Clairefontaine. — Outre les terres données par Simon III, fondateur de l'abbaye de Clairefontaine (voir v[e] chap.), celle-ci possédait, en 1207, quand Philippe-Auguste lui accorda le droit de main-morte :

Les champarts de Rochefort, avec le produit des étalages du même lieu ;

Sur le moulin de la Planche, paroisse de Saint-Arnoult, un muid de blé froment ;

Toutes les dîmes de la paroisse de Sonchamp ;

Les grosses dîmes « depuis l'eau coulante vers Saint-Arnoult, du côté du monastère ; »

Un muid de blé sur la paroisse des Bordes ;

Les dîmes de la paroisse de la Celle ;

---

(1) C'étaient : 1° l'usage du bois vert pour leurs constructions ; 2° celui du bois mort pour leur chauffage ; 3° de faire paître un certain nombre de chevaux et de bestiaux dans la forêt.

Une coupe de bois de la charge d'un cheval à prendre, à la mi-août, dans la forêt de Montfort;

Le fief où est édifié l'église et le presbytère ;

Dix-huit « vassaux » ou détenteurs de terre venant de l'abbaye, à Clairefontaine ;

Un muid de blé froment sur la grange des dîmes du Perray.

Puis d'autres droits sur le moulin et la paroisse de Bullion, sur la seigneurie de Moutiers, des dîmes à Bourgneuf, à Saint-Cyr ; des fiefs à Mérobert, à Boissy-le-Sec, à Etampes, à Roinville, cinq lieues de petites censives en la châtellenie de Dourdan, etc., etc.

En un siècle, l'abbaye de Clairefontaine avait acquis une richesse qu'eussent enviée bien des seigneurs; sans compter que pour que rien ne manquât aux abbés dans leur rôle de petits potentats, ils portaient crosse et mitre, et rendaient la justice.

Paroisse du Perray ; – Eglises et établissements religieux. — Peu de dons aux églises sont à signaler au commencement du XIIIe siècle ;

En 1206, 200 livres de rente au profit de Notre-Dame de Chartres sont assignées par Amicie de Leycester sur la châtellenie de Saint-Léger :

En 1211, les *novales* (dîmes des terres défrichées) de Gaseran et de Rambouillet sont données par l'évêque de Chartres au prieuré d'Epernon ;

En 1223, la terre de la Malmaison est cédée à l'abbaye de Joyenval par Amaury V « Terres aquatiques et fort sujettes aux eaux..., dont les herbages sont exposés à toutes les bêtes sauvages, fauves ou noires de la forêt... » dit un titre du XVIe siècle. Ce devait être pis au XIIIe siècle, et ainsi le lieu était bien appelé *Malmaison*.

En 1242, l'évêque de Chartres, Aubry-le-Cornu, sépara la *Villeneuve-du-Perré* de la paroisse des Bréviaires et, y joignant le hameau de Vieille-Eglise, fonda une paroisse en cet endroit. Une petite partie des dîmes de la paroisse du *Perré* fut abandonnée aux religieuses de Saint-Rémi-des-Landes.

Pour combattre la pauvreté de ces dernières, on leur avait donné précédemment des dîmes sur la paroisse de Clairefontaine, des droits sur la Mercerie et la Verrerie du même lieu, sur le marché de Rochefort... : tout restait improductif entre leurs mains.

Après la fondation de la paroisse du Perray, le fait le plus notable, dans les établissements religieux, est la réfection de l'église de Sonchamp. La porte et la façade de cette église, qui appartiennent à

l'architecture ogivale ainsi que le chœur et l'abside (ceux-ci d'une certaine pureté de style), remontent au XIII[e] siècle.

Explication des noms de lieux appartenant à la langue romane :

BREUIL — bois, petit taillis.

BREUILLET — (Bruellet), broussaille.

BRULINS (les) — petit et jeune bois ; en bas latin : *brolium*, *bruillum*.

GRENONVILLIERS ou Guernonvilliers — hameau des grenouilles.

MATZ ou MAS (le) — ferme, maison des champs,

NOUE (la) — fossé pour l'écoulement des eaux.

PATIS (le) — pré, prairie.

En langue romane, l'on disait *drou* pour *alerte*, *vif*. Peut-être, est-ce de cet adjectif que la *Droue* et la *Drouette* tirent leur nom. Mais les cours de ces rivières méritent-ils ce qualificatif? — Oui, comparativement à la Rambe.

Parmi les noms qui apparaissent dans l'histoire vers le XII[e] siècle, quelques-uns ont des formes antérieures au moyen âge.

LES EVEUSES — de *ive* ou *ève* (eau), mot gaulois qui nous a donné *Iveline* ou *Yveline*.

Eveuses signifie *mares* ou *sources*.

L'ARTOIRE. — Autrefois la Ritoire ou la Ritouère. — Dans la langue gauloise *rit* signifiait *gué* et *ritouar :* auprès du gué.

GROUSSAY — ce nom contient *groua*, en gaulois : *marais*. Dans la même langue, *ai* signifiait *lieu* ou *habitation*.

Groussay : endroit des marais, ou marécageux.

Principaux seigneurs (1[re] moitié du XIII[e] siècle). — Vers 1230, Isavie de Montfelipe, dame de Ronchamp. — Alexandre des Bordes. — Guillaume Galopin, seigneur de Bourdonné.

A Gaseran : Mainier, fils de Simon. — Il eut quatre fils. L'un d'eux, Simon, lui succéda vers 1240 ; il mourut à la croisade, en 1250.

A Neuville ou Gambais : Thibault, seigneur. Il prit part à la croisade contre les Albigeois et eut pour successeur, Thomas de Neuville. En 1230, cette seigneurie appartenait à plusieurs héritiers, entre autres, Gilbert de Neuville et Nicolas de Mareilly.

Faits divers. — Un différend s'étant élevé entre Amaury V et les frères des Moulineaux, à propos d'un bois donné par le père de ce seigneur, un tribunal ecclésiastique fut appelé à juger le cas. L'on décida que le sol resterait aux religieux, mais que le seigneur de Montfort aurait droit à la coupe du bois, à la condition d'une aumône de 1000 livres au prieuré des Moulineaux. Amaury V renonça au droit qu'on lui accordait ; car la coupe du bois n'aurait pas produit la moitié de son aumône.

CHAPITRE VIII

PARTAGES DU COMTÉ DE MONTFORT (1249 A 1317)

Premier partage du comté de Montfort. — Béatrix, comtesse. — La mort du comte Jean Ier (1249) enleva au comté de Montfort les châtellenies de Gambais et d'Épernon qui échurent aux sœurs du défunt. L'une, Marguerite, reçut Épernon et le porta en mariage au comte de Soissons; l'autre, Laure, eut Gambais et s'unit à Ferdinand, infant de Castille.

Ainsi amoindri, le comté de Montfort resta à la fille unique de Jean Ier, Béatrix de Montfort.

Pendant sa minorité, Jean de Brienne, fils du roi de Jérusalem, prit à bail le comté de Montfort. En 1265, Béatrix épousa Robert, comte de Dreux.

Après la mort de son mari, en 1281, jusqu'à la sienne, en 1315, c'est-à-dire pendant 34 ans, elle eut la tutelle de Montfort. De son mariage naquirent six enfants. L'aîné, sous le nom de Jean II, succéda à son père au comté de Dreux. Un autre, Robert, périt en Flandres, dans l'armée de Philippe IV; une fille, Marie, mourut sans postérité; la dernière, Béatrix de Dreux, devint abbesse de Port-Royal.

Il ne resta donc que deux filles, Yolande et Jeanne, pour se disputer l'héritage maternel.

Deuxième partage du comté de Montfort. — Yolande, comtesse. — Le 13 mai 1317, les deux sœurs signèrent l'acte de partage, quoiqu'elles ne fussent pas encore d'accord en tous points.

Yolande, l'aînée, eut d'abord le château de Montfort avec l'hommage et le ressort sur tout le comté, y compris la part de sa sœur. En outre, son patrimoine se composa: de la châtellenie de Montfort, avec la ville et la prévôté; de la prévôté de Méré et du château et de la prévôté de Saint-Léger, celle-ci diminuée considérablement au profit de Jeanne.

Les propriétés féodales placées dans la dépendance immédiate de Yolande furent: les châtellenies d'Epernon, de Houdan et de Gambais; le fief de Neuville; un autre appartenant à Pierre Mesalant; la chasse du Bois-Nivard et de Millemont; enfin, les fiefs situés dans les limites des châtellenies de Montfort et de Saint-Léger.

Jeanne reçut: le château, la ville et la châtellenie de Rochefort.

Dans la dépendance de cette dernière étaient : Auneau et Bretencourt, la prévôté et les champarts (1) de Sonchamp, la moitié environ de l'ancienne prévôté de Saint-Léger, à savoir :

La prévôté de Beynières, la Celle et les Bordes ;

Le Perray ;

Le cens de Vieille-Église ;

Les Essarts et leurs dépendances ;

Les Feuillaux et Hauterive.

Les fiefs rattachés à la part de Jeanne furent : celui du seigneur de Rambouillet ; ceux de Montorgueil, de Grenonvilliers, de Groussay, des Bréviaires, de Vieille-Église, de la Villeneuve, du Pâtis, de la Coudraie, de Puiseux, de l'Artoire ; un fief possédé par le seigneur de Neuville et situé à Rambouillet (2) ; le fief au Fauconnier, également à Rambouillet ; les fiefs d'Ancel de Saint-Rémy et d'Eude de Montmort.

En sorte que la ligne de partage du comté de Montfort contournait le bois des Plainveaux, passait par le lieu qu'occupe maintenant l'étang de Holande, gagnait le bas de Saint-Léger, enveloppait la moitié des prés d'entre Saint-Léger et Planet, puis revenait sur elle-même. La seigneurie de Poigny plaçait un territoire neutre entre les deux parts, dont les bornes reprenaient ensuite pour séparer le bois de la Pommeraie de celui de Gazeran.

Plus loin, à Rambouillet, on retrouvait la ligne de partage suivant l'emplacement des murs du parc moderne. De la Pierrefite, elle se dirigeait sur l'étang d'Or, dernière limite.

Le partage de 1317 sépara pour toujours Rochefort de Montfort.

Notice sur quelques fiefs de la dépendance de Rochefort : Rambouillet, Montorgueil, la Motte, Groussay.

Rambouillet. — Autour de l'ancienne église et au pied de la grosse tour, une quarantaine de pauvres constructions, groupées, constituaient le village de Rambouillet ; avec un moulin à vent sur la hauteur et, en bas, un moulin à eau en face du manoir.

Les marais qui commençaient à Groussay, après avoir contourné les vieux murs de la *forteresse,* s'élargissaient en un vaste étang, soutenu par une digue du côté du moulin à eau.

La terre de Rambouillet s'écartait peu à l'entour du manoir, bloquée qu'elle était par les marécages et par le fief du seigneur de Neuville (ou fief de la Motte). Mais, après le grand étang, elle avait

(1) Droit du seigneur sur la récolte.

(2) Fief de la Motte.

de plus grandes dimensions, en sorte que son plan figurait grossièrement une poire dont la partie renflée comprenait la Garenne et le bois des Éveuses; au total 1,000 à 1100 arpents de chasse.

Ni les murs croulants du manoir et de la tour, ni la misérable église ne démentaient les maisons du village. Il n'y avait guère que l'*hébergement* du seigneur, nouvellement construit, qui offrît un moins médiocre aspect.

Mais l'heure de la prospérité allait bientôt sonner; une nouvelle destinée se préparait pour Rambouillet.

Montorgueil. — Quatre cents arpents, c'est-à-dire environ cent hectares de terre labourables, futaies et bois, sis sur le plateau de la Faisanderie moderne, à Guéville et à la Bretonnière, composaient le fief de Montorgueil.

Beaucoup d'obscurité enveloppe l'histoire de cette seigneurie vassale de Gaseran. On a retrouvé les noms de quelques-uns de ses maîtres : à la fin du XIII[e] siècle, Simon de Montorgueil; — Pétronille de Montorgueil, épouse de Giles de Versailles; — au milieu du XIV[e] siècle, un autre Simon de Montorgueil, — et enfin Jean de Rouvray, dont il sera question plus loin.

L'étang voisin de la Faisanderie est un reste des fossés du manoir de Montorgueil. Ses ruines subsistaient encore il y a quelque trente ans.

Une obligation singulière du prieur d'Epernon envers le seigneur de Montorgueil vient remplir agréablement le vide de cette histoire. Il était établi que les dîmes de Montorgueil, Guéville et la Bretonnière appartiendraient au prieuré Saint-Thomas d'Epernon, à la condition que, chaque lendemain de Pâques, le prieur ou son représentant apporterait au seigneur un gâteau, fait avec un boisseau de fleur de froment, et un pot du même vin que buvait ordinairement le prieur. Et ceci s'accomplirait à dix heures du matin, le prieur étant monté sur un cheval bien ferré, avec un chapeau de pervenche sur la tête ; aux mains, des gants neufs; une épée à la ceinture, et ayant, sous le gâteau, une serviette bien blanche. En cas où l'une de ces conditions ne serait pas exactement observée, le prieuré perdrait les dîmes de l'année ; de plus, l'habillement et le cheval seraient confisqués.

Quel seigneur misanthrope institua une telle manière de reconnaître sa générosité envers l'Eglise ?

Si l'on ignore son nom, il est permis de s'étonner qu'il ait été simple seigneur de Montorgueil quand il imposait un hommage si sévère au chef du riche prieuré d'Epernon. Toujours est-il que

l'usage s'en établit et que, transporté à Rambouillet, il se perpétua jusqu'en 1790.

La Motte. — Ce fief, que l'acte de partage désigne « le fief que M. de Neuville tient à Rambouillet », s'allongeait sur la route (aujourd'hui rue Nationale), du village de Rambouillet à la Garenne aux lapins, autrement dit de la rue de Penthièvre actuelle à la place de la Foire. Il avait une maison seigneuriale, ou manoir, située à deux cents mètres de celui de Rambouillet.

Groussay. — Groussay avait ses maîtres comme toute autre terre : pauvres seigneurs qui n'avaient pas même une situation égale à celle d'un fermier de nos temps. Une centaine d'arpents de terre, un hébergement (maison et ses dépendances), des droits sur cinq ou six hôtes; c'était là toute la richesse des seigneurs de Groussay.

Le hameau n'atteignait pas 30 habitants. Encore faut-il remarquer qu'on ne l'appelait pas Groussay, mais ***Ramboil*** ou ***Rambeul*** (Petit-Rambouillet).

Plus tard seulement, le nom de la *terre* prévalut sur celui du hameau.

Population des villes et villages de l'Yveline au XIIIe siècle. Revenu des églises. — Un relevé des établissements religieux, fait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, nous indique le revenu des églises, leurs vocables, leurs collateurs et le nombre des paroissiens.

Nous connaissons déjà les vocables et quelques-uns des collateurs, cependant nous les répèterons dans le tableau ci-dessous, à titre de résumé.

Du nombre des paroissiens, quelques historiens ont voulu déduire celui de la population des villages, au XIIIe siècle, en supposant que *paroissiens* était mis pour *chefs de famille.* Ainsi, Rambouillet, porté pour 150 paroissiens, aurait eu 150 *feux*, soit 750 habitants. — Remarquons que le coefficient *cinq*, pour un feu, n'indique que trois enfants par ménage, chiffre plutôt faible que fort pour une époque où l'histoire nous enseigne que tous les vingt ans, en moyenne, la France perdait un tiers de sa population par suite des guerres, des pestes et des famines, c'est-à-dire par d'autres causes de mortalité que celles qui sont ordinaires. — Si le sens de *feux* pour *paroissiens* était le vrai, il s'ensuivrait que Montfort-l'Amaury aurait possédé, à cette époque, 2,250 habitants; Sonchamp, 1,800; Gazeran, 1,275; Gambais, 1,200; Rochefort, 1,120; Condé, 800; etc. et, au total, les villes et les villages de l'Yveline, plus d'habitants

qu'ils n'en ont de nos jours, malgré l'énorme accroissement de Rambouillet.

Sans croire que la France soit née d'hier, nous nous refusons à admettre que sa population soit restée stationnaire depuis la seconde moitié du XIIIe siècle. D'autant plus qu'en changeant la comparaison et en prenant le siècle dernier au lieu du nôtre, l'hypothèse que nous discutons conduirait à ce résultat que, sous Louis XVI, la population de nos villages aurait été d'un tiers inférieure à ce qu'elle était cinq siècles auparavant, sous Philippe-le-Hardi : conclusion inacceptable.

Maintenant, nous bornant à examiner le chiffre accusé de 2,250 habitants pour Montfort en particulier, nous nous demandons où ces braves gens auraient logé au XIIIe siècle, puisque l'enceinte fortifiée d'alors, dont nous avons le plan, n'enfermait qu'une surface de terrain égale à la cinquième partie du sol couvert aujourd'hui par les maisons de Montfort? Et aujourd'hui la petite ville compte 1,500 habitants ! Ainsi nul entassement vraisemblable ne laisse même place à tout le monde que quelques auteurs ont consenti à y voir en ce temps-là.

Paroissiens, dans la statistique ou *Pouillé* du diocèse de Chartres, a le sens que des religieux pouvaient lui donner, celui de *personnes* qui sont des sources de profits pour les paroisses. Or, tous les habitants contribuaient aux revenus des églises, sauf les enfants, avant leur première communion, par exemple, sauf aussi les hôtes des abbayes et les religieux.

Afin de faire entrer ces éléments dans la population et d'en donner un chiffre approximatif, nous adoptons en moyenne le coefficient 1,7 (1) par lequel nous multiplions le nombre des paroissiens et nous arrivons ainsi à des quantités qui sont entièrement d'accord, en chaque endroit avec l'état des établissements au XIIIe siècle.

Doyenné d'Epernon

Villes ou villages	Paroissiens	Produit de l'Eglise	Collateurs	Patrons	Population approximative
—	—	—	—	—	—
Gazeran	255	50 livres	le prieur d'Epernon	S. Germain	435 hab.
Poigny.	80	35 —	id. S. Magloire.	S. Pierre	136
Rambouillet	150	50 —	prieur d'Epernon.	S. Lubin	255

(1) Ce coefficient appliqué au Pouillé de 1738 donne des résultats qui sont encore d'accord avec l'état des villes et villages au XVIIIe siècle et que confirment des dénombrements très peu postérieurs.

Doyenné de Rochefort.

illes ou villages	Paroissiens	Produit de l'Église	Collateurs	Patrons	Population approximative
—	—	—	—	—	—
Clairefontaine	...	.. —	l'abbé du lieu.	S. Nicolas	...
Rochefort	224	60 —	le Seign^r du lieu.	S. Gilles	385
Saint-Arnoult	290	30 —	l'arch. de Paris.	S. Arnoult	500
Sonchamp	360	60 —	l'abbé de S. Benoît-sur-Loire.	S. Georges	612
		Archidiaconné de Poissy			
Bourdonné	86	26 —	le prieur d'Argenteuil.	S. Martin	146
Les Bréviaires	12	x	l'abbé de Clairefontaine	S. Sulpice	21
Condé	160	25 —	l'archidiacre.	S. Germain	272
Les Essarts-le-Roi	80	37 l 10 s	l'abbé de S. Magloire.	S. Corneille et S. Cyprien	136
Gambais	240	20 livres	l'archidiacre.	S. Aignan.	410
Montfort	450	53 l 10 s	l'abbé de S. Magloire.	S. Pierre.	775
Auffargis	62	,.	le prieur de Longpont.	S. André.	106
Le Perray	18	15 livres	l'évêque.	S. Eloi.	32
Saint-Léger	112	62 l 10 s	l'archidiacre.	S. Léger.	200

On remarquera que la Celle et les Bordes manquent en ce tableau; ces deux paroisses étaient du diocèse de Paris, et, on le sait, appartenaient, y compris le prieuré, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Leur population s'élevait à 190 habitants environ. Celle de Clairefontaine pouvait atteindre 110.

Vieille-Eglise est compté avec Le Perray.

Les charges du peuple. — Maladreries et léproseries. — Les seigneurs avaient poussé loin la science de l'impôt. Sans connaître l'économie politique, ils avaient parfaitement su frapper l'individu, sa richesse, sa production et sa consommation.

On appelait *capage* l'impôt par tête ; *cens,* l'impôt foncier, remplacé quelquefois par le *champart*, sorte de dîme sur la récolte des champs. La *taille* ordinaire était levée chaque année et la taille *extraordinaire* quand le seigneur partait en croisade, ou mariait sa fille aînée, ou armait son fils aîné chevalier, etc. Puis il y avait les impôts indirects, parmi lesquels les droits de justice, le forage des pièces de vin et de cidre, les pressoirs et les fours banaux, etc., n'étaient que choses ordinaires ; mais, dans leur barbarie, les premiers seigneurs avaient été jusqu'à organiser un impôt sur la *maladie.* Ils le percevaient en faisant soigner, à grands frais, les malades dans leurs *maladreries.*

Cependant l'humanité de certaines personnes riches créa l'usage de doter ces établissements de rentes destinées à diminuer les frais de maladie des pauvres gens. Cet usage, une fois bien établi, con-

traignit les seigneurs à renoncer à leur triste spéculation. Ils abandonnèrent les maladreries à elles-mêmes ; et, comme elles ne purent subvenir à leurs frais en tant qu'établissements de charité, elles se groupèrent par deux ou par trois.

Au XIIIe siècle, les Yvelines avaient des maladreries à Rambouillet(1), à Saint-Léger, aux Essarts, à Auffargis, à Sonchamp, à Gazeran, à Rochefort et à Montfort. Celle-ci avait été fondée en 1239, par Amaury V. Elle avait été dotée d'une chapelle de Sainte-Avoye.

Pour combattre la *lèpre* apportée d'Orient par les croisés, il y avait aussi des *léproseries*, dirigées par des prêtres. Rambouillet, Montfort, Gazeran, les Essarts et Rochefort possédaient de ces établissements, qui disparurent dans la suite, avec la contagion qu'ils avaient mission de combattre.

Principaux seigneurs. — *Gazeran:* Guillaume de Gazeran, Renaud de Gazeran (1287); Simon, dit Boulehart (1297); Bouchard (1312).

1282, Guillaume de Machéry, seigneur de Guéville.

1269, Simon de Rambuel.

Gambais : Robin de Neuville (1283).

Bréviaires : Robert IV, comte de Dreux donne, en 1267, la terre des Bréviaires à Guillaume de Beaumont. — La fille de celui-ci épouse, en 1272, Gui VIII de Laval. – 1295, Jean de Laval leur succède.

Auffargis: 1260, Pierre de Toupin, seigneur par héritage de Henri de Rouvray. — Après lui ses trois frères vendent cette seigneurie à Robert d'Yvetot.

1297. Pierre de Harville, seigneur des Bordes, de l'Erable et de Champoudry,

1283, Gilles et Simon de la Ritouère (Artoire).

1264, Philippe, dit Poignart, chevalier, seigneur de Guiperreux.

— Pierre de Marcilly, châtelain de Rochefort.

— Baillis de Montfort : Gousangrès (1297), Jean du Four (1310), etc.

1. Située à Groussay, près du lieu occupé par l'hôpital actuel.

CHAPITRE IX

XIVe SIÈCLE

Yolande de Dreux épouse le duc de Bretagne. — Jean II, comte de Montfort, s'empare de la Bretagne. — Jean V. — Nous commençons l'histoire des Yvelines, au XIVe siècle, par celle des comtes de Montfort ; nous reprendrons ensuite celle des maîtres de Rochefort, avant d'entrer dans les détails propres aux villages et aux établissements.

— Par un premier mariage, la comtesse de Montfort, Yolande de Dreux, avait été reine d'Ecosse. Veuve en 1285, elle épousa sept ans plus tard, Arthur II, duc de Bretagne.

De leurs six enfants, un seul, l'aîné, porta le titre de Jean *de Montfort* ; tous les autres joignirent l'épithète *de Bretagne* à leur nom.

Yolande devint veuve du duc de Bretagne en 1312, et mourut elle-même en 1322.

Son fils Jean lui succéda au comté de Montfort. Quant au duché de Bretagne, il était passé aux mains d'un fils né du premier mariage d'Arthur II ; qui portait le nom de Jean III de Bretagne.

Jean II de Montfort, paisible dans son comté, ne laissait pas soupçonner l'ardente ambition dont il était capable. Cependant, en 1341, Jean III étant mort, le comte de Montfort se jeta sur la Bretagne, s'empara des places fortes et se fit reconnaître duc, à Nantes, sans tenir compte des prétentions de Jeanne de Penthièvre, née, comme Jean III, du premier mariage d'Arthur II et unie à Charles de Blois.

Pour soutenir ses prétentions, Jean de Montfort (qui prit dès lors le titre de Jean IV, duc de Bretagne) réclama l'appui du roi d'Angleterre ; ce qui amena le roi de France à soutenir Charles de Blois. De là, la terrible guerre qui, pendant vingt-cinq ans, ravagea la Bretagne.

Jean IV fut pris à Nantes et resta un an et demi enfermé dans la tour du Louvre, d'où il ne sortit que par la ruse, déguisé en marchand. Sept mois après, il mourait du chagrin de ses insuccès, à Hennebon (septembre 1345).

Sa veuve, Jeanne de Flandres, s'était signalée pendant la captivité de son mari ; elle continua à prendre une part active à la lutte, malgré la majorité de son fils, Jean V.

C'est à cause de son nom et de celui de Jeanne de Penthièvre que l'on appela cette guerre, *Guerre des deux Jeanne.* — Tous les personnages de cette histoire ont des noms identiques ; ainsi, le comte de Montfort laissait un fils et une fille : nous connaissons déjà le fils, Jean V ; la fille se nommait Jeanne de Bretagne.

Le 29 septembre 1364, Jean V ayant remporté sur Charles de Blois une victoire décisive à Auray, un traité fut signé à Guérande (avril 1365), qui lui assura la Bretagne. Mais son inimitié envers le roi de France faillit bientôt lui faire perdre le fruit de cette victoire. Les hostilités avaient repris entre l'Angleterre et la France ; Jean V livra Saint-Malo aux Anglais. En revanche, les troupes royales s'emparèrent du comté de Montfort, comme elles avaient fait antérieurement, pendant la guerre de Bretagne ; puis elles chassèrent Jean V de son duché, qu'un arrêt du Parlement réunit au domaine royal (1378).

Cependant l'année suivante, le duc rentra en grâces et recouvra ses États (janvier 1380). Dès lors, ce fut un fidèle serviteur du roi de France ; il brilla dans la guerre contre les Flamands.

Il avait 60 ans, en 1399, quand il mourut. De sa troisième épouse, Jeanne de Navarre, fille de Charles-le-Mauvais, il avait eu neuf enfants. Trois d'entre eux lui succédèrent au duché de Bretagne ; le 1er, le 2e et le 4e, sous les noms de Jean VI, Arthur III et Richard. Nous les retrouverons dans le prochain chapitre.

Duguesclin, comte de Montfort. — A chacune des occupations dont Montfort avait été l'objet, pendant la guerre de Bretagne, un officier du roi recevait la garde du château.

En 1373, la mauvaise humeur poussa Charles V à confisquer ce comté et à en doter son brave connétable : Duguesclin fut pendant quatre ans comte de Montfort.

Le peu de prix que, dans son patriotisme de Breton, il attachait à cette dépouille du duc de Bretagne, engagea le roi à lui racheter son comté moyennant 15,000 francs d'or. Pareille somme (d'une valeur intrinsèque de 195,000 de nos francs ; soit une puissance d'environ deux millions d'aujourd'hui) était mieux faite pour contenter ce capitaine, à la vie aventureuse, qu'un domaine qui l'eût rendu sédentaire.

Il est fort peu probable que Duguesclin se soit jamais occupé de son comté ; du reste, on ne connaît de lui aucun acte.

Châtellenie de Rochefort : Jeanne de Dreux ; Jean de Roucy ; Bureau de la Rivière — L'histoire de la châtellenie de Rochefort

est compliquée d'une série de partages et de mutations qui en rendent l'exposé ardu.

Au moment où Jeanne de Dreux reçoit cette châtellenie pour sa part (1317), elle porte le titre de comtesse de Roucy. Elle est deux fois veuve : 1° du comte Jean IV de Roucy, de qui elle a trois enfants : Jean, Béatrix et Marie de Roucy ; 2° de Jean de Bar.

La mort de Jeanne de Dreux remonte environ à 1324. Ses trois enfants firent trois *tiers* de la châtellenie de Rochefort.

L'un de ces tiers consista en la châtellenie des Essarts-le-Roi, avec la mouvance des seigneuries situées dans les Yvelines, au sud-ouest des Essarts ; notamment Rambouillet. Il appartint à Béatrix de Roucy, mariée à Amaury III de Craon.

Les deux autres tiers furent pour Jean V, comte de Roucy et pour Marie de Roucy, mariée à Jean de Châteauvillain ; mais nous ne saurions préciser leurs consistances. Apparemment, Rochefort et son inséparable Saint-Arnoult étaient dans la part de Jean V de Roucy, qui fut tué à la bataille de Crécy, en 1346.

Marie de Roucy était morte trois ans auparavant.

Il y eut alors, sans doute, une vente des deux *tiers* de Rochefort afin de faciliter le partage entre les héritiers de Jean et de Marie de Roucy, car nous retrouvons, quelques années après, le seigneur d'Auneau en possession de ces deux tiers de la châtellenie de Rochefort. Avant l'acquisition de Rochefort, il en était vassal.

Gui d'Auneau avait épousé Marie de Ponchevron.

Marguerite, fille unique de Gui d'Auneau, épousa un gentilhomme bourguignon, favori très intime de Charles V, Bureau de la Rivière. Dès 1372, Bureau de la Rivière, par sa femme, était seigneur de Rochefort, d'Auneau et de Bretheucourt.

On dit qu'en mourant, Charles V recommanda qu'on réservât une place, au pied de son tombeau, à Saint-Denis, pour son ami Bureau de la Rivière. Celui-ci mourut le 16 août 1400.

Ses trois enfants étaient :

1° Charles de la Rivière, seigneur de Rochefort ;

2° Jacques de la Rivière, qui fut décapité, en 1413, par les Bourguignons pendant leur querelle avec les Armagnacs ;

3° Pérette de la Rivière, mariée à Gui de la Rocheguyon.

Châtellenie des Essarts; les Croan. — Le tiers de la châtellenie de Rochefort, composant celle des Essarts-le-Roi, eut pour maîtres :

Amaury III de Craon, déjà cité, qui mourut en 1332 ;

Pierre de Craon, qui épousa Catherine de Machecoul; mort en 1376;

Jean de Craon, qui vécut jusqu'en 1432, mais qui, longtemps auparavant, avait vendu les Essarts à un de ses vassaux, le seigneur de Rambouillet.

Montfort ruiné. — A l'égal de toutes les anciennes capitales, grandes ou petites, la fortune de Montfort était intimement liée à celle de son seigneur. Celui-ci connaissait-il la prospérité qu'il la communiquait à sa ville; au contraire, après des entreprises ruineuses, telles que la guerre contre les Albigeois, le comte de Montfort restait appauvri et Montfort dans la misère.

Il n'avait pas fallu moins d'un siècle de soins diligents, sous la comtesse Béatrix, et de calme, sous Jean II, pour que la capitale des Yvelines ne se souvînt plus du mal que lui avait causé l'ambition de Simon IV. Elle avait alors repris son essor. Sa population trop à l'étroit dans les vieilles murailles, s'était répandue au dehors, vers Ronchamp, et la paroisse de Ronchamp avait été réunie à Montfort. On entrevoyait un accroissement rapide, lorsqu'une nouvelle ambition, la prétention de Jean II sur la Bretagne, vint tout perdre.

Certes, Jean II ouvrit à ses descendants une brillante carrière, puisqu'ils furent ducs de Bretagne et que son arrière-petite-fille monta sur le trône de France. Mais que de maux il commença par semer autour de lui ! Il en mourut de douleur, nous l'avons dit plus haut.

A Montfort, les troupes royales étaient venues, comme par ironie, renverser les murs de la ville, ces murs qui, depuis un siècle, faisaient obstacle à son extension, mais dont elle aurait eu besoin pour se défendre de la misère qui allait pénétrer dans la ville ouverte et dégradée.

L'enceinte, qui tombait, était celle de Guillaume de Hainaut, limitée par les « ruelles des Poulies et des Terrasses, ayant une porte au haut de la place Le Breton, au confluent des trois rues du Four, Droite et de la Treille, et une autre au milieu de la grande rue, près de la pompe. Elle laissait en dehors le cimetière de la Brosse et la place Normande » (1). La troisième porte était devant le château, au-dessus de la place du Marché.

En même temps que Montfort devenait une ville ouverte, son château avait été éventré. Les murs crénelés et la tour étaient à bas. Le superbe donjon, ouvert par la sape, n'était plus redoutable que pour

(1) A. de Dion, *Mém. de la Soc. arch.*, *t. I.*

les maisons de la ville, qu'on craignait de voir s'abîmer sous son effondremnt,

Fallait-il espérer que la paix réparerait tant de désastres? que le duc de Bretagne se souviendrait de son berceau et viendrait en aide à ses premiers sujets?

Sans doute, les habitants de Montfort espérèrent, surtout quand ils apprirent les succès de leur comte. Mais la paix leur montra leur erreur. Le duc de Bretagne oublia Montfort; il en laissa les murs et le château dans l'état où la guerre les avait mis. N'y ayant plus de résidence possible, il n'y reparut pas. Ce fut un officier, nommé capitaine-châtelain, qui reçut la garde du donjon croulant de Montfort et du château de Saint-Léger. Pour les hommages, les seigneurs du comté se rendaient en Bretagne, auprès du duc ; et si, par hasard, il s'en présentait un à la porte du château de Montfort, le bailli ou le capitaine-châtelain recevait l'hommage au nom de son maître.

Inutile d'ajouter qu'un tel état de choses fut la ruine pour tous les habitants, que la population diminua et qu'elle gémit sous l'oppression des représentants du duc de Bretagne, sous le poids de charges exagérées, que venait encore accroître l'excès d'établissements religieux.

Saint-Léger et les autres parties du comté de Montfort souffrirent également de leur abandon et de leur mauvaise administration. Le duc Pierre, en 1452, en arriva à demander au roi « des exemptions d'impôts pour ses sujets de Bretagne qui viendraient habiter son comté de Montfort, dépeuplé par les guerres ». Si, toutefois, il fut appliqué, ce remède fut insuffisant : Montfort et Saint-Léger ne connurent plus de jours heureux qu'après la réunion du comté au domaine royal.

Saint-Arnoult au XIVe siècle ; — il est pillé en 1357 et en 1358. — Pendant la captivité de Jean-le-Bon, la France fut en proie à tous les maux : à Paris, la révolution communiste d'Etienne Marcel et la compétition de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre ; en province, la Jacquerie et les grandes compagnies.

Les Chartrains eurent leur bonne part de ces maux.

Une grande compagnie s'était établie, en 1357, à Epernon. L'audace de cette bande ne reculait devant rien; elle osa faire le siège de Chartres. A défaut du riche butin que les brigands espéraient faire dans cette ville, ils se contentèrent du pillage d'Etampes, de Galardon, de Saint-Arnoult, etc.

Saint-Arnoult n'était enveloppé que de médiocres murailles. Il fut pris, pillé et presque détruit. Ce bourg était à peine délivré des bri-

gands qu'il recevait les coups de Charles-le-Mauvais : nouveau pillage, nouvelle destruction (1358).

Malgré ces désastres répétés, Saint-Arnoult se releva promptement. Sa situation, qui dans les troubles le désignait au pillage, faisait sa prospérité en temps de paix. C'était, au XIVe siècle, une des plus importantes étapes des environs de Paris. « Pour aller de Paris à Chartres, souverains en voyage, armées en marche, ennemis en conquête, prisonniers de guerre, passaient par Saint-Arnoult » (1).

Le marché et les auberges étaient abondamment approvisionnés ; l'on y comptait. Une riche hôtellerie y existait certainement dès cette époque, puisque les plus grands seigneurs descendaient à Saint-Arnoult.

Dans les *Itinéraires* des ducs de Bourgogne (Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur), nous constatons que de 1383 à 1417, ces premiers d'entre les grands de France *disnèrent* sept fois à Saint-Arnoult ; ils y prirent quatre fois *souper et gister* ; que, pendant le séjour que fit Philippe-le-Hardi à Dourdan, en 1401, ses gens logèrent à Saint-Arnoult (2).

Nous aurions cent et cent autres arrêts, à Saint-Arnoult, du roi et des seigneurs à noter dans le même laps de temps, si nous connaissions leurs itinéraires aussi bien que ceux des ducs de Bourgogne. Le bourg en bénéficiait.

Routes. — Les rois de France et comtes de Montfort tracèrent peu de routes pierrées dans les Yvelines.

La plus ancienne qu'on puisse leur attribuer fut celle de Haute-Bruyère à Saint-Léger, dont les routes modernes n'ont conservé que quelques tronçons. Se rattachant, entre les Essarts et Coignières, à la route d'Orléans à Poissy (par Rambouillet et Le Perray), elle fournissait un chemin très direct entre Paris et Saint-Léger, à cause de la route de Paris à Dreux. L'itinéraire était : de Paris à Elancourt (sur la route de Paris à Dreux), d'Elancourt à Haute-Bruyère (sur la route de Poissy à Orléans), de Haute-Bruyère à Saint-Léger.

Ensuite, des routes : de Condé à Saint-Léger, par les hauteurs ; — de Limours à Houdan, passant près de Villarceau, par le parc d'En-Haut (Saint-Léger) et servant à unir transversalement les voies qui se dirigeaient sur Montfort, sur Poissy et sur Paris, qui étaient toutes presque parallèles ; — de Saint-Léger à Nogent-le-Roi, par le Haut-Planet.

(1) M. J. Guyot.

(2) D'après les mêmes *Itinéraires*, Philippe-le-Hardi et le roi Charles VI *disnèrent* à Rambouillet, le jeudi 9 avril 1383. Ils *soupèrent et gistèrent*, ce jour-là, à Galardon.

Pour être complet, il faudrait ajouter à ces routes, une multitude de chemins indispensables aux habitants de Sonchamp, de Gazeran, de Clairefontaine, de la Celle, etc. Mais ils n'étaient point pierrés et portaient rarement des charrettes, car, au XIV[e] siècle, nous sommes encore bien loin du temps où le moindre cultivateur aura son cheval et sa carriole (1).

Achat de Rambouillet par Jean Bernier ; puis par Regnault d'Angennes. — Détaché des biens des seigneurs de Montfort (1218), au profit de Gui, fils de Simon IV, Rambouillet, avons-nous dit, composa la dot de sa fille, Péronelle de Montfort, dans son mariage avec un seigneur normand de la Roche-Tesson. Ce n'était pas une *terre*, mais une *seigneurie*. Au XIV[e] siècle, cette seigneurie fut possédée par la famille de Breucourt. Jeanne de Breucourt l'apporta à son époux, Girard de Tournebu, par succession. Et tous deux, d'un commun « consentement » vendirent ce fief, en 1368, à Jean Bernier, conseiller et maître des requêtes du roi.

Nous ne sommes plus, avec ce Jean Bernier, en face d'un homme imbu des idées ambitieuses, communes aux seigneurs ; nous avons en lui « un noble homme » et riche, en possession d'une bonne charge ; très peu plus qu'un riche bourgeois. Il ne recherche pas le titre de *seigneur* de Rambouillet ; son acquisition n'est pas même l'emploi d'argent disponible ; c'est simplement l'achat d'une *plaisance* dans des *conditions* avantageuses. Les mots sont modernes et pourtant le goût des riches Parisiens pour les *maisons de campagne* date de la seconde partie du XIV[e] siècle. Jean Bernier obéissait à la mode. Seulement, au lieu de se ruiner à édifier une *folie,* il profitait du désir des Tournebu de se défaire d'un village dont aucune maison ne leur appartenait, dont les droits et bénéfices, diminués des charges, laissaient un maigre profit, et d'un manoir mal situé, qui échappait difficilement à la ruine.

Moyennant 700 livres (2) il eut manoir, tous droits sur le village, étang et 1,200 arpents de bois : le marché était excellent. Puis, Jean Bernier, disposant d'une fortune suffisante, remplaça l'*hébergement* par un *chastel*, apporta des améliorations sur tous les points de sa propriété, de façon à se la rendre agréable.

Son fils, Guillaume Bernier, ne partagea cependant pas le goût de son père pour Rambouillet. Il en hérita et s'en défit immédiatement, avec l'assentiment de sa femme, Jeanne l'Epineuse (1383). Le

(1) De Rambouillet partaient: 1° le *grand chemin* de Rambouillet à Gaseran (par le parc), 2° le *grand chemin* de Rambouillet à Montfort et à Houdan. Etc.
(2) Correspondant à moins de 100,000 francs.

nouvel acquéreur fut Regnault d'Angennes, qui donna en échange une propriété, sise à Bousenval (Rueil) et 3,000 francs d'or.

Par ce prix, si différent de celui qu'avait payé Jean Bernier, on juge de l'importance des travaux faits par ce dernier et de la mise en valeur qui en résultait. Il est donc le précurseur de Regnault d'Angennes, fondateur de Rambouillet.

Principaux seigneurs. — *Gaseran*: Philippe Boulehart — 1367, Jean Boulehart.

— 1394, Jean de Cintray, seigneur de Guéville et de la Bretonnière.

Poigny — 1328, Guillaume et Jean de Rivières, héritiers de la Seigneurie de Poigny. — 1338, Jacques du Belloy, clerc du roi, seigneur de Poigny.

Les Bordes. — Pierre de Harville, échanson du roi, en 1397. Son fils Guillaume de Harville.

— 1338, Guiot du Mesnil, seigneur de la Hunière.

— 1322, la Villeneuve appartient à César d'Amboise.

— 1323, Jean l'Archer tient le moulin de Chienchiant, de la dame Chateron.

— 1326, Pierre de Condé hérite dudit moulin.

1342, Robert de la Queue tient du seigneur de Maintenon le fief de la Malmaison et 210 arpents du Bois-Nivard.

— 1372, Amaury de Maintenon, seigneur des mêmes lieux.

Auffargis. — 1327, Richard d'Yvetot. — 1385, Jeanne d'Yvetot, femme de Guillaume de Crasménil.

Gouverneurs du comté de Montfort: 1343, Robert Piédefer ; — 1369, Brient de Lannion.

Baillis : 1320, Geoffroy Leroi ; - 1391, Guillaume Louet.

Faits divers. — 1317, le prieuré des Moulineaux est réuni et incorporé à celui de Louye en vertu d'une bulle du pape Jean XXII.

— 1321, mariage à Saint-Martin de Ronchamp d'Alix de Bretagne, fille de Yolande de Dreux, avec Bouchard, comte de Vendôme.

1324. Par son testament, Jeanne de Dreux laisse 5 sols à chacun des prêtres de la châtellenie de Rochefort.

1326, inhumation dans l'église des Bordes de Jehanne d'Auvers, femme de Philippes des Bordes. Elle était représentée sur la pierre par une femme voilée. Sa tombe, transférée dans l'église de la Celle, fut mutilée pendant la Révolution.

1354, Jean Gervèse donne 2 maisons qu'il possède à Saint-Léger, au prieuré de Saint-Laurent.

CHAPITRE X

PRÉDOMINANCE DE RAMBOUILLET

Importance donnée par Regnault d'Angennes à la seigneurie de Rambouillet. — Fortune de ce seigneur. — Regnault d'Angennes avait un but fort différent de Jean Bernier en achetant Rambouillet. Favori du roi et des princes, ambitieux, il poursuivait la richesse et, dans un sens, la puissance. Esprit pratique, il recherchait l'argent en récompense des services qu'il rendait ; puis il employait son argent et sa diplomatie à se former un grand domaine, afin d'être un grand seigneur.

Il réussit pleinement. A peine en possession de Rambouillet, il y réunit par des échanges la seigneurie de Montorgueil, contre laquelle Jean de Cintray reçut la terre de Houx, près d'Epernon ; les petits fiefs dépendants de Gazeran, compris entre le moulin à eau de Rambouillet et Guéville : Cutesson, Bétonsart, Herbouville, le Verger, la Bruyère (1), etc., que Jean de Creschy abandonna en échange de la seigneurie de Massonvillier, en Gâtinais. Puis il acquit successivement les fiefs de Groussay et de Grenonvilliers, la châtellenie de Poigny avec la terre d'Auffargis, enfin la châtellenie des Essarts.

On se rappelle que Rambouillet était vassal de cette dernière. Regnault d'Angennes l'ayant acquise, relevait directement, désormais, de Rochefort.

Dans son dernier hommage à Jean de Craon, seigneur des Essarts (12 novembre 1399), il avait ainsi décrit la seigneurie de Rambouillet :

Un hôtel fort, clos de fossés, contenant un arpent ;

Une cohue où se tiennent les plaids et les assises ;

Un jardin de deux quartiers ;

Un réservoir à poisson, d'un quartier ;

Au-dessous, un quartier de pré qui doit être fauché à corvée par les habitants ;

De l'autre côté du châtel, un jardin d'un arpent ;

Au-dessous, un étang (dit de Rambouillet) contenant cent arpents, dont les parties desséchées comptent en garenne. Si la chaussée de

---

(1) Dans ce fief, on remarque le bois de la Roche-Boulner, actuellement *île des Roches*, dans le parc.

l'étang vient à manquer, les habitants sont tenus de réparer sous peine d'amende ;

Au-dessous de l'étang, un moulin « bannier à tous les habitants » ;

1100 arpents de bois, en huit pièces ;

Deux foires par an aux jours de saint Lubin, de mars et de septembre ;

Marchés tous les samedis, avec tous profits des foires et marchés pour le seigneur ;

Justice haute, moyenne et basse ;

Les habitants tenus de prêter main-forte aux exécutions et de faire le guet à chaque veille de Saint-Lubin.

A propos de la seigneurie d'Auffargis achetée, en 1388, à Guillaume de Crasménil pour 400 francs d'or, nous remarquons qu'elle possédait un manoir en mauvais état, sauf peut-être la tour carrée dont les ruines se sont perpétuées jusqu'au XIXe siècle. Les seigneurs de Rambouillet négligèrent cette construction, due probablement à Jean de Rouvray, premier seigneur d'Auffargis et fondateur du manoir de Poigny, qui avait aussi une tour carrée et crénelée.

Au moment où Regnault d'Angennes acquérait Grenonvilliers, ce hameau avait une chapelle.

Ajoutons que Regnault possédait, en dehors des Yvelines, la seigneurie de La Loupe, acquise en 1383, avant celle de Rambouillet. La Loupe était assez voisine d'Angennes, le berceau de sa famille. Ceci nous entraîne à penser que Regnault cherchait à se fixer au nord du pays Chartrain, sans préférence marquée pour aucun endroit. Mais, dès qu'il connut Rambouillet, il délaissa sa terre familiale de Houx (près d'Epernon), il délaissa La Loupe, et n'eut d'yeux que pour Rambouillet. L'on a donc eu raison d'appeler ce lieu sa terre « de prédilection ».

Celui qui, par son seul effort, s'était fait seigneur de Rambouillet, qui avait doublé l'étendue de cette seigneurie et avait semé à l'entour des dépendances (Poigny, Auffargis, les Essarts) grâce auxquelles la voie était ouverte à des accroissements ultérieurs, ce Regnault d'Angennes était parti d'assez bas. Il tenait son nom de la seigneurie d'Angennes, située dans la paroisse de Brézolles (aujourd'hui dans l'arrondissement de Dreux — Eure-et-Loir). En 1382, il était simple écuyer tranchant du roi Charles VI, lorsqu'à la recommandation du duc de Berry, oncle du roi, il obtint une charge supplémentaire, celle de maître des portes de la sénéchaussée de Carcassonne.

Cependant ces emplois, en eux-mêmes, contribuèrent moins à sa fortune que la faveur royale : lorsqu'il épousa Anne d'Angelliers (1), Charles VI lui donna 4,000 livres d'or « en augmentation de son mariage ». Somme considérable, et bien large libéralité de la part d'un roi dont le trésor était vide au lendemain des déprédations des princes du sang et de l'expédition de Flandres ! Mais les amendes des bourgeois révoltés en firent les frais, grâce à la protection du duc de Berry.

En 1386, le seigneur de Rambouillait touchait encore du roi 1,000 livres pour un voyage en Flandres; 1,000 autres, en 1388, pour un voyage en Allemagne; 300 autres, en 1399, pour un voyage à Lyon. Devenu capitaine du Louvre, vers 1392, il jouit d'une pension de 800 livres sur les coffres du roi dont il ne tarda pas à prendre le titre de *chambellan*.

Passé au service du duc de Guyenne, avec les mêmes titres qu'il avait auprès du roi: premier chambellan et capitaine des gardes, il toucha 1,000 livres de pension. En reconnaissance de l'éducation qu'il lui avait donnée, ce prince fit présent à Regnault d'Angennes d'un gros diamant avec une fleur gravée et ces mots : « Ne m'oubliez mie ». Deux ans après, 1415, c'était 200 livres en récompense de ses bons services et pour lui avoir appris à jouter dans les tournois. Un peu avant, le duc d'Orléans lui avait donné la Maison-Forte.

Si l'on pense aux difficultés que présentait la cour sous Charles VI, il n'est pas hors de propos de s'étonner qu'un favori se soit maintenu si longtemps auprès du roi. De quelle souplesse et de quelle habileté était doté ce Regnault d'Angennes pour être resté ami de tant de princes rivaux et avides, sans produire d'ombrage à aucun !

Il mourut à la fin de 1415 ou commencement de 1416, laissant deux fils :

1° Jean d'Angennes ;

2° Louis d'Angennes.

Successeurs de Regnault d'Angennes : Jean Ier, Jean II, Charles Ier. — Le fils aîné de Regnault d'Angennes hérita de son ambition sans avoir les qualités (si le mot *qualité* convient au cas) nécessaires au métier de courtisan avide. Tout alla bien pour Jean d'Angennes tant que vécut son père. Pannetier du roi, puis chambellan du roi et du duc de Guyenne, il épousa Jeanne de Courtremblay qui lui apporta la châtellenie de Ponçay et lui valut 4,500

(1) Angelliers, en Auxerrois.

livres du roi en augmentation de sa dot. Devenu gouverneur du Dauphiné, en 1416, il reçut 1000 livres afin de se rendre au concile de Constance.

Mais, livré à sa propre initiative, il ne sut qu'aimer l'argent. Il préféra acquérir 450 livres tournois de rente sur la seigneurie d'Aunay et de Muret qu'augmenter son domaine de Rambouillet. Pour l'argent, il perdit l'honneur et la vie.

On l'avait nommé capitaine du château de Touques, près de la mer, en Normandie. Il l'abandonna aux Anglais, le jugeant impossible à défendre. Il courut à Cherbourg où il soutint un siège pendant dix mois (1417). Après ce temps, la somme offerte par les Anglais pour la reddition de la place parut suffisante à Jean d'Angennes, qui la livra, bien qu'elle fut « encore assez bien garnie de vivres et d'artillerie ».

Dans l'impossibilité de rentrer en France après cette action infâme, il se rendit à Rouen, que les Anglais occupaient et où un sauf-conduit du duc de Glocester le protégeait pour quelque temps. Mais il séjourna à Rouen au delà de ce temps. Le roi d'Angleterre en profita pour se venger de la résistance qu'il avait faite à Cherbourg, dans le but de lui tirer plus d'argent : on le prit et on lui trancha la tête.

Son frère Louis racheta l'honneur des d'Angennes en périssant les armes à la main à Verneuil (1424).

Un seul fils était né de Jean Ier d'Angennes et de Jeanne de Courtremblay, son épouse. Celle-ci en eut la tutelle.

JEAN II d'Angennes hérita du surnom de *Sapin* donné à Jean, frère de Regnault d'Angennes, à cause de sa haute taille et que Jean Ier avait reçu après son oncte. Tous les d'Angennes de Rambouillet conservèrent ce surnom.

Ecuyer d'honneur de Charles VII, il prit une part active à la lutte contre les Anglais qu'il s'agissait de chasser du royaume. Allain Chartier dit que « messire Sapin d'Angennes » contribua largement à la prise du pont de Meulan et que les Anglais, privés de cette communication avec la Normandie, ne purent résister à Dunois, à Saint-Denis (1435).

Il enleva d'assaut, en 1442, la ville de Mantes et en fut nommé gouverneur. Le roi lui confia plus tard le gouvernement de Nantes, puis celui de l'Angoumois.

Sa mort date de 1490. Il avait épousé, le 26 août 1456, Philippe du Bellay, tante de Jean du Bellay, évêque de Paris, de Guillaume et de Martin du Bellay, auteurs de mémoires bien connus.

L'an 1489, Jean II d'Angennes avait signé un contrat par lequel il

donnait à sa femme « la vie durant d'elle » tous ses biens. On y lit cette phrase : « Lesquels deniers ils et chascun d'eulx durant... leur mariage avaient et ont mys, convertiz et employez à reddifier, repparer, soutenir et mectre en son estat et valleur tant le dit chastel de Ramboillet que aussi les maisons et édifices du dit lieu de Montlouet... » qui indique clairement la réédification du château de Rambouillet et concorde avec l'opinion des archéologues.

La veuve de Jean II d'Angennes déposa les cendres de son mari dans un caveau construit près de l'autel de la Vierge, en l'église de Rambouillet. Elle-même y reposa ensuite. Mais, s'ils semblent les deux premiers qui soient entrés dans ce caveau, l'idée de sa construction revient à Regnault d'Angennes. Dans son testament de 1415, il demanda à être inhumé dans la chapelle de la Vierge de l'église de Rambouillet. Sa femme, Jeanne d'Angelliers, manifesta le même désir, ainsi que leur fils Louis. On ne saurait affirmer que leurs dernières intentions aient été méconnues, et pourtant il n'est resté aucune trace de leur sépulture dans le caveau de la famille d'Angennes.

A son domaine, Jean II avait réuni, en 1456, le fief du Coudray, situé au lieu qu'occupe présentement l'*ermitage* du Jardin anglais. Il avait payé pour cette terre 40 écus d'or au propriétaire Pierre Rousseau.

Ses deux enfants étaient :

1° Charles d'Angennes ;

2° Renaud d'Angennes, seigneur de la Loupe, mort en 1543, sans enfants légitimes.

Charles Ier d'Angennes est la plus pâle figure de cette histoire. Sa vie se résume en trois faits : il épousa Marguerite de Coesmes, le 10 juillet 1491 ; il acquit quelques terres, et mourut le 10 février 1514.

Son acquisition, du 1er juin 1492, comprenait les fiefs et seigneuries des Bréviaires, de Vieille-Eglise et de Biennouevienne. Le vendeur, Aubert de Saint-Germain, reçut 2,500 livres tournois.

Charles Ier et Marguerite de Coesmes eurent leur sépulture dans l'église de Rambouillet.

Suzerains des seigneurs de Rambouillet : Charles et Perette de la Rivière, — Marie de la Rocheguyon, — Bertin de Silly, seigneurs de Rochefort. — Charles de la Rivière joignit à l'héritage de ses parents la dot de sa femme, Blanche de Trie. Il fut, de la sorte, châtelain de Rochefort, d'Auneau et de Dampierre. En 1421, le dauphin Charles lui remit 1,200 francs d'or pour préparer la défense de ses châteaux de Rochefort, d'Auneau et de Maurepas, afin de s'opposer à l'envahissement des Anglais et des Bourguignons. Il

le nomma, quelque temps après, grand-maître général réformateur des Eaux et Forêts.

Charles de la Rivière mourut à Issoudun, en 1429, sans postérité.

Son frère Jacques de la Rivière, chambellan du dauphin, avait été pris par les Bourguignons, en 1413, et décapité dans sa prison. Rochefort échut alors à Perette de la Rivière, veuve de Gui VI de la Rocheguyon. Elle en fut maîtresse jusqu'à sa mort, qui arriva en 1463. En 1452, le 4 septembre, elle avait reçu l'hommage de Jean II, d'Angennes.

La petite-fille de Perette, Marie de la Rocheguyon, hérita de Rochefort et d'Auneau. Elle avait épousé Michel d'Estouteville, qui mourut vers la fin de 1469. En 1471, elle se remaria avec Bertin de Silly, conseiller et chambellan du roi. De cette seconde union naquirent trois fils, que Marie de la Rocheguyon ne vit pas grandir, car elle n'était plus dès l'an 1481. Son mari lui survécut plus de vingt-cinq ans. Le 15 juin 1473, il avait reçu aussi l'hommage de Jean II d'Angennes, pour les Essarts.

Ducs de Bretagne, comtes de Montfort au XVe siècle. — Jean VI, fils aîné de Jean V et de Jeanne de Navarre, fut duc de Bretagne et comte de Montfort de 1399 à 1442.

Son fils, François Ier de Bretagne lui succéda (1442 à 1450). De sa seconde épouse, Isabelle, il eut deux filles dont l'une, Marguerite de Bretagne, épousa son cousin, plus tard duc, sous le nom de François II.

Pierre II, frère de François Ier, eut le duché de Bretagne de 1450 à 1457 ; puis Arthur III, son frère, pendant un an. En 1458, la Bretagne et Montfort-l'Amaury passèrent à leur cousin, François II, né de Richard, frère de Jean VI. François II mourut en 1488. Il n'y avait plus de mâle pour lui succéder

La Bretagne revenait, sans conteste, au deux filles de François II, Anne de Bretagne et Marguerite de Bretagne. Celle-ci étant morte, en 1490, Anne de Bretagne resta seule et porta sa riche dot à Maximilien d'Autriche, dans un mariage fait par procureur.

Cependant ce prince différa à venir prendre son épouse en Bretagne, et elle refusa d'aller chercher Maximilien en Allemagne. Charles VIII, roi de France, profita de la circonstance pour épouser Anne de Bretagne, le 6 décembre 1491. Veuve, en 1497, cette princesse se remaria neuf mois après avec le roi Louis XII.

Ils eurent une fille, Claude de France, qui épousa le roi François Ier.

Publication de la paix d'Arras à Montfort. — « Lorsque le malheureux roi Charles VI eut perdu la raison, le pouvoir tomba en-

tre les mains des princes du sang dont l'ambition et l'avarice mirent le désordre partout. La guerre civile éclata à la suite de l'assassinat du duc d'Orléans, par le duc de Bourgogne (1407). Paris tomba sous la domination des Cabochiens, et il n'y eut pas de province qui ne fût ravagée par les deux factions des Armagnacs et des Bourguignons. La défaite de ce parti à Paris et la crainte d'une invasion du roi d'Angleterre força cependant les princes à se rapprocher. Au mois d'octobre 1414, la paix d'Arras fut conclue entre Charles VI et le duc de Bourgogne, et, après plusieurs ratifications, elle fut enfin publiée le 2 février 1415.

Mais le désordre avait été si grand qu'il ne put s'apaiser que peu à peu... Des délégués spéciaux durent parcourir les provinces pour faire reconnaître la paix, l'imposer à tous ceux qui restaient en armes et la faire jurer par tous ». (1).

Le bailli de Gisors vint à Montfort pour publier la paix et obtenir le serment des nobles, des gens d'église et des bourgeois du comté. 77 serments furent prêtés. Nous y remarquons ceux de :

Frère Miles Fourquet, prieur de Saint-Arnoult.
Michel Boillart, curé de Saint-Arnoult.
Giles Houdemer, curé de Rambouillet.
Jamet-le-Baicle, châtelain de Montfort.
Michel-le-Comte, prévôt de Montfort.
Jean Guignesoye, bailli de Montfort.
Gui Clacelier, bourgeois de Montfort.
Jean de la Porte, demeurant à Sonchamp.
Noël Gillez de Montfort.
Etienne Guyart, procureur des aides et gabelles.
Adam de la Chesnée, prieur de Saint-Laurent de Montfort.
Jean Lemerre, prieur à Montfort.
Simon Douin, curé des Essarts-le-Roi.
Robin Boullart, demeurant à Rochefort.
Jean Duret, prévôt de Rochefort.

Les autres membres du clergé, nobles et bourgeois des Yvelines, n'avaient pas été convoqués ou ne s'étaient pas rendus à l'appel.

Invasion anglaise ; ravages de l'armée de Salisbury. — Du reste, ce traité d'Arras fut absolument sans conséquences ; il n'empêcha pas le désastre d'Azincourt.

Le duc de Bourgogne n'était point venu combattre l'étranger ; il vint, après la défaite, massacrer les Armagnacs. En se rendant à

(1) A. de Dion, *Mém. de la Soc. arch.*, t. V.

Tours, pour y prendre Isabeau de Bavière, les Bourguignons essayèrent de conquérir les villes et les châteaux. Ils prirent Rochefort et Auneau ; mais ils en furent chassés par Barbazan et Tanneguy-Duchâtel.

Au mois d'août 1421, les Anglais apparurent.

Charles de la Rivière avait reçu la mission de défendre les Yvelines. Est-ce que ses châteaux, bien munis de forces et réparés, écartèrent les Anglais ? Ou est-ce le hasard qui les porta sur Epernon, Bonneval et Dreux, qui furent dévastés?... Toujours est-il que les Yvelines furent épargnées cette fois.

Mais l'année 1428 les attendait. Salisbury se mit en marche, pendant l'automne, se rendant à Orléans et ravageant tout sur son passage. Rochefort et beaucoup d'autres châteaux éprouvèrent de grands dégâts; celui de Rambouillet semble avoir été incendié. Les villages furent pillés et saccagés. Et les bandes anglaises passèrent et repassèrent, augmentant à chaque fois l'état lamentable où Salisbury avait laissé les campagnes.

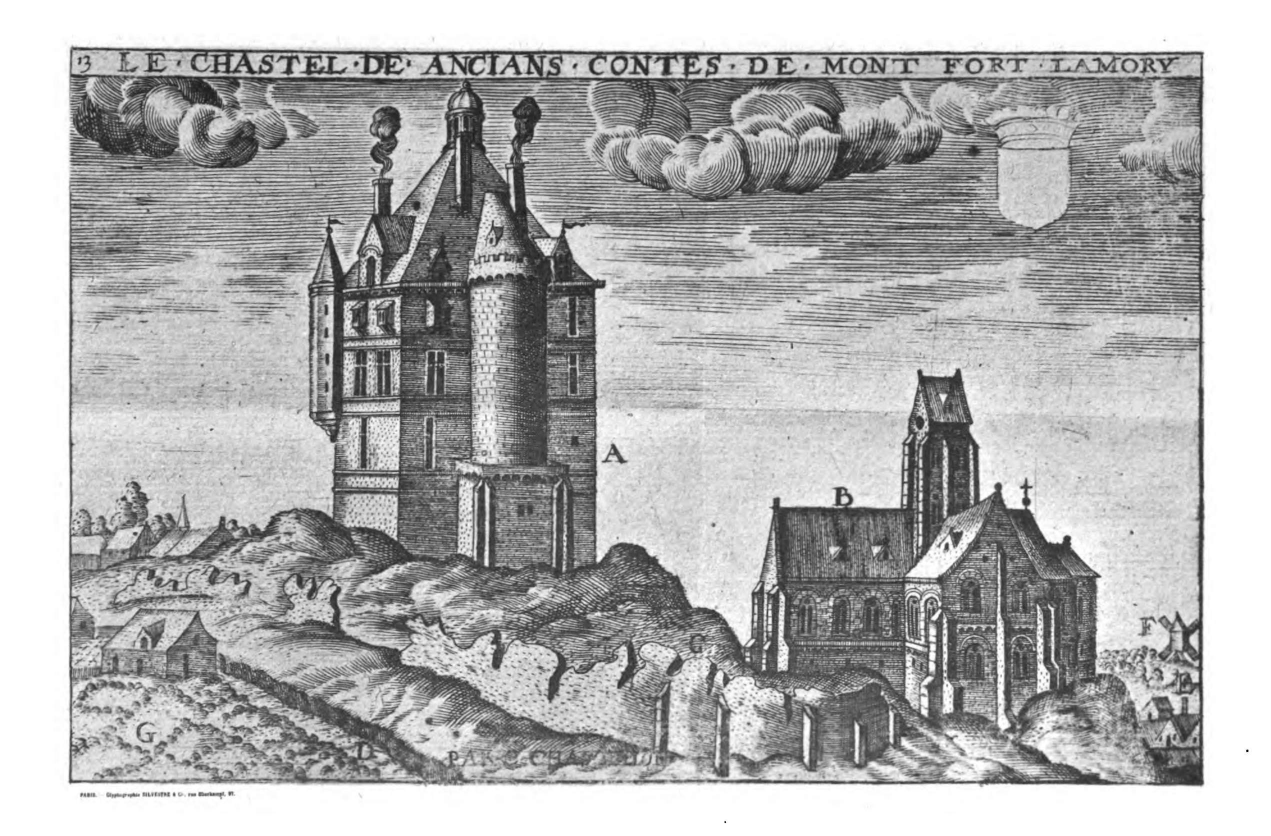
Si bien que « les laboureurs, cessant de labourer, allaient comme désespérés et laissaient femmes et enfants en disant l'un à l'autre : mettons tout en la main du diable; ne nous *chault* que nous devenions » (1), Entre les mains de Jeanne d'Arc, les affaires de France allèrent mieux. La patrie se releva; mais les paysans avaient horriblement souffert pendant quinze ans, et pourtant ceux des Yvelines n'avaient pas été les plus éprouvés de France.

Construction du château de Rambouillet. — Obligé de réédifier son *chastel,* dévasté par les Anglais, Jean II d'Angennes bâtit le château moderne.

Tandis qu'il illustrait ses armes au pont de Meulan et en Normandie, ses manants élevaient une vaste construction, reposant sur les fondations de l'ancienne forteresse. La grande tour reparut, toute de grès, ouverte de larges fenêtres. Une masse triangulaire de bâtiments, flanqués de trois tourelles en poivrière, reçut deux ailes dont l'une, celle de droite, rejoignait la tour : édifice aux murs épais, entouré de fossés et gardant encore quelque prétention de forteresse. Au centre, une cour carrée; en avant, un pont-levis; à l'intérieur, deux étages d'appartements, avec une salle d'armes et un oratoire.

De cette construction, il ne nous reste que la tour. L'aile gauche a été détruite ; les autres parties ont été remaniées au point de vue architectural; cependant, le plan de l'édifice n'a pas été modifié.

(1) Journal d'un bourgeois de Paris.


13 LE CHASTEL DE ANCIANS CONTES DE MONT FORT LAMORY
A
B
F
G

Le parc de Rambouillet était enclos dès cette époque. Sa surface était d'environ 400 arpents, situés du côté de Groussay.

Eglises de Rambouillet et de Saint-Arnoult. — Non moins que les châteaux, les églises avaient souffert du passage de l'ennemi. On a la preuve du peu de respect des mercenaires anglais envers les églises par le triste état auquel ils réduisirent le prieuré de Louye (près Dourdan).

On peut leur attribuer la cause des grandes réparations nécessitées, au xv[e] siècle, par l'église de Saint-Arnoult et la reconstruction de l'église de Rambouillet.

Celle-ci ne se releva ni plus grandiose, ni plus belle qu'autrefois. Placée en bordure de la route, sa porte d'entrée regardait la cour du château et laissait une petite place jusqu'au tournant de la route. Aucun ornement d'art ne lui fut donné; il n'y eut de voûtés que le chœur et le dessous de la tour, servant de clocher. Cette tour, à peine aussi haute que la nef, était en façade, à gauche du portail.

A Saint-Arnoult, la voûte de la nef fut refaite. Pour en soutenir les arcs rampants, l'on mit des poutres sculptées, toutes différemment, qui sortirent de gueules de monstres. Aujourd'hui même, on ne regarde pas sans intérêt ces œuvres vieilles de quatre siècles et demi.

Principaux seigneurs. — *Gaseran:* Guillaume de Prunelay devient seigneur de Gaseran par héritage de sa femme (Voir chap. IX), en 1403. Il meurt à Azincourt (1415). — Son fils Guillaume, seigneur de Gaseran, épouse Bertrande, dont 4 enfants. — L'aîné, dit Guillaume VII de Prunelay, succède à son père. En 1470, il épouse Catherine de Beauveau.

Les Bréviaires: 1402, Louise, fille de Gui VIII de Laval, épouse Jean de Villiers et lui porte les *Brévières* et *Viels-Eglise*. — 1485, les Bréviaires sont saisies par le seigneur des Essarts. — Aubert de Saint-Germain, devenu seigneur des Bréviaires et de Vieille-Eglise, les vend à Jean d'Angennes, pour 2,500 livres tournois.

Les Bordes: Guillaume de Maintenon épouse Jeanne, fille de Jean Le Flament et d'Alix de Puisieux. Elle lui apporte les Bordes, etc.

— 1460, Simon de Maintenon possède les Bordes, etc.

— Elles passent à Guillaume II, fils de ce dernier.

Baillis de Montfort. — Sauvage, 1415; — Lemoine, 1452; — Henri Millet est nommé, en 1459, bailli de Monfort, Saint-Léger, Houdan, Gambais et Neaufle-le-Château; — Jean, 1478; —Girault Michault, 1489.

— 1460, Guillaume de Boutervilliers hérite de la maison dite *fief du Coq*, à Montfort, de Jean de Neaufle.

— 1415, Jean de la Porte, seigneur de Sonchamp.

Faits divers. — 1498. Lettres patentes de Louis XII établissant une foire à Saint-Arnoult. Elle se tint devant la maladrerie, vers Rochefort, et, à cause de la chapelle Saint-Fiacre de cette maladrerie, prit le nom de *Foire de Saint-Fiacre*.

14 janvier 1499. — André Lasne, propriétaire de la seigneurie de Greffiers, et sa femme Simonne Marcille, donnent les « fief, terre et seigneurie de Greffiers, avec les arrière-fiefs, etc. », à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, moyennant la sépulture de leurs corps dans l'église des Vaux et le bénéfice des messes et prières de toutes les églises et monastères de l'ordre de Citeaux. — Greffiers comprenait 600 arpents de terre environ.

— Découverte à Rambouillet (auprès du lavoir de Groussay), en août 1845, d'un petit trésor composé de 28 à 30 pièces d'or. Toutes ces pièces étaient frappées au coin de Charles VI, sauf une au coin de Henri IV, roi d'Angleterre.

Elles avaient été cachées, vers 1428, au moment de l'invasion anglaise.

CHAPITRE XI

RESTAURATION DE MONTFORT

Le comté de Montfort réuni à la couronne. — André de Foix, comte par engagement. — Reconstruction du château de Montfort. — Du jour où Charles VIII se mariait à la jeune Anne de Bretagne, héritière du duché de Bretagne et du comté de Montfort-l'Amaury, ces États entraient, en réalité, dans le domaine royal. Cependant ils composèrent encore la dot de Claude de France, fille d'Anne de Bretagne, qui épousa François Ier. Huit ans après la mort de Claude, l'on prononça officiellement la réunion (1532). François Ier disposa alors du comté de Montfort en faveur de Marie de Luxembourg, veuve de François de Vendôme, seigneur d'Épernon. Il le lui donnait à simple titre de bénéfice. Bientôt après elle eut pour successeur dans l'usufruit du comté de Montfort, André de Foix, vaillant capitaine que de glorieuses blessures rendaient incapable d'autres services et que le roi entendait récompenser par cette dotation.

Montfort, on se le rappelle, était en ruines. Loin de s'être relevé de l'état de misère où l'avait jeté la guerre de Bretagne, l'abandon avait aggravé le mal. Et la ville présentait ce tableau de maisons à moitié inhabitées ou écrasées sous les décombres du donjon ; d'une église aux murs coulants que l'on tentait de reconstruire, sans avoir l'argent nécessaire ; tandis que dans les fossés de la ville, partagés entre les propriétaires riverains, poussaient l'herbe et les légumes.

L'œuvre destructive du temps s'était accomplie presque librement; mais l'arrivée d'André de Foix fut le salut de Montfort.

Dès le premier jour, il employa les revenus de son comté à ramener la prospérité. Le donjon se releva en un château grossier, mais majestueux ; les nouveaux murs n'eurent pas deux ou trois mètres d'épaisseur, comme dans la forteresse d'autrefois, mais un mètre seulement. En échange, la brique et la pierre de taille s'y alternèrent agréablement, et des croisées jetèrent la lumière à l'intérieur. Pour rehausser l'édifice, le toit prismatique fut surmonté d'une lanterne (voir notre reproduction de la gravure de Chastillon). « Du côté de l'arrivée, la jolie tour de l'escalier, qui subsiste encore, formait le milieu de l'étroite façade ; de chaque côté et à chaque étage s'ouvrait une croisée, et, aux angles, deux tourelles étaient posées en encorbellement... Les angles de cette tour sont ornés de légers contreforts

aux fines moulures, ainsi, sans doute, qu'étaient les tourelles des angles; enfin le tympan de la porte est couvert d'une sculpture délicate. Autant que l'on peut conjecturer, deux pièces assez grandes et à peu près régulières prirent jour de ce côté ; mais, vers la ville, il n'y eut place que pour deux chambres étroites et anguleuses.

« Une semblable habitation, ajoute M. A. de Dion à qui nous empruntons ces lignes, au sommet d'une colline escarpée, sans cour et avec des dépendances éloignées, nous paraîtrait aujourd'hui peu agréable. Mais les siècles agités que l'on venait de traverser avaient accoutumé la noblesse à vivre à l'étroit dans les châteaux-forts. Par habitude comme par souvenir, même dans les temps les plus assurés, toute demeure seigneuriale rappelait encore la forteresse. D'ailleurs le vieux donjon était le centre féodal du comté ».

C'est à cette dernière raison qu'il faut principalement attribuer la restauration du château de Montfort, car avec les 20,000 livres qu'y employa André de Foix, il aurait pu s'offrir une demeure plus confortable et mieux en rapport avec le goût contemporain.

Il n'avait cependant pas oublié certaines commodités : une basse-cour, de belles écuries, des granges, un colombier, trois arpents de jardin; pas plus que les établissements religieux, qui furent restaurés : la chapelle Saint-François, dans le château; derrière, la chapelle Saint-Nicolas; dans la basse-cour, le prieuré Saint-Laurent.

Reconstruction de Saint-Pierre de Montfort. — Les soins d'André de Foix se portèrent ensuite vers l'église Saint-Pierre. Il fournit l'argent nécessaire à la reconstruction. Tout, sauf la tour romane, devait être refait dans le style de l'époque, le style ogival tertiaire. Le travail avança vite, et Montfort fut enrichi d'une église remarquable, dont le chevet surtout offrit un aspect vraiment imposant. Sur les portes latérales, particulièrement celle du sud, elle reçut des détails d'une élégance et d'une délicatesse peu communes. On y remarque deux frontons triangulaires où, croit-on, sont sculptés les portraits d'André de Foix et de sa femme, Françoise du Bouchet. « A chaque division des bas-côtés, à l'intérieur, les arcs doubleaux et les nervures qui se confondent avec les piliers, colonnes et ogives, retombent en clés pendantes, sous les voûtes. Ces clés, parfaitement sculptées, évidées à jour et fleuronnées, sont au nombre de cinq dans chaque division et produisent un charmant effet. Beaucoup servent de lanternes dans lesquelles sont des personnages qui paraissent en sortir pour parler aux assistants » (1).

(1) Anonyme. — Descript. de l'église de Montfort et de ses vitraux, — au profit de la paroisse, 1864.

Quand la mort vint surprendre André de Foix, en 1540, l'église n'était point achevée; le portail manquait entièrement. Mais aussi bien pour ce monument que pour la ville même, l'élan était donné.

L'on ne s'arrêta point. De 1543 à 1578, les plus beaux vitraux s'encadrèrent dans les croisées ogivales de Saint-Pierre de Montfort, peints peut-être par Jean Goujon et Pinagrier, ou par quelque émule digne d'eux-mêmes. Enfin, en 1613, l'on termina le portail. Cependant la nef n'avait toute sa hauteur que dans la partie du chevet; la moitié antérieure de l'église resta basse; et cet état subsista jusque vers 1860, époque où l'on prolongea la nef, après avoir abattu l'ancienne tour, obstacle à son entière édification.

Le haras de Saint-Léger. — Si l'on voulait placer l'origine du haras de Saint-Léger dans les premiers élevages de chevaux qui se firent dans l'Yveline, il faudrait dire qu'il est aussi ancien que la forêt elle-même; et l'on trouverait un certain embarras à le suivre à travers les temps, puisque tous les possesseurs de cette forêt, roi, seigneurs, abbés, y élevaient des chevaux en divers lieux qu'on pourrait considérer comme autant de haras. Plusieurs actes des comtes de Montfort nous montrent leur tendance à détruire cet usage, moins au profit des élevages qu'ils faisaient eux-mêmes, que pour préserver leur forêt de dégâts.

Entre ces élevages et le véritable haras de Saint-Léger, il n'y a d'autres rapports que l'ancienne habitude de faire paître des chevaux dans la forêt et l'existence, dans la région, d'un personnel apte à la surveillance d'un haras. Quant à l'établissement qui occupa le Parc-d'en-Haut, le Parc-d'en-Bas, la Harasserie et le château de Saint-Léger, il fut trop considérable pour entrer en comparaison avec les haras signalés antérieurement dans l'ancienne prévôté de Saint-Léger et il ne fut assurément le développement d'aucun d'eux.

Il fut fondé au XVI[e] siècle, par le restaurateur de Montfort, André de Foix; et nous appuyons notre opinon sur les faits suivants :

En 1710, le haras de Saint-Léger est cité dans un ouvrage où nous lisons, qu'à cette époque, on ne se rappelait plus dans le pays, de sa fondation. Or, de la fondation par André de Foix, 1535 à 1710, il s'écoula 175 ans; période bien suffisante pour jeter l'oubli sur l'origine; en second lieu, si le haras était antérieur à la guerre de Bretagne, il serait désigné, au moins en l'une quelconque de ses parties, dans les actes de partages du comté de Montfort, si détaillés, au XIII[e] et au XIV[e] siècle. Au contraire, il n'en est pas question.

Il devient donc évident que le comte qui releva le château, l'é-

glise et la ville de Montfort, est aussi celui qui ne voulut point laisser désolée sa châtellenie de Saint-Léger. N'ayant point de motif pour rétablir le château, devenu une masure, il en utilisa ce qu'il put pour un établissement de véritable utilité publique, au XVIe siècle où les chevaux étaient si rares (1), pour un haras.

Il eut encore de ce côté un plein succès. A la fin du XVIe siècle et pendant le XVIIe, le haras royal était en pleine prospérité et assez important pour fournir 80 poulains par an, en moyenne. Et, les jeunes chevaux de cette race n'étant livrés qu'à l'âge de six ou sept ans, il s'ensuivait, qu'avec les 100 cavales et les 15 étalons, la population chevaline de Saint-Léger ne comptait pas moins de 600 têtes réclamant les soins de nombreux valets, sous les ordres d'un capitaine du haras. Le tout pour le plus grand bien du village.

Rappelons, en passant, aux habitants de Montfort et de Saint-Léger la dette de reconnaissance qu'ils ont envers André de Foix.

Jacques Ier d'Angennes, seigneur de Rambouillet.— Le souffle de prospérité sous lequel renaissait Montfort donnait aussi sur Rambouillet. Jacques d'Angennes trouva à la cour de François Ier une fortune aussi grande, quoique moins étonnante, que celle de Regnault auprès de Charles IV. Encore mineur à la mort de Charles Ier d'Angennes, son père, personne ne l'aida dans sa carrière. Il fut capitaine des gardes du corps et lieutenant-général des armées de François Ier. Ce monarque l'aimait beaucoup et lui en donna la preuve en acceptant si volontiers l'hospitalité du château de Rambouillet lorsqu'il chassait dans l'Yveline et en se faisant soigner chez lui, lorsqu'au début de sa dernière maladie son état eût encore permis de le transférer ailleurs, s'il l'avait désiré.

— Nous raconterons, dans le chapitre suivant, les circonstances qui ont accompagné la maladie et la mort de François Ier ; évènement l'un des plus considérables de cette histoire.

Sous Henri II, sous François II, sous Charles IX, Jacques d'Angennes conserva ses emplois militaires, auxquels il joignit le titre fort honorable de gouverneur de Metz.

Sa richesse était énorme. De son père, il avait hérité du domaine entier de Rambouillet, laissant la seigneurie de la Loupe à son frère Denis ; puis il avait acquis d'Aubert de Saint-Germain les terres

(1) Vers le milieu du XVIe siècle, les chevaux étaient devenus en France d'une extrême rareté. Le connétable de Montmorency écrivait à M. d'Humières : « J'ai parlé au roi Henri II de vous donner un cheval ; il m'a dit qu'il vous donnerait bien un poulain ; mais de cheval, il n'en a pas... » (M. le comte de la Ferrière. — *Grandes chasses au* XVIe *siècle*.

d'Orcemont et des Chasteliers, en même temps que sa femme Isabeau Cotereau, lui valait Maintenon et Meslay.

A propos de son mariage, contracté le 13 février 1526, on raconte que l'amour avait fixé son choix du vivant de son père ; mais que la mort soudaine de celui-ci, en lui mettant très tôt en main un grand héritage, fit craindre aux beaux-parents la perte d'un gendre riche. Jacques d'Angennes resta fidèle à son amour, ce dont on le félicita à la cour. Il épousa sa préférée, qui était beaucoup plus jeune que lui, et la meilleure harmonie régna toujours entre eux, grâce au caractère égal de l'époux et au respect qu'il sut inspirer à sa femme. Ses qualités valaient mieux que ses leçons si l'on ajoute foi à la suivante, contée par Tallement des Réaux :

« Un jour, il dit à sa femme : « Madame, prenez-moi par la barbe ». On portait la barbe longuette, en ce temps-là, et les cheveux courts. — Elle l'y prend. « Tirez, dit-il. — Je vous ferais mal. — Non, non, tirez de toute votre force ». Elle fut contrainte de faire ce qu'il voulait : « Vous ne m'avez point fait de mal, lui dit-il. » Après, il lui tire quelques-uns de ses cheveux ; elle crie : « Vous voyez, madame, lui dit-il d'un ton sérieux, que je suis plus fort que vous. Je vous en prie, ne nous battons pas ».

Ce qui, mieux que toute leçon, contribua à son bonheur, fut de tenir sa femme éloignée de la cour. Ils eurent douze enfants, dont dix leur survécurent et se partagèrent leurs biens.

Jacques d'Angennes mourut en 1562; son épouse l'avait précédé de huit ans dans la tombe. Tous deux reposèrent dans les caveaux de l'église de Rambouillet.

Charles de Silly seigneur de Rochefort. — Emancipé en 1491, le fils de Bertin de Silly, Charles, fut seigneur de Rochefort et de la Rocheguyon. Il épousa (1504) Philippe de Sarrebruck, dame de Louvois, de Commercy, de Montmirail, etc., dont il eut quatre enfants : Nicolas, Louis et Jacques de Silly et Catherine de Silly, mariée, le 25 mars 1536, à François de Rohan.

Charles de Silly mourut le 4 août 1518 et fut enterré dans le prieuré de La Rocheguyon.

Eglise de la Celle. — François de Poncher, évêque de Paris, fit la dédicace de l'église réédifiée de la Celle, le dimanche 12 juin 1524. « En même temps, il y bénit quatre chapelles, le tout en présence de l'abbé des Vaux-de-Cernay et de Guillaume Chafdeville, curé du lieu... Elle n'a, dit l'abbé Lebœuf (1), qu'une aile accom-

(1) Hist. du Diocèse de Paris, 1757.

pagnée d'une tour de pierre, terminée par un pavillon. Le chœur est bas, mais voûté. »

Claude Stine, curé de la Celle, vers 1550, fit offrande de son argenterie à son église et y fut enterré.

Principaux seigneurs — *Gaseran:* François de Prunelay, fils de Guillaume VII. Epouse: Antoinette Le Roy de Chavigny (1508). — Leur fils, René de Prunelay devient seigneur de Gaseran, vers 1534; il avait épousé, en 1528, Anne de Dreux; dont deux fils: André et Louis.

Les Bordes: 1506, Blanchet de Puisieux, seigneur des Bordes. — Gilles de Mauterne épouse Nicole de Harville, dame des Bordes, Bréchamp, etc. — Leur fille, Jeanne de Mauterne épouse, en 1520, Jean de Pontbréant, seigneur du Mesnil (près Saint-Arnoult). — Son fils, Louis de Pontbréant, seigneur des Bordes, Bréchamp, etc., épouse, vers 1540, Jeanne de Pompéry,

La Celle: Esprit de Harville, fils aîné de François de Harville, seigneur de la Celle, Voise, etc.

Neuville: Antoine du Prat, évêque d'Alby, possède Neuville et Thionville, à Gambais. — 1529, Jean des Prés, seigneur des mêmes. A sa mort, ces seigneuries sont partagées entre ses 4 neveux.

— 1502, Simon Millet tient le fief du Coq à Montfort.

— 1504, Jean Truchon possède, à Montfort, la *Fleur de lis* et plusieurs autres maisons.

— Pierre de la Porte, bailli de Montfort, Saint-Léger, etc.

— Guillaume Troussart, bailli de Rochefort.

Prieurs de Saint-Laurent: Nicolas de Saint-Ouen (1511), Pierre Moreau, P. Lhuillier, Guillaume Josse (1530).

Gruyer de l'Yveline: 1502, Jacques Milet. — 1516, Mauragon Hue.

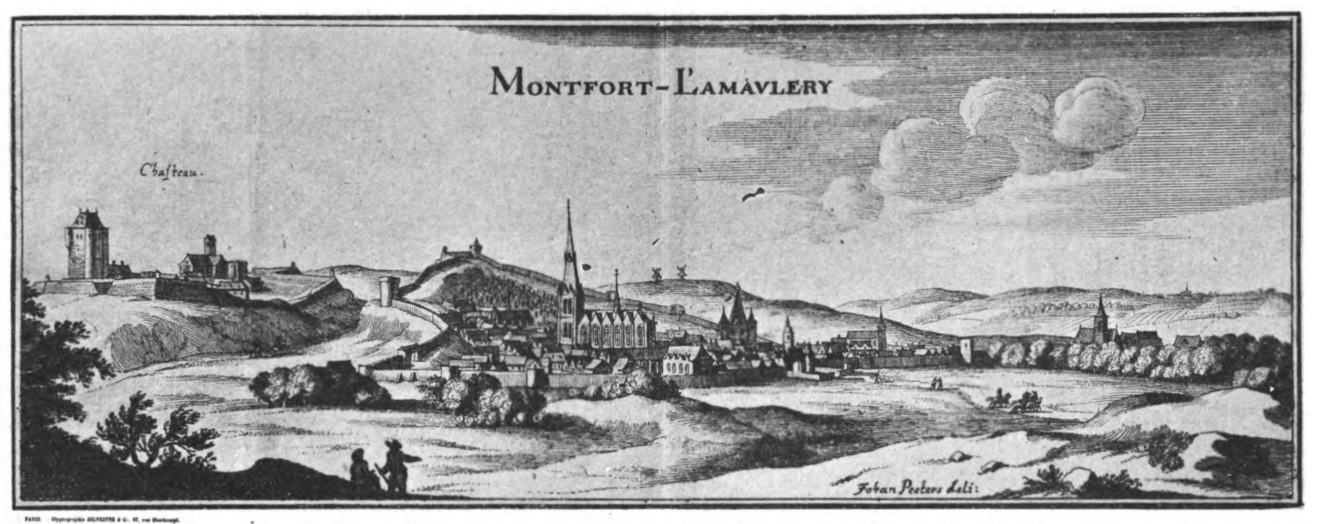
Faits divers. — *Hommage du prieur d'Epernon, de 1514.* — On se rappelle l'obligation à laquelle étaient soumis les prieurs d'Epernon pour avoir les dîmes de Montorgueil, de Guéville, etc. En 1514, Jean Mancelet, procureur de *Mgr le Prieur*, vint rendre l'hommage et présenter le gâteau et le vin. Jacques Boutin, procureur de Marguerite de Coesmes, veuve de Charles Ier d'Angennes, le reçut. Il constata, devant les gens que le spectacle de cet hommage avait attirés, qu'il manquait un clou au fer du cheval, à un pied de devant. Le cheval fut saisi et vendu à la criée à Guill. Maillard, pour 8 livres 10 sols tournois. Les dîmes, mises à l'enchère avec paiement en grains, furent adjugées à Philibert Bogis. Mais la dame de Rambouillet se dessaisit des dîmes et rendit le cheval, moyennant qu'il soit dit 30 messes pour elle et sa famille.

— 1545, François Ier autorise les « manants et habitants » de Saint-Arnoult à clore leur ville.

— 1531, la cherté du pain fut si grande en cette année, que l'on faisait du pain de fougères.

— 1539, François Ier ordonne qu'il sera fait chaque semaine un rapport du prix du blé au siège de chaque juridiction. En 1544, le setier de blé (126 litres 64) valait à Chartres, 2 livres 10 sols.

— 1556, réparation assez considérable faite au château de Rambouillet.



PARIS. — Glyptographie SILVESTRE & Cie, 97, rue Oberkampf.

CHAPITRE XII

MORT DE FRANÇOIS Ier A RAMBOUILLET

A peine âgé de cinquante-deux ans, François Ier donnait tous les signes de la décrépitude. Son ancienne activité reparaissait dans son ardeur pour la chasse, la seule de ses passions à laquelle son état de santé lui permît de s'abandonner. « Vieux et malade, disait-il, je me ferais porter à la chasse, et, peut-être mort, je voudrais y aller dans mon cercueil » (1). Mais on soupçonnait autour de lui qu'il était moins entraîné par l'extrême plaisir qu'il trouvait dans cet exercice, que par le besoin de se distraire, de changer de lieu, d'oublier le mal qui le minait.

Toujours est-il que, malgré des souffrances apparentes, il courait sans cesse les forêts. La cour de dames et de favoris qui le suivait ne trouvait pas un jour de répit. Elle avait passé le mois de janvier (1547) à Compiègne. De là, le roi l'entraîna à Saint-Germain. On y apprit la mort de Henri VIII d'Angleterre, nouvelle qui frappa François Ier « tant pour l'espérance qu'il avait de faire ensemble une alliance..., que parce qu'ils étaient presque du même âge et complexion... Ceux qui étaient près de sa personne trouvèrent que depuis ce temps, il devint plus pensif qu'auparavant... » (2).

Il essaya de combattre cette préoccupation en même temps que la fièvre qui le prenait chaque soir et quand il était au repos, en redoublant les distractions. De Saint-Germain, il se rendit à La Muette, au fond de la forêt. Huit jours après, il rentra à Saint-Germain. Puis il partit pour Limours, s'arrêta à Villepreux, à Dampierre, à Chevreuse. A Limours, il comptait faire son *carême-prenant* ; mais après deux ou trois jours, la maladie lui occasionna le caprice de retrourner à Saint-Germain.

« Il s'en alla à Rochefort où il séjourna, allant de jour en l'autre à la chasse ; mais tous les soirs à son retour, il avait quelque accès de fièvre... Il vint coucher à Rambouillet, espérant n'y être qu'une nuit ; mais le plaisir qu'il eut en approchant du dit Rambouillet tant à la chasse qu'à la volerie lui fit changer d'opinion et il délibéra d'y faire séjour cinq ou six jours ; mais enfin la fièvre qui depuis

(1) Armand Baschet.
(2) Martin Du Bellay, *Mémoires*.

longtemps l'avait saisi se renforça tellement par intervalles, qu'elle se convertit en continue » (1).

Obligé de garder le lit, il vit promptement sa maladie empirer.

Ce prince, brave jusqu'à la témérité sur les champs de bataille, eut quelque faiblesse devant la mort ; non qu'il n'eût point le courage d'en supporter les souffrances ; mais il s'effrayait de comparaître devant Dieu.

Dans son indulgence pour lui-même, il n'appréciait certainement pas toute l'abomination des injustices, des débauches et des crimes dont il s'était rendu coupable ; et néanmoins sa conscience lui faisait des reproches : « Je suis puni par où j'ai péché », répétait-il souvent. Et il avait grande crainte des châtiments de l'autre monde.

A partir du dimanche 20 mars, il ne songea plus à rien autre chose qu'à se mettre bien avec Dieu. Il entendit la messe, se confessa ; « et après la confession, reçut le corps de Jésus-Christ avec soupirs et larmes de parfaite contrition ».

Ayant appelé près de lui le dauphin Henri, il lui dit : Mon fils, je suis content de vous ; vous avez été bon fils et obéissant ; puisque je suis à la fin de ma pérégrination en ce monde et qu'il plaît à Dieu que je vous laisse en la même charge que j'ai eu de lui en ce monde, aimez Dieu sur toutes choses ; n'ayez rien de si cher que son nom, son honneur et son église. Quant à l'amour du prochain, bien qu'il comprenne toute la chrétienté, je vous recommande particulièrement ce royaume, dont le peuple est le meuilleur et le plus obéissant, la noblesse la plus fidèle et la plus affectionnée à son roi qui soit ou fut jamais ; je les ai trouvés tels et tels vous les trouverez. Aimez donc votre royaume et son bien plus que vous-même, et plus que chose qui soit au monde après l'honneur de Dieu ». Il lui recommanda particulièrement le sire de Vieilleville, l'amiral d'Annebaud, le cardinal de Tournon, le secrétaire Bayard, le parlement contre les princes de Lorraine, enfin le connétable de Montmorency. Puis faisant allusion à la duchesse d'Étampes : « Mon fils, lui dit-il encore, ne vous soumettez pas à la volonté d'autres comme je me suis soumis à la volonté d'une autre ».

Peu après, son apostème perça et quelques-uns de ceux qui étaient auprès du roi, le crurent sauvé. Ce jour-là, Madame, sa fille, vint le voir dans l'après-midi : « Touchez-là ! » lui dit-il, en lui tendant la main. Mais l'émotion le prit ; il se retourna pour la cacher et ne put retrouver la force de lui parler.

Jusqu'au 29, tout en s'aggravant, la maladie avait permis des

(1) Martin Du Bellay, *Mémoires*.

moments d'espérance. Le matin de ce jour, François Ier voulut qu'on lui apprêtât l'extrême-onction. Vers les trois ou quatre heures, après midi, il parla aussi d'un testament qu'il avait fait autrefois et qu'on n'avait pas trouvé. Il déclara le dauphin Henri son héritier en tous ses biens meubles et immeubles. Puis il lui recommanda Madame, sa sœur, et certains de ses serviteurs « C'était chose très pitoyable à voir » (1). Il lui renouvela ses excellents conseils sur la manière de gouverner ; enfin lui donna sa bénédiction.

Un peu avant minuit, les souffrances du roi s'accrurent au point que tous se désespérèrent autour de lui. « Il prit l'onction dévotement, se préparant lui-même, et reposant, et, après la communion, demanda la croix (2). » Une seconde fois, le dauphin eut la bénédiction de son père. Lui, pendant la nuit, fut pris de délire.

Au lendemain matin, 30, pour s'assurer qu'il avait bien son esprit, il reconnut ses serviteurs; il les loua de leur fidélité. Il embrassa encore le dauphin: « Vous faites votre devoir, mon fils ; Dieu vous le rendra. »

Le soir de ce jour-là, mercredi, il eut une crise. Le dauphin s'étant mis à genoux au pied de son lit, Francois Ier le bénit une troisième fois et l'embrassa. Le reste de son temps, il l'employait à des dévotions de toutes sortes.

Ayant dit adieu à ses serviteurs, il fit un acte de foi. Mais la fatigue lui occasionna de nouveaux délires; quand il revenait à son sens, c'était pour tâcher de se remémorer des passages de l'Ecriture.

Enfin, arriva le 31 mars, son dernier jour. Il entendit la messe le matin: au moment de l'élévation, il pria Dieu de l'appeler vers lui.

Il voulut, une fois de plus, s'assurer que son sens était sain, en reconnaissant ses serviteurs. Mais la parole faiblissait.

Un peu avant de mourir, il baisa la croix. Il la conserva un long moment entre ses bras. Quelques instants après, il prononça le nom de Jésus; et, se tournant vers ceux qui l'entouraient, d'une voix mourante, il dit: « Je l'ai dit..., je l'ai dit...: Jésus. »

Son confesseur, Pierre Castelan, grand aumônier de France, l'exhortait à la patience. François Ier, en l'entendant, s'efforçait de sourire. Il lui faisait signe de continuer ses propos, dont il essayait de montrer de la joie. Et de temps en temps, de sa main, il faisait le signe de la croix sur son lit.

Entre une heure et deux heures, après midi, un flux se produisit au ventre, et il rendit l'âme.

---

(1) Pierre Castelan, *Sermon de Notre-Dame*.
(2) Pierre Castelan.

Il avait, précisément, 52 ans 6 mois et 19 jours.

Pendant son agonie, « le dauphin, travaillé de regret et de déplaisir de l'état où il voyait son père, languissant, s'était jeté sur le lit de la dauphine, laquelle était à terre, et faisait de l'éplorée... Au contraire, la grande sénéchale, Diane de Poitiers et le duc de Guise étaient..., celle-là, toute gaie et joyeuse, voyant le temps de ses triomphes approcher; celui-ci, se promenant par la chambre de la dauphine, et, de temps à autre, allant à la porte savoir des nouvelles; et quand il revenait: « Il s'en va », disait-il.

Brantôme, avec sa gaieté habituelle, raconte la fin de François Ier en ces quelques phrases pleines d'insouciance, mais bien propres à caractériser l'indifférence des favorites et des favoris restés à Rambouillet auprès du maître, dont le piteux état ne les touchait guère; « ... il mourut à Rambouillet et Travès y perdit son bonnet. C'était un quolibet qui lors trotta. Travès était une fille de la reine, l'une des plus belles, gentilles et galantes de la cour, en tout... Ce jour-là allant au château, elle était vêtue à l'espagnole et accommodée d'un bonnet que quand elle passa sur le pont, le vent le lui enleva de la tête dans le fossé, où il se perdit, dont jamais plus n'en ouï de nouvelles. » Cette perte contraria fort la belle et son dépit occupa les conversations de ses amies et amis au moins autant que la mort du roi, car le chapeau était garni d'un riche bijou.

Cependant, le dauphin devenu Henri II, continuait à faire son devoir. Ayant donné ses ordres, il quitta Rambouillet, s'acheminant vers Saint-Germain-en-Laye, où l'appelaient les affaires de l'Etat.

Le corps de François Ier fut laissé sur son lit ordinaire jusqu'au lendemain vendredi. Alors, on le livra aux médecins et chirurgiens pour être embaumé. Ensuite, on le mit dans un cercueil de bois garni de plomb, et il fut porté à l'Abbaye de Haute-Bruyère (2). Le 11 avril, il en partit pour faire sa quarantaine à Saint-Cloud, dans la maison de l'évêque de Paris. Enfin, après deux pompeuses cérémonies, l'une à Notre-Dame de Paris, l'autre à Saint-Denis, on le déposa dans son caveau.

Le portrait de François Ier, son casque, son épée et sa cotte d'armes restèrent longtemps à Rambouillet.

---

(1) Légende du cardinal de Lorraine.
(2) A trois petites lieues de Rambouillet, près Paris.

Deux questions historiques ont été posées à propos de la mort de François Ier. Elles sont relatives à la date du 31 mars et à la chambre où ce roi rendit le dernier soupir. Nous ne nous arrêterons qu'à la seconde de ces questions; la première ne méritant pas la moindre attention.

Il s'agit de savoir si François Ier est bien mort, comme le dit la tradition, dans la chambre haute de la tour de Rambouillet.

Nos plus grands historiens ont tous admis cette tradition, respectée aussi par les propriétaires du château.

Il en a été autrement des historiens locaux, MM. Seguin, Moutié, Gozlan, et d'autres peut-être. Le premier a exprimé un doute; le second a presque nié et M. Gozlan a employé deux pages de son style élégant à discuter la question, avec quelques lignes *pour* la tradition et tout le reste *contre* elle. « On pénètre, dit-il, dans la chambre de François Ier par une entrée dont la porte, en ignoble bois gris, n'a aucune prétention, je pense, à se croire une relique du temps... L'ouverture de l'entrée est petite, mesquine, indigne, mais elle prépare admirablement l'esprit à supporter le spectacle de la disposition intérieure. Pourtant on est encore surpris. Uue énorme poutre non équarrie, peinte, repeinte avec du gros ocre jaune ou emplâtrée de papier de cette couleur, coupe la chambre dans toute sa longueur et peut se considérer comme le diamètre de la tour. Elle n'est pas à hauteur d'homme. François Ier a pu mourir dans un tel réduit; mais le géant de Marignan ne s'y est, à coup sûr, jamais tenu debout... »

Nous ne soulignons pas ce qu'il y a d'exagéré dans ces phrases, c'est évidemment inutile; nous courons à la conclusion, conclusion étonnante de M. Gozlan : « On répond ceci : La maladie du roi avait un caractère très redouté au XVIe siècle; on la croyait contagieuse; il aurait été jugé prudent d'isoler le malade dans un endroit écarté. Ces raisons sont pleines d'impossibilités. Abandonne-t-on un roi? Pourquoi n'aurait-on pas fui François Ier beaucoup plus tôt? Ignore-t-on ensuite que, lorsqu'il mourut, il était entouré de médecins, de prêtres, de compagnons d'armes, et que son fils, Henri II, était penché sur son oreiller? Résolument, ou Francois Ier n'est pas mort dons la tour, ou *la pièce qu'il nous répugne tant d'admettre était autrement disposée et nous le croyons*. Elle a pu être, sinon beaucoup plus large, du moins plus haute et meublée avec quelque luxe. A ces conditions, il ne devient plus que très difficile d'accepter la tradition reçue... »

En vérité, certains auteurs ont des caprices de plume charmants; seulement avec cela, on fait de la fantaisie et non de l'histoire. A quoi peut servir que M. Gozlan *croie* que la pièce *ait été autrement disposée*, s'il lui *répugne* de croire que François Ier y mourut?

Et d'où vient alors cette répugnance?

Puis pourquoi parler d'abandon, ou sauter de là à voir le roi entouré d'une foule de compagnons d'armes, inconnue aux chroniqueurs du temps? La tradition a-t-elle dit jamais que François Ier ait été abandonné? Non; mais ce que Pierre Castelan, évêque de Mâcon, a dit dans la chaire de Notre-Dame, c'est que François Ier s'étonnait presque de ne pas être abandonné; qu'il bénissait son fils, chaque fois que celui-ci lui prenait la main ou l'embrassait; qu'il s'administra *lui-même* l'extrême-onction, *se reprenant* après chaque mouvément, car les forces lui manquaient.

La maladie de François Ier était connue de tous et vertement nommée à la Cour et dans les refrains populaires; et, il est notoire qu'au XVIe siècle, on la croyait contagieuse épidémiquement. Le roi n'ignorait pas son mal. En quoi,

dès lors, est-il si difficile d'admettre que le roi *se fit transporter* au sommet de la tour, comme s'exprime la tradition.

M. Moutié lui. s'appuie sur les mauvaises conditions hygiéniques de la chambre de François Ier, pour attaquer la tradition.

Notre avis sur ce point est que l'hygiène du xvie siècle pourrait être prise en défaut en cent autres châteaux que celui de Rambouillet. C'était bien la chose la plus inconnue du siècle. Et nous nous demandons si les pièces du château de Jacques d'Angennes, situées au-dessus des fossés où Travès perdit son bonnet, répondaient à une meilleure hygiène que la chambre haute de la tour?

En résumé, il est avéré que d'âge en âge, l'on a montré la même pièce comme étant celle où est mort François Ier: le carrelage en a, dit-on, été conservé. Nous ne voyons donc pas le motif de douter de cette tradition. Et nous nous laisserions volontiers aller jusqu'à apprécier sévèrement les auteurs de *Notices*, lorsqu'ils s'attaquent sans fondements et simplement au sujet d'hygiène ou de peinture à l'ocre, à une tradition qu'ils devraient regarder comme sacrée.

CHAPITRE XIII

CORPS MUNICIPAL DE MONTFORT. — LES GUERRES CIVILES DE RELIGION

Comtes usufruitiers de Montfort. — La veuve d'André de Foix conserva l'usufruit du comté de Montfort, après la mort de son mari. On peut croire que son influence contribua à mener à bonne fin l'œuvre de restauration entreprise par ce comte. Ce fut en exécution de la volonté d'André de Foix qu'elle fonda, en 1549, huit prébendes ou revenus en faveur des prêtres de Montfort.

Devenue Mme de la Trémouille, par un second mariage, elle garda le comté de Montfort jusqu'à sa mort.

Après elle, la duchesse d'Estouteville et son mari, François de Bourbon, en furent pourvus par le roi Henri II. Adrienne d'Estouteville mourut en 1550.

Montfort passa dans le douaire de Catherine de Médicis et y resta de 1561 à 1567.

En 1568, il devint l'apanage du frère de Charles IX, le duc d'Anjou. Et lorsque celui-ci fut appelé au trône, en 1574, sous le nom de Henri III, Montfort profita au dernier frère commun de ces rois, à François, duc d'Alençon, qui en jouit de 1574 à 1584, époque de sa mort.

Durant cette période de quarante-quatre ans, le château de Montfort retentit rarement de la voix de ses comtes, sans cependant retomber dans l'abandon. Nous allons parler bientôt de travaux qui prouvent que Charles IX et Henri III accordaient à Montfort une attention bienveillante. Mais la reine-mère et les princes ses fils, avaient des demeures plus attrayantes que Montfort.

Plaçons ici une anecdote, tirée du *tabellionné de Montfort*, et qui se rapporte à l'absence ordinaire des maîtres du château. « Le 13 mai 1572, Jacques Héron, bourgeois de Paris..., ayant acheté une censive des religieux de Neaufle, vint porter sa foi au comte de Montfort, qui était alors Henri, duc d'Anjou.... Il fut reçu au château par Guillemette Grinvert, femme du concierge Jean Laurent, qui lui dit qu'il n'y avait personne pour le recevoir à foi et hommage. Ledit Héron, pour validité de son hommage, baisa le courreau (verrou) de la principale porte du château, et en fit dresser devant notaire

l'acte, qu'a retrouvé, dans les minutes du notariat de Montfort, notre regretté maire, M. Robert. » (1)

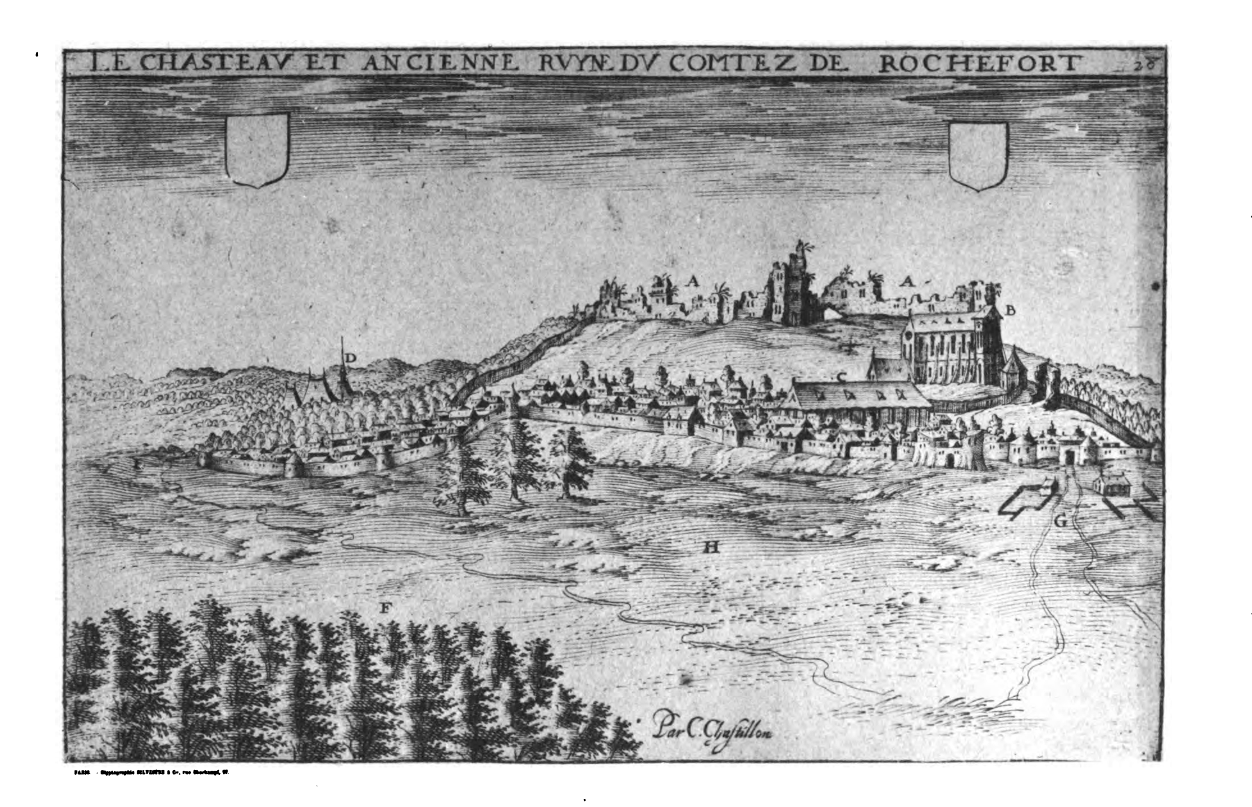
Corps municipal de Montfort. — Seconde enceinte. — On a dit que souvent les malheurs publics étaient cause de quelque progrès pour l'humanité ou de quelque liberté pour le peuple. Il advint ainsi pour Montfort pendant les guerres civiles entre protestants et catholiques ; la ville y gagna une municipalité élue : médiocre compensation, en vérité, aux terribles maux dont souffrirent les villes environnantes ! Néanmoins, en 1564, désirant s'attacher les habitants de Montfort et obtenir d'eux la reconstruction des remparts, Charles IX leur donna un corps municipal.

Antérieurement déjà, il avait commis aux affaires de la ville plusieurs habitants qui s'en étaient fort bien acquittés ; mais, pendant les troubles, les deniers de la ville s'étaient trouvés mal administrés. Le roi décida donc que tous les trois ans, un maire et quatre échevins seraient nommés par le suffrage universel des habitants et qu'ils seraient chargés du maniement des deniers de la ville. Edit digne d'une attention particulière : Charles IX établissant, par son *bon plaisir*, un corps municipal *élu* au centre d'une région où nul bourg n'avait su conquérir ses franchises municipales, ni manifesté en vue de les avoir ! Montfort, par cet édit, ne cessait pas d'être une ville seigneuriale ; il ne s'élevait point au rang de *commune* ; mais il avait en main sa propre administration, ce qui était un grand progrès.

Nous avons retrouvé les noms d'un certain nombre de ces maires élus dans les notes de A. de Dion :

1613 (2) Jules de Champigny.
1618, Claude Marin.
1623, Noël Guillard.
1626, Gilles Guillard.
1632, Jean Compagnon.
.... Claude Thourette.
1637, Philippe de Goussainville.
1642, Jean Ferry.
1643, Louis Ansaulme.
1647, Noël Morineau.
1666, F. de Goussainville.
1679, Nic. Percheron.
.... Jourdan.
1688, Alex. Percheron.
1689, Michel d'Article.
1693, J. Jourdan.
1698, —
1703, Tannegin.
1704, Ach. Guibourg.
1716, —
1721, Claude Thourette.
1735, René Coustol.
....
1766, J. Lenoir,
1767, du Pommeret.
1771, de Mauvieu.
1773, G. du Mesnil de Merville.
1779, Rousseau.
1779, Martin Debraquis.
1780, Claude Thourette.

(1) A. de Dion.
(2) Les dates ne sont pas celles de leur nomination, mais une des années constatées de leur exercice.


LE CHASTEAV ET ANCIENNE RVYNE DV COMTEZ DE ROCHEFORT
28
A
A
B
C
D
E
F
G
H
Par C. Chastillon

Malgré la faveur dont Montfort avait été l'objet, l'on ne s'y pressa pas de donner satisfaction à Charles IX, quant à la reconstruction des murailles.

En 1569, le roi signala encore l'impossibilité où était la ville de se défendre. Son avertissement fut reçu avec la même impassibilité. Ce ne fut que l'année suivante, par l'initiative du duc d'Anjou, que les murailles se relevèrent. La ville fut agrandie au nord et à l'est; ses murs englobèrent : le cimetière; tout le quartier de Ronchamp, appelé *la Minotte* pour le distinguer de la partie de Ronchamp qui restait hors de l'enceinte; le quartier situé au sud-ouest de la place Normande.

En dehors de la ville étaient encore quatre groupes de constructions : 1° au-dessus du château ; 2° à Ronchamp, 3° vers la route de Rambouillet; 4° dans le prolongement de la rue de la Boucherie. Dans ce dernier groupe étaient : la fontaine de la Tripière, le fief Margat et, au-dessous du château, la vigne de *paradis*. En se dirigeant vers l'est, on rencontrait la tannerie, le *champtier* du palais et le pré de l'*écorchouer*. La rue Gaudrilaize unissait les deux derniers groupes *extra muros*. Dans le troisième groupe étaient la maison du prieur et le prolongement de la rue de Croix. A Ronchamp : l'église Saint-Martin, le Vivier, la fontaine de la Minotte et une moitié du champ Malgaine, que les murs avaient coupé en deux. Au nord du cimetière, le moulin à vent.

Sept portes donnaient accès dans la ville; c'étaient, à partir du château : les portes Bardoul, de la Brosse, de Paris, de Ronchamp, du Vivier, de la Croix et, probablement, de la Boucherie.

Du reste, il subsiste encore, à Montfort, assez de débris de l'enceinte du XVIe siècle, pour qu'on puisse la reconstituer par la pensée ; les murs n'offraient pas une grande force.

Nouveau château de Saint-Léger. — Le passage du duc d'Anjou laissa aussi sa trace à Saint-Léger par un nouveau château, sorte de pavillon « en forme de dôme» qu'il chargea Olivier Ymbert de construire en bas du village (sur la gauche de la rivière), afin d'avoir où se reposer au retour de la chasse. On voit encore les murs de clôture de ce château; ils renferment une petite porte de pierre sculptée. Quelques parties des anciens bâtiments sont également debout. Sans doute, il existait des fossés autour du château, puisqu'on y pénétrait par un pont-levis. La construction resta imparfaite; néanmoins, elle prit rang dans la galerie des chasses de Fontainebleau, sous Henri IV.

Dans la suite, les granges et les écuries du château servirent au haras.

Rédaction des coutumes, en 1556. — Avant la Révolution, les *coutumes* étaient, dans chaque région, ce que sont de nos jours les lois et les règlements publics. Une nouvelle rédaction en fut faite l'an 1556. A cet effet, le clergé, la noblesse, le tiers état et les manants des Yvelines et de tout le comté de Montfort, comparurent dans cette ville, le 13 octobre 1556, et discutèrent pendant trois jours relativement aux successions, aux pénalités des tribunaux, etc. Le président du Parlement De Thou et les conseillers du roi Barthélemy Faye et Nicolas Viol avaient été nommés par le roi pour présider cette réunion, qui ne réforma rien, puisque son but était seulement de témoigner des anciens usages.

Il faut remarquer cependant que *messire* Jacques d'Angennes ayant prétendu que ses terres de Poigny et d'Auffargis ressortaient du Châtelet de Paris et non de Montfort, le procureur du roi ordonna que *d'ores en avant* elles se *gouverneraient* suivant les coutumes de Montfort.

Le procureur de l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire soutint que la seigneurie de Sonchamp était du baillage d'Orléans. Mais, la question étant restée sans solution immédiate, il comparut ensuite à l'assemblée de Dourdan. Le seigneur de Pinceloup, François Simonneau, avait aussi répondu à l'appel de la noblesse de Dourdan.

Défaut fut prononcé, à Montfort, contre les manants de la Celle.

Eglises de Sonchamp et de Saint-Arnoult. — Des additions considérables commencées, au XVIe siècle, à l'église de Sonchamp, ne reçurent pas pleine exécution. On voulait envelopper l'église entière dans un collatéral. Quatre travées, au nord, et cinq au midi, nous permettent d'apprécier la valeur du monument projeté. Cinq des travées ont des voûtes où s'entrecoupent des nervures prismatiques, avec des culs-de-lampes pour les retombées. Les colonnes sont cylindriques, sans chapiteau et à base octogonale. Peut-être le projet était-il dû au même architecte de qui l'église de Saint-Arnoult tint son collatéral du nord. Celui-ci forme comme une seconde nef, d'un bel aspect. Des cinq travées qui le composent, les deux premières ont été achevées. Elles sont divisées par deux colonnes cylindriques à base octogonale et sans chapiteaux. Les clés des voûtes sont ornées de culs-de-lampes richement sculptés. Cinq fenêtres en ogive évasée jettent la lumière ; deux d'entre elles sont divisées dans leurs parties inférieures par trois meneaux prismatiques et dans leurs parties

supérieures par un réseau flamboyant. La dernière fenêtre est rétrécie par une tourelle, dite Tour Sainte-Barbe.

Dans cette partie de l'église, située à gauche du portail, l'on a scellé une pierre sur laquelle a été gravée, au XVI[e] siècle, la copie d'une charte de 1201 par laquelle Simon IV accorde aux habitants de Saint-Arnoult quelques droits dans la forêt.

C'est aux guerres de religion qu'il faut rapporter la cause de l'inachèvement de ces constructions.

Guerres de religion. — Catherine de Médicis à Rambouillet. — Situés dans le voisinage de Chartres, d'Étampes et de Dourdan, foyers ardents de la Ligue, nos bourgs et nos villages eurent fort à souffrir des guerres civiles entre catholiques et protestants. Tout autour d'eux se livrèrent de sanglants combats, dont ils ressentirent souvent les contre-coups : en 1562, la bataille de Dreux ; en 1567, la prise de Dourdan par le vidame de Chartres, rallié au protestantisme ; en 1587, le combat d'Auneau ; en 1590, la prise de Dourdan par le maréchal de Biron.

Pendant que le duc François de Guise combattait à Dreux, Catherine de Médicis et Charles IX, âgé alors de douze ans, vinrent à Rambouillet attendre le résultat de l'engagement. La cour les avait suivis. Aussitôt connue la victoire des catholiques, Catherine de Médicis manda François de Guise pour le féliciter. Quand il arriva au château de Rambouillet, accompagné des principaux capitaines de son armée, la reine-mère et le roi achevaient de dîner. S'étant incliné respectueusement, le duc demanda une audience : « Jésus ! que parlez-vous d'audience, mon cousin, dit Catherine de Médicis. Doutez-vous du plaisir que le roi et moi nous ayons à vous entendre ? »

Alors, sans sortir de sa réserve, modestement, François de Guise fit le récit de la bataille. « Il en discourut et la représenta si bien et au vif que vous eussiez dit qu'on y estoit encore » (1).

Le roi le remercia et lui ordonna de prendre le commandement général de l'armée.

Tandis que la reine et le roi quittaient (décembre 1562) Rambouillet pour se rendre à Chartres et de là à Blois, François de Guise s'emparait d'Étampes et périssait assassiné à Orléans (23 février 1563).

Rambouillet abrita également Henri III dans la nuit qui suivit le 13 mai 1588, lendemain de la journée des Barricades. Au moment où le roi sortait du Louvre, pour faire une promenade, une baguette à la main, un bourgeois vint l'avertir du danger qu'il courait. Sans

(1) Brantôme.

autre information, il se dirigea vers les Tuileries, où étaient ses écuries, il prit un cheval, se fit éperonner et partit sans perdre une minute même pour déplacer un de ses éperons qu'on avait mis à l'envers. Il déjeuna à Trappes et coucha « tout botté » à Rambouillet. Puis il gagna Chartres, où il séjourna jusqu'à la fin du mois.

Peu de temps avant que ce roi ne fût assassiné, la Ligue avait placé à Dourdan un gouverneur nommé Jacques Ferrarois. Son acharnement à combattre Henri IV fut cause de la ruine de plusieurs villages des environs. Il commença par réquisitionner du blé et des vivres, qu'il porta le premier à Paris, le 30 août 1590, quand Henri IV cessa le blocus de sa capitale pour ne pas voir ses sujets mourir de faim. En février de l'année suivante, Jacques Ferrarois et les habitants de Dourdan faisaient des prodiges pour résister à l'attaque du maréchal de Biron qui ne les réduisit qu'en minant les fortifications de la ville.

Il est fort probable que des bandes de catholiques inquiétèrent les troupes du maréchal pendant ce siège. On s'expliquerait mal, sans cela, la destruction totale de Sonchamp par les soldats de Henri IV et le ravage de Saint-Arnoult.

Du côté de Montfort, le calme n'avait pas cessé de régner; la ville ne s'était pas départie de l'obéissance aux rois. « Un peintre illustre de ce temps, dit Lhermitte, avait fait un personnage en robe, à la tête d'une troupe de gens armés. Henri IV ayant demandé quel était ce personnage en soutane qui commandait cette milice, on lui apprit qu'il s'appelait Pierre Guignard, chef de Montfort pendant la guerre civile, et qu'il l'avait maintenue au parti du roi. Henri IV fit inscrire son nom derrière le tableau qui fut placé à Fontainebleau, mais brûlé pendant la Révolution. »

Claude Rabet —

Chartres m'a engendré; Paris et Orléans
Et Bourges m'ont ouvert les trésors de science
De Chartres le barreau, flattant mes jeunes ans,
De mes études eut premier l'expérience.
Le destin envieux du lieu de ma naissance
Me ravit à Montfort où j'ai passé mes jours
En servant au public sans injure et offense;
Et y ay fait de vie un honorable cours.

C'est ainsi qu'a résumé sa vie un conseiller élu pour le roi à Montfort, Claude Rabet, qui essaya de charmer ses loisirs en cultivant la poésie. Très estimé de ses contemporains, pour qui il fut plein d'éloges, il semble avoir été protégé par les d'Angennes. Peut-être

reçut-il d'eux sa maison de campagne de Bétonsard où nous le voyons retiré, en 1581, pendant la peste de Montfort.

Bien que pour Rabet *Phébus fût sourd et Pégase rétif,* son œuvre contient de précieux renseignements sur les hommes et les choses de Montfort et de Rambouillet, au XVIe siècle.

Nous donnerons seulement un morceau de ce *poète chartrain* (ainsi qu'il s'intitule). Nous l'extrayons de la pièce relative à la mort de son fils aîné *d'une chute aux murs de Saint-Laurens de Montfort le 19e novembre 1574.*

....

Ah! cruelle mazure, encore la relique
D'un ancien manoir de la gent Armorique,
Qui ne sert plus icy que de nid aux hibous,
Aux enfants de malheur, aux pères de courroux...
Hé que t'avois-je fait? Hélas qu'ais je commis?
Que tu as à tes pieds (o dure mort) occis
Charles, lequel estoit de moy qui suis son père,
Et de tous mes enfants l'espérance première?
Charles, duquel le nom et les mœurs plaisoient,
Et quand vieil je serois d'un support m'assuroit.

Et bien que se voyant eschappé de l'eschole
Et courant aux plaisirs d'une jeunesse folle,
Il grimpast çà et là comme fait le poulain
Relasché dans les monts sans recteur et sans frein,
Las! pour s'estre engagé dessus ton édifice
Debvoit-il pour cela souffrir tel précipice?...
Mais toy vieille mazure et demeure funèbre,
Où logent les daimons quand tout est en ténèbres.
Bastiment plein d'effroy dont le sable et la chaux
Ont esté attrempés aux infernales eaues,
Penses-tu estre encore seulement une année
Ainsy superbement vers nos yeux eslevée?
Penses-tu que de ce mont où de loing te fais voir
Détruit par les Anglois, te souffre plus en place?
Et qu'ainsy tant d'enfans ton impiété déface?
Les vieillards de ce temps sont encore bien reccord.
Que tu as massacré un grand nombre de corps,
Et qu'à tuer enfans et hommes coutumière.
As le nom et le bruit d'une infame meurtrière.

Or quand il n'y auroit que ce meurtre récent,
Que tu as osé faire encontre mon enfant,
Tant que vivre pourray tu ne seras sans guerre,
Et point ne cesseray qu'inutile par terre
Je te voye en monceaux de pierre sans honneur
Pour rester à jamais en ce monde un horreur...

Principaux seigneurs. — *Gaseran :* André de Prunelay, seigneur de Gazeran, épouse, en 1558, Marguerite le Veneur, dont 4 enfants :

1° Charles de Prunelay.

2° Claude de Prunelay, seigneur des Rôtis, etc., mort sans alliance en 1654.

3° Claudine de Prunelay.

4° Madeleine de Prunelay, mariée en 1578, à J. Sesne, seigneur de la Hunière, de Ménilles, etc.

Charles de Prunelay, seigneur de Gaseran, mourut à Paris, le 18 avril 1624.

— 1574, Marc Mathieu, lieutenant général du baillage de Gaseran, demeurant à Saint-Léger.

Neuville : 1556, divisé en quatre parts, possédées par Philippe et François de Roddes, De la Porte, bailli de Montfort, et Jean-le-Grand.

En 1564, Hervé de Granderue est seigneur de Neuville. — 1565, François de Raconis, id.

Gambais : 1582, Anne de Bray, veuve de Hervé de Granderue achète à Jean Griffon les droits qu'il avait sur la châtellenie de Gambais, comme seigneur engagiste.

— Rodolphe Tablet, avocat et procureur de Gambais.

Bourdonné : 1553, Yves de Montauguibert, seigneur.

En 1556, Jean de Languedoue, seigneur de Bourdonné, du Petit-Hermeray, etc.

Condé : 1567, Jean Langlois, prêtre, seigneur du Barrillet.

Breuil et Bas-Brenil : Jean Mourant, seigneur.

Perray : Hennequin.

Bréviaires : 1556, Antoine Mazin, seigneur de Corbet ; id., Charles de Lorraine, seigneur de Villarceau ; id., Mile Le Morhier, seigneur du Mas ; en 1577, son fils, Jacques Le Morhier.

La Celle : Esprit de Harville. — En 1577, son fils Claude.

Les Bordes : François Coignet, notaire et secrétaire du roi, seigneur de Pontchartrain, les Bordes, etc.

Guiperreux : 1576, Michel Allot.

Artoire : César de Haubergeon, capitaine des gardes du roi.

— 1542, Troussart, bailli de Rochefort.

Montfort. — Les emplois publics entretiennent une foule de *nobles hommes* à Montfort ; il y a le capitaine-châtelain, les procureurs et conseillers, bailli, gardes des eaux et forêts, gardes de la prévôté, du grenier à sel, contrôleur du domaine, voyer, receveur des tailles, enquesteurs, etc., et presque tous ont des greffiers ou des sergents.

Baillis : 1545, de la Porte ; 1562, Philip. Moysen.

Capitaine-Châtelain : Toussaint du Mansel.

Fait divers. — 1532. La peste fait des ravages dans la population des Yvelines ; 1581, elle règne à Monfort.

— Mars 1549, le droit de *crosse et mitre*, contesté à l'abbé de Clairefontaine, lui est confirmé après enquête.

— 1558, le prieuré des Moulineaux est affermé pour 9 années, moyennant 400 livres tournois par an,

— 1578, dans le compte des dépenses de l'abbaye de Saint-Remi-des Landes, nous trouvons pour les *saignées* des Dames

1°	Au barbier	.	12 sols.
Plus le 25 mai. .	—	.	40 —
Plus le 28 mai. .	—	.	28 —
Plus le 15 juillet.	—	.	13 —
etc.			

— Prix du setier de blé à Chartres :
1546, — 1 livre 10 sols — année d'abondance sans pareille, surnommée *l'année du bon Dieu.*
1585 et 1586 — 7 livres 12 sols.
1587 — 12 livres 15 sols — prix le plus élevé du siècle.
Le prix moyen de 1560 à 1580, avait été de 3 livres 15 sous ; de 1586 à 1600 le prix moyen s'éleva à près de 5 livres.

— Olivier Ymbert, architecte de Mgr le duc d'Alençon et du seigneur de Rambouillet, habite Saint-Léger, ainsi que Jacquemart, capit. de gardes du même duc.

— « Le jeudi 9 mars 1580, le sieur Jacques du Mansel fut mené en prisonnier en la conciergerie du palais, à la poursuite de M. Goignet de Pontchartrain, son voisin, se complaignant d'avoir été par lui en pleine halle dudit Montfort et un jour de marché attaché au poteau et battu cruellement d'étrivières, en haine de ce qu'il n'avait pas épousé la fille dudit Du Mansel. Il demeura en prison trois ou quatre mois ; et pour ce qu'il nia le fait et ne s'en trouva preuve suffisante, et aussi qu'il fut d'accord avec sa partie qui se fit payer de ses étrivières, autre qu'il était gentilhomme de Monsieur et parent ou allié de plusieurs membres du Parlement, les prisons lui furent ouvertes. »

(P. de l'Estoile. — Nob. de Montfort, Maquet et de Dion).

CHAPITRE XIV

LES FILS DE JACQUES D'ANGENNES. — LES MARQUIS DE POIGNY ET LES COMTES DU FARGIS

Jacques II d'Angennes seigneur de Rambouillet. — Dix des descendants de Jacques Ier d'Angennes lui survécurent. Les deux autres avaient suivi leur mère au tombeau en 1554: Renaud et Isabeau d'Angennes. Celle-ci n'avait pas été mariée; Renaud ne laissait pas d'héritier. Ce gentilhomme avait accompagné son père en Italie où combattirent aussi ses frères, sauf l'aîné. Ils participèrent à cette brillante campagne qui acheva de dégoûter de la guerre et des honneurs l'empereur Charles-Quint. Au pont d'Asture « ce vaillant jeune homme, dit Brantôme, en parlant de Renaud d'Angennes, entra si avant dans la porte qu'il fut tué. »

En sa qualité d'aîné, Jacques II d'Angennes hérita de la seigneurie de Rambouillet, considérablement diminuée par le partage effectué entre ses frères et lui. Nous ne nous arrêtons pas à ce partage, modifié peu d'années après, par la mort de Jacques II, en 1568.

L'histoire de Jacques II d'Angennes renferme seulement une mission qu'il reçut de Charles IX, en 1566, de pacifier Pamiers où se continuait la guerre entre protestants et catholiques, après l'édit d'Amboise. Il y réussit complètement.

Partage des biens de Jacques Ier d'Angennes. — Au moment du second partage, trois des enfants de Jacques Ier avaient disparu: l'aîné, le troisième et Isabeau, la dixième.

Neuf héritiers se partagèrent les terres de Jacques Ier:

Le cadet, Charles d'Angennes, évêque du Mans, célèbre plus tard sous le nom de cardinal de Rambouillet, eut les Essarts;

Le 4e, Nicolas d'Angennes, d'abord seigneur de la Villeneuve et de la Moutonnière, succéda à son frère, Jacques II, au château et à la seigneurie de Rambouillet;

Le 5e, Claude d'Angennes, évêque et comte de Noyon, fut pair de France et remplaça son frère à l'évêché du Mans; sa part consista en la châtellenie de Poigny, les bois de Biennouvienne et des Feuillardeaux;

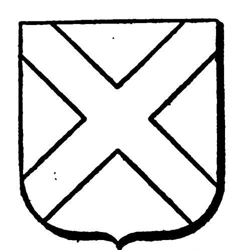
Le 6e, Louis d'Angennes, reçut Maintenon et Meslay; il fut la tige des marquis de Maintenon, qui n'appartiennent pas à cette histoire;

Le 7ᵉ, François d'Angennes, fut marquis de Montlouet (près Gallardon) et tige des marquis de cette terre dont dépendait un fief important au Perray ;

Le 8ᵉ, Jean d'Angennes, hérita de 500 arpents de bois au-dessus de l'étang de la Villeneuve, de Besnières, d'Orcemont, de 50 arpents à la Droue, et, en 1592, de Grenonvilliers, Grange-Colombe et le Pâtis ; mais, par un échange, il devint châtelain de Poigny et fut la tige des comtes de Poigny ;

Le 9ᵉ, Philippe d'Angennes, eut Auffargis ; de lui vinrent les comtes du Fargis.

Les deux filles, la 11ᵉ et la 12ᵉ nées : Françoise d'Angennes, épouse de Claude de Ravenel, et Antoinette d'Angennes, mariée trois fois, reçurent aussi leurs parts de l'héritage paternel. Mais cette dernière mourut en 1592, sans laisser d'enfant. Son frère, le cardinal de Rambouillet, était également descendu dans la tombe (1) depuis cinq ans. Ce troisième partage fit rentrer les Essarts dans la seigneurie de Rambouillet.



Écu des d'Angennes (2)

Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet. — Ce que Jacques Iᵉʳ d'Angennes avait laissé de richesse à ses enfants, Nicolas d'Angennes le donna de gloire solide au nom de sa famille. Bien différents de ses ancêtres dont la finesse et la science du métier de courtisan avaient fait la fortune, il fut vaillant capitaine, négociateur habile, sage ministre. Les chroniqueurs du temps citent son nom à chaque page, et les historiens de France parleraient amplement de lui si le règne de Henri III méritait moins d'être flétri ; si, après le récit des débauches des *mignons* et celui des crimes ou des guerres de religion, il leur restait quelque place pour les rares hommes de cœur et de mérite de cette époque.

---

(1) Charles d'Angennes, cardinal de Rambouillet, mourut en Italie, à Corneto, le 25 mars 1587.
(2) De Sable au Sautoir d'argent.

Lieutenant-général des armées de Charles IX après son père, il fut ambassadeur en Angleterre (1566) et reçut le collier de Saint-Georges des mains de la reine Elisabeth. A son retour, il servit sous son frère Jacques II, à Pamiers. Deux ans après, il héritait de la seigneurie de Rambouillet. A Jarnac (1569), il faisait merveille avec ses gendarmes, et le duc d'Anjou écrivait à Charles IX que la bataille n'avait été gagnée que grâce à M. de Rambouillet.

Après ce brillant fait d'armes, Catherine de Médicis redoubla d'estime pour Nicolas d'Angennes, dont elle aimait le savoir dans les belles-lettres. On le chosit en 1573, pour aller en éclaireur, quand le duc d'Anjou, comte de Montfort, fut appelé au trône de Pologne. Il avait reçu le titre de vice-roi de Pologne. Fidèle ministre, il économisa plus de 100.000 écus qu'il remit au roi : « Vous vous moquez, Monsieur de Rambouillet, dit celui-ci ; c'est votre épargne. — Prenez-les, sire, répliqua Nicolas d'Angennes, vous en aurez besoin. »

Regnault d'Angennes n'eût certes pas agi ainsi ; mais peu de rois montrèrent tant d'ingratitude que Henri III : il eut, en effet, besoin de l'argent économisé par Nicolas d'Angennes ; mais il ne le récompensa ni de ce service ni des autres.

Ce fut encore Nicolas d'Angennes qui représenta Catherine de Médicis pour annoncer au roi de Pologne la mort de son frère Charles IX et pour le féliciter de son avènement au trône de France.

Puis il reçut mission d'aller en Angleterre négocier le mariage d'Elisabeth avec le duc d'Alençon. Il échoua. Bien que le trône de Henri III fût près de couler, Nicolas d'Angennes ne lui manqua pas de fidélité. Aux États-généraux de Blois (1589), il traita avec Rosny la réconciliation du roi de France et du roi de Navarre. Les événements l'en punirent : surpris par les catholiques, Mme de Montpensier et le duc du Maine le ramenèrent à Paris triomphalement.

Sous Henri IV, il servit aussi avec dévouement et mourut en 1611.

Il avait épousé Julienne d'Arquenay, fille unique et héritière de Claude, seigneur d'Arquenay, de Champfleury et de Maisoncelle, vidame du Mans. Tallement des Réaux raconte au sujet de cette dame que voulant passer le carême à Rambouillet, elle « pria quelqu'un de lui chercher un prédicateur ; celui qu'elle avait chargé de ce soin s'adressa à M. Cospeau (on l'appelait ainsi au lieu de Cospéan), qui répondit : « Si elle veut se contenter de trois sermons par semaine, je suis son homme ». Il y fut ; et M. et Mme de Rambouillet en prirent une telle amitié pour lui, qu'ils lui donnèrent la jouissance, sa vie durant, d'une terre de quinze cents livres de rente, dont il a joui effectivement ».

Le même auteur a aussi une anecdote pour les galanteries de Nico-

las d'Angennes, à Poissy, dans le couvent dont sa tante était abbesse, car « en ce temps-là, dit-il, on se divertissait fort dans les religions ».

En 1576, Nicolas d'Angennes et son épouse s'étaient donnés réciproquement la jouissance de leurs biens, leur vie durant.

Ils reposèrent sous une même dalle de marbre noir, dans l'église de Rambouillet. Deux statues de marbre blanc les représentaient en costume d'apparat, agenouillés, les mains jointes. Nicolas d'Angennes, armé et décoré des ordres du roi, ses gantelets à terre, était en avant, et son épouse derrière lui.

Ils laissaient :

1° Charles II d'Angennes ;

2° Madeleine d'Angennes, qui épousa, en 1588, Pierre du Bellay; puis Louis de Brabançon, seigneur de Cani. Elle mourut sans enfant.

Nouvelle seigneurie ou marquisat de Poigny ; — le château de Poigny. — Il est à présumer que Jacques d'Angennes destinait Poigny à son fils Jean puisque, de son vivant, il le faisait appeler « sieur de Poigny ». Dans le partage, nous avons vu que le sort lui avait donné Besnières, plusieurs fiefs de Gaseran et des bois. Pour justifier son titre, Jean d'Angennes imagina de se former une seigneurie à Poigny, aux dépens du prieuré des Moulineaux.

Il proposa aux religieux un échange que son frère Claude, évêque de Noyon et abbé commandataire de Louye et des Moulineaux, se chargea de faire accepter. Un contrat fut passé, le 15 juillet 1576, en vertu d'une bulle de Grégoire XIII. Jean d'Angennes obtint les bâtiments et les bois des Moulineaux, et donna Besnières au prieuré de Louye. Dans le journal de l'ordre, on inscrivit que le prieuré *avait été lésé.*

Les bâtiments claustraux étaient « alors dans un grand état de délabrement à cause des guerres de religion et par défaut d'entretien », sauf le chevet de la chapelle, encore debout aujourd'hui. Il avait été établi que le seigneur de Poigny ne pourrait « ruiner, ni abattre, ni appliquer totalement ladite chapelle à des usages profanes », et qu'il serait tenu d'en conserver la partie « où est le maître-autel en état de chapelle... et d'y faire dire la sainte messe ».

Dans la transformation de ces bâtiments en manoir seigneurial, la chapelle composa l'aile principale du château. Le nef, séparée du chœur, reçut un plancher, qui en forma deux étages. Le premier étage fut converti en une jolie salle d'armes, voûtée en ogive et éclairée par des fenêtres du même style. Le chœur servit d'oratoire.

Deux autres ailes, élevées sur les mêmes fondations que le prieuré,

furent ajoutées à la chapelle. Il en résulta un corps d'hôtel occupant les trois côtés d'une cour carrée.

Pour compléter le château, l'on bâtit, en grès et brique, quatre grands pavillons aux quatre coins d'un grand rectangle de fossés, entourant le corps d'hôtel. Entre ces pavillons, quatre autres plus petits, et enfin trois longs bâtiments, pour servir de communs.

Aussitôt ces constructions terminées, le sieur de Poigny entra en arrangement avec son frère Claude pour avoir la châtellenie de Poigny. L'évêque de Noyon consentit à tout. Les deux frères échangèrent d'abord leurs héritages ; puis, par un second contrat, signé le même jour, l'évêque revendit à son frère, pour 15,000 livres tournois, le lot qu'il recevait en échange. Le roi ayant accordé l'incorporation des Moulineaux à la châtellenie de Poigny, Jean d'Angennes eut dans les Yvelines un domaine qui rivalisait avec celui de son frère, le seigneur de Rambouillet.

Marquis de Poigny. — I. Jean d'Angennes, le huitième fils de Jacques Ier d'Angennes, fondateur du marquisat de Poigny, mourut en 1593.

Il avait eu un rôle dans les affaires publiques comme ambassadeur auprès du pape (1585); auprès de Charles-Emmanuel, duc de Savoie (1588); puis en Allemagne. En revenant de Savoie vers Henri III, les Ligueurs l'arrêtèrent à Lyon.

Il avait épousé Madeleine Thierry, dame de Boisoreau et de Pont-Royant.

De ses cinq enfants, Marguerite d'Angennes fut abbesse de Saint-Sulpice de Rennes ; Catherine d'Angennes, religieuse à Fontevrault ; Françoise, épouse du comte de Brezolles. La dernière, Julienne, se maria deux fois.

II. — L'aîné, et unique fils, Jacques d'Angennes, succéda à son père. Envoyé en ambassade en Angleterre, en juillet 1634, il mourut près de Londres (janvier 1637), dans sa 50e année.

De sa femme, Isabelle de Broully, veuve de David de Poix, il avait eu :

1° Charles d'Angennes ;

2° Marguerite d'Angennes, qui épousa son cousin le comte de Brezolles.

III. — Charles d'Angennes, troisième marquis de Poigny, se maria à Françoise Faucon de Ris.

Né le 27 novembre 1619, il mourut le 17 juillet 1666. Sa femme était morte six ans avant lui.

Il leur était né cinq enfants dont quatre moururent jeunes.

IV. — Joseph d'Angennes, aîné et seul survivant des enfants de Charles d'Angennes, fut marquis de Poigny, comte de Concressault, baron de Blancafort, enseigne des gendarmes du roi.

Il n'avait que 34 ans lorsqu'il mourut, en 1687.

Sa première femme, Anne-Marie-Thérèse de Lomenie de Brienne, lui avait donné un fils, Charles d'Angennes, 2e du nom parmi les marquis de Poigny. Elle décéda en mars 1680.

Joseph d'Angennes épousa ensuite Marie de Châtillon d'Argenton. Ils eurent une fille, Marguerite d'Angennes, dame de Concressault, qui se maria, en 1703 ; mais qui ne laissa pas d'enfants.

Marie de Châtillon étant morte le 20 mars 1687, son époux la suivit dans la tombe à deux jours de distance.

V.— Charles II d'Angennes, dit le *comte d'Angennes*, colonel du régiment royal de marine, brigadier des armées du roi, blessé à Oudenarde (1708), fut tué à la bataille de Malplaquet, 11 septembre 1709.

Marié, le 20 février 1702, à Henriette-Madeleine des Marets, il n'avait point eu d'enfant.

Au moment de sa mort, il ne possédait plus Poigny. Il l'avait vendu en 1706, au comte de Toulouse.

Seigneurs du Fargis. — Philippe d'Angennes, le neuvième fils de Jacques Ier d'Angennes, obtint le gouvernement du Maine et du Perche. Gentilhomme de la Chambre de Henri III, puis chambellan du duc d'Orléans, il épousa Jeanne de Hallwin, fille du duc de ce nom, pair de France. Elle était dame d'honneur de Catherine de Médicis, en 1585.

Philippe d'Angennes périt en assiégeant Lavardin, pour Henri IV, l'an 1590. Il avait reçu de ce roi 8000 écus en récompense de ses bons services. Voici le récit de sa mort d'après la *Chronologie Novennaire :* « M. le prince de Conti fit investir la ville et le château de Lavardin dont Levignon s'était encore emparé pour l'Union (des Catholiques). Les sieurs de Souvray, de la Rochepot, de Pouilly et plusieurs autres seigneurs se rendirent incontinent auprès dudit sieur prince. Les pièces étant en batterie, l'on fit brèche, laquelle ne se trouva raisonnable, et faute de munitions, il fallut tenir ce siège en longueur.

« M. du Fargis, qui avait amené trois compagnies de sa garnison du Mans, voulant reconnaître une tour, où les siens avaient fait leurs approches, fut blessé d'une arquebusade en la même jambe où il avait été blessé à Bruslon, qui lui fracassa tous les os ; il fut conduit au Mans dans un brancard ; mais il lui fallut couper la jambe, en laquelle la gangrène se mit, dont il mourut. C'était un brave et

vaillant seigneur, et qui était pour parvenir par les armes aux plus grandes dignités... »

Son corps fut sans doute transporté à Auffargis pour y être placé dans un caveau de l'ancienne église ; car, en 1821, l'on a découvert, sous les ruines de la chapelle de saint Jean (1), deux cercueils entre lesquels était un vase de plomb renfermant deux cœurs. Sur l'un des cercueils on lisait :

« Cy gist le corps de dame Jehanne de Halwin, épouse de messire Philippe d'Angennes, sieur du Fargis, morte en la vingt-quatrième année de son aage, avec Jehan son fils, duquel elle estoit grosse et qui neantmoins reçut baptesme. 1559.

L'autre cercueil était bien probablement celui de son époux.

A la suite d'un nouveau déblayement, en 1849, des ouvriers mirent à découvert, dans le même caveau, une riche ceinture formée de fils d'or cousus sur un galon de soie de plusieurs couleurs. Vingt-sept petits ornements y avaient été rivés à l'aide de petits clous en argent. Parfaitement conservée, grâce à la protection du vase d'étain dans lequel elle était enfermée, cette ceinture est déposée au musée de la bibliothèque de Versailles. On suppose qu'elle appartenait à l'un ou à l'autre des défunts ; mais plutôt à Jeanne de Hallwin, d'autant que les femme usaient encore beaucoup de ce genre d'ornement au XVIe siècle.

Deux enfants survécurent à Philippe d'Angennes :

1. Charles d'Angennes, seigneur du Fargis ;

2. Marie d'Ang., mariée (1602) à Antoine de Lenoncourt, seig. de Marolles, gentilhomme de triste réputation. Elle tira 28,000 écus du marquis de Rambouillet, pour un compte de tutelle. — Ils eurent un fils qui mourut gouverneur de Thionville, et une fille, dont l'indélicatesse n'eut d'égale que sa conduite scandaleuse.

II. — CHARLES d'Angennes eut pour femme Madeleine de Silly, petite-fille, de Louis de Silly. Son inconduite avait fait grand bruit et avait été cause qu'on l'avait enfermée aux Carmélites. « Elle en sort sous prétexte de n'avoir pas assez de santé pour suivre la règle, dit Tallement des Réaux. M. du Fargis d'Angennes... homme de cœur, d'esprit et de savoir même, mais d'une légèreté, étrange, l'épouse. »

Par la recommandation du cardinal de Richelieu, elle fut dame d'atour de la reine Anne d'Autriche et eut la garde des bagues de la couronne ; mais elle reprit son ancienne inconduite. Elle mourut en 1639.

Longtemps ambassadeur en Espagne, le comte Charles du Fargis

(1) L'église d'Auffargis fut détruite pendant la Révolution.

fut désavoué par Richelieu, en 1626, pour avoir signé avec l'Espagne le traité de Monçon, sans s'être entièrement conformé aux instructions du Père Joseph. Il parvint à réformer son traité.

Leurs enfants : 1° Charles d'Angennes, tué à l'attaque des lignes d'Arras, le 2 août 1640, sans alliance ;

2° Marie d'Angennes, morte jeune ;

3° Henriette d'Angennes, religieuse à Port-Royal des Champs, malgré son père ; fut abbesse et mourut aveugle, à 73 ans (1691).

CHAPITRE XV

COMTES DE ROCHEFORT

Nicolas et Jacques de Silly. — Charles de Silly avait eu quatre enfants. L'aîné, Nicolas de Silly, fut comte de Rochefort de 1518 à 1527. Le 4 octobre de cette année, il mourut à Ast. Ses frères, croit-on, étaient encore mineurs.

C'étaient :

Louis de Silly,
Jacques —
Catherine —

Ils se partagèrent Rochefort, et les choses restèrent en cet état pendant une douzaine d'années au moins, car Louis de Silly, qui le premier des trois descendit dans la tombe, vivait encore en 1538; on ignore la date de sa mort. Sa part fut divisée entre les deux enfants nés de son mariage avec Anne, fille du comte de Laval; mais sa postérité s'éteignit assez vite.

Jacques de Silly, gentilhomme de la chambre du roi et député de la noblesse aux États-Généraux d'Orléans, en 1560, vécut jusqu'en 1570. Il ne laissa pas de descendant.

Les diverses parties de Rochefort se réunirent ainsi entre les mains de Catherine de Silly.

Catherine de Silly. — Louis VI de Rohan. — Elle s'était unie, le 25 mars 1536, à François de Rohan qui la laissa veuve en 1564 avec une fille unique, Léonore de Rohan, qui épousa son cousin Louis VI de Rohan, prince de Guéménée, comte de Montbazon et de Montauban, etc. Ils eurent quatorze enfants, dont quatre moururent très jeunes.

Le troisième, Hercules de Rohan, reçut Rochefort, de son père, dès 1596.

Hercules de Rohan. — Nouveau château de Rochefort. — Avec Hercules de Rohan, Rochefort renaît de ses ruines. Au milieu de tant de partages, le comté n'avait plus servi que le luxe de seigneurs qui vivaient loin de lui. Le vieux château était à bas et abandonné.

En 1623, Hercules de Rohan se construisit un nouveau château dont Louis XIII vint visiter les travaux. Le roi chassa le premier jour dans les bois de Rochefort, et le lendemain dans les bois de Dourdan.

Tallement des Réaux parle en ces termes d'Hercules de Rohan :

« M. de Monbazon était un grand homme bien fait et qui, en sa jeunesse, avait été fort dispos. Il avait fait un bâtiment à Rochefort, le plus extravagant qui fût jamais ; c'est un château de cartes, tout plein de petites tourelles, de lanternes, d'échauguettes (1) et de plates-formes... Quand il montrait cette maison aux gens : « Voilà, disait-il, se touchant du bout du doigt le front, voilà qui l'a faite (2).

« Il y a un portrait dans la galerie, où son père, qui était aveugle, lui montrait le ciel avec le doigt, avec ce demi-vers de Virgile : *Disce, puer, virtutem.* Or, cet *enfant* avait la plus grosse barbe que j'aie vue... Comme c'était un homme tout simple, et qui a dit bien des sottises, on lui a attribué... tout ce qui se disait mal à propos... (3) ».

C'était le 24 octobre 1594 qu'il avait épousé Madeleine de Lenoncourt, veuve de Louis de Rohan, son frère aîné (4). Par cette alliance, il avait joint le duché de Montbazon à son comté de Rochefort.

Chevalier des ordres du roi, il fut grand-veneur, gouverneur et lieutenant-général de Paris et de l'Ile-de-France. Il mourut cinq ou six ans avant sa femme, le 16 octobre 1654, à Couzières (Touraine). Son corps fut enterré dans l'église de Rochefort et son cœur déposé dans le sanctuaire des Récollets de Nantes.

De Madeleine de Lenoncourt, il avait eu :

1° Louis de Rohan ;

2° Marie — , née en 1600 et qui se maria à : 1° Charles d'Albert, duc de Luynes, le 11 septembre 1617 ; 2° Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, en 1622.

---

(1) Petits bâtiments couverts pour placer les sentinelles.

(2) Il a fait mettre sur la porte d'une écurie à Rochefort : « Le 25 octobre l'an 1637 (*par exemple*), j'ai fait faire cette porte-ci pour entrer dans mon écurie ».

(3) « Madame, disait-il à la Reine, laissez-moi aller trouver ma femme, elle m'attend ; et dès qu'elle entend un cheval, elle croit que c'est moi ».

Louis XIII lui demandait une fois : « De quel ordre est ce portail ? » (C'était aux Feuillants). — « C'est de l'ordre des Feuillants, sire », dit M. de Montbazon.

(4) On l'avait mariée, en 1588, âgée de 6 ans, à Louis de Rohan, qui mourut l'année suivante.

D'un second mariage avec Marie d'Avaugour, Hercules de Rohan eut trois enfants : François de Rohan et deux filles.

La Cense. — Derrière Rochefort, l'on rencontre la ferme qui servait aux entrevues de Henri IV et de la belle Gabrielle, après les chasses de ce roi dans la forêt Yveline.

Ces chasses étaient fréquentes. Son intérêt pour la forêt l'entraîna à en placer les délits de chasse dans les attributions du Grand Prévôt.

Dans les *Lettres missives* de Henri IV, nous voyons que l'an 1605, malgré sa goutte, il chasse aux environs de Rochefort. « Il m'a fallu, dit-il, retourner à Dourdan, quoique j'eusse fait couper mes bottes par-dessus à cause des douleurs que je sentais ».

— En 1594, Henri IV avait couché à Rambouillet, se rendant à Chartres pour son sacre.

Principaux seigneurs. — *Gaseran* : Charles de Prunelay, chevalier de l'ordre du roi, baron d'Enneval et de Pavilly, vidame de Normandie, châtelain de Gaseran, etc. — Il avait épousé Madeleine Pinart. — Mourut à Paris, 18 avril 1624 ; sa femme vécut jusqu'en 1654.

Leur fils unique, Nicolas de Prunelay, idiot, décéda en 1653 sans avoir été marié.

Gambais : 1625. A. Rouault, seigneur de Thiembrume, achète la châtellenie de Gambais, y compris Neuville.

Gambaiseuil : 1599, Nicolas Oudard, seigneur.

Artoire : 1613, Louis de Laubbé, gruyer de la forêt de Montfort.

Les Bréviaires : 1601, Et. Le Tonnelier, seigneur du Mas-Chambellan ; — 1614, François du Mas-Chambellan, premier gentilhomme du comté de Montfort à cause du Mas. — 1635, Marie Coignet, veuve de Jean de Montmirel, dame de Orlande et des Bréviaires.

La Celle : Henri de Harville, conseiller d'État, seigneur de la Celle, Palaiseau, etc., marié à Catherine des Ursins, eut trois fils : Christophe, Louis et Claude.

— 1635, Jean Morineau possède le fief de la Motte, à Rambouillet ;

— id., de la Chaise, bourg. de Paris possède le Petit-Mesnil, près Saint-Arnault;

— 1625, Jean Lepelletier, seigneur de Montmort ;

— 1611, Louis Anceaulme, seigneur du Breuil ;

— 1619, Charles Tiersant, bailli de Rochefort.

— 1616, Charles Cocherel, gouverneur et bailli de Montfort, coseigneur de Bourdonné.

Faits divers. — 1624, Antoine de Pardaillon de Gondrin, marquis de Montespan et d'Antin, meurt à Saint-Léger.

— Prix du setier de blé à Chartres :

En 1600,	—	4 livres		7 sols.		
1601,	—	3	—	16	—	
....,	—	.	—	..	—	
1621,	—	7	—	..	—	
1622,	—	8	—	4	—	
....,	—	.	—	.	—	
1628,	—	5	—	17	—	
1629,	—	6	—	11	—	Peste à Chartres et dans les environs.
1630,	—	12	—	8	—	
1631,	—	9	—	6	—	

— « Aujourd'hui, dimanche, 30 décembre, l'an 1611, en la présence de moi, Pierre Andry, principal tabellion roial de Montfort-l'Amaury est comparu messire Pierre Poulet, curé de l'église Saint-Jean de Saint-Liger en Iveline, lequel a déclaré que, comme il se serait transporté ce matin devant la principale porte de ladite église pour y chanter la grand'messe de paroisse ; il l'auroit trouvée fermée et proche d'elle messire Jacques du Mansel, chevalier capitaine-châtelain. . . , lequel lui a fait réponse qu'il n'entreroit en l'église ; que lui et les habitants de Saint-Liger ne vouloient de lui pour curé parce qu'il était un vicieux qui portait des armes allant célébrer la messe. Où seroient aussi survenus plusieurs habitants de Saint Liger, et entre autres Ives Drouin, Michel Collin, Noël Fillette et Thomas Courigous, lesquels auroient dit plusieurs paroles audit Poulet ; même ledit Drouin que, s'il n'y avait que lui, ce seroit bientôt fait ; Fillette auroit dit audit Poulet : qu'il était le plus méchant prêtre qui eut jamais été à Saint-Liger ; et les autres plusieurs reproches injurieux. Et ledit Poulet auroit continué à supplier Jacques du Mausel de lui faire ouverture de la porte, qui n'en auroit voulu rien faire, la faisant garder par un de ses laquais... Et auroient été contraint ledit Poulet de se retirer, après plusieurs remontrances, en sa maison sans célébrer la grand' messe. Dont et de tout ce que dessus ledit Poulet m'a requis lui donner acte. »

(*Tabell. de Montf.* — A. de Dion).

CHAPITRE XVI

LE MARQUIS ET LA MARQUISE DE RAMBOUILLET

Charles II d'Angennes, marquis de Rambouillet. — Dans sa vingt-quatrième année, Charles II d'Angennes avait épousé (26 janvier 1600) la fille du marquis de Pisani, Catherine de Vivonne, âgée seulement de douze ans. L'année qui suivit celle où il hérita de la seigneurie de ses pères, il obtint l'érection de Rambouillet en marquisat. En sorte qu'il réunit, par succession, les titres de marquis de Rambouillet et de Pisani, de baron de Talmont, de vidame et sénéchal du Mans.

Avant 1611, il avait tenu l'emploi de capitaine de la 2e compagnie des cent gentilshommes du roi. Il fut ensuite conseiller d'État, colonel-général de l'infanterie italienne (1620), maréchal des camps et des armées du roi, maître de sa garde-robe, ambassadeur extraordinaire en Piémont et en Espagne.

Excellent homme de cour, il était réservé et discret ; de peur de se *méprendre*, si on lui demandait l'heure, il tirait, disait-on, sa montre et faisait voir le cadran.

Dans sa jeunesse, il s'était *mépris* une fois par hasard et par son courage. « Un soir que le roi (Henri IV) soupait chez Zamet, M. de Bellegarde fut blessé par M. de Chevreuse à la porte de cette maison. Mais ses gens poursuivirent l'agresseur si vertement qu'ils l'eussent tué, sans le secours du vidame du Mans (Charles II d'Angennes), qui se trouva là par hasard et y fut si fort blessé, qu'il en pensa mourir. » (1) Le roi ne voulait pas qu'on pansât le vidame, qu'il croyait complice de M. de Chevreuse dans la tentative de meurtre sur M. de Bellegarde, dont la duchesse de Verneuil était l'instigatrice. Mais Mme Zamet, amie de la marquise de Rambouillet, le fit soigner. Et cependant, il ne fut sauvé que par le dévouement de son valet de chambre « qui eut assez d'amitié pour lui pour sucer le pus » de sa blessure. Le roi, connaissant la vérité, cessa sa colère contre le vidame.

« Le cardinal de Richelieu l'envoya ambassadeur extraordinaire en Espagne, pour la Valteline... Il mettait le comte-duc (d'Olivarès) en colère en lui faisant dire tout ce qu'il avait sur le cœur ; car, pour lui,

---

(1) Tallement des Réaux.

il ne parlait pas plus haut quand il était en colère que quand il n'y était pas; ceux qui le connaissaient la remarquaient seulement à un tremblement de mains qui le prenait. Il avait la vue si mauvaise, qu'il lui fallait un écuyer pour le mener... Les Espagnols disaient, voyant qu'il n'était pas trop bien pourvu de pistoles : Cet ambassadeur a la bourse aussi courte que la vue. » (1)

Ce fut lui qui négocia à la Journée des *Dupes*.

Comme maître de la garde-robe du roi, « il s'amusait à servir, au lieu de laisser faire au premier valet de garde-robe, et se tenir au beau de sa charge. Le feu roi (Louis XIII), qui n'avait pas toute la considération nécessaire, lui donnait quelquefois ses mains au lieu de ses pieds, et on m'a dit qu'une fois il lui avait tendu le *derrière* au lieu de la tête; peut-être cela servit-il à le faire retirer; et puis il avait besoin d'argent... Il était né pour la cour ; mais son incommodité lui a beaucoup nui. Il n'a jamais voulu avouer qu'il n'y voyait goutte... Il avait terriblement d'esprit; mais un peu frondeur et qui était persuadé que l'État n'irait jamais bien s'il ne gouvernait. C'était un des plus grands disputeurs qui aient jamais été : à cet égard, il avait bien trouvé chaussure à son pied en son gendre Mautausier... Il est mort, sans avoir été longtemps malade » (2), le 6 février 1632, âgé de 75 ans.

Catherine de Vivonne disait de lui que dans les premiers temps de leur mariage, elle le regardait comme un homme fait, tandis qu'elle n'était qu'une enfant, et que cela lui était toujours resté. Il y a là de sa part un aveu : cette femme si admirée et qui a eu tant d'influence sur la société de son époque, était amie de l'enfantillage et, ce qui va de pair, sensible aux louanges; mais elle avait beaucoup d'esprit. Tallement des Réaux cite d'elle un noble refus d'instruire Richelieu de certaines intrigues, qui nous prouve aussi sa droiture.

Après sa mort (1660), elle fut inhumée au grand couvent des Carmélites, probablement auprès de son mari dont on ignore le lieu de sépulture,

Elle avait donné le jour à sept enfants :

1. Léon Pompée d'Angennes, qui porta le titre de marquis de Pisani et périt, en Allemagne, à la bataille de Nordlingen (1645), à trente ans.

Mal bâti, mais de beaucoup d'esprit et de cœur, il avait refusé de s'instruire pour qu'on ne le fît pas prêtre. Un peu débauché, il avait une fois fait couper 600 cordes de beau bois dans le parc de Rambouillet, pour se faire de l'argent.

(1) Tallement des Réaux.
(2) Tallement des Réaux.

Son cœur, enfermé dans un coffre d'argent, fut déposé dans le caveau de l'église de Rambouillet.

2. — On ignore le nom du fils cadet de Charles II d'Angennes, qui mourut de la peste, à Rambouillet, âgé de sept ans ;

3, 4, 5. — Clarice-Diane, Isabelle-Louise et Charlotte-Catherine d'Angennes se mirent en la religion et devinrent abbesses, la 3e et la 5e à Yères, la 4e à Reims ;

6. — Julie-Lucie d'Angennes, la célèbre *Julie*, épousa le duc de Montausier, héritier du marquisat de Rambouillet ;

7. — Angélique Clarice d'Ang., épousa le comte de Grignan.

Historiettes de Tallement des Réaux (1) **sur la marquise de Rambouillet.** — « Un de ses plus grands plaisirs était de surprendre les gens. Une fois, elle fit une galanterie à M. de Lizieux, à laquelle il ne s'attendait pas. Il l'alla voir à Rambouillet. Il y a au pied du château une fort grande prairie, au milieu de laquelle, par une bizarrerie de la nature, se trouve comme un cercle de grosses roches, entre lesquelles s'élèvent de grands arbres qui font un ombrage très agréable. (2) C'est le lieu où Rabelais se divertissait à ce qu'on dit dans le pays... et encore aujourd'hui on appelle une certaine roche creuse et enfumée la *Marmite de Rabelais*. La marquise proposa donc à M. de Lizieux d'aller se promener dans la prairie. Quand il fut assez près de ces roches pour entrevoir à travers les feuilles de ces arbres, il aperçut en divers endroits, je ne sais quoi de brillant. Etant plus proche, il lui sembla qu'il discernait des femmes, et qu'elles étaient vêtues en nymphes. La marquise, au commencement, ne faisait pas semblant de voir ce qu'il voyait. Enfin étant parvenus jusqu'aux roches, ils trouvèrent mademoiselle de Rambouillet et toutes les demoiselles de la maison, vêtues effectivement en nymphes qui, assises sur ces roches, faisaient le plus agréable spectacle du monde. Le bonhomme en fut si charmé qu'il ne voyait jamais la marquise sans lui parler des Roches de Rambouillet.

« Elle fit encore une malice à Rambouillet (au comte de Guiche, qui devint maréchal de Grammont). Un soir qu'il avait mangé force champignons, on gagna son valet de chambre qui donna tous les pourpoints des habits que son maître avait apportés. On les étrécit promptement. Le matin, Chaudebonne le va voir comme il s'habillait, mais quand il voulut mettre son pourpoint, il le trouva trop étroit de

(1) Auteur d'anecdotes sur les principaux personnages du XVIIe siècle. Ami de la marquise de Rambouillet (1619-1693). — Nous ne rapportons ici que les faits qui ont eu Rambouillet pour témoin.

(2) Voiture appelle l'une d'elles le *Cheval griffon*.

quatre doigts. « Ce pourpoint-là est bien étroit, dit-il à son valet de chambre ; donnez-moi celui de l'habit que j'ai mis hier ». Il ne le trouva pas plus large que l'autre. « Essayons-les tous, » dit-il. Mais tous lui étaient également étroits.

« Qu'est ceci ? ajouta-t-il, suis-je enflé? serait-ce d'avoir mangé trop de champignons ? — Cela pourrait bien être, dit M. de Chaudebonne, vous en mangeâtes hier soir à crever ». Tous ceux qui le virent lui en dirent autant.... il avait le teint aussi bon que la veille ; cependant il y découvrit... je ne sais quoi de livide.

« La messe sonne, c'était un dimanche : il fut contraint d'y aller en robe de chambre. La messe dite, il commence à s'inquiéter de cette prétendue enflure, et il disait en riant du bout des dents : « Ce serait pourtant une belle fin de mourir à 21 ans pour avoir mangé des champignons ! » Comme on vit que cela allait trop avant, Chaudebonne lui dit qu'en attendant qu'on pût avoir du contre-poison, il était d'avis qu'on fit une recette dont il se souvenait. Il se mit aussitôt à l'écrire et la donna au comte. Il y avait : Recipe de bons ciseaux, et décous ton pourpoint.

« Or quelque temps après, comme si ç'eut été pour venger le comte, mademoiselle de Rambouillet et M. de Chaudebonne mangèrent effectivement de mauvais champignons et on ne sait ce qui fût arrivé si M[me] de Rambouillet n'eût trouvé de la thériaque dans un cabinet où elle chercha à tous hasards.

« Au dernier voyage qu'elle fit à Rambouillet avant les Barricades, elle y fit des prières pour son usage particulier, qui sont fort bien écrites. Ce fut à M. Conrart qu'elles les donna pour les faire copier par Jarry (célèbre calligraphe, écrivain et noteur de la musique du Roi)... Il les fit copier sur vélin et après les avoir fait relier le plus galamment qu'il put, il en fit présent à celle qui en était l'auteur. Ce Jarry disait naïvement : « Monsieur, laissez-moi prendre quelques-unes de ces prières-là, car dans les Heures qu'on me fait copier quelquefois il y en a de si sottes que j'ai honte de les transcrire. »

« Dans ce voyage de Rambouillet, elle fit dans le parc une belle chose, mais elle se garda de le dire à ceux qui la furent voir. J'y fus attrapé comme les autres. Chavaroche, intendant de la maison, autrefois gouverneur du marquis de Pisani, eut charge de me faire tout voir. Il me fit faire mille tours; enfin il me mena à un endroit où j'entendis un grand bruit, comme d'une chute d'eau.

« Moi qui avais ouï-dire qu'il n'y avait que des eaux basses à Rambouillet, imaginez-vous à quel point je fus surpris, quand je vis une cascade, un jet et une nappe d'eau dans le bassin où la cascade tombait; un autre bassin ensuite avec un gros bouillon d'eau, et, au bout

de tout cela, un grand carré, où il y a un jet d'eau d'une hauteur et d'une grosseur extraordinaires, avec une nappe d'eau encore, qui conduit toute cette eau dans la prairie où elle se perd. Ajoutez que ce que je viens de vous représenter est ombragé des plus beaux arbres du monde. Toute cette eau vient d'un grand étang qui est dans le parc en un endroit plus élevé que le reste (1). Elle l'avait fait conduire par un tuyau hors de terre, si à-propos, que la cascade sortait d'entre les branches d'un grand chêne, et on avait si bien entrelacé les arbres qui étaient derrière celui-là, qu'il était impossible de découvrir le tuyau. La marquise, pour surprendre M. de Montausier qui y devait aller, fit travailler avec toute la diligence imaginable. La veille de son arrivée, on fut obligé, la nuit étant survenue, de mettre plusieurs lanternes sur les arbres et d'éclairer les ouvriers avec des flambeaux ; mais sans compter pour rien le plaisir que lui donna le bel effet que faisaient toutes ces lumières entre les feuilles des arbres et dans l'eau des bassins et du grand carré, elle eut une joie étrange de l'étonnement où se trouva le lendemain le marquis, quand on lui montra tant de belles choses.

« J'oubliais une galanterie que Mme de Rambouillet fit à Mlle Paulet (2), la première fois qu'elle vint à Rambouillet. Elle la fit recevoir à l'entrée du bourg par les plus jolies filles du lieu et par celles de la maison, toutes couronnées de fleurs et fort proprement vêtues. Une d'entre elles, qui était plus parée que ses compagnes, lui présenta les clefs du château, et quand elle vint à passer sur le pont, on tira deux petites pièces d'artillerie qui sont sur une des tours.

« Mlle Paulet ajoutait aux agréments de l'hôtel de Rambouillet. L'abbé Arnauld parle d'une représentation (3) de la Sophonisbe de Mairet, qui fut donnée à Rambouillet, dans laquelle Julie d'Angennes faisait le rôle de Sophonisbe, tandis qu'il jouait Scipion. « Mlle Paulet, ajoute-t-il, habillée en nymphe, chantait avec son téorbe entre les actes ; et cette voix admirable, dont on a assez ouï parler sous le nom d'angélique, ne nous faisait point regretter la meilleure bande de violons qu'on emploie d'ordinaire en ces intermèdes ».

« Maître Claude était de son état ferreur d'aiguillettes ; sa femme fut nourrice de Mlle de Rambouillet (depuis Mme de Grignan). Cela fut cause qu'avec le temps il parvint à être argentier de la maison. Cet homme

---

(1) L'étang de la Faisanderie.

(2) Amie et protégée de la marquise de Rambouillet. Elle était fort jolie ; ses cheveux roux et l'éclat de ses yeux l'avaient fait surnommer *la lionne*.

(3) Qui a servi de prétexte à la belle étude de M. Lorin sur les personnages de l'*Hôtel de Rambouillet*.



PARIS. — Glyptographie SILVESTRE & Cie, rue Oberkampf, 97.

CHATEAU DE RAMBOUILLET (Petit salon).

est un des plus naïfs du monde. M[me] de Rambouillet s'en divertissait quelquefois.

« Un jour, comme elle était à Rambouillet, on rendit le pain bénit, et on en présenta à tous ceux de la maison ; mais maître Claude, qui croyait qu'on ne lui en avait pas présenté assez tôt, dit à celui qui le portait : « Porte-le au diable ; je n'en ai que faire. » La marquise qui, comme nous l'avons dit, cherchait à se divertir, et qui aussi ne voulait pas qu'on fît d'insolence, le fit venir et lui remontra qu'il devait profiter de l'occasion qui s'était présentée de faire voir son humilité et non pas scandaliser tout le monde comme il avait fait... « Il est vrai, dit-il, que j'ai tort ; mais, Madame, après tout, où est-ce que l'on tiendra son rang, si on ne le tient pas à l'église ».

« Maître Claude est à cette heure concierge à Rambouillet parce qu'il est devenu vieux. M[me] de Rambouillet lui demanda, il y a trois ou quatre ans, qu'il fît tout préparer et qu'il aurait bientôt compagnie. Il crut que toute la cour y irait ; et quand il ne vit que M. et M[me] de Montausier et M[lle] de Rambouillet : « Quoi ! leur dit-il, il n'y a que vous, et j'avais pris tant de peine ! une autre fois je croirai pas de *si* léger ».

Hôtel de Rambouillet. — « Les seigneurs de Rambouillet avaient autrefois leur hôtel à Paris dans la rue Saint-Honoré, mais pendant la minorité de Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, il fut adjugé au mois d'avril de l'an 1606, à Pierre Forget de Fresne, secrétaire d'Etat, pour 34,500 livres. En 1624, le cardinal de Richelieu l'acheta 90,000 livres et ce fut sur l'emplacement qu'il occupait que cette Eminence fit bâtir en partie le palais Cardinal (Palais-Royal). Charles d'Angennes ayant épousé Catherine de Vivonne, fille du marquis de Pisani, il vint demeurer après la mort de son beau-père, à l'hôtel Pisani dans la rue Saint-Thomas du Louvre (1). Cette maison qui auparavant avait successivement porté les noms d'*Hôtel d'O*, de *Noirmoutier* et de *Pisani*, fut pour lors nommée l'*hôtel de Rambouillet.* » (2)

La marquise de Rambouillet le fit reconstruire sur ses propres plans. Sa chambre bleue acquit une célébrité incomparable.

---

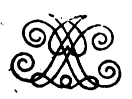
(1) Cette rue était perpendiculaire à la rue Saint-Honoré. Les bâtiments du Nouveau-Louvre qui bordent la rue moderne *Rivoli* n'existant pas, elle s'avançait sur leur emplacement jusqu'aux bâtiments du Louvre, qui bordaient le quai. L'hôtel de Rambouillet était situé à gauche de la rue, en se dirigeant du Nouveau-Louvre au Palais-Cardinal. Son emplacement est marqué par l'avenue qui borde le square du Nouveau-Louvre, à gauche, en regardant le monument de Gambetta.

(2) Piganiol de la Force.

Cependant c'est fort rarement de l'hôtel lui-même qu'il est question, lorsqu'on nomme l'*Hôtel de Rambouillet*, mais bien de la *réunion* des beaux esprits et de la fleur des gentilshommes qu'on y vit au commencement du XVIIe siècle. Catherine de Vivonne en fut la véritable créatrice, malgré que sa mère, Julia Savelli, ait inauguré ces réunions avant elle, et selon la mode italienne. Avec Julie d'Angennes, l'hôtel de Rambouillet atteignit au plus grand éclat : les Condé, les Conti, les Larochefoucault, les Grammont, etc. s'y joignirent aux Voiture, aux Corneille, aux Richelieu et à tous ces petits poëtes, daubés par Boileau, mais alors fort admirés.

L'Hôtel de Rambouillet a été apprécié fort différemment ; les uns y ont vu un cercle de causerie enjouée et spirituelle, divulgarisant la langue française et habituant les gentilshommes à la galanterie et au respect de la femme ; d'autres l'ont considéré comme une société de vaniteux de mauvais goût, s'applaudissant et s'admirant les uns les autres, s'amusant de leurs minauderies et de leurs *cancans*. Bien entendu, ces deux opinions ne seraient pas nées, si les *précieux* (ainsi qu'on les nommait) n'y avaient donné matière.

Le mauvais goût dominait à l'Hôtel de Rambouillet et ce qu'on a



Chiffre de Julie d'Angennes

appelé son heureuse influence sur les lettres est une erreur, car elle n'aurait pu en avoir qu'une mauvaise, et ce n'est point là que les Malherbe, les Corneille et les Molière apprirent la langue avec laquelle ils ont écrit leurs chefs-d'œuvre. Le langage des précieux était tout autre. Mais l'Hôtel de Rambouillet a eu une saine influence sur la société qu'il a contribué à polir, en opposant une exquise galanterie et des manières outrées, à la cour grossière et licencieuse de Henri IV et de Marie de Médicis.

Cette brillante société tient à l'histoire de Rambouillet en ce que le château la reçut quelquefois, ainsi que nous le montrent les historiettes de Tallement des Réaux, qui lui-même en était un des familiers. Voiture y joua le principal rôle et vint souvent à Rambouillet. Ce fut après sa mort que l'Hôtel de Rambouillet fut fermé.

Érection de Rambouillet en marquisat. — Suivant acte du 16 janvier 1612, Hercules de Rohan, comte de Rochefort, consentit à

l'érection de Rambouillet en marquisat en tant que titre seulement, et à la condition que « la terre de Rambouillet resterait en tous ses droits, fonds, fiefs et justice, sous l'hommage, etc. », de Rochefort.

En 1608, Henri IV avait préparé l'érection en marquisat par la réunion de la justice des Essarts à celle de Rambouillet, « attendu que dans ledit lieu de Rambouillet y a... prison où les délinquants peuvent être retenus en sûre garde et prétoire accommodé de halle et marché ordinaire. La justice y peut être exercée et administrée avec plus de sévérité, dignité et sûreté que dans les lieux champêtres de ladite châtellenie des Essarts ».

Ainsi rien n'était changé par la qualité de marquisat que recevait Rambouillet, sauf que les délinquants des Essarts seraient jugés à Rambouillet.

CHAPITRE XVII

EMBELLISSEMENTS DU CHATEAU DE RAMBOUILLET

Le duc de Montausier, marquis de Rambouillet. — Julie d'Angennes. — Charles de Sainte-Maure naquit en 1610. A trente-cinq ans, il épousa Julie d'Angennes. Les titres et emplois s'accumulèrent sur sa tête ; en voici le résumé d'après le P. Anselme · « duc de Montausier, marquis de Rambouillet et de Pisani, comte de Berkeim (Alsace) et de Talmond-sur-Gironde, baron de Salles et de Puigné, seigneur des Essarts et du Breuil-Bernard, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Louis, dauphin de France, fils unique du roi Louis XIV, premier gentilhomme de sa chambre et maître de sa garde-robe, gouverneur des provinces d'Angoumois, de Saintonge, de Normandie, lieutenant-général de la Haute et Basse-Alsace et gouverneur particulier des villes de Rouen, Dieppe, Caen et Pont-de-l'Arche. Fut d'abord connu sous le nom de baron de Salles et commença ses premières armes à Rosignan sous son frère aîné ; se trouva au siège de Casal, puis à l'attaque de Brissac, en Alsace, se distingua à la bataille de Cerné, où il prit trois étendards aux ennemis, servit seul de maréchal de camp dans l'armée que commandait le maréchal de Guébriant. Dans les guerres civiles, pendant la minorité de Louis XIV, il maintint dans l'obéissance la Saintonge et l'Angoumois, dont il avait le gouvernement; demeura inébranlable dans son devoir et après avoir rejeté avec une fidélité inviolable les propositions qu'on lui fit pour l'attirer dans le parti des rebelles, il chassa les ennemis des places de Saintes, de Taillebourg et de Talmond, et les ayant poursuivis quoique inférieur en nombre, il défit une partie de leur armée à Montauçay, sans que les blessures qu'il reçut au bras gauche et dont il demeura estropié ralentissent l'ardeur avec laquelle il combattait. Il fut reçu chevalier des ordres le 31 décembre 1661, et le roi, qui avait érigé pour lui en marquisat l'an 1644 la baronnie de Montausier, l'érigea en duché-pairie par lettres du mois d'août 1664, enregistrées au Parlement de Paris, le roi séant, le 2 décembre 1665.

Il fut fait gouverneur de Monseigneur le Dauphin l'an 1668 et ensuite gouverneur de Normandie. Mourut à Paris le 17 mai 1690, âgé de 80 ans, dans la réputation d'une rare probité et d'une grande érudition.

Il fut enterré aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

Julie-Lucine d'Angennes avait trente-huit ans lorsqu'elle se maria le 13 juillet 1645. Elle fut gouvernante du Dauphin et première Dame de la reine ; mais c'est le sceptre qu'elle avait tenu, après sa mère, à l'Hôtel de Rambouillet, qui a immortalisé son nom.

« Après Hélène, il n'y a guère eu de personne dont la beauté eût été plus généralement chantée. Cependant ce n'a jamais été une beauté. A la vérité, elle a toujours eu la taille très avantageuse. On dit qu'en sa



Portrait de Julie d'Angennes

jeunesse elle n'était point trop maigre, et qu'elle avait le teint beau. Je veux le croire, cela étant que dansant admirablement, comme elle faisait, qu'avec l'esprit et la grâce qu'elle a toujours eus, c'était une fort aimable personne ».

Elle ne voulait point se marier et son intention à cet égard serait restée inébranlable si le temps avait eu pour elle une pitié spéciale. Ce ne fut que pour échanger son état de *vieille fille* en celui de *jeune*

dame, qu'elle céda aux instances de Montausier. « Trois ou quatre ans avant de l'épouser, il lui envoya la Guirlande de Julie (1). C'est une des plus illustres galanteries qui aient jamais été faites. Toutes les fleurs en étaient enluminées sur du velin et les vers aussi écrits sur du vélin à la suite de chaque fleur » (2). Dix-neuf poètes avaient fait parler vingt-neuf fleurs.

Les noces eurent lieu à Rueil.

Julie d'Angennes mourut à Paris, le 15 novembre 1671, âgée de 64 ans, et fut enterrée aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

L'aîné de ses enfants était mort à trois ans, d'une chute.

L'autre, Marie-Julie de Sainte-Maure, avait épousé, le 16 août 1664, dans sa dix-huitième année, Emmanuel II de Crussol, duc d'Uzès, qui mourut en 1692. Elle succomba elle-même en 1695, âgée de 48 ans.

Réfection du château de Rambouillet. — L'on doit au duc de Montausier l'aile du château de Rambouillet donnant sur le quinconce. Elle est remarquable par la sculpture de ses boiseries. — Nous donnons une reproduction de celles du salon de cet appartement.

L'attention de M. de Montausier se porta surtout sur le dégagement de son château. Il ne lui fallut pas moins de quarante acquisitions de maisons et terrains enclavés dans le jardin, l'avant-cour et l'avenue du château, pour y avoir ses coudées franches. Il agrandit le parc, où l'on planta plusieurs allées de chênes et de châtaigniers. La grande prairie, sise derrière le château, fut coupée d'un grand canal. Du côté de Paris, en face de l'entrée, l'on traça une grande avenue avec quatre rangs d'arbres, au milieu de laquelle fut une *étoile* (3) à six grandes avenues, également de quatre rangs d'arbres.

Emmanuel II de Crussol, marquis de Rambouillet. — Ce domaine sort de la famille d'Angennes. — Charles de Montausier ayant vécu jusqu'à l'année 1690, son beau-fils Emmanuel II de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, etc., ne posséda que deux ans le marquisat de Rambouillet: mais sa femme, Julie de de Sainte-Maure, en eut la tutelle pendant trois autres années.

Ils avaient eu huit enfants dont quelques-uns étaient morts.

(1) L'original est entre les mains de Mme la duchesse d'Uzès.
(2) Tallement des Réaux.
(3) La Chasseuse.

Le domaine de Rambouillet, saisi féodalement sur les héritiers, fut adjugé par le Parlement à Fleuriau d'Arménonville, moyennant 140.000 livres et sortit de la maison d'Angennes qui le possédait depuis trois siècles.

Fleuriau d'Arménonville. — L'acquéreur de Rambouillet était marquis d'Arménonville, de Gas, de Houx, etc., conseiller d'Etat et intendant des finances. En 1701, le roi le nomma directeur général des finances. Ayant quitté Rambouillet en 1706, il finit ses jours au château de Madrid, près Paris, en 1728, âgé de 68 ans. Sa femme était née Jeanne Gilbert.

Le marquis d'Arménonville à Rambouillet. — Il n'est point donné à tous les mortels, même riches et puissants, de savoir jeter de l'éclat et de s'entourer de faste. C'est, au contraire, un art inné chez quelques individus sensibles aux couleurs vives, aux contrastes, au bruit, plus qu'à l'esthétique. M. d'Arménonville fut de ceux-là. Aussi, sous son gouvernement, le château et le parc de Rambouillet perdirent complètement leur ton campagnard qu'avaient atténué déjà les embellissements ordonnés par M. de Montausier. A l'intérieur, des objets d'art et des meubles somptueux augmentèrent le mobilier qu'avait laissé celui-ci. Partout des tableaux et des dessus de porte : 17 dans le grand salon, 14 dans la grande salle, outre le portrait de François Ier ; deux grands plans du domaine, dans son cabinet. Les appartements furent garnis de tables de marbre et de guéridons ; de consoles chargées de porcelaines ; de fauteuils recouverts de tapisseries de Perse, de la Savonnerie, de petit point ou de maroquin. Dans le parc, s'accumulèrent les bancs de pierre, les statues, les orangers, et l'illustre Le Nostre vint, dit-on, donner son avis pour leur disposition.

Il y avait huit statues de marbre (1) ; neuf *termes* également de marbre, sur des dés de pierre ; deux grandes *figures* couchées avec leurs piédestaux en pierres de liais. Ces deux dernières, œuvres de Fremin, furent placée à l'embarcadère du grand canal, aux extrémités duquel on mit deux sphinx, de Mazières. De ce sculpteur, le parc eut encore un groupe de Latone avec ses enfants et des moulages de statues antiques.

Le Gros fournit trois statues de pierre. Au total, la dépense en ornements de cette nature s'éleva à 36.166 livres.

En agrandissement de son domaine, Fleuriau d'Arménonville

(1) De 5 pieds de haut, valant chacune 800 livres.

acheta : la Pommeraie, Vilpert, la Renardière et le Châble, comprenant plus de trois mille arpents de bois et bruyères ; puis la seigneurie d'Epainville, à Sonchamp ; le fief de la Motte, à Rambouillet et plusieurs maisons. Enfin un bail à long terme mit entre ses mains tous les biens que l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (1) avait à Sonchamp.

A l'extérieur du château, aucune réparation n'avait été nécessaire que la reconstruction de deux ou trois frontons aux lucarnes de l'étage supérieur et de cinq cheminées que le vent et la foudre avaient renversés, en 1698. Tout était resté en bon état, après M. de Montausier, même la basse-cour attenant au château et composée d'un colombier, écuries, greniers et remises de carrosses, d'un logement pour le portier, d'un grand portail au-dessus duquel était un pavillon..., le tout couvert de tuiles.

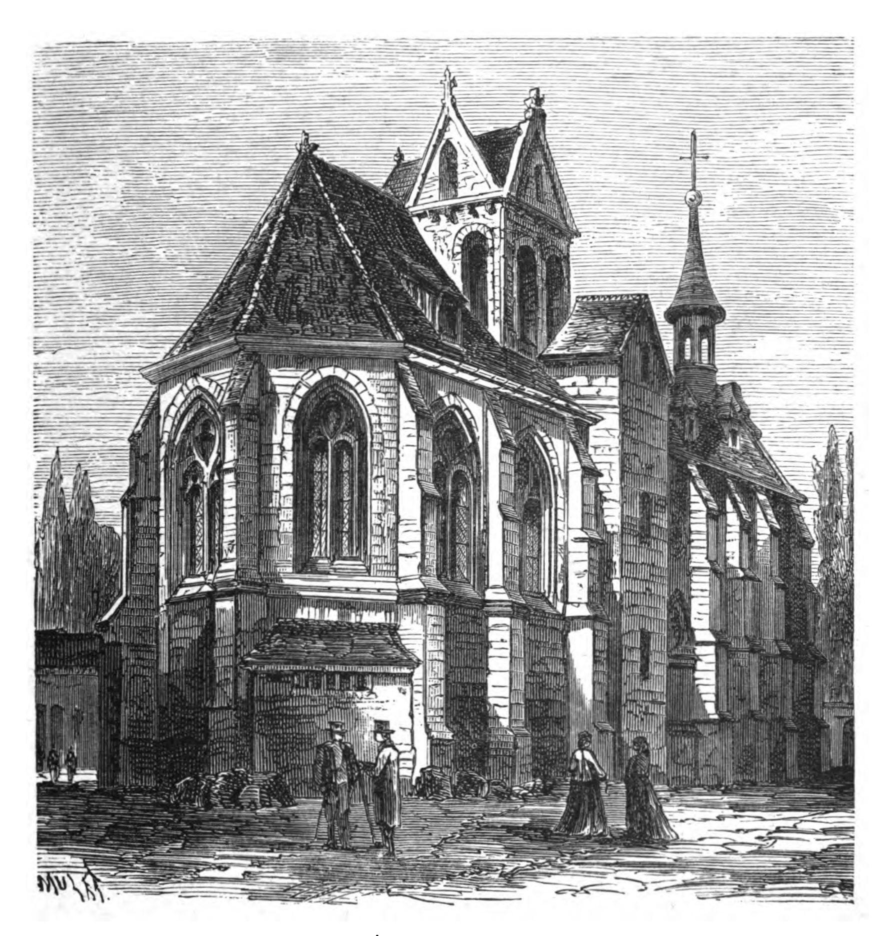
A cette description des choses, il faudrait joindre la relation de quelques-unes des fêtes que le marquis d'Arménonville donna à Rambouillet. Nous regrettons de manquer de documents pour le faire.

Agrandissement de l'église de Rambouillet. — Par contre, nous savons que le 8 mars 1705, il acheta à l'église de Rambouillet des biens dont il avait besoin pour son parc. D'après les termes du marché, le marquis d'Arménonville se chargea des frais de réparations que nécessitait l'église. Travaux qui furent assez considérables et surpassèrent de 1,650 livres le chiffre convenu. On croit qu'il faut comprendre, dans ces réparations, l'agrandissement de l'ancienne église, qu'on reportait approximativement au début du XVII[e] siècle. Le portail fut reconstruit et avancé de plusieurs mètres.

Le marquis d'Arménonville bâtit en même temps la ferme de Mocque-Souris, au fond du parc.

Rambouillet cesse d'être vassal de Rochefort. — M. d'Arménonville sollicita du prince de Guéménée, comte de Rochefort, la distraction du marquisat de Rambouillet de la mouvance de Rochefort, pour être mis et porté dans la mouvance directe du roi. Ce consentement fut accordé par le prince de Guéménée, le 3 décembre 1705, à la condition, entre autres, que le comte de Rochefort et ses successeurs pourraient poursuivre le cerf à chiens courants, sur les terres de Rambouillet lorsqu'il serait lancé sur les terres de Roche-

(1) Ou abbaye de Fleury.



ANCIENNE ÉGLISE DE RAMBOUILLET

(Cliché du *Monde Illustré*)

fort, sans être tenus de rompre les chiens et sans que le seigneur de Rambouillet les puisse rompre, reconnaissant le prince de Guéménée avoir été satisfait par M. d'Arménonville, de la somme convenue pour ladite distraction. » (1)

On voit que ce fut seulement au commencement du XVIII[e] siècle que Rambouillet entra dans la dépendance *directe* du roi.

Origine du nom de la « rue de Rambouillet », à Paris. — Le marquis d'Arménonville acquit, dans le temps qu'il possédait Rambouillet, un terrain marécageux sis au faubourg Saint-Antoine. Ce terrain reçut le nom de *marais* de M. de Rambouillet. Transformé en partie en culture maraîchère, il fut l'occasion de plusieurs procès entre la marquise d'Arménonville et ses locataires.

An moment de son acquisition par Amelot, il y eut un nouveau procès. Mais depuis que le marquis d'Arménonville était mort, son nom ne pouvait plus servir à désigner le marais. On disait donc simplement *marais de Rambouillet.* Et quand une rue fut tracée sur l'emplacement du marais, on l'appela, elle aussi, rue de Rambouillet. Elle appartient maintenant au XII[e] arrondissement de Paris,

Fleuriau d'Arménonville revend Rambouillet. — Fleuriau d'Arménonville ne jouit pas longtemps des améliorations apportées à son domaine de Rambouillet. Dès 1706, il le vendit moyennant 450,000 livres à Louis-Alexandre de Bourbon, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan. Il est à présumer que le marquis de Rambouillet cédait à une demande du prince, qui avait connu Rambouillet après l'acquisition d'Epernon (1698) par sa mère.

---

(1) A Duchemin, *Notice sur Rambouillet.*

CHAPITRE XVII

LES YVELINES AU XVIIe SIÈCLE.

LOUIS XIV CÈDE MONTFORT EN ÉCHANGE DE CHEVREUSE

Abbaye de Clairefontaine. — L'abbaye de Clairefontaine offre à l'histoire quelques faits intéressants au XVIIe siècle. D'abord la mutation de 1627, par laquelle l'abbé De Boutin, ayant formé le dessein de faire observer dans son abbaye la règle étroite de saint Augustin, remplaça les chanoines réguliers qui y étaient par des ermites déchaussés. Dès l'an 1640, cette réforme cessait, et les chanoines rentraient à Clairefontaine.

Un concordat du même abbé De Boutin, signé également en 1627 (27 février), eut de plus graves conséquences et dura autant que l'abbaye même. L'abbé, qui comme tous ceux de son époque n'était qu'un bénéficier nommé par faveur royale, s'y engagea à fournir aux douze religieux de Clairefontaine une pension de 1,200 livres et le sel, se réservant d'affermer, à son profit, le temporel de l'abbaye. Les moines se chargeaient de tous les services religieux. Il résulta de ce concordat, pour l'abbé, un bénéfice de mille livres par an ; mais dans la suite, ce bénéfice fut beaucoup plus considérable pour les abbés ses successeurs, tandis que cent livres par an se trouvèrent insuffisantes pour la nourriture et les besoins de chaque chanoine. De là, des récriminations et des procès qui remplissent l'histoire de cette abbaye au XVIIIe siècle. En 1693, la location des droits et biens de Notre-Dame de Clairefontaine s'élevait déjà à 3,000 livres et 6 chapons gras. Le bailleur, Nicolas Vallée, s'engageait à verser 1,200 livres à la maison conventuelle, et le reste, 1,800 livres, à Mgr Michel de la Roche, abbé, en son domicile, à Paris. Dans le bail, nous lisons la liste interminable des biens de l'abbaye. Nous allons en donner le résumé pour satisfaire la curiosité de ceux de nos lecteurs qui apporteraient une attention particulière à l'histoire de Clairefontaine.

« ..... Le revenu temporel de la dite abbaye de Clairefontaine, appartenances et dépendances consistant au logis du fermier, en la basse-cour, granges, étables, bergerie, jardin où il y a un canal d'eau, autre jardin devant le logis abbatial et un clos planté d'arbres fruitiers. Plus un colombier à pied dans la haute cour que

le dit preneur tiendra en bon état de toutes réparations et bien garni de pigeons pour le rendre à la fin du présent bail en bon état et garni de 20 douzaines de pigeons ou plus s'il se peut. Plus un moulin à eau à faire farine étant en la dite haute cour (à la réserve seulement du logis abbatial de la haute cour, des écuries et bâtiments, le tout étant dans la haute cour, qui ne sont compris au présent bail.) — Item, plusieurs terres sablons, savoir: en la verrerie, deux pièces, l'une de 14 arpents, l'autre de 12 arpents; au moulin, 10 arpents; à la Garenne, 7 arpents; aux Bréviaires, 22 arpents en six pièces; aux Mardollets, 28 arpents en 2 pièces; au Coulombier, trois arpents, et à la Vigne de laVerrière, 2 arpents.

Plus deux cents arpents ou environ de terres sablons en friches ou bruyères servant de pâturage ; 20 arpents de prés proche l'abbaye, y compris le pré de la fontaine claire.

Plus 9 arpents de prés sis en la prairie de la Verrerie ;

Plus le canal et l'étang de la Croix, lequel étang le preneur pourra faire dessécher et mettre en herbages ;

Plus la Garenne devant la porte de ladite abbaye et autres terres de trois arpents à laisser en garenne, pour la faire peupler de lapins si bon lui semble et en recevoir les revenus, et à la fin dudit bail reprendre les lapins qui s'y trouveront sans pouvoir pendant son bail couper aucun gros bois dans ladite garenne ;

Plus l'étang à la garenne de la Verrerie pour s'en servir en l'état qu'il est;

Plus le moulin à eau, sis audit Clairefontaine, en ce qui dépend de l'abbaye et non compris le droit du curé, lequel moulin sera rétabli et remis en bon état pour y piler du tan ;

Plus une petite maison dans le village, vis-à-vis le canal de la Croix; la ferme de la Voisine, avec le moulin Cardet ci-devant affermé 140 livres par an; les censives en argent, volailles, lots et ventes, et autres droits seigneuriaux audit Clairefontaine ; un arpent de vigne en friche au vignoble de Saint-Arnoult, le tiers des dîmes de Jumeauville affermés trois cents livres par an ; les censives en argent, volailles, grains, rentes, lots et vente et autres droits seigneuriaux de la terre et seigneurie de la Grange Saint-Clair, en la paroisse de Pecqueuse, y compris les redevances et droits à prendre par le sieur Desmarais;

Plus 18 septiers de terre ou environ au terroir de la Malmaison, près Saint-Arnoult;

Plus 3 arpents un quartier et demi de pré en la paroisse de Rambouillet, ci-devant affermés 110 livres par an;

Plus dix livres cinq sols de rente à prendre sur la maison de la

Coudrelle, appartenant à la succession de la dame Laignol; trois livres de rente sur une autre maison appartenant à la nommée Goupy, mariée à Michel Verger;

Six livres de rente due par Claude Modart et sa femme ou leurs ayants-cause, à cause d'une maison et héritages sis sur le chemin de la Celle à Saint-Rémy, bâillés à la dame Laignol, les héritages contenus aux trois articles précédents assis en la prairie de Clairefontaine;

Plus deux maisons et dix arpents d'héritage ou environ, sis au village de Moutiers, près Bullion, ci-devant affermés 28 livres;

150 livres de rente par an au jour de Saint-Martin par les religieux de ladite abbaye comme de... (2 mots illisibles) de la terre de Corbet sise en la paroisse des Bréviaires;

Plus la terre et seigneurie de Jallot, sous Dourdan, donnée à bail emphytéose à Louis Jonet et sa femme, moyennant 80 livres de redevances, outre quatre septiers de blé par an donnés aux héritiers Thibault dont ledit Jonet et sa femme sont chargés d'acquitter ledit sieur bailleur;

Plus un muid de blé froment mesure de Rambouillet et des Essarts à prendre chaque an à la Saint-Martin;

Dîme sur les grosses dîmes de la paroisse des Bordes, les grosses et menues dîmes de la paroisse de Roinville-en-Beauce, à la charge de payer sur icelle par ledit preneur aux religieux de Saint-Jean en la vallée de Chartres, cinq muids de grains...; au curé dudit Roinville, deux muids de grains dont l'un en froment et l'autre méteil, le tout mesure de Dourdan et y rendu, et desdits paiements rapporter quittance audit sieur bailleur; à la fin de chaque année payer aussi les droits si ancuns sont dus à la fabrique dudit Roinville;

Plus 2 muids de blé froment, mesure de Rochefort, à prendre sur le prieur-curé de Mainrobert; un grand muid de blé froment, de ladite mesure de Rochefort, à prendre sur le prieur-curé des Bréviaires;

Plus 6 septiers de grains, dont 4 en blé et 2 en avoine, mesure de Paris, à prendre sur le curé de Pecqueuse. Tous lesdits grains payables par an au jour de Saint-Martin...;

Plus un autre muid de blé froment et un grand septier de gros pois blancs, mesure de Montfort, pris sur le lieu avec la somme de 90 livres de rente par an sur le prieuré de Toiry;

Plus 240 arpents de bois et plus, desquels le preneur fera couper 20 arpents par an à commencer par la plus ancienne coupe, au mois de janvier de chaque année, dont la première coupe sera faite à la

charge de laisser dix baliveaux de... et chênes des plus beaux et convenables.

Le preneur a la charge de bien entretenir les bâtiments, etc. » (1). Quant à l'abbé, il n'en avait aucune charge ; pas même celle de surveiller les religieux, qu'il laissait aux soins du sous-prieur.

— Sur une pierre tombale qui existe dans l'église de Clairefontaine est gravé que : le 17 février 1645 décéda Nicolle Levelier ; religieux de ce couvent, né au diocèse d'Evreux, et qui avait 13 ans quand le roi François Ier mourut au château de Rambouillet l'an 1547...

Il faut conclure de cette inscription que le bon chanoine Levelier serait né en 1534 et aurait vécu cent onze ans, ce qui n'est pas commun.

Catherine Godard ; – le collège de Montfort ; — congrégation de Notre-Dame. — Catherine-Adrienne Godard de Barrisseuse fut la fondatrice de l'ancienne communauté de Rambouillet. Ce fut en 1686 que cette femme commença à se dévouer pour l'instruction gratuite des enfants pauvres de Rambouillet. Deux de ses amies s'associèrent à son œuvre, à laquelle elle consacra trente années de sa vie et dont elle assura l'avenir par son testament du 26 mars 1715. Elle laissait, pour la Communauté, sa maison de la rue des Juifs (rue de Paris) et quelques rentes qu'elle possédait sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Le comte de Toulouse dota plus tard cette école de deux cents livres de rente.

Plus mal partagé que Clairefontaine, que Sonchamp, que Gaseran, que Saint-Arnoult, que Rochefort, et que presque tous les villages des environs, Rambouillet n'avait point alors de maître d'école. Un humble maître de lecture et d'écriture ne trouvait pas à vivre dans ce bourg, où l'on professait la plus complète indifférence à l'égard de l'instruction.

A Montfort, il en était tout autrement.

L'on y avait toujours enseigné l'abécédaire et le latin, et longtemps les brevets d'institution avaient été donnés par l'abbé de Saint-Magloire. Son droit étant tombé en désuétude, les maîtres d'école se multiplièrent à l'excès, si bien que la municipalité décida que nul ne pourrait tenir école publique dans la ville que le *régent* qu'elle aurait choisi. Cette école fut souvent décorée du titre de *collège*.

Les enfants pauvres y étaient admis sans payer. En 1649, les filles

(1) Archives dép., Clairefontaine, carton n° 3.

eurent leur école aussi par l'arrivée à Montfort de la congrégation de Notre-Dame, qui y prospéra rapidement, preuve de l'attention que l'on donnait dans cette petite ville à l'éducation de la jeunesse.

Incidents et accidents à Montfort. — Nous reproduisons, d'après M. A. de Dion, quelques événements qui émurent Montfort au XVIIe siècle. — Louis Herpin était un tourneur en bois de Montfort voisin du rôtissier Jean Carpentier. Celui-ci, à cause de sa noble profession, portait épée et se prétendait habile à l'escrime. Il provoqua son voisin le tourneur à se servir de son épée pour tirer avec lui qui s'armerait d'un simple bâton, se croyant capable de parer tous les coups. Il fut embroché et le tourneur mis en prison; mais le rôtissier protesta contre l'emprisonnement de son voisin et demanda son élargissement. (5 oct. 1615).

— Plus tragique fut, en mars 1626, le résultat du duel dans lequel deux jeunes nobles trouvèrent la mort, soit que Rémon de Compans et Gédéon Le Breton se soient entretués, soit que suivant la stupide fureur de l'époque, le duel eût eu lieu égalcment entre les témoins. Mais le cardinal de Richelieu, qui voulait faire disparaître ces mœurs sauvages, avait fait publier des édits très rigoureux pour punir et flétrir les duellistes. Le procureur du roi au baillage requit cette flétrissure contre la mémoire des jeunes gens. Un arrêt du 19 mars 1626 les déclara dûments atteints et convaincus du crime de lèse-majesté « comme infracteurs sur le fait du duel : En réparation de quoi seront leurs corps privés de sépulture et attachés, par l'exécuteur des sentences criminelles, à une potence qui, pour cet effet, sera dressée sur la place Normande, lieu accoutumé de faire les exécutions de justice ; leurs biens confisqués, préalablement pris une amende de 400 livres, applicable à l'église de Saint-Pierre de Montfort et aux pauvres dudit lieu par égale portion. » (1)

— Le 4 juillet 1665, le prévôt provincial Pierre Anceaulme était tranquillement en train de dîner dans sa maison, avec sa mère et sa cousine, lorsque le seigneur et l'abbé de Villiers entrèrent, armés, suivis de gens qui portaient le cadavre d'un supplicié que l'exécuteur avait, disaient-ils, déposé sur leurs terres : « Tu es un fat et un coquin, dirent-ils au prévôt. Voilà ton cadavre; nous voulons qu'il dîne avec toi et te tienne compagnie. »

Qu'on juge de l'effroi des deux pauvres femmes, à qui Anceaulme dut cependant son salut, car sans leur intervention le seigneur et l'abbé l'eussent tué.

(1) A. de Dion, *Mém. Soch. Arch.*



LES YVELINES EN 1690

D'après la carte de Jallot, géographe ord. de S. M.

Le prevôt ne trouva personne parmi les nombreux officiers de justice de Montfort pour le protéger. « Le sieur de Goussainville, maire de Montfort, est seul venu, dit le procès-verbal, avec le greffier du baillage. »

Extraits d'une description de Montfort. — Une pièce datée de 1627 va nous fournir quelques nouveaux détails sur cette ville au XVIIe siècle.

« La ville de Montfort est bien édifiée... ; sont des chefs d'hôtels (maisons particulières) jusqu'au nombre de six ou sept cents...

« Il y a belle chapelle fondée à Mgr Saint-Blaise, et le jour de la fête, qui est le troisième jour de février, il y a marché et foire, et grande assemblée de peuple.

« En ladite ville de Montfort, il y a très belle église paroissiale, etc... ; il y a de très belles halles situées près de l'église ; il y a boucherie, et jusqu'au nombre de 24 étaux à boucher, qui valent de revenu 24 livres tournois ; il y a marché deux jours la semaine, le jeudi et le lundi ; il y a halles à blé et autres grains où sont vendues grandes quantités de grains... »

La ville était animée et le fut encore davantage au siècle suivant, bien que le château ait cessé d'être habité et tombât en ruines.

Derniers comtes de Montfort par engagement : Marie de Rohan ; — Louis-Charles et Charles-Honoré, ducs de Luynes. — En vertu de la vente faite par Bernard de Nogaret de ses droits à l'engagement du comté de Montfort, la duchesse de Chevreuse, Marie de Rohan, entra, en 1661, en jouissance des revenus de Montfort.

Après en avoir bénéficié pendant deux ans, elle les transmit à Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, né de son premier mariage.

Celui-ci, à son tour, en fit cession (1663) à son fils Charles-Honoré.

Tous ces seigneurs pratiquèrent la plus profonde indifférence à l'égard de Montfort ; mais non envers les trente mille livres que citadins et paysans payaient pour eux.

Le comté de Montfort est détaché de la couronne et érigé en duché. — En 1692, le duc de Luynes se vit obligé de céder à Louis XIV son duché de Chevreuse dont dépendait le parc de Versailles. Le roi lui donna en échange la nue-propriété du comté dont il avait déjà l'usufruit.

MM. de Pontchartrain, d'Aguesseau, Chamillart, etc., expertisèrent les deux domaines et fixèrent à 13,214 livres 4 sous 6 deniers l'indemnité que payerait le roi pour cet échange.

Le comté de Montfort était évalué à un profit annuel de 36,304 livres 4 sous 10 deniers. Dans le contrat d'échange, on lit : « ... consistant ledit comté de Montfort en masures des châteaux ruinés de Montfort et de Saint-Léger, droits féodaux, droits de censives de lots et ventes suivant la coutume, même aux mutations par échange ; les rentes seigneuriales sur le village des Mesnuls et sur les seigneuries desdits Mesnuls, de Raconis, de Neuville, etc. ; les péages de Montfort, étalages et places des halles, mesurages des grains, étaux de bouchers, et péage de la Croix-Saint-Jacques ; geôles de Montfort : poids du roi ; péage, travers et geôle de Saint-Léger ; id. à Elleville ; — mêmes droits à Houdan qu'à Montfort ; prés, moulins, four et divers droits à Méré, Houjaré, Houdan ; — greffe et tabellionnage de Montfort, Houdan et dépendances ; 115 arpents de prés dans la vallée de Saint-Léger ; ferme proche le vieux château de Saint-Léger ; la ferme du Coin ; celle de la Chesnaye et dépendances ; le fief et maison de Saint-Léger ; l'Estang neuf ; censives du fief dit Chastelain ; emplacement du moulin à foulon ; la forêt de Montfort consistant en 12,437 arpents, desquels il y a 4,143 arpents en plaines, bruyères et terres *ingrates*, 4,752 arpents en bois taillis, 3,542 arpents en futaies ou réserves parmi lesquels il se trouve 1000 arpents de routes ou places vides... » (1 février 1692).

En prenant possession du comté de Montfort, le duc de Luynes reconnaissait devoir pour chaque année :

Au chapelain de Saint-François de Montfort, 6 septiers de blé mouture, plus 6 livres 6 sols ;

Au prieur de Saint-Laurent, 1 septier de blé mouture, plus 12 sols 6 deniers ;

A l'administrateur de l'Hôtel-Dieu de Montfort, 13 livres.

Il les acquitta scrupuleusement. Cependant il s'éleva bientôt de la part du roi des contestations. De nombreuses erreurs avaient été commises dans l'estimation des deux parts à échanger. Des sommes reçues indûment par le duc de Chevreuse furent estimées à 188,000 livres. Ce fut 567,000 livres, après la révision totale de la valeur des terres et des revenus, que le duc se trouva contraint de reverser au roi. Pour se procurer tant d'argent, il se vit dans l'obligation de vendre la forêt de Montfort.

Principaux seigneurs. — *Gaseran* : Elisabeth de Prunelay épouse, en 1653, Le Bouteiller de Senlis et lui porte Gaseran. Elle mourut en 1669 et son mari en 1693. Leur fille avait épousé le marquis de Rothelin, dont une fille qui se maria au marquis de Béthune. — 1693, le marquis de Béthune hérite de Gaseran.

Les Bordes appartiennent avec Bullion et Bonnelles à Charles d'Uzès. — En 1698, Phélipeaux, comte de Pont-Chartrain, seigneur des Bordes.

Gambais : 1651, Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, reçoit Gambais du roi à la condition de dédommager Antoine de Bordeaux qui en était seigneur engagiste.

En 1670, J.-B. Vallot. — 1690, Louis de Nyert.

Gambaiseuil : Demoiselle Geneviève de Massé, dame de Gambaiseuil. En 1691, elle épouse Le Vaillant, seigneur de Chandenay.

Bréviaires : Jean Estienne, conseiller du roi, achète le Mas, en 1653, à Réné Le Maistre. — Son fils Guillaume Estienne en hérite. — Le Mas est saisi sur la veuve de celui-ci et vendu au profit de ses fils mineurs, François et Charles, à Jean Estienne. — Repris par eux, le Mas est vendu, en 1698, à Henriette Marpon.

Richard Marpon, seigneur des Bréviaires et de Olande, 1655. — Sa fille Henriette Marpon acquit le Mas et eut pour époux Louis Gilbert, président de la Cour des Comptes.

Le Perray : La famille Habert de Montmort possède Montmort, le Ménil-Habert, le Perray et Auffargis. — 1680, Bernard du Rieu a Auffargis et Le Perray.

Condé et Bourdonné : 1670, Cocherel, seigneur de Bourdonné et grand bailli de Montfort. — 1683, 1693, Malo, seigneur de Condé et de Bourdonné.

— 1651, Alexandre d'Elbée, seigneur de la Reverdie, a Sonchamp.

— 1652, Claude Marin, curé de Montfort.

— 1659, de Fitte, curé de Sonchamp.

— 1669, Alain de Garsaud, capitaine du haras royal de Saint-Léger, reçoit la jouissance viagère du château de Saint-Léger.

— 1663, Jean Thourette, grenetier de la gabelle de Montfort.

— 1690, Gui Hautemps, bailli de Rambouillet.

Faits divers. — Jean de Noël obtient le privilège d'une carriole publique entre Montfort et Paris. Départ de Montfort : lundi et vendredi ; retour mercredi et samedi. — Prix : 30 sous par personne.

— M. de Binanville ajoute une habitation à la vieille tour de l'Artoire et compose de la sorte un château qu'il enrichit d'un parc.

— 1679, Louis Le Villain, curé de Saint-Léger, cède cette cure à Guillaume de Fontaine moyennant une rente viagère de 500 livres.

— 1682, l'église des Bréviaires a une chapelle annexe à la Grange-du-Bois ; une chapelle existe à la Villeneuve, près Rambouillet.

— 1684, Claude Mayart, curé du Perray, donne sa démission en faveur de son neveu du même nom.

— Le prix moyen du setier de blé, à Chartres, dans les années qui précèdent 1682, est 8 livres 10 sols. En 1661, il était monté à 18 livres 15 sols.

A partir de 1682, nous avons le prix du blé sur le marché de Rambouillet, mesure locale :

1682	—	7 livres	13 sols, le setier.		
1684	-	12	—	15	
1685	—	6	—	18	
1686	—	7	—	5	
1691	—	6	—	12	
1693	—	17	—	10	
1694	—	29	—	15	

Hiver pourrissant ; jamais le blé n'avait été si cher. Les 29 livres 15 sous du setier de blé, en 1694, représentent au moins 120 francs d'aujourd'hui.

1695	—	11 livres	5 sols.			
1696	—	7	—	2	—	etc.

— En 1698, le comte de Pontchartrain fonde l'hôpital des Bordes.
— Messire Zachée Salmon, par testament (1695), laisse 1000 livres aux pauvres de Montfort.

CHAPITRE XVIII

DUCHÉ DE RAMBOUILLET. — LE COMTE DE TOULOUSE

Rambouillet érigé en duché-pairie. — Voici le fait capital de cette histoire, l'érection de Rambouillet en duché : la réunion d'un marquisat, de cinq châtellenies et de onze paroisses en un même domaine dont Rambouillet devient la tête. Evènement considérable, qui déplace l'attention des populations de la contrée et assure la prédominance définitive de Rambouillet, malgré l'importance que gardera encore Montfort pendant le XVIIIe siècle ; mais évènement malheureux pour la région en général, parce que Rambouillet n'y trouvera pas autant de profit que les campagnes environnantes de ruines.

De nouveaux châteaux vont tomber ; ceux qui connaissaient déjà l'abandon sont perdus sans remède ; aucune place ne sera laissée aux initiatives particulières par la concentration de la propriété en une seule et puissante main. Par contre, Rambouillet aura une cour, presque royale, qui sera assurément favorable à son développement, mais qui n'était pas indispensable pour en faire une ville : sa position sur une grande route à égale distance de Chartres et de Versailles ; sa situation centrale dans les Yvelines ; ses foires et son marché ; son château enfin assuraient suffisamment l'avenir ; sans compter que Rambouillet eût profité de la prospérité de Gazeran, de Poigny, de Saint-Léger, etc., si elle se fût maintenue au milieu des progrès de la société, au XVIIIe SIÈCLE.

Quelques auteurs de *Notices* se sont réjouis de la formation du duché de Rambouillet, à cause de la joie qu'ils éprouvaient à la pensée d'avoir à parler d'un grand domaine, oubliant que cet évènement fut cause du maintien des privilèges et des droits seigneuriaux dans toute leur rigueur, jusqu'à la veille de la Révolution ; oubliant la perte d'établissements utiles, tels que le haras de Saint-Léger, sacrifiés au plaisir d'un prince. Heureusement, pourtant, les ducs de Rambouillet furent charitables.

Nous avons indiqué à la fin du chapitre XVI, comment le comte de Toulouse connut la forêt de Rambouillet. Elle le charma à ce point qu'il voulut la mettre tout entière en sa possession. Alors commencèrent une série d'acquisitions :

Février 1706, de Fleuriau d'Arménonville : le marquisat de Ram-

bouillet, avec les bois de la Pommeraie et de Vilpert, et les terres de la Renaudière et du Châble ;

15 juillet 1706, du comte d'Angennes : la châtellenie de Poigny et ses dépendances ;

15 juillet 1706, du marquis d'Antin : une partie du duché d'Épernon : 5710 arpents de bois, divisés en dix-huit coupes et dits *tailles d'Epernon* ; deux fiefs dans la paroisse d'Hermeray et sept dans la paroisse d'Orphin ;

29 décembre 1706, du duc de Chevreuse : la châtellenie de Saint-Léger et la forêt de Montfort; d'une superficie de 12.695 arpents « qui sera dorénavant appelée forest de Saint-Léger », pour le prix de 841.246 livres ;

14 juillet 1707, du marquis de Bullion : le fief de Montlouet, en la paroisse du Perray ;

12 juin 1708, de M. d'Arménonville : la terre de Guiperreux ;

Le 5 septembre 1708, du marquis de Béthune : la châtellenie de Gazeran et six fiefs mouvants de Gazeran : les Rôties, Batonceau, le Breuil, Hédevilliers, la Bretonnière et le Buissonnet ;

Enfin, le 12 juin 1710, de la dame de Fitte : la terre de Poyers, en la paroisse d'Orphin.

Or, disent les Lettres royales, signées en mai 1711, « toutes ces acquisitions étant contiguës et se joignant les unes aux autres et composant un domaine considérable... avec plus de 28,000 arpents de bois et bruyères ; plusieurs *beaux droits*... Nous avons résolu de réunir toutes lesdites acquisitions... en un seul corps de fief et de l'ériger en duché-pairie. »

Pour être tranquille dans ses biens, le comte de Toulouse fit, de sa propre volonté, saisir son marquisat de Rambouillet et, plus tard, sa châtellenie de Saint-Léger, par Eloi Hubert, marchand de Paris. Le prétexte était un obligation non payée, montant à 15,000 livres ; en réalité, c'était une manière de purger les hypothèques.

La conséquence de cette érection en duché-pairie du domaine de Rambouillet était sa distraction totale du comté de Montfort.

Droits du duc de Rambouillet. — Les *beaux droits* dont parlent les lettres-patentes de Louis XIV étaient en première ligne : les censives, les droits seigneuriaux et féodaux, sur lesquels nous avons donné plus haut des explications.

En outre : les droits de mesurage des grains, d'étalage au marché et à la foire, d'aunage, de vérification des poids et mesures, péage sur les chemins, de travers sur la grande route depuis Gaseran jusqu'à Haute-Bruyère, de tabellionnage, de scel pour les contrats,

Les frais de justice à tous degrés et les amendes étaient au profit du duc, qui disposait encore de plusieurs offices qu'il vendait : office d'arpenteur, office de juré-vendeur et visiteur de porcs à Rambouillet, offices de syndics perpétuels des paroisses de Rambouillet, du Perray, des Essarts, de Gaseran, de Sonchamp et d'Orcemont.

La banalité du pressoir de Saint-Léger, celle du moulin à vent et du four de Rambouillet lui appartenaient. Ceux des habitants qui voulaient cuire leur pain chez eux et non le porter au four banal (situé à peu près en face de la Caisse d'épargne) devaient payer un abonnement. Et en échange de l'argent payé à tout propos au duc, que donnait-il à ses sujets? rien. Tout était pour son luxe : les corvées entretenaient les routes ; les églises et le clergé restaient à la charge des fidèles ; il n'y avait pas d'écoles.

Pour être si près de nous, comme ces temps ressemblaient encore au moyen âge, et comme ils préparaient forcément la Révolution !

Le comte de Toulouse agrandit le parc et le château de Rambouillet. — Par une première addition, le parc de Rambouillet s'accrut des 462 arpents du Parc-aux-Lapins ou Petit-Parc ; puis de 893 autres arpents, qui en portèrent la superficie à 2,400 arpents. La moitié environ en bois était entièrement close par un mur de 8,348 toises ou 16.270 mètres.

Le comte de Toulouse remplaça l'étang de Rambouillet par le Rondeau. Il élargit les filets d'eau qui se détachaient du canal et de la pièce d'eau, situés devant le château ; il en fit de nouveaux canaux autour des îles ; tandis que la rivière, rectifiée, devenait le long canal qui se termine où est maintenant la Laiterie.

Les fossés du château furent comblés et les ailes doublées par deux nouveaux corps de logis. La façade du fond fut réparée afin de s'harmoniser avec les nouvelles constructions, et un mur surmonté d'une grille fleurdelisée ferma l'entrée de la cour. Pour y pénétrer, s'ouvrit une grande grille armoriée, précédée de deux avant-cours, avec terrasse et nouvelle grille de clôture du côté de la ville.

Le parc reçut encore du comte de Toulouse une superbe plantation d'arbres et la forêt, des routes de chasse d'un développement évalué à 300 lieues. — Le comte de Toulouse se montrait digne fils de Louis XIV !

Louis XIV à Rambouillet : octobre 1712, juin 1713 (1). — « *Lundi, 3 octobre*... Mgr. le duc de Berry (2) partit de Versailles

(1) Extrait du Journal de Dangeau.
(2) Troisième fils du Grand Dauphin.

dès le matin, et vint courre le sanglier ici (à Rambouillet), et ne revint au château qu'après que le roi fût arrivé. Le roi arriva sur les cinq heures, ayant dans son carrosse Madame, M. le duc d'Orléans, Mme la duchesse d'Orléans et la duchesse de Brancas... Un peu après être arrivé ici, le roi passa chez Mme de Maintenon et y travailla avec M. de Pontchartrain.

« *Mardi 4.* — Le roi partit un peu après midi pour aller courre le cerf ; il fit une belle chasse, et trouva le pays beau et bien percé de belles routes. Il avait eu une bonne musique à sa messe, et l'eut encore à sept heures chez Mme de Maintenon. Avant la musique, il vit la curée qui se fit aux flambeaux, et avant la curée il avait travaillé avec M. Voisin (1)... J'appris hier en arrivant ici que cette terre avait été érigée en duché depuis quelques mois. On ne peut rien voir de plus magnifique que tout ce que l'on voit ici et pour les meubles et pour les équipages et pour la quantité de tables qui sont toutes servies avec un ordre merveilleux et une propreté surprenante. C'est M. le comte de Toulouse qui fait la dépense de tout, hormis de la table du roi.

« *Mercredi 5.* — Le roi, après la messe, alla voir les écuries, qu'il trouva magnifiques et remplies de beaux chevaux; M. le comte de Toulouse en a 250. Le roi ensuite alla se promener dans les jardins, et après dîner il alla tirer ; Mlles de Bourbon et de Charolais étaient à cheval avec lui. Mgr le duc de Berry était allé dès le matin tuer des faisans ; il en trouva beaucoup ; le roi en trouva beaucoup aussi, mais moins qu'à Versailles. Au retour de la chasse, le roi entra chez Mme de Maintenon à son ordinaire et y travailla avec M. de Torcy et M. Voisin séparément. Le roi dîne et soupe ici avec les princesses et les dames, et sa table est de 16 couverts, comme à Marly...

« *Jeudi 6.* — Le roi fut réveillé agréablement par l'arrivée de M. de Châtillon..., il apporte la nouvelle de la prise du Quesnoy... Après la messe le roi passa chez madame de Maintenon, où il travailla au remplacement des officiers généraux de la marine avec M. le comte de Toulouse (2) et M. de Pontchartrain (3)... Le roi alla l'après-dînée courre le lièvre avec les chiens de M. le maréchal Tallard, et au retour travailla chez madame de Maintenon avec M. Voisin.

« *Vendredi 7.* — Le roi se promena le matin, et l'après-dînée cou-

(1) Secrétaire d'État de la guerre.
(2) Il était grand amiral.
(3) Chancelier de France.


LOUIS ALEXANDRE DE BOURBON COMTE DE TOULOUZE AMIRAL DE FRANCE

rut le cerf; il fit une parfaitement belle chasse dans des pays qui lui plurent fort...

Samedi 8. — Le roi, après son lever, permit à M. de la Bourdonnais, intendant d'Orléans, de venir lui parler, quoiqu'il n'ait voulu voir personne à Rambouillet que ceux qu'il y avait menés. M. de la Bourdonnais lui parla quand il sortit de son cabinet pour aller à la messe; le roi savait déjà la mort de M. de Ribère, beau-père de M. de la Bourdonnais et S. M. lui dit : Je ne saurais vous donner une meilleure consolation de la mort de votre beau-père que de vous donner sa place. »

Le roi lui reparla encore après la messe... Le roi partit de Rambouillet à deux heures et demie et arriva ici (à Versailles) à cinq... »

(Journal de Dangeau).

Juin 1713, *lundi 26.* — «... Le roi partit à deux heures et demie de Versaillles, ayant dans son carrosse Mme la duchesse de Berry, Madame, Mme la duchesse d'Orléans et la duchesse de Saint-Simon. Mme la duchesse et les princesses ses filles sont venues à Rambouillet deux jours avant le roi... Mme la duchesse de Berry, outre sa dame d'honneur et sa dame d'atours, a amené ici Mme de Châtillon..., Mme de Rochepot..., etc. Madame a amené Mme la maréchale de Clérembault, etc. Mme la duchesse d'Orléans a amené Mme de Castries, etc. Mme de Maintenon a amené dans son carrosse Mme de Caylus et Mme de Dangeau, elle ne s'est pas bien portée en chemin, et a été fort incommodée en arrivant; cependant le soir il y eut une grande musique dans son antichambre. Mme la duchesse avait amené ici la duchesse de Duras, etc. Le roi alla se promener en calèche vers les 7 heures, et puis revint chez madame de Maintenon. Voici à peu près le nom de tous les courtisans qui sont ici : les maréchaux de Villeroy, d'Estrées et de Tallard, les ducs de Villeroy, d'Antin, de Charost et de Duras, le comte de Roucy, le marquis de Castries, M. de la Vrillière, M. de Maillebois, Livry, le grand prévôt, M. de la Chaise et moi. M. le duc du Maine (1) est du voyage et le comte de Saaros aussi.

« *Mardi 27.*— Le roi, après la messe, entra chez madame de Maintenon, qui avait assez bien passé la nuit; il y travailla avec M. de Pontchartrain; il n'y avait point travaillé hier qui était son jour. L'après-dînée, il alla courre le cerf avec ses chiens. Au retour de la chasse, M. Voisin, qui était demeuré hier à Versailles, vint dans le

(1) Fils naturel de Louis XIV; frère du comte de Toulouse.

temps qu'il se débottait; le roi lui demanda tout haut s'il n'avait point de nouvelles de Landau, il dit au roi qu'il n'en avait que du 20.... Il a un courrier auprès de M. de Villars qui ne reviendra que quand la tranchée sera ouverte....

« *Mercredi 28.* — Le roi, après la messe, entra chez madame de Maintenon, où il travailla avec M. Voisin ; il n'y avait point travaillé hier, qui était son jour. L'après-dînée, il alla courre le cerf avec les chiens de M. le comte de Toulouse ; un orage furieux qui vint au commencement de la chasse en troubla un peu le plaisir ; cependant on ne laissa pas de prendre le cerf. Mme la duchesse de Berry et les dames qui étaient à cheval avec elle furent mouillées à faire pitié, mais cela ne les dégoûta pas de la chasse. Il y a tous les soirs musique dans l'antichambre de madame de Maintenon, où les courtisans entrent, et le roi et les dames entendent la musique de la chambre...

« *Jeudi 29.* — Le roi, après la messe, entra chez madame de Maintenon, où il fit appeler M. de Torcy et M. Voisin, et travailla avec eux ; après dîner il courut le lièvre avec les chiens de M. de Tallard. Le soir, chez madame de Maintenon, il y eut musique ; il en a tous les jours à la messe ici, où il a fait venir quelques-uns de ses meilleurs musiciens qui concertent avec les musiciens du comte de Toulouse. Le roi, ce voyage-ci, a fait venir ses tables pour épargner une partie de la dépense à M. le comte, mais elle est encore grande, car on ne peut rien ajouter à sa magnificence....

« *Vendredi 30.* — Le roi dîna de bonne heure, et alla à trois grandes lieues pour courre le cerf avec ses chiens, mais on trouva buisson creux ; il revint sans avoir chassé. Le soir il y eut musique chez madame de Maintenon.... Il arriva hier à minuit un courrier de M. de Villars, et M. Voisin ne jugea pas à propos d'aller réveiller le roi qui venait de se coucher ; il lui a apporté ce matin à son lever la nouvelle. La tranchée a été ouverte à Landau, la nuit du 24 au 25 ; nous n'y avons perdu que 5 ou 6 hommes....

« *Samedi 1er juillet.* — Le roi partit de Rambouillet sur les trois heures et arriva ici (à Versailles), à cinq heures et demie... »

(Journal de Dangeau.)

L'appartement *du Roy*, chez le comte de Toulouse, était celui qu'avait fait construire le duc de Montausier et qui a été celui du roi Charles X.

Dans l'inventaire du mobilier de 1718, nous lisons :

APPARTEMENT DU ROI

La grande salle boisée.

Une grande carte avec sa bordure dorée représentant la terre de Rambouillet.

Le portrait du roy en manteau royal sur la cheminée.

Les portraits du duc et de la duchesse de Bourgogne, du roi et de la reine d'Espagne, avec cadres dorés au-dessus des portes.

Une table de marbre de Languedoc de 8 pieds de long sur 3 pieds de large sur son pied sculpté et doré.

Un clavecin du sieur Rukers, etc.

Une commode de noyer à 4 tiroirs pour le service des jeux.

24 chaises de noyer couvertes de peluche rouge cramoisie avec un galon de soie aurore cloué de clous dorés.

Une grille de feu garnie de deux vases de cuivre en couleur d'or, avec pelle, etc.

Une pendule avec support de bois sculpté et verni.

Etc.

ANTICHAMRRE DU ROY.

Une tenture de tapisserie en 6 pièces représentant l'histoire du roi de la Chine, sur 3 aunes et demi de haut, manufacture de Beauvais, faite par Behagle.

18 tabourets de bois doré couverts de tapisserie à petit point à fond d'or.

2 fauteuils de bois de noyer, couverts de peluche cramoisie avec galons de soie aurore et clous dorés.

Deux rideaux de croisées de tafetas vert.

Deux tables de marbre de brèche blanche de cinq pieds et demi de long sur leurs pieds de bois sculpté et doré.

Une glace sur la cheminée, de trois morceaux dont l'un fait le cin tre et les deux autres de 7 pieds 3 pouces de haut sur 4 pieds de large, avec son cadre de bois sculpté et doré.

Une autre glace de même grandeur.

Deux dessus de porte des sacrifices de Bacchus du sieur Corneille, dans des cadres de bois doré.

Un chandelier à 8 branches de bronze doré.

Etc.

CHAMBRE DU ROY.

Un bois de lit de noyer,.... couverture de ratine rouge cramoisie.

Le lit de la duchesse, de damas cramoisi de Gênes, composé de 2 grands rideaux sans tringles...

Huit fauteuils de bois noyer couverts du même damas avec un galon d'or.

Six ployants de bois de noyer, couverts de pareil, damas et galon.

Quatre portières de damas cramoisi avec galon d'or.

Une petite table de jaspe sur pied sculpté et doré.

Une table de marbre Serancolin de cinq pieds trois pouces de long sur son pied sculpté et doré

Deux grands guéridons sculptés et dorés.

Une glace sur la cheminée, en deux morceaux de 7 p. 1/2 de haut.

Une grande pendule sur son pied de marqueterie de cuivre à fond d'écaille ornée de bronze doré.

Quatre dessus de porte peints par Boulogne l'Aîné : les Amours d'Acis et de Galathée, l'Histoire d'Yo, l'Enlèvement de Proserpine, Neptune et Amphitrix.

CABINET DU ROY

Une tenture de tapisserie à petit point à fond d'or en 4 pièces avec des médailles au milieu représentant les princes et les princesses.

Un grand sofa de huit pieds de long sculpté et doré, garni de petit point.

Deux fauteuils et six tabourets sculptés, dorés et couverts de petit point.

Un bureau de marqueterie de cuivre à fond d'ébène garni de bronze doré.

Une glace de 10 pieds 10 pouces en trois morceaux.

Deux tableaux de Boulogne le Jeune, représentant deux chasses de Diane.

— Dans le garde-meuble qui occupait un pavillon, au-dessus des écuries, étaient resserrés quantité d'objets attribués à l'usage du roi ou de Mme de Maintenon.

Tels : « Un tapis, pour la table du Conseil chez Mme de Maintenon, de damas bleu ; bordé d'un galon d'or et doublé de tafetas bleu.

« Une petite table de noyer qui servait au cabinet de Mme de Maintenon; le dessus de sapin, avec un dessus de damas bleu cloué, etc. »

L'appartement de Mme de Maintenon était situé au premier étage, donnant sur le parc.

Le comte et la comtesse de Toulouse. — Fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, était né à Versailles le 6 juin 1678. A cinq ans, il avait reçut la charge de grand amiral de France ; à six ans, celle de colonel d'un régiment d'infanterie, et à douze ans, le gouvernement de la Guyenne. Il avait fait à 13 ans sa première campagne, en Flandres, qui lui avait valu beaucoup de nouveaux grades.

De 1704 à 1706, il s'était montré du moins digne de son titre d'amiral en combattant furieusement la flotte anglo-hollandaise, à la tête d'une flotte considérable (49 vaisseaux de ligne et nombre de galères). Cette bataille navale, dite de Malaga, lui avait fait donner, par le roi d'Espagne, la Toison d'or. Louis XIV l'avait élevé au rang de prince du sang; mais il n'ambitionna jamais de jouer un rôle dans la politique de l'Etat.

Le 22 février 1723, c'est-à-dire à 45 ans, il avait épousé Marie-Sophie-Victoire de Noailles, veuve depuis 1712 du marquis de Gondrin (petit-fils de Mme de Montespan et de son mari). « Son mariage ne devint public, dit la Biographie générale, que le 4 septembre suivant. La comtesse de Toulouse, belle, gracieuse, spirituelle, unissait aux charmes de la figure et de l'intelligence, les aimables vertus et la rare modestie de son époux. Ils vécurent surtout à Rambouillet; une gaieté piquante, au dire des contemporains, et de l'esprit sans affectation animaient leur petite cour. Le comte mourut à 59 ans, à la suite de l'opération de la pierre qu'il subissait pour la deuxième fois. Saint-Simon, qui ne pêche guère par la flatterie et l'éloge, a dit de lui qu'il était l'honneur, la vertu, la droiture, l'équité même. »

Née le 6 mai 1688, la comtesse de Toulouse continua à habiter Rambouillet jusqu'à sa mort, qui arriva en 1766.

En 1731, elle fit construire l'*hospice* ou plutôt l'hôpital de Rambouillet.

Inhumation du comte de Toulouse. — L'inhumation du comte de Toulouse se fit en l'église de Rambouillet, dans la chapelle de la Vierge, qui prit dès lors le nom de chapelle Saint-Louis. Cette cérémonie attira à Rambouillet les principaux princes du sang et les plus grands seigneurs, ainsi que le dénote l'acte de décès suivant :

« L'an mil sept cent trente-sept, le premier décembre est décédé très haut, très puissant et très excellent prince, son Altesse Sérénissime Monseigneur Louis Alexandre de BOURBON, Comte de Toulouse, pair et amiral de France, duc de Penthièvre, Châteauvilain, de Rambouillet, grand veneur de France, à l'âge de cinquante-neuf ans et demi, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et

d'Extrême-Onction, et a été inhumé par nous curé soussigné ce jourd'huy cinq décembre en Notre Eglise dans le prieuré de la chapelle de Saint-Louis, avec les cérémonies accoutumées, en présence de très haut, très puissant et très excellent prince son Altesse Sérénissime Monseigneur Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, de très haut, très puissant et très excellent prince son Altesse Louis Philippe, d'Orléans, duc de Chartres, et de très haut, très puissant et très excellent prince son Altesse Sérénissime Monseigneur Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, de très haut, très puissant et trés excellent prince son Altesse Sérénissime Monseigneur Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, de très haut, très puissant et très excellent prince son Altesse Sérénissime Monseigneur Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils de son Altesse Sérénissime feu Monseigneur le comte de Toulouse et en présence de très haut et puissant seigneur Monseigneur Louis de Pardaillan de Gondrin, pair de France, brigadier des armées du Roy, de très haut et puissant seigneur Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin, vice-amiral de France, de très haut et puissant seigneur, Monseigneur Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair et maréchal de France, grand d'Espagne, chevalier des ordres du Roy et de celuy de la Toison d'Or, de très haut et puissant seigneur Monseigneur Louis de Noailles, duc d'Ayen, capitaine de la première compagnie des gardes-du-corps du Roy, de très haut et très puissant seigneur Monseigneur Philippe, comte de Noailles, gouverneur de Versailles, colonel d'un régiment d'infanterie, tous parents de feu son Altesse Sérénissime, de Messire Charles de Tavneau, premier gentilhomme de S. A. Sérénissime Monseigneur le comte de Toulouse, lieutenant général des armées du Roy, inspecteur général de la cavalerie et des dragons, gouverneur des ville et château de Béthune, de Messire Louis-Jean, comte Daussefor-Coyen, lieutenant général des armées du Roy, gouverneur de Saint-Malo, premier écuyer de feu son Altesse Sérénissime, de Messire Charles-Félix de Poisvilain, chevalier de Frenay, capitaine des gardes de feue son Altesse Sérénissime et capitaine des vaisseaux du Roy, et de plusieurs autres seigneurs qui ont signé avec nous le présent acte.

« Signé :

« Louis d'Orléans, L. Phil. d'Orléans, Louis-Auguste de Bourbon, Louis-Charles de Bourbon, L.-J.-M. de Bourbon, le duc d'Antin, le marquis d'Antin, maréchal de Noailles, Louis de Noailles, duc d'Ayen, Philippe comte de Noailles, le duc de Lausun, le comte de Guéménée, le comte de Ropelmonde, le sieur Evêque de Saint-Brieuc,

député des Etats de Bretagne, le comte de la Rivière, député de la noblesse des Etats de Bretagne, de Beaunais Le For, député des Etats, Messire de la Boissière, trésorier des Etats de Bretagne, Farneau, le M[ln] Defrenay, l'abbé de Broglie, Ducambort et Laslier, curé. »

Voir la reproduction de leurs signatures.

Principaux seigneurs. — Bernard du Rieu, seigneur d'Auffargis et du Perray. — 1726, son fils, Jean-Louis du Rieu. — 1737, François du Rieu, comte d'Auffargis.

— 1706, Charles Gilbert, seigneur du Mas par sa femme Henriette Marpon.

— 1714, René Duval, seigneur de l'Artoire et de Malassis, vend ses biens au comte de Toulouse.

— 1701, Louis de Ponthieu, curé de Gaseran.

— 1731, Claude Tourette, bailli de Rambouillet.

Faits divers. — Pendant le séjour de Louis XIV à Rambouillet, en 1713, le duc et la duchesse de Berry vinrent se reprocher mutuellement leur inconduite devant le roi. Dans son emportement, le duc de Berry donna à sa femme un coup de pied, qui faillit la jeter à terre. Louis XIV, outré de la conduite de son petit-fils en sa présence, leva sur lui sa canne. Le duc et la duchesse de Berry se retirèrent.

— Par son testament, le comte de Toulouse laissait à l'église de Rambouillet 1000 livres de rente à prendre sur les revenus de son domaine.

— L'hôpital, bâti à Rambouillet par les soins de la comtesse de Toulouse, occupa à peu près la place de l'ancien Hôtel-Dieu. Ce fut le seul du Duché,

CHAPITRE XIX

LES YVELINES AU XVIIIe SIÈCLE

Juridictions à Montfort. — L'échange du duché de Chevreuse pour le comté de Montfort fit naître une difficulté « en ce que le baillage de cette dernière ville, devenu seigneurial, ne pouvait plus connaître des appels à la justice royale de Neaufle. Pour suppléer à cette incompétence, Louis XIV établit à Montfort un baillage royal auquel il attribua la connaissance des cas royaux, dans toute l'étendue du comté. On institua en outre un baillage ducal qui ne dépendait aucunement du premier et qui était du ressort du Parlement de Paris » (1).

Par suite des démembrements du comté de Montfort, la juridiction du grand Bailli se trouva réduite à peu de chose. Il tenait néanmoins ses assises quatre fois l'an. Son tribunal comprenait :

Avec le grand bailli ou lieutenant-général d'épée :
Un président ;
Un lieutenant-général civil et assesseur criminel ;
Deux conseillers ;
Un avocat et un procureur du roi ;
Un rapporteur ;
Six procureurs,
Deux huissiers ;
Un Greffier et deux notaires.

Comme ces magistrats étaient nommés par le duc de Montfort-Chevreuse, ils composaient en même temps le tribunal ducal.

Mais Montfort possédait d'autres juridictions :

La maîtrise des eaux et forêts, ayant : un maître particulier, un lieutenant, un procureur fiscal et un greffier ;

L'élection, composée de 59 paroisses, qui avait un président et un procureur du roi ;

Le grenier à sel pour 106 paroisses et qui avait aussi deux officiers du roi.

C'était uniquement à cette accumulation de magistrats et d'officiers, et non à son commerce, que Montfort devait sa nombreuse population, au XVIIIe siècle.

---

(1) Lhermitte, *Précis hist. de la ville et des seigneurs de Montfort.*

Signatures de l'acte de décès de

LOUIS-ANTOINE DE BOURBON, COMTE DE TOULOUSE

Aussi, lorsque la Révolution supprima tous ces emplois inutiles et ruineux pour le peuple, la population subit un violent mouvement de recul ; la ville perdit de son éclat. En réalité, ce n'étaient que les grugeurs qui partaient, entraînant avec eux ceux qu'ils faisaient vivre.

Leur luxe ne faisait plus briller Montfort, mais ceux qui constituaient le fond de la population et qui payaient ce luxe préféraient n'en plus avoir le spectacle que d'en avoir encore la charge.

Ducs de Montfort-l'Amaury. — CHARLES-HONORÉ D'ALBERT, duc de Luynes et pair de France, en faveur de qui fut érigé le duché de Montfort-Chevreuse, était né à Paris en 1646. En 1667, à la tête du régiment d'Auvergne, il participa aux sièges de Tournai, de Douai et d'Oudenarde : il fut blessé à Lille. Puis il suivit le roi dans la campagne de Franche-Comté. Devenu capitaine des chevau-légers, il combattit en Hollande. En 1691 et 1692, on le retrouve guerroyant en Flandres. Pair de France en 1688, il reçut du roi le gouvernement de la Guyenne en 1698 et mourut à Paris en 1712.



Ecu des Ducs de Montfort-Chevreuse

Il avait épousé le 3 février 1667, la fille aînée du fameux ministre de Louis XIV, Colbert. Jeanne-Marie Colbert eut 9 enfants.

HONORÉ-CHARLES d'ALBERT ne fut duc de Montfort que par la remise de ce duché que lui fit, de son vivant, son père (1688). Né le 6 décembre 1669, il n'était que le cadet ; mais son frère aîné mourut en 1672. Comme son père, il fut courageux capitaine. Blessé à Mons en 1691 ; cornette des chevau-légers de la garde, il combattit à Leuze, à Steinkerque, à Tongres, où il fut encore couvert de blessures. Capitaine

des chevau-légers après la démission de son père (1702), il fut bientôt fait maréchal-de-camp. Pendant deux ans encore, il resta à la guerre de Flandres. Le 13 septembre 1704, escortant un convoi, il fut blessé d'un coup de pistolet dans les reins dont il mourut le même jour « regretté de toute l'armée pour sa valeur et sa capacité », dit le P. Anselme.

Sa femme avait été Marie-Anne de Courcillon, fille du marquis de Dangeau. Mariée le 18 février 1694, elle mourut le 28 juin 1718 ayant eu quatre enfants.

Charles-Philippe d'Albert, leur fils aîné, eut Montfort, son grand-père étant encore vivant. Duc de Luynes et de Chevreuse-Montfort, pair de France, comte de Montfort et de Tours, baron de Rochecourbon, etc., il n'avait que 27 ans, à sa mort, en 1723. Il avait porté un des honneurs à la pompe funèbre de Louis XIV.

De sa femme Louise-Léontine de Bourbon-Soissons étaient nés trois enfants. L'aîné lui succéda.

Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Montfort-l'Amaury, puis duc de Luynes et de Chevreuse, prince de Neufchâtel, d'Orange et de Wallingrin (Suisse), pair de France, était né à Paris le 24 avril 1717. Il mérita plusieurs hauts grades dans l'armée, entre autres celui de colonel-général des dragons. En 1757, il reçut le gouvernement du vicomté de Paris.

Il mourut à Paris le 8 octobre 1771, après s'être marié deux fois. De sa seconde femme, Henriette-Nicole Pignatelli, il avait eu trois enfants.

Louis-Joseph-Marie d'Albert, le cadet, hérita des nombreux titres de sa famille par la mort de son frère, surnommé le *comte Dunois* (1758). Né en 1748, il vécut jusqu'en 1807. Il fut député de la noblesse de Touraine aux Etats-Généraux de 1789. Dès le 25 juin, il se réunit au Tiers-Etat. En 1803, il fut sénateur.

Sa femme fut Guyonne-Elisabeth de Montmorency-Laval, mariée le 19 avril 1768.

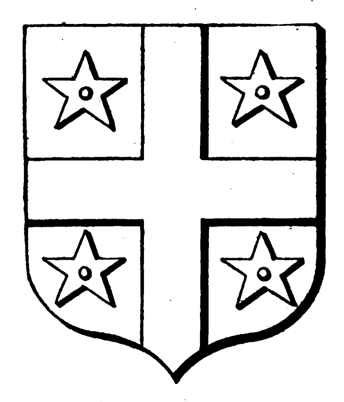
Ils eurent deux enfants.

— Ces seigneurs n'habitaient point Montfort dont ils avaient reçu le château en très mauvais état. Ils le laissèrent se ruiner lentement.

Comtes de Rochefort. — Louis VII de Rohan, l'aîné des enfants d'Hercules de Rohan et de Madeleine de Lenoncourt (voir chap. XV) fut comte de Rochefort, prince de Guéménée, duc de Montbazon, pair et grand veneur de France, seigneur de Coupevray et du Verger, à

cause de sa femme. Né le 5 août 1598, il mourut à Paris, le 19 février 1667, et fut enterré à Coupevray-en-Brie, dans l'église des Mathurins qu'il avait fondée.

« Le prince de Guéménée, dit Tallement des Réaux, a de l'esprit. J'ai ouï-dire à Darbo, savant garçon en théologie, que jamais homme ne lui avait donné tant de peine sur le Purgatoire. Il dit les choses plaisamment et ce qui étonne les gens que le fils et la fille de M. de Montbazon aient tant d'esprit. C'est une figure assez ridicule, et sans ordre ; on le prendrait pour un arracheur de dents. Il a une certaine vision de sentir tout ce qu'il mange, et, comme il a le nez



Ecu de Louis de Rohan, pair et grand veneur de France.

(D'azur à la croix d'or cantonnée de 4 molettes de même).

et la vue courte, il se barbouille fort souvent le nez, et il lui est arrivé en mangeant une omelette ou du potage d'en faire aller jusque sur son chapeau, soit que la main lui tremble ou qu'il songe à autre chose... On l'a accusé de poltronnerie... »

Et l'on avait fait à Paris une longue chanson sur lui. Il avait épousé, en 1617, Anne de Rohan, « une belle personne ». Elle mourut à Rochefort le 14 mars 1685, à 81 ans. Son corps fut apporté à Paris et enterré aux Feuillants.

Leurs deux enfants étaient :

1° Charles de Rohan.

2° Louis de Rohan, dit le chevalier de Rohan, grand veneur de France, décapité pour crime de lèse-majesté, 27 novembre 1674.

Charles de Rohan, comte de Montauban, puis du duc de Montbazon, pair de France, prince de Guéménée, etc., mourut près de Liège, l'an 1699.

Sa première femme, Jeanne-Armande de Schomberg, mariée le 10 janvier 1653, mourut le 10 juillet 1706, en sa 74e année.

Elle lui avait donné :

1° Charles de Rohan ;

2° J.-B. Armand de Rohan, dit le *Prince de Montauban*, mort de la petite vérole à Brie-Comte-Robert, le 4 octobre 1704, âgé de 47 ans.

Il avait épousé ensuite Charlotte Beautru de Nogent, dont il eut 5 enfants.

Charles de Rohan, prince de Guéménée, duc de Montbazon, pair de France, né au mois d'octobre 1655, prêta serment au Parlement le 30 juin 1692 et mourut en son château de Rochefort le 10 octobre 1727, âgé de 72 ans.

1re femme, Marie-Anne d'Albert, fille de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes et d'Anne de Rohan, mariée le 19 février 1678. Elle mourut à Paris le 20 août 1679, sans enfants, agée de 16 ans.

2e femme : Charlotte-Elisabeth de Cochefilet, fille unique du comte de Vauvineux et de Vaucelas. Mariée le 2 décembre 1679, décéda le 24 décembre 1715, âgée de 62 ans. Il leur était né 14 enfants.

L'aîné mourut jeune ; le cadet mourut en 1717 et le 3e, qui avait le titre de comte de Rochefort, fut chanoine de l'ordre de Sainte-Croix en Anjou.

Charles de Rohan, prince de Montauban, 5e fils de Charles de Rohan, duc de Montbazon, et de Charlotte-Elisabeth de Cochefilet. Naquit le 7 août 1693, fut lieutenant-général des armées du roi en 1743; gouverneur de Nimes. Il mourut à Paris, le 25 février 1767.

Sa femme était Catherine-Eléonore de Béthisy, mariée le 23 septembre 1722 (fille du marquis de Mézières). Elle mourut à Saverne, le 19 août 1767, ayant eu 4 enfants.

Charles-Jules-Armand, l'aîné, prince de Rohan-Rochefort et de Montauban, né le 29 août 1729, colonel d'un régiment de son nom, en 1745, gouverneur de Nîmes, lieutenant général des armées du roi en 1780, mourut en 1811. Il avait eu pour femme Marie-Henriette-Charlotte d'Orléans Rothelin, mariée le 24 mai 1762, fille du marquis de Rothelin. Quatre enfants leur étaient nés.

Tous ces Rohans demeurèrent à Rochefort. Le dernier de ces princes y édifia un nouveau château dont nous parlerons plus loin.

État des paroisses et population des Yvelines, vers 1738. — Un libraire de Chartres (Doublet) publia, en 1738, un Pouillé du

diocèse de Chartres, composé sur le même plan et d'après la même méthode que les Pouillés antérieurs.

Nous en extrayons ce qui intéresse les Yvelines :

TABLEAU DES PAROISSES

Cures.	Patrons.	Paroissiens.	Revenus.	Collateurs ou présentateurs.
Doyenné d'Epernon :				
Gaseran.				
Poigny.	La Vierge.	100	500 livres.	L'abbé de St-Magloire.
Rambouillet.	St-Lubin.	900	1200 —	Le prieur d'Epernon
Doyenné de Rochefort :				
Clairefontaine.	St-Nicolas.	120	350 —	L'abbé du lieu.
Rochefort.	St-Gilles.	350	700 —	Le seigneur.
St-Arnoult.	St-Nicolas.	800	850 —	L'archevêque de Paris.
Sonchamp.	St-Georges.	550	1800 —	L'ab. de St-Benoit-s.-L.
(Greffiers, annexe de Sonchamp).				
Doyenné de Poissy :				
Les Bréviaires.	St-Sulpice.	200	850 —	L'ab. de Clairefontaine
Les Essarts.	St-Corneille et St-Cyprien.	220	750 —	L'abbé de St-Magloire.
Le Fargis.	St-André.	250	850 —	Le prieur de Longpont.
Le Perray.	St-Eloy.	350	1200 —	L'évêque.
(Vieille-Eglise, annexe du Perray).				
Montfort.	St-Pierre.	1700	1000 —	L'abbé de St-Magloire.
St-Léger.		220	500 —	L'archidiacre du Pinserais.
Doyenné de Mantes :				
Bourdonné.	St-Martin.	200	700 —	Le prieur d'Argenteuil.
Condé.	St-Germain.	100	900 —	L'archidiacre.
Gambais.	St-Aignan.	350	1800 —	id.
Gambaiseuil.	Ste-Croix.	25	300 —	L'abbé de Grandchamp.

Pour compléter ce tableau, nous ajouterons La Celle-les-Bordes, d'après le Pouillé du diocèse de Paris, de 1767 :

La Celle. — Doyenné de Châteaufort. — Collateur : l'archevêque de Paris. — La paroisse comprend les hameaux : de la Villeneuve, des Bordes, de Ronqueux ; les fermes de la Noue et de la Vermandrie.

Groupement des paroisses par conférences :

Bourdonné, Condé, Gambais, Gambaiseuil : — dans la conférence de Houdan ;

Les Bréviaires, les Essarts, le Fargis, le Perray : dans celle du Tremblay ;

Montfort et Saint-Léger : — dans celle de Montfort ;

Poigny et Rambouillet : — dans celle d'Epernon ;

Rochefort, Saint-Arnoult, Sonchamp : — dans celle de Dourdan.

La liste des chapelles signale :

Saint-Cosme, à Gambais ;

La Vierge, au château de Bourdonné ;

La Vierge et Saint-Antoine-de-Padoue, au château de Gasеran ;

Saint-François, au château de Montfort ;

Saint-Avoye, à Montfort ;

Saint-Blaise, id., dans l'Hôtel-Dieu ;

Saint-Eloy et Saint-Mesme, à Montfort, près l'Hôtel-Dieu ;

La Madeleine, réunie à l'Hôtel-Dieu, à Rochefort ;

Sainte-Catherine-de-Riveray, à Condé ;

Saint-Fiacre, à Saint-Léger.

La plupart disparurent dans le courant du XVIIIe siècle ; la Révolution ferma celles qui restaient.

Prieurés :

Saint-Jean, à Montfort, réuni à l'archevêché de Paris ; collateur : l'abbé de Saint-Magloire ; revenu 1300 livres.

Saint-Nicolas, à Montfort, collateur : le seigneur du lieu, revenu 150 livres.

De Saint-Arnoult, réuni à l'archevêché de Paris, collateur : l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés ; revenu 1000 livres.

Saint-Jean-de-Houel-le-Bois, à Bourdonné ; collateur : l'abbé de Grandchamp ; revenu 150 livres.

Chanoines de Montfort :

« On me fera peut-être un crime, dit Donnet, de mettre ces bénéficiers au nombre des chanoines... Ils font l'office tous les jours, comme dans les cathédrales, et on les appelle vulgairement *chanoines*. »

Il raconte l'origine de cette compagnie qui est, nous l'avons dit, la fondation de la veuve d'André de Foix : six *prébendes* au nom de son défunt mari et deux en son nom. Mais comme Mme X***, veuve d'un gendarme de la reine, en fonda deux autres en 1647 et M. Morin, curé de Montfort, une, en 1691, — il y en eut jusqu'à onze. « Ce chapitre a été réduit, dans la suite, à six chanoines, dont un est curé.

« Le *prébendé*, qui est nommé par le curé et par les héritiers du fondateur, a 40 livres de plus que les autres et il est obligé d'assister à l'office et faire diacre et sous-diacre, les dimanches et fêtes ».

Les quatre autres bénéficiers tenaient leur nomination de « MM. les lieutenants général et particulier, avocat et procureur du roi du baillage de Montfort. » Chacun touchait 400 livres de revenu.

Il nous reste maintenant à appliquer au Pouillé du XVIIIe siècle le principe que nous avons établi pour celui du XIIIe siècle, afin de fixer le nombre des habitants, que possédaient les villes et villages, dans les années 1736 à 1738.

Nous trouvons pour :

Rambouillet	1550	habitants.
Montfort-l'Amaury	2870	—
Saint-Arnoult	1360	—
Sonchamp	935	—
Rochefort	600	—
Gambais	595	—
Le Perray et Vieille-Eglise	595	—
Auffargis	425	—
Saint-Léger	380	—
Les Essarts	375	—
Les Bréviaires	340	—
Bourdonné	340	—
Clairefontaine	210	—
Condé	170	—
Poigny	170	—
Gambaiseuil	43	—
La Celle et les Bordes	560	—

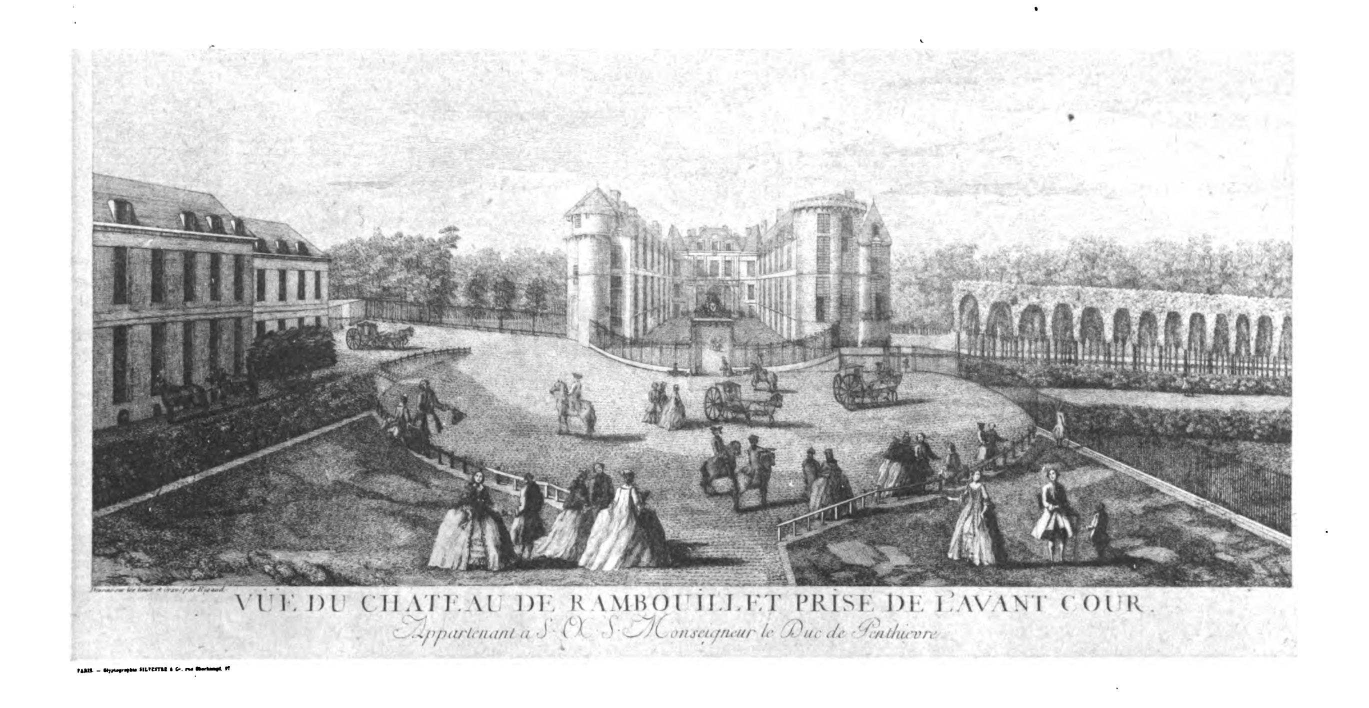
Les Sorciers de Dourdan. — « Vers 1740, il courait par la Beauce d'étranges bruits. Dans les marchés, dans les cabarets, on se répétait à l'oreille qu'il y avait à Dourdan des sorciers qui étaient en communication avec le diable et avaient le secret de lui faire donner ou découvrir des trésors.

Plus d'un paysan hochait la tète d'un air incrédule, mais rentrait chez lui fort préoccupé, et, sans rien dire à ses voisins, se décidait à faire le voyage de Dourdan pour consulter *Monsieur* Jean-Baptiste Potin et ses deux ou trois acolytes. Ce n'était point chose aisée d'obtenir de ces puissants personnages qu'ils se déterminassent à faire une évocation ou un *appel*, et une femme de Chartres leur avait vainement offert 2500 livres pour venir chez elle. Le rendez-vous était souvent fort loin : un nommé Henri Moutier, de Saint-Arnoult, avait dû aller jusque dans le parc de Versailles, conduisant sa charette attelée de cinq chevaux et chargée de six poinçons vides destinés à rapporter le trésor. En général, les appels se faisaient aux environs de Dourdan, à minuit, dans quelque lieu écarté. C'était dans un champ

de fèves, derrière la chapelle Saint-Laurent; c'était encore dans la « cave de Bistelle » ou bien dans une cave de Rochefort ou de Bullion, ou dans un cabinet de l'auberge du sieur Masseau, à Rambouillet, chez qui le diable avait élu domicile. Il ne fallait pas un mince courage pour assister aux évocations, car il s'y passait des choses effrayantes. A la clarté de six chandelles, et après avoir brûlé des parfums dont on était presque asphyxié, Potin faisait des cercles avec une baguette, puis il s'écriait trois fois d'un ton de maître : « Astaroth, je te fais commandement de la part du grand Dieu vivant et de la main de gloire que tu aies à paraître devant moi ! » Et alors le diable se montrait sous la figure d'un ours, ou bien sous celle d'un homme vêtu de noir ou de blanc avec une mitre d'or, d'argent et de pierreries sur la tête, quelquefois seul, quelquefois accompagné d'une cinquantaine de diablotins. Astaroth était exigeant : il fallait faire un pacte de renonciation au baptême, se piquer le doigt avec une épingle et signer avec son sang. Le diable signait de son côté avec de l'encre sur un tapis brillant comme du feu. Alors il indiquait un jour pour livrer le trésor, se faisait payer son voyage, faisait sonner son argent dans des barils de harengs et disparaissait. Quelquefois Astaroth était méchant, mordait, égratignait et battait les assistants.

Il fallait aussi une patience éprouvée et une bourse déjà bien garnie pour tenter une pareille aventure. Il était indispensable de se procurer un exemplaire du livre « des Quatre Princes », paraphé du diable; il fallait payer, en attendant minuit, le souper de la compagnie, payer les chandelles et les parfums, payer après minuit les quittances et les engagements, de Dourdan aller à Rochefort, de Rochefort à Rambouillet ou à Chartres, ou ailleurs, suivant le lieu indiqué pour la livraison du trésor. Le diable apportait une statue d'or, les assistants ne pouvant la partager, demandaient de l'argent monnayé, et c'était à recommencer. Le plus difficile, dans certaines occasions, c'était de trouver un prêtre en habits sacerdotaux, qui voulût bien se charger des péchés de trente ans et saisir le diable avec une étole ou un cordon bénit pour lui faire rendre des engagements ou des papiers de succession perdus. On n'avait pas d'autre ressource alors que d'aller chez le curé de Bullion, le sieur d'Enfert, qui ne refusait pas son service, mais qui les faisait singulièrement attendre.

Or il arriva qu'au commencement de juin 1744, Martin Lorry, meunier à Sonchamp, fut un peu moins patient que les autres. Il s'agissait pour lui d'un trésor de vingt millions, caché dans un vieux château; Astaroth le traînait de rendez-vous en rendez-vous, et l'appel définitif n'arrivait pas. Lorry en était déjà pour plus de mille



Dessiné sur les lieux et gravé par Rigaud.

VUE DU CHATEAU DE RAMBOUILLET PRISE DE L'AVANT COUR.

Appartenant a S. A. S. Monseigneur le Duc de Penthievre

PARIS. — Glyptographie SILVESTRE & Cie, rue Oberkampf, 97

livres de voyages du diable, de parfums, de régals à Potin et consorts chez Trouvé, Barré, Guérot, cabaretiers de Dourdan, et chez tous les aubergistes de la contrée.

Il causa un peu et reçut des confidences inquiétantes : Moutier de Saint-Arnoult avait déboursé mille livres; son voisin Louis Coudron, le vigneron, avait payé tant de voyages qu'il en était réduit à coucher sur la paille, et Masseau l'aubergiste à se faire homme de peine. Jaudon, l'arpenteur de Rambouillet, avait donné 1200 livres et de plus sa fille en mariage à l'un des sorciers pour le mettre dans ses intérêts, etc... Personne n'avait rien reçu.

L'abbé Buchère, curé de Sonchamp, reçut quelques doléances de son paroissien. Il écrivit à M. Védye, lieutenant général de Dourdan... Une enquête fut faite, Lorry servit d'espion, et la cabale fut découverte. Les sorciers de Dourdan n'étaient que des escrocs ou des fous.

Potin avait passé sa vie à jeter des sorts et à prétendre guérir de la colique hommes et bêtes avec des herbes; il avait déjà fait un bon séjour à Bicêtre... Un Père Antonin, sous-prieur de l'abbaye de Clairefontaine, pauvre tête séduite par l'espérance du cardinalat, avait sacrifié pour cela son pécule de 700 livres et était devenu séducteur pour le retrouver. Quant au sieur d'Enfert, c'était un vieux fou qui recevait chez lui une foule de bergers et de vauriens et était le scandale de sa paroisse et la désolation de ses supérieurs. » (1)

Des lettres de cachet, paraphées du roi, envoyèrent ces sorciers finir leurs jours à Bicêtre.

Abbaye de Clairefontaine : lutte entre les religieux et les abbés. — Au XVIIIe siècle, les protestations des religieux de Clairefontaine contre le concordat qui les oblige à se contenter de 100 livres chacun par an prennent un grave caractère d'aigreur. Comme les gens du peuple, les moines sont travaillés par les idées qui se répandent alors en France ; ils s'irritent de voir à leur tête des privilégiés, simples courtisans, venant s'enrichir des aumônes de pieuses personnes et détourner le produit des fondations religieuses pour les employer en fêtes, à Paris.

Dans un *cathaloque* des messes et des fondations dans l'église de leur abbaye, ils ne craignent de mettre des notes comme celle-ci : (à propos du moulin Cardel et dépendances, à Clairefontaine, donné en 1559 par François d'Harville, seigneur de la Celle) — « Notre abbé en est possesseur et nous ne recevons rien de cette fondation,

(1) J. Guyot, *Chronique de Dourdan.*

attendu, dit-il, que par le concordat de février 1628, nous nous sommes engagés à acquitter *toutes* les fondations de l'abbaye moyennant notre mance de 1200 livres, quoique ce bien ait été donné à la sacristie de Clairefontaine et non à l'abbaye ».

Des mentions semblables se renouvellent à chaque page.

Sous l'abbé Clermont-Tonnerre, les religieux, las de protester, s'en vont devant les juges de Montfort. Par exploit du 16 juin 1745, ils réclament 8400 livres et 14 minots de sel à leur abbé qui ne leur aurait pas même payé leur manse de 1200 livres depuis 7 ans. L'affaire dura plusieurs années. Dans une pièce, les religieux disent : « Depuis que M. Clermont-Tonnerre est pourvu de l'abbaye de Clairefontaine, ce n'a pas été sans beaucoup de difficultés que les suppléants ont pu parvenir à obtenir le paiement des parties des arrérages échus de leur pension. Ils ont toujours gardé le plus de ménagement qu'il leur a été possible quoique forcés de temps à autre de faire faire des saisies et arrêts sur les revenus de l'abbaye, et pour faciliter à M. de Clermont sa libération, ils ont bien voulu en différents temps accepter des mandements sur les fermiers. Cette facilité est aujourd'hui funeste aux suppliants, puisque d'un côté ils sont obligés d'essuyer des procès qu'ils auraient évités s'ils avaient exigé leur paiement en argent et que, de l'autre, pour récompense de leur facilité, M. de Clermont leur fait des reproches sur l'origine de leur état et de leur établissement dans l'abbaye et veut insinuer qu'ils ne s'occupent qu'à plaider... »

L'abbé de Clermont-Tonnerre fit imprimer un long libelle contre ses moines, leur reprochant de n'être que 4 religieux et un prieur, soit 5 au lieu de 12, et de réclamer de l'argent qu'ils avaient reçu, lui dans son honnêteté et son étourderie de gentilhomme n'ayant pas pris la précaution de tenir ses quittances en ordre. Inutile d'ajouter que l'abbé finit par avoir raison devant les juges. Ne fallait-il pas, en vérité, que ces moines fussent bien osé de se plaindre de n'avoir pour eux tous que 1200 livres, en échange de cent et cent messes à dire, pendant que leur abbé seul en touchait 3000 pour ne rien faire ?

En 1787, l'abbé arriva à près de 6000 livres de revenu annuel; c'était l'abbé d'Hozier. Celui-ci n'entreprit pas de voler ses moines pour augmenter son profit ; il frauda la gabelle.

L'abbaye de Clairefontaine avait droit au *franc salé*, c'est-à-dire que l'administration de la gabelle ne percevait pas le droit du sel sur les viandes salées destinées à la consommation des moines. L'abbé d'Hozier imagina de trafiquer sur ce droit : il introduisait du salé en franchise et le revendait ensuite avec bénéfice. Il fallut que le

directeur des Grandes Gabelles d'Orléans intervint ; il limita la consommation des moines.

Tant d'âpreté de la part des abbés commandataires aurait promptement perdu les abbayes, si la Révolution n'était venue hâter leur fin.

Abbaye de Saint-Rémi-des-Landes. — Un état des revenus et des charges de cette abbaye, dressé en 1739, par l'évêque de Chartres, nous révèle un excédent de charges annuelles de 4435 livres.

Nous soupçonnons là une forte exagération; car les Dames de Saint-Rémi n'auraient pu résister longtemps à une pareille situation financière. Du reste, le seul chiffre de 2000 livres porté aux frais de chauffage explique qu'on voulait accuser un déficit pour donner raison à des réclamations : on demandait 32,000 livres au maréchal duc de Richelieu pour 17 années de pension à 1000 livres (plus intérêts) de Mlle de Richelieu, ancienne abbesse ; on eût désiré de Louis XV les 1,000 livres par an qu'avait donnés quelque temps Louis XIV; puis il y avait 40 arpents de terre, situés à l'Etang d'Or, qu'on réclamait au nom du legs de la ferme d'Arbouville, legs fait en 1618 par M. de Prunelay, seigneur de Gaseran.

En réalité, l'introduction de pensionnaires et la surveillance des évêques de Chartres avaient mis l'abbaye de Saint-Rémi en meilleure position. Elle disposait :

En rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, de	1291 livres.
En autres rentes, de	400 livres.
En produit de ses terres et fermes, de.	2962 livres.
En aumône de Pâques de	100 —
Soit au total de...........	4752 livres.

Or, la nourriture des 54 personnes qui étaient dans la maison (religieuses de chœur, converses, novices, pensionnaires et domestiques), réglée à 100 livres par tête, ne coûtait que 5,400 livres ; l'entretien des habits de religieuses étant fixé à 400 livres, il suffisait de six à sept mille livres pour la bonne marche de l'abbaye. C'était tout au plus 2,000 livres que devaient trouver les religieuses chaque année en aumônes ou par leurs pensionnaires; ce qui était facile.

A l'inverse de Clairefontaine, fort riche autrefois et périclitant au XVIII[e] siècle, Saint-Rémi-des-Landes commençait à sortir des difficultés d'argent qui en avait fait pendant des siècles la plus pauvre abbaye de la région.

En 1771, on lui réunit l'abbaye de Louye, qu'elle eut mission de soutenir.

Par un inventaire du mobilier, nous constatons que, dans leur simplicité, abbesse et religieuses étaient amies du bien-être, puisque presque toutes avaient deux lits dans leur chambre. un lit d'hiver et un lit d'été.

Courriers et diligences. — En 1715, il partait de la rue Contrescarpe (1), à Paris, un courrier pour Chartres, — par Versailles, Rambouillet et Maintenon, tous les soirs à 6 heures.

Les vendredis partait un carrosse.

Du même bureau sortait chaque jour à midi, le courrier de l'Orléanais, passant par Saint-Arnoult.

Pour la Bretagne, il y avait un courrier les lundis, mercredis et samedis. Ce courier prenait des voyageurs pour Montfort-l'Amaury, soit qu'il y passât, soit qu'il y eût correspondance avec cette ville.

Au bureau de la rue Contrescarpe se trouvait également le messager pour Dourdan et *autres lieux* de Beauce (mercredis et samedis).

Pour Epernon et Montfort, le messager logeait rue du Four-Saint-Germain, *à la fontaine*.

Au même quartier, rue du Sabot, était la charrette qui partait les mercredis matin.

Le messager pour Maintenon et route (Versailles, Trappes, Rambouillet, Epernon) venait à Paris les lundis et mercredis à 8 heures du matin et retournait les mardis et vendredis à la même heure, rue Contrescarpe.

Pour Rennes et autres villes de Bretagne, c'était rue de la Harpe, à la Rose rouge.

Il y avait, à Versailles, des *chaises royales* pour Chartres et des *litières* pour le Mans.

Un peu avant la Révolution, en 1780-1781, deux services de diligences traversaient Rambouillet, l'un pour Chartres, l'autre pour Angers-Nantes. La voiture de Chartres partait de Paris les mardis et vendredis, à minuit, et effectuait son trajet en douze heures, sauf accident. Celle d'Angers et de Nantes quittait Paris les jeudis, à minuit.

Les diligences avaient 8 places ; leurs retours alternaient avec les départs.

---

(1) Commençait rue Dauphine et finissait rue Saint-André-des-Arts.

Bien entendu, les services réguliers et publics n'étaient pas les seuls à traverser Saint-Arnoult et Rambouillet. Leur passage, dans cette dernière ville, contribuait à y faire vivre, vers 1745 : 12 aubergistes, 20 cabaretiers, 1 corroyeur, 2 selliers, 3 bourreliers, 2 maréchaux et 2 charrons.

Principaux seigneurs. — *Gambais* : M. de Revol, seigneur de Gambais à cause de sa femme, fille de Louis de Nyert.

— 1767, Cl.-Ch.-François Laverdy, marquis de Gambais, seigneur de Neuville, Condé, Raconis, la Hauteville, fut ministre et périt sur la guillotine, an II (*Nobil. de Montfort*).

— 1720, Madeleine Chassebras, comtesse de la Celle.

— 1737, François du Rieu, comte de Fargis.

Procureurs du roi à Montfort : 1700, Ant. Grostête, Nicolas Gerbé ; 1703 Jourdan, Gabriel Gautier ; 1717, Marin Lenoir, Alex. de Manvieu ; 1752, Louis, de Manvieu, etc.

Receveurs des aides. — 1700, Ant. Lemoul ; 1712, Henri Gervaise.

Receveurs de la gabelle : 1703, Claude Gerbé ; 1736, Jean Rafron ; 1780, Ant. Roucher.

Receveurs généraux du duché de Montfort : — 1700, Pierre de Mautprofit : 1712, Henri Gervaise.

— 1700, Nicolas Laisne, prevôt provincial.
— 1722, Nic. Percheron, lieutenant-général du bailliage.
— 1775, Le Vacher, gouverneur de Montfort.
— 1731-1761, Chaulnes de Boutigny, bailli royal.
— 1690, François Salmon, curé de Poigny.
— 1766, Pierre Delaisse, curé de Condé.

Faits divers. — Sur la carte manuscrite de Dourdan et de ses environs, en 1743, publiée par M. J. Guyot, trois moulins sont notés sur la Rémarde à Saint-Arnoult ; cinq, au-dessus, vers Sonchamp, et cinq autres au-dessous entre Saint-Arnoult et Longvilliers.

— 1764 : Carte des chasses, dressée par Bertier. Une carte du domaine de Rambouillet avait été faite antérieurement et avait coûté 10.000 écus. Elle était placée dans le salon du roi (voir chap. XVIII).

— Prix du setier de blé sur le marché de Rambouillet :

1700 — 16 livres.
1701 — 13 — 10 sols.
1702 — 10 —
1703 — 9 — 10 sols.
.....
1707 — 6
1708 — au marché du 7 janvier : 5 livres 10 sols. Ensuite les prix se relevèrent à la moyenne de 11 livres 10 sols.
1709 — Cette année, l'hiver fut désastreux ; toutes les semences gelèrent.

Marché du 16 février : 16 liv. 15 sols.
— 23 — 23 —
— 13 avril : 29 —
— 6 juillet : 45 — 10 sols.
— 7 septembre 60 —
— 14 — 70 —

A ce marché le seigle valut 50 livres et l'orge 32.

C'était plus que la famine, puisque Louis XIV même resta un jour sans pain.

1710 — 30 janvier : 43 livres.
26 avril : 30 — 10 s.
23 août : 23 — (1er blé nouveau).

L'automne précédent avait été très favorable à l'ensemencement.

1711 — 14 livres.
1712 — 18 — 10 s.
1713 — de 19 à 28 livres.
1715 à 1721, prix de 8 livres à 12 livres 10 s.
1722 — 17 livres.
1723 — 24 —
1725 — 38 — (sécheresse prolongée).
1727 à 1737, de 10 à 16 livres.

CHAPITRE XX

DUCHÉ DE RAMBOUILLET SOUS LE DUC DE PENTHIÈVRE

Le duc de Penthièvre. — Tout le monde connaît, à Rambouillet, la figure féminine, tant elle est remplie de douceur et de distinction, du duc de Penthièvre, héritier de la beauté de Mme de Montespan, sa grand-mère. Le joli tableau qui rappelle ses traits est exposé à la Mairie; il représente le duc armé, âgé d'environ dix-sept ans, au moment de son départ pour la campagne des Pays-Bas.

Né à Rambouillet, le 16 novembre 1725, il avait été tenu sur les fonts baptismaux, à l'âge de sept ans, par Louis XV et Marie Leczinska, à Versailles. A douze ans, il perdait son père; mais les titres s'entassaient sur lui : il était grand veneur, grand amiral, gouverneur de Bretagne, et portait la croix de Saint-Louis et la Toison-d'Or. Après ses premières armes, dans les Pays-Bas, il reçut encore du roi le brevet de maréchal-de-camp. Le duc de Noailles avait écrit à Louis XV qu'à Dettingen, le jeune Penthièvre « s'était trouvé dans le feu le plus vif et plusieurs fois dans la mêlée, avec le sang-froid et la tranquillité que Votre Majesté lui connaît. »

Homme de cœur, le duc de Penthièvre n'aurait pas été capable de faillir à son devoir; mais il n'aimait point la guerre, ni la vie active, ni les grandes entreprises. C'est en quoi ses titres prêtèrent aux sourires des courtisans : grand veneur à qui répugnait la chasse; grand amiral qui ne monta jamais sur d'autre flotte que celle de Rambouillet, nous voulons dire sur ces frégates, ces galères, ces vaisseaux miniatures, construits à Brest à l'imitation de vrais constructions navales, et déposés sur les canaux de Rambouillet pour préparer la vocation du prince.

M. le marquis de Pardaillon et MM. de Lizardet et de La Clue, tous trois de l'armée navale, perdirent leur temps à des jeux d'enfant : combat d'abordage, cannonade, exercices de toutes sortes et fuite à la nage; le duc de Penthièvre ne devint point marin. Son âme délicate s'était ouverte uniquement à l'éducation maternelle qui développa en lui les qualités du cœur : politesse, charité, religion. La marquise de Créqui nous a fait son portrait : « M. le duc de Penthièvre, dit-elle, est d'une taille médiocre, mais noble et très agréable; sa physionomie annonce de l'esprit, de la douceur et même un peu de coquetterie; il vous oblige en vous regardant, et lorsqu'il

vous a parlé, vous vous sentez attiré à l'aimer autant qu'à le respecter. »

Dès 1744, dans sa vingtième année, il épousait la fille du duc de Modène (1). L'année suivante, la guerre l'appelait à Fontenoy :

Penthièvre, « dont le zèle avait devancé l'âge », a écrit Voltaire, s'y conduisit assez brillamment. Mais, aussitôt qu'il le put, il revint à Rambouillet auprès de sa compagne chérie et auprès de sa mère.

Son bonheur dura dix ans; encore fut-il troublé par la perte de trois enfants, sur cinq qu'il avait eus; l'aîné à l'âge de trois ans, et deux autres après leur naissance. En 1754, son épouse mourait en même temps que le sixième enfant qu'elle mettait au monde. Elle ne lui laissait qu'un fils et une fille.

Le coup fut terrible pour le duc de Penthièvre; on put croire qu'il n'y survivrait pas. Il fuit Rambouillet dès que Marie d'Este et son dernier enfant furent descendus dans le caveau de la chapelle Saint-Louis. Il se retira à la Trappe. Mais la solitude et le recueillement n'adoucirent point sa douleur; et ce fut inutilement qu'il visita les merveilles de l'Italie, qu'il reçut l'accueil bienveillant du pape Benoît XIV, à Rome. La vue de Modène, la patrie de sa femme, et l'agréable compagnie de Florian, qui voyageait avec lui, n'eurent pas plus de succès.

Ce ne fut qu'après dix ans d'éloignement qu'il rentra à Rambouillet. Ses tribulations recommencèrent : le 30 septembre 1766, la comtesse de Toulouse, sa mère, mourait. En 1767, il mariait son fils, le prince de Lamballe, et un an après, celui-ci laissait veuve une adorable épouse (2), dont la Révolution devait faire une de ses plus célèbres victimes.

Pourtant, le 1er janvier 1769, il eut la joie d'unir sa fille au duc d'Orléans, effaçant par cela l'illégitimité de son origine dans ses descendants.

La fortune, déjà énorme, du duc de Penthièvre était devenue colossale depuis que la mort (1775) de son cousin le comte d'Eu (fils du duc du Maine), l'avait augmentée des domaines de Sceaux, d'Anet, d'Eu et de Vernon. A tous, il préférait Rambouillet, en raison de ses souvenir d'enfance et de famille.

Quand il avait passé l'hiver à Paris (3) ou à Versailles, et donné

(1) Marie-Thérèse-Félicité d'Este, fille du duc de Modène et de Charlotte-Aglaé d'Orléans.

(2) Marie-Thérèse-Louise de Carignan, princesse de Lamballe, victime des massacres de septembre 1792.

(3) L'hôtel du comte de Toulouse et du duc de Penthièvre, à Paris, a été occupé par la Banque de France.


LOUIS JEAN MARIE DE BOURBON,
Duc de Penthièvre Grand Amiral de France
Né à Rambouillet le 16 Novembre 1725.
Mort le 4 Mars 1793, des suites du 21 Janvier précédent
PARIS — Glyptographie SILVESTRE & Cie

quelques fêtes à Sceaux, les beaux jours le ramenaient à Rambouillet ; c'est là qu'il restait le plus longtemps de l'année, malgré le plaisir qu'il trouvait à habiter parfois Anet. « A Rambouillet, comme partout ailleurs, la vie du prince était des plus régulières, la matinée était consacrée aux prières et aux soins d'une toilette toujours très recherchée... Plusieurs heures étaient données aux affaires, tant celles qui se rattachaient aux hautes fonctions du duc que celles qui concernaient l'administration considérable de sa maison. C'est à ce moment que les seigneurs du canton étaient reçus en audience. Le dîner fixé à une heure et demie était suivi de lectures, la Bible était le livre préféré ; à ces diverses occupations succédaient les promenades dont une mystérieuse charité était souvent le but » (1).

Cette vie s'égaya un peu lorsque la princesse de Lamballe se décida à s'attacher à son beau-père. Elle donnait au duc de Penthièvre des moments de bonne humeur où il l'appelait amicalement Marie la Folle. Florian se joignait à elle ; ses rêveries, ses lectures, ses farces, distrayaient son maître. Il l'intéressait aussi à ses œuvres ; ce fut sur les conseils du duc de Penthièvre que Florian écrivit des fables.

A Sceaux (2), on jouait de temps en temps la comédie, mais on y renonça assez vite : ce genre de plaisir était trop bruyant et servait trop souvent de thème à la flatterie pour plaire au duc qui, en dehors des causeries et des promenades, n'aimait rien que les œuvres de charité, sa vrai passion et, disons presque, sa gloire. (3)

Un duc de Rambouillet. — On remarquera que ni le comte de Toulouse ni le duc de Penthièvre n'ont porté le nom de leur terre préférée. Il y eut cependant un duc de Rambouillet : ce fut le fils aîné du duc de Penthièvre qui reçut ce titre. Nous avons dit qu'il ne vécut que trois ans.

---

(1) M. Bellet, le duc de Penthièvre, t. I. *Mém. Soc. de Ramb.*

(2) Et non à Rambouillet, comme l'a laissé croire M. Lorin, dans ses articles sur Florian.

(3) Cependant le duc de Penthièvre avait une autre passion, mais d'un ordre bien inférieur à celle-ci : c'était pour l'horlogerie. Il passait grand temps à régler et à arranger ses horloges et ses montres. On conte à ce sujet que Florian renversa un jour par maladresse, une table couverte de montres. Le duc parut fort contrarié : « Ne vous inquiétez pas, dit Florian, c'est la première fois qu'elles sont allées d'accord toutes ensemble. »

Charité du duc de Penthièvre. — Un auteur prétend que les aumônes du duc de Penthièvre se sont élevées au chiffre de 8000 livres par mois.

Même considéré comme un maximum, ce chiffre est bien considérable. Il est vrai que par son changement de résidence, le duc de Penthièvre distribuait ses charités entre divers endroits; mais Rambouillet en avait la plus large part.

Ne se contentant pas de donner de la nourriture aux pauvres, il allait à la recherche des besoins, en quelque situation que fussent les personnes embarrassées. C'était l'emploi de son temps.

Acquisitions et embellissements, sous le duc de Penthièvre. — Il convient de reporter au duc de Penthièvre les acquisitions faites par sa mère, la comtesse de Toulouse, pendant la minorité du prince :

Le Gasteau, en la paroisse de Gaseran, acquis par adjudication, en 1741 ;

La terre des Bréviaires et le Mas-Chambellan, acquis des héritiers de Mme la présidente Gilbert, le 20 juin 1741 ;

Le fief et la seigneurie de Montmort, en la paroisse des Essarts : 145 arpents de terre et une maison appartenant antérieurement aux religieuses de Haute-Bruyère.

Le duc lui-même acheta, le 31 décembre 1746, la seigneurie de Gambaiseuil.

Les embellissements que le parc de Rambouillet reçut du duc de Penthièvre tinrent du caractère mélancolique de celui qui les commandait. Le Jardin Anglais, avec ses pelouses de hauts gazons, sa rivière encaissée, ses masses d'arbres qui permettent à peine aux rayons du soleil de colorer quelques fleurs, est d'une beauté mystérieuse qui impose plutôt qu'elle ne charme. Le silence règne partout. Aucun ornement n'apparaît; aucun contraste ne s'établit entre la végétation de ce riche sol et les caprices que sait créer l'art des hommes. Quelques fabriques sont semées pourtant, dans le Jardin Anglais : une grotte, d'où sort la rivière ; une Chaumière, au milieu d'une île ; un Ermitage, sur la colline ; mais tout cela, au lieu d'être simplement dissimulé avec art, est caché avec un soin exagéré.

Le promeneur, qui quitte les sentiers découverts, se trouve à l'improviste auprès d'une construction pittoresque dont l'existence ne se révèle à lui que quand il n'en est plus qu'à vingt pas.

Si c'est la Chaumière et s'il y pénètre, il est ravi d'étonnement des merveilles intérieures : une magnifique salle couverte de coquillages fossiles combinés de façon à former des glaces et leurs cadres, des colonnes et des guirlandes étincelantes, des vases.

Le duc de Penthièvre avait aussi fait établir, au-dessus de la grotte, un pavillon chinois qui a été détruit par la foudre.

Sous les ombrages épais du Jardin Anglais, Florian composa, dit-on, ses pastorales et « les pratiqua ».

Rien, cependant, dans ses œuvres, ne nous rappelle les sites de Rambouillet ; mais nous pouvons néanmoins affirmer que la douce et belle solitude du lieu plut à l'humeur du poète.

Dans la ville de Rambouillet, la comtesse de Toulouse avait commencé, en 1740, l'édification d'un grand bâtiment destiné à une école de charité et de travail. Le duc de Penthièvre fit achever la construction et les enfants pauvres eurent des classes le matin pour apprendre à lire, à écrire, à compter et pour s'instruire de la religion. De plus, les garçons apprenaient à carder et à filer la laine ; les filles à fabriquer la dentelle.

L'après-midi, les enfants restaient dans leurs familles pour y aider aux travaux, comme c'était l'ancienne coutume ; mais les orphelins logeaient à l'Ecole.

Honneur à la comtesse de Toulouse qui communiqua sa bienfaisance à son fils ; mais qui, mieux que lui, la sut pratiquer ! Fonder un hospice pour les vieillards et les malades, une école pour les enfants ; c'était une charité bien comprise et supérieure aux aumônes du duc de Penthièvre. Trop souvent, on le sait, il encouragea, sans le vouloir, les désordres et la paresse. Que d'établissements il eût pu fonder avec l'argent de ses charités ! Ceux de la comtesse de Toulouse sont toujours là et la population les bénit.

Parlons maintenant de la construction des *Communs*, cet énorme édifice que le duc de Penthièvre jeta auprès de son château, comme s'il eût voulu écraser le monument principal par le voisinage de dépendances plus considérables que le château même.

Les *Communs* ont leur origine dans le dépit que causait au duc de Penthièvre le sans-gêne de son cousin, le roi Louis XV. Celui-ci avait demandé à acheter Rambouillet. Le duc, pour appuyer son refus, autorisa le roi à chasser, à son gré, dans la forêt ; et Louis XV profita largement de l'autorisation. Il fit plus, il renouvela bientôt sa demande d'acquisition, sous prétexte qu'il y avait incommodité pour la chasse à n'avoir point d'abri ni de pied-à-terre dans la forêt. Alors le duc de Penthièvré érigea les Communs où il y eut 54 appartements de maîtres, au-dessus de remises et d'écuries dont l'une pouvait contenir 102 chevaux. Cette écurie, presque luxueuse, fut ornée de 24 têtes de cerfs, aux bois naturels, peintes par Desportes.

Pour que le château bénéficiât en quelque chose des Communs, ils

reçurent les cuisines, et un souterrain unit les deux constructions, pour la commodité du service.

Tout autre que Louis XV eût été touché de la libéralité du duc de Penthièvre. Lui, ne s'en montra pas même satisfait ; il voulut davantage.

Le Château de Saint-Hubert. — Sur les terres de Rambouillet, devant l'étang de Pouras, le roi obtint la permission de construire un pavillon de chasse. Ce fut bien un pavillon quant à la forme, mais un château quant aux proportions et à la richesse, qui s'éleva auprès du Perray. L'architecte Gabriel avait préparé les dessins. Une cour précéda le château, composé d'un pavillon à dôme et de deux ailes. Au rez-de-chaussée fut l'appartement du roi, avec un salon décoré par Clérici et orné de pilastres corinthiens en stuc. L'entablement de ce salon fut surmonté d'une calotte dont le milieu formait un percé. Sur la frise et sur les panneaux l'on peignit ou l'on fixa des attributs de chasse, des guirlandes, des chiens. Verbeck sculpta ces derniers avec un art surprenant. On citait encore une Diane accompagnée de deux enfants. Slotz, Pigalle, Falconnet, Coustou contribuèrent à la richesse artistique du château, dit de Saint-Hubert. Dans la chapelle, située dans une aile du château, un tableau de Carle Vanloo, représenta le patron des chasseurs ; et fut placé au-dessus de l'autel.

Le mobilier fut mis en rapport avec l'élégance de l'édifice. « Tous les maîtres du goût en matière de mobilier savent que le château de Saint-Hubert réunissait les chefs-d'œuvre de l'ébénisterie et de la ciselure au XVIII[e] siècle... Les Gobelins, la Chine, Watteau avaient paré les murs, revêtu les escaliers, drapé les croisées de ce château où M[me] de Pompadour se fit lire les contes de Voltaire et où M[me] Dubarry planta, de ses mains de Cléopâtre, des cerisiers que Louis XV greffa avec une serpe d'ivoire ; la *Cerisaie Dubarry* a eu sa célé brité ». (1).

Aventure des vivres. — L'auteur que nous venons de citer raconte ainsi l'aventure des vivres :

« Un jour, Louis XV était venu au château de Saint-Hubert, en écrasant les pâquerettes sous les roues dorées de ses équipages ; le roi et sa suite bruyante de chasseurs, et ses trente ou quarante chevaux, et ses piqueurs, et la reine de la fête, M[me] Dubarry, nymphe bocagère dont le cou et les bras étaient en vérité trop blancs pour être exposés au hâle des moissonneuses... Ce jour-là, les vivres,

(1) L. Gozlan, *les Châteaux de France.*

auxiliaires ruraux de première nécessité, n'arrivaient pas. Tous les phénomènes mythologiques s'accomplirent, et rien ne se montrait... la Nuit, fille du Silence, étendit ses ailes sur la terre, et pas de provisions de bouche. Dans les cuisines, le feu flambait inutilement; point de grosses poulardes à faire cuire, point de succulentes entrées sur les fourneaux. Qui donc causait ce retard? pourquoi les fourgons n'étaient-ils pas arrivés? On vit alors combien était léger le sentiment pastoral des roués; ils auraient donné toutes les églogues de Théocrite pour un pâté de jambon. Rentrer à Versailles pour souper, il était déjà si tard! recourir au garde-manger du village; mais le village (Rambouillet) n'offrait pas, comme aujourd'hui, des hôtelleries réparatrices de ces sortes de contre-temps. Après avoir ri de la famine répandue dans chaque estomac, on s'irrita, on désespéra de la nuit, une nuit passée sans souper! Le roi fut calme, comme il convient à tout roi de le paraître au moment du danger. Mme Dubarry fut sans doute spirituelle; car... ce fut elle qui ouvrit cet avis triomphant : « Si nous allions frapper au château de notre cousin le duc de Penthièvre? » C'était un radeau, tous les naufragés y sautèrent. « Chez le duc de Penthièvre! répondit-on en agitant les cravaches. — Oui, chez le duc de Penthièvre! » Malgré son vif désir de souper, Louis XV fit une petite grimace de doute et presque de refus. Le devoir de l'hospitalité ne serait pas un fardeau pour le duc, le roi le pensait bien; mais comment, en quels termes, dans quel appareil la lui demanderaient ses compagnons? Il avait appris à se méfier de leur conduite dans plus d'une circonstance grave. Tout bien pesé, il leur refusa la permission d'aller au milieu de la nuit déranger le duc de Penthièvre; mais ceux-ci revinrent avec tant d'insistance sur la proposition de Mme Dubarry, ils mirent si adroitement la comtesse dans leurs intérêts, et d'ailleurs elle avait faim aussi, que le roi se laissa entraîner à une démarche qu'il blâmait au fond du cœur. Il était onze heures quand ils sortirent tous du château de Saint-Hubert pour se rendre au château de Rambouillet. Le roi avait recommandé le silence pendant la route, et un maintien respectueux, en présence du duc.

« En peu de temps, le trajet était fait, et la compagnie s'introduisait dans les sévères appartements du duc, qui accourut et s'excusa auprès du roi et de ces messieurs de paraître devant eux dans un état un peu étrange.

« Le duc portait un tablier de cuisine et tenait à la main une cuiller à pot.

« A la vue de ce costume, les compagnons du roi oublièrent la réserve promise, et se félicitèrent bruyamment de trouver le duc de

Penthièvre dans la meilleure des dispositions, puisqu'il recevait en cuisinier des gentilshommes affamés.

« Quoique d'un caractère sérieux, le duc n'était pas un esprit chagrin, ennemi de la joie chez les autres. Il rit même avant de savoir pour quel motif il était si unanimement question de viandes, de poulets, d'entrées autour de lui. Quand il le connut, il parut fâché d'avoir causé une telle illusion à ses hôtes : « Sire, dit-il au roi, je n'ai pas la passion de la bonne chère au point de mettre moi-même la main à l'œuvre de mes cuisiniers; combien je suis fâché, Messieurs, de vous l'avoir laissé soupçonner! S'il vous plaisait de m'accompagner jusqu'à la salle basse d'où je viens, vous connaîtriez la tâche qui m'occupait lorsque vous m'avez fait appeler ».

« Le roi et ses compagnons descendirent avec le duc de Penthièvre dans une des salles de l'office.

« Madame Dubarry avait été priée de rester au château de Saint-Hubert pendant cette expédition, d'où l'on avait promis de lui rapporter quelque pièce froide.

« Que virent les gentilshommes fort préoccupés des paroles du duc de Penthièvre? Ils virent bouillonner sous la cheminée deux énormes chaudières de fer.

« Le duc les tira vite de l'incertitude pénible où ils étaient.
« Voilà le potage de mes pauvres, leur dit-il en leur montrant une
« chaudière, et voilà le ragoût de mouton dont je les régalerai demain
« à leur dîner, ajouta-t-il en désignant l'autre chaudière. Je fais apprê-
« ter moi-même ici, sous mes yeux, une fois par mois, l'ordinaire de
« mes pauvres, afin que les cuisiniers de l'hospice s'y conforment. »

« De l'étonnement, les visages qui écoutaient passèrent à l'admiration, et de l'admiration à la bonté fraternelle, qui lie tous les hommes mis en rapport par le spectacle d'une belle action.

« Nous nous invitons à la table de vos pauvres, mon cousin; un peu de leur potage, un peu de leur ragoût à chacun de nous. A table, Messieurs. »

« Une trentaine d'assiettes à soupe s'étalèrent sur les longues tables de l'office, et le potage fut dévoré avec un appétit de voyageurs par les convives. Ils le trouvèrent excellent; ils y revinrent; honneur qu'ils rendirent pareillement au ragoût de mouton. Ils mangèrent enfin comme des pauvres, ils avaient gagné leur souper...

« En partant, ils étaient pensifs et émus; le roi n'eut pas besoin de leur défendre, comme en allant, de plaisanter sur la simplicité du duc de Penthièvre.

« J'ignore, par exemple, ce que Mme Dubarry mangea à son souper.

« Quant aux fourgons de vivres, au lieu d'être dirigés de Paris sur Rambouillet, un ordre mal donné leur avait désigné Trianon. »

Produit du duché de Rambouillet, en 1752. — Tant en droits qu'en locations, le duché de Rambouillet produisait à son duc 29.280 livres, en l'an 1752. Joignant à cette somme 175,000 livres environ tirées annuellement de la forêt, l'on atteint le total respectable de 204.000 livres, en chiffres ronds.

Dans le détail de ces revenus, on remarque que le mesurage des grains à Rambouillet produisait 2.800 livres; le péage établi sur la route, aux Essarts, 300 livres. L'hôtellerie du Mouton, à Rambouillet, était louée avec quelques arpents de prés, à la Droue, pour 1.400 livres; les fermes de la Basse-Cour et de Batonceau, à Gaseran, 1080 livres; la fermes des Bréviaires, 750 livres; celle de Guiperreux, 800 livres.

Le moulin à vent de Rambouillet était affermé 60 livres; celui des Essarts, 50 livres; le moulin à eau et les étangs de Poigny, 850 livres; le moulin de Planet, 600 livres, celui de la Chesnaie (Saint-Léger), 385 livres; à Gaseran, celui de Reculet, 650 livres; celui de l'Etang, 600 livres.

A Gambaiseuil, la ferme, le pressoir, 24 arpents de prés, 15 arpents de terre, deux petits étangs, les droits de lots et ventes — ne produisaient que 380 livres.

En résumé, Rambouillet et les anciennes dépendances du marquisat donnaient au duc de Penthièvre 8,233 livres 15 sous; — Poigny, 3,928 livres; — Saint-Léger, 2,680 livres; — Gaseran, 2,649 livres; — Le Fargis, 1,648 livres; — les Bréviaires, 1,568 livres; — Guiperreux, 1,137 livres; — Sonchamp, 904 livres; — Gambaiseuil, 475 livres; la Villeneuve (comptée à part), 360 livres.

Dans les comptes de cette année 1752, on voit que la rente de 250 livres due au duc par le curé de Sonchamp est réduite *volontairement* et jusqu'à nouvel ordre, à 100 livres.

Dénombrement du bourg de Rambouillet. — François Petit, procureur fiscal du duché, fit le 1er mai 1763, le dénombrement des habitants de Rambouillet.

Il trouva dans le bourg :

	911 habitants
	100 domestiques
	634 enfants
Au total	1645 habitants

Les hameaux avaient en plus :

Groussay...............	320	habitants
Garnonvilliers............	100	—
Grange-Colombe et le Pâty.	38	—
La Louvière et le Calvaire	151	—
La Villeneuve............	73	—
Total...	682	—

En tout, pour le bourg et les hameaux :

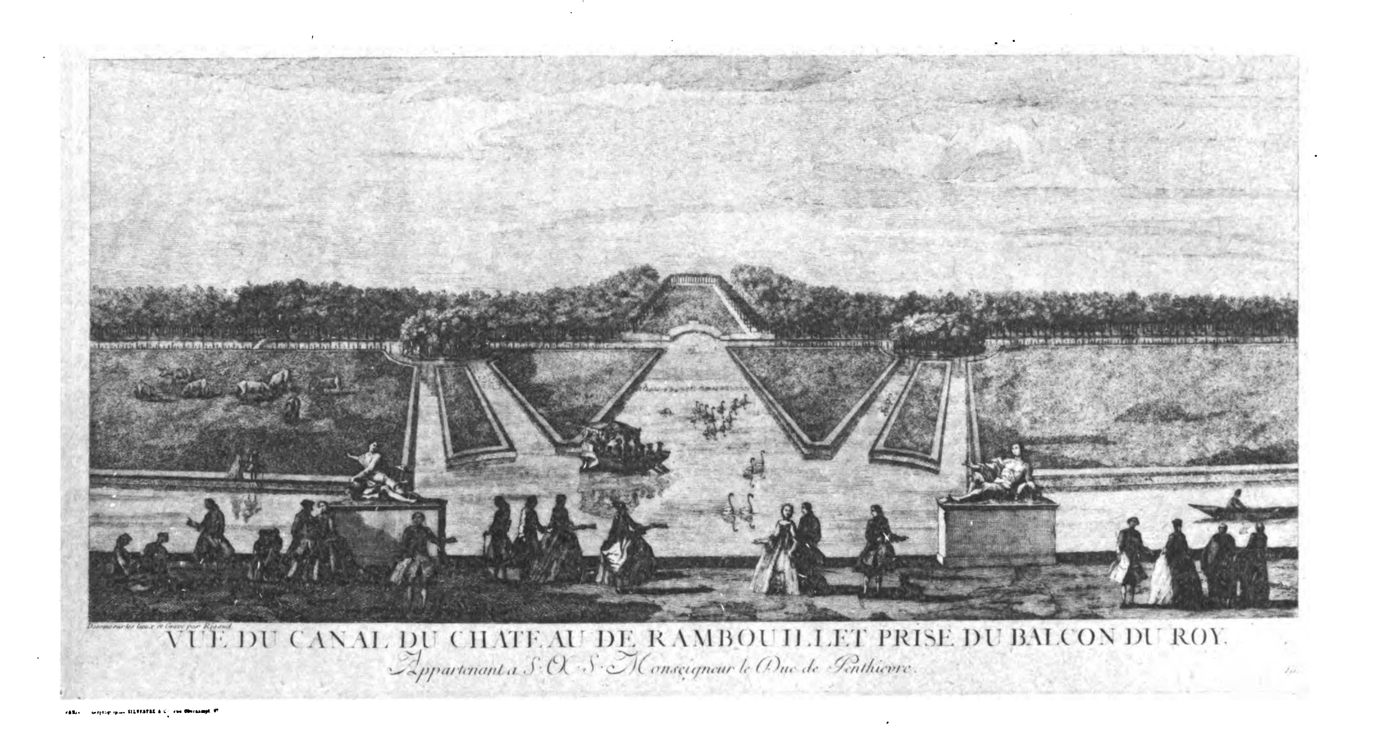
Habitants...	1.275
Domestiques	136
Enfants....	818
Total....	2.227

Si nous nous reportons à la statistique de 1736 ou 1737, nous constatons, en moins de 30 ans, un accroissement d'environ 680 habitants qui porte surtout sur la population des hameaux et sur les enfants, et qui s'explique par la charité du duc de Penthièvre, par la concentration d'administrations à Rambouillet et particulièrement par l'accroissement du commerce et des transports sur la route de Chartres.

Dans la période suivante, de 1763 à 1790, le progrès s'accentua davantage et Rambouillet gagna encore 850 habitants.

Vente du duché de Rambouillet; le duc de Penthièvre transfère à Dreux les cendres de sa famille. — L'avènement au trône du jeune Louis XVI valut au duc de Penthièvre de nouvelles importunités. Le roi poussait souvent ses chasses jusqu'à Rambouillet et il se laissait aller lentement à la convoitise de ce beau domaine. Il demanda à l'acquérir, et, après avoir essuyé plusieurs refus, il poussa l'égoïsme au point de dire au duc « que de cette acquisition dépendait son bonheur. — En ce cas, sire, répondit le duc de Penthièvre, Rambouillet n'est plus à moi ».

Et pour satisfaire le caprice d'un roi dont le trésor était vide et dont le trône croulait, le duc de Penthièvre quitta son berceau et les lieux témoins du seul temps de bonheur qu'il ait goûté sur la terre, en compagnie de son épouse. Il fit relever les cendres de sa famille, pour les transporter de l'église de Rambouillet dans celle de Saint-Etienne de Dreux. Au mois de novembre 1783, un immense cortège, composé des habitants de Rambouillet et de ceux des paroisses voi-



VUE DU CANAL DU CHATEAU DE RAMBOUILLET PRISE DU BALCON DU ROY.

Appartenant a S. A. S. Monseigneur le Duc de Penthievre.

sines, se forma derrière les chars funèbres qui emportaient les restes :

Du comte de Toulouse, père du duc de Penthièvre;
De Marie de Noailles, sa mère;
De trois de ses fils et d'une fille, morts en bas âge..
De Marie-Félicité d'Este, son épouse;
Et du prince de Lamballe, son fils, mort à 20 ans.

Cent vieillards portant des torches les escortaient.

Le deuil des vêtements n'accusait qu'une partie de celui qui était dans les cœurs. Un véritable désespoir régna pendant plusieurs jours dans la population de Rambouillet.

Pendant ce temps, l'on préparait l'acte de vente, par lequel Louis XVI s'engagea (29 décembre 1783) à verser 16 millions de livres, et comme il n'en payait que 5 millions et demi au comptant, les intérêts du reste étaient fixés à 1,045,989 livres ; total 17,045,989 livres. Joli denier pour un hochet ! a dit bien justement un auteur.

Dans les réserves faites par le duc de Penthièvre, il y avait :

20 cordes de bois par an au prieur de Saint-Laurent de Montfort;
8 cordes de bois par an aux capucins de Montfort;
10 — à l'Hôtel-Dieu de Montfort.

Puis, à la paroisse de Rambouillet (fondation du comte de Toulouse, abonnement de dîmes, etc.)...........	1.355 l. 6 s.
Au curé et à la fabrique de Gambaiseuil...	60 l.
A la fabrique de l'église du Perray........	8 l.
Au curé de Gaseran.....................	50 l.
A la fabrique et à la confrérie du Saint-Sacrement de l'église de Gaseran......	77 l. 6 s.

L'hôpital et l'école de Rambouillet étaient remis à Louis XVI, avec l'obligation de les maintenir en leur destination.

Faits Divers. — Mlle de Penthièvre, dont nous avons raconté le mariage avec le duc de Chartres et qui fut mère de Louis-Philippe, avait passé sa jeunesse à Rambouillet. La tradition rapporte que dans une de ses promenades dans le parc, elle perdit un diamant de grand prix, dans les allées bordant le canal, et que le sable des allées fut passé au tamis sans que la pierre précieuse fût retrouvée.

— Prix du setier de blé sur le marché de Rambouillet :

1738. — 21 livres.

1739. — 19 livres (l'hiver avait été fort rigoureux, mais sans mauvais effet sur la récolte).

1740. — de 21 à 44 livres (hiver rigoureux suivi d'un été brûlant).

1741. — 27 l. 10 s.

1742. — 14 l. 10 s. Prix du pain : 13 sols et 6 deniers les 9 livres.

1744. — Blé : 9 livres; pain : 9 s. 6 d.

1748. — Blé : 14 livres; pain : 14 s.

1751. — Blé : 26 livres; pain 25 s. 6 d.

1752 à 1758. — Le blé et le pain sont chers.

En 1756, vers le milieu de mai, il tomba de la grêle en si grande quantité et d'une telle grosseur que les vitres du Château et de l'Eglise de Rambouillet furent brisées. Du Perray à Chartres, la campagne fut ravagée.

1759 à 1765. — Le blé vaut de 14 à 16 livres.

1766. — 18 l. 10 s.

1767. — 24 livres.

1768. — 32 livres (le blé nouveau ne fit son apparition que le 24 septembre).

1769. — 29 livres (le blé nouveau ne fit son apparition que le samedi 7 octobre).

1770 à 1777. — Le prix du blé varie de 22 liv. 10 sols à 31 liv. 10 sols.

1778 à 1783. — De 19 liv. à 20 liv. 10 s.

Il faut tenir compte, en suivant ces prix, de la lente déperdition de valeur que subit l'argent.

CHAPITRE XXI

LE DUCHÉ DE RAMBOUILLET ET LES YVELINES SOUS LOUIS XVI

Projets de Louis XVI pour Rambouillet. — Le ministre Calonne succédait à Necker, au temps où Louis XVI achetait Rambouillet. Ce ministre, on le sait, professait des idées toutes particulières en matière de finances. Pour payer les anciennes dettes, son avis était qu'il suffisait d'en faire de nouvelles ; mais, comme pour cela la confiance était nécessaire, il conseillait au roi de paraître riche et de ne point faire d'économies. Les courtisans applaudirent à cette théorie ; le gaspillage n'eut plus de limite. « Quand je vis que tout le monde tendait la main, a dit un prince, je tendis mon chapeau ». Cinq cents millions furent empruntés en trois ans et en temps de paix. Avec un ministre aussi peu embarrassé que Calonne, Louis XVI pouvait se livrer à toutes les fantaisies que lui donnaient son caprice pour Rambouillet et son ambition de créer, lui aussi, un Versailles, comme Louis-le-Grand. L'amour-propre du roi, d'ailleurs, était en jeu, car en visitant la nouvelle acquisition de son époux, Marie-Antoinette, peu à l'étiquette, avait haussé les épaules et baptisé Rambouillet du nom de *Crapaudière*.

Tout fut mis en œuvre pour satisfaire le roi et rendre Rambouillet agréable à la reine. Malheureusement pour cette ville, mais heureusement pour la France, les projets furent si vastes que l'on n'eut le temps de les exécuter qu'en partie.

Il s'agissait d'exproprier la moitié du bourg pour le redresser et d'y bâtir une mairie, un palais du gouverneur, une nouvelle église (1) qu'on aurait élevée sur la hauteur. On voulait tripler la surface du Jardin Anglais, replanter le parc, remanier et augmenter toutes les dépendances du château, qui lui-même aurait été refait presque complètement. « Des trois projets de Renard (pour le château), celui qui, après de longues discussions, fut enfin adopté était certainement le plus imparfait. Le meilleur qu'on avait rejeté parce qu'il était trop simple formait du château un pentagone régulier présentant les façades voulues, tandis que l'intérieur formait une cour d'honneur circulaire. Le soubassement d'architecture rustique, représentait un bastion sur lequel s'élevaient, un peu en retraite, deux étages d'une

---

(1) Sous le vocable de Saint-Louis et dans le style de Saint-Sulpice.

décoration simple, mais régulière. Les angles étaient flanqués de tours rondes, et sans combles élevés, dont l'aspect est romantique. Rambouillet eut rappelé ce beau château de Caprorale, bâti par Vignole.

La distribution intérieure était bien entendue ; on y aurait surtout distingué un magnifique escalier à double rampe. » (1)

Quand les derniers plans furent prêts, Calonne n'eut pas d'argent à donner au roi pour leur exécution. L'on s'en tint à ce qui avait été fait jusque-là.

Laiterie de la Reine ; — Hôtel du Gouverneur ; — Ferme ; — Mairie de Rambouillet, etc. — De 1784 à 1787, Louis XVI avait restauré les *Communs,* réuni les deux avant-cours du château en une seule et élevé plusieurs édifices que nous allons décrire.

Le plus remarquable est la *Laiterie de la reine*, sorte de petit temple, construit pour complaire aux goûts bucoliques de Marie-Antoinette. Tout autour d'une salle ronde où la pierre est généralement recouverte de mosaïques de marbre, l'on voit encore une large console de marbre blanc qui servait à déposer les vases en porcelaine de Sèvres, à titre d'ornements, et ceux qui renfermaient le lait trait des vaches en présence de la reine.

Le fond de la salle est ouvert et communique avec une autre salle rectangulaire où des rigoles de marbre recevaient l'eau de jets perpendiculaires et distribuaient la fraîcheur. Les eaux se jouaient aussi dans un rocher, au milieu duquel était une statue représentant une nymphe qui tenait une chèvre en laisse (2). Dans la salle ronde, étaient placés quatre jolis bas-reliefs de marbre ; deux représentant l'*Éducation de Jupiter;* les deux autres, les *Troupeaux d'Admète gardés par Apollon.* Napoléon les retira et en décora la Malmaison.

Pour le milieu de la salle, le peintre du roi, Robert, avait dessiné des fauteuils, des chaises et des pliants dans le genre étrusque, qui entouraient une table d'acajou massif.

De chaque côté du temple subsistent toujours les deux pavillons. en forme de pigeonniers, destinés au salon du roi et au logement du concierge. Le premier renferme quatre peintures de Sauvage, qui imitent, à s'y méprendre, des bas-relifs ; ce sont les *quatre saisons.*

Le jour où Louis XVI fit visiter la laiterie à Marie-Antoinette, une

---

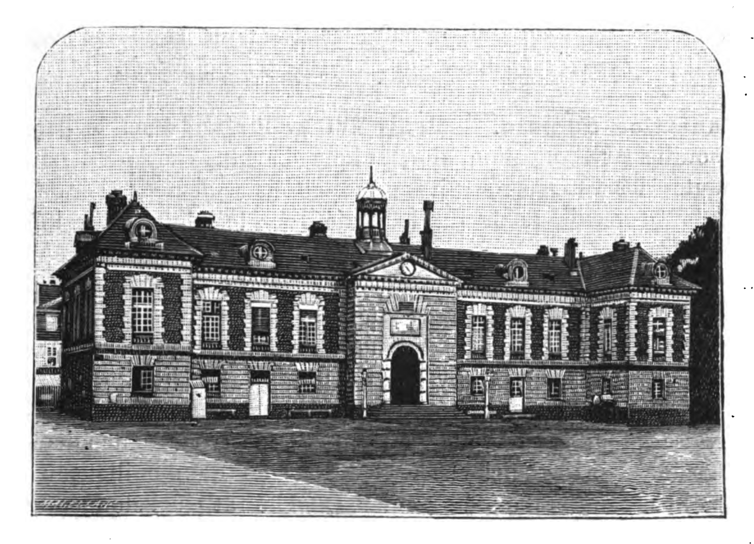
(1) Donnet.

(2) Cette statue fut enlevée au 16 germinal an V et transférée au musée de Versailles ; de là à celui du Luxembourg.

palissade avait été élevée pour cacher le petit temple. Elle tomba aussitôt que la reine eût parcouru le pavillon ; ce qui la surprit agréablement.

143,000 livres avaient été portées au devis de la Laiterie ; mais la dépense surpassa cette somme.

Pour son gouverneur, M. d'Angivilliers, le roi bâtit un palais qui a été appelé le *gouvernement* et dota Rambouillet d'un Hôtel de Ville (1), devant servir en même temps au tribunal. Derrière l'Hôtel de Ville et en communication avec le prétoire, fut la prison ; sur la



Mairie de Rambouillet.

route, les bâtiments de la vènerie ; puis les *petites écuries*, qui servirent de vénerie après la Révolution ; enfin, dans le parc, la *ferme*. C'est à l'influence de M. d'Angivilliers que Rambouillet est redevable de la ferme qui l'honore aujourd'hui. M. Bourgeois, régisseur du domaine, en eut d'abord la direction. Ensuite elle passa à M. Bourgeois de la Bretonnière.

(1) Une plaque de marbre placée au fronton de la mairie de Rambouillet invite les habitants à la reconnaissance envers Napoléon Ier qui donna, dit-elle, l'Hôtel de Ville aux habitants. Le fait est exact, et cependant ce n'est pas à Napoléon Ier, mais à Louis XVI qu'est due la reconnaissance. En effet, Louis XVI construisit le monument et le prêta aux habitants de Rambouillet pour un loyer annuel de 1000 livres ; Napoléon ne fit que renoncer à ce loyer. Le sacrifice ne fut pas grand.

Le troupeau de Rambouillet, connu dans l'univers entier, fut acheté en Espagne pour le prix de 16,000 livres. Il quitta Ségovie le 15 juin 1786, composé de 318 brebis, 41 béliers et 7 moutons conducteurs (1). Cinq bergers espagnols l'accompagnaient. A son arrivée, on le logea dans la ferme de Mocquesouris et dans l'ancienne ménagerie (la Faisanderie).

Au total, Rambouillet avait coûté 2,945,000 livres, depuis 1784 jusqu'au jour où ce duché cessa d'être la propriété personnelle du roi et que la Constitution de 1791 le réunit à la liste civile.

Sous Louis XVI, le comte de Provence et le comte d'Artois, frères du roi, avaient à Rambouillet leurs écuries pour la chasse ; on les appelait les *Ecuries de Monsieur* et les *Ecuries d'Artois*.

Plantation du parc. — Louis XVI avait réuni dans le parc de Rambouillet une collection, alors unique, d'arbres exotiques. La liste de toutes les essences serait longue, citons seulement : l'érable de Tartarie, le vernis du Japon, le pin épicea, le pin de Virginie, le cirier de la Caroline, le chêne rouge d'Amérique, le cèdre de Virginie, le liquidambar, etc. Il avait sans doute exprimé à quelque curieux ou à quelque savant le plaisir qu'il éprouverait à voir cette collection s'enrichir, car, trois ou quatre mois après sa mort, il arriva à Paris des caisses expédiées de la Louisiane *à S. M. Louis XVI, en son château de Rambouillet*. L'on crut à une plaisanterie ou à une mauvaise intention ; toutefois, comme les caisses ne contenaient que des graines, on les dirigea sur la ferme de Rambouillet, où elles restèrent négligées dans un grenier. Quel ne fut pas l'étonnement de M. Bourgeois de trouver, à quelque temps de là, les fumiers couverts d'une verdure toute nouvelle, due aux graines inconnues que le vent avait emportées. Un jardinier des environs y reconnut le cyprès chauve de la Louisiane.

Aussitôt les graines furent semées et, en 1805, on planta cette allée, « unique au monde », a dit un auteur, que tous les visiteurs admirent entre le Rondeau et les parterres du château.

M. Robert, dessinateur des jardins du roi, avait modifié les alignements du parc et remplacé les lignes droites par des sinuosités très simples, jetant de place en place des massifs.

Actuellement, le parc de Rambouillet n'a rien perdu de la beauté de ses arbres ; les parterres et le quinconce sont parfaitement entretenus et l'on a peine à croire, en voyant les jardins, que le château est complètement délaissé.

---

(1) Dix-sept bêtes moururent de fatigue en chemin.

Orage du 13 juillet 1788. — L'une des dernières visites de Louis XVI à Rambouillet fut marquée par un épouvantable désastre. Un ouragan traversa la France et détruisit toutes les récoltes, sur une largeur de trois à quatre lieues. Un grand nombre de personnes furent blessées ou tuées par la grêle.

Le roi avait quitté Rambouillet et arrivait au relai de Coignères quand éclata l'orage. Il fallut entrer sa voiture sous la grande porte de l'auberge pour lui éviter d'être blessé.

« Dans la matinée du dimanche 13 juillet, a dit M. Rattier, un épouvantable orage, composé uniquement de grêle, et chassé par un vent violent du sud-ouest, éclata dans toute sa force sur le territoire de Rambouillet, et y anéantit la presque totalité des récoltes arrivées à ce moment à leur complète maturité.

Les grêlons qui, pour la plupart, avaient la forme de pendeloques d'anciens lustres, étaient tellement gros et abondants qu'on rencontrait à chaque pas, là où la récolte avait disparu, des lièvres, des perdrix et autres oiseaux morts criblés de meurtrissures. Bien des personnes qui ne purent trouver à temps un abri quelconque furent plus ou moins grièvement blessées.

Cet orage dont notre territoire était le centre, et qui, ici, dura plus d'une heure sans se ralentir, embrassa, de l'est à l'ouest, un rayon de 14 à 15 lieues, sur une largeur moyenne d'au moins deux lieues.

De nombreux témoins de ce véritable déluge m'en ont souvent retracé les terribles et singuliers effets : « Les récoltes étaient tellement hachées et enfouies, me disaient, il y a peu d'années encore, deux contemporains dignes de foi (1), que dans un grand nombre de pièces il n'était pas possible même après la fonte de l'énorme couche de grêle (2) de distinguer la nature des grains détruits; le sol lui-même, littéralement labouré et battu, avait acquis une si grande uniformité, que des laboureurs, dont les champs étaient d'une culture toute différente, avaient peine à reconnaître leurs limites respectives.

Au sujet de cette dévastation sans exemple, je me plais à rapporter un cas d'ensemencement naturel d'autant plus étrange, que le grain

(1) MM. Lemray et Dugué; ce dernier, aujourd'hui dans sa 92e année (en 1865), me racontait dernièrement que surpris par l'orage au milieu des champs, il eut la figure affreusement contusionnée, et il me montrait derrière la tempe droite, la trace d'une plaie produite par un grêlon, et que trois quarts de siècle n'avaient pu faire disparaître entièrement.

(2) Cette couche qui « en raie » avait de *14 à 15 pouces*, n'était pas totalement fondue 3 jours après.

confié à la terre eut à résister à l'hiver le plus rigoureux.

M. Lemesle père, maître de poste, qui faisait valoir une pièce de terre d'une assez grande contenance, au champtier du Ah !-Ah ! et dont la récolte en blé avait complètement disparu, ayant eu l'heureuse idée de n'y faire aucunes *préparations*, y récolta l'année suivante onze setiers de bon froment à l'arpent.

Ce fait rigoureusement exact, dont m'a plus d'une fois entretenu M. Lemesle fils (1), m'avait déjà été rapporté par mon père qui coopéra aux travaux de cette prodigieuse récolte que, de toutes parts, on venait admirer.

La conséquence de cet orage fut l'enchérissement du blé et du pain, origine des premiers troubles du règne de Louis XVI.

Le rocher des Amants Malheureux. — Les habitants de Rambouillet ont gardé le souvenir d'un accident produit par un autre orage, le 3 juin 1792.

Un jeune dessinateur des bâtiments du roi et Suzanne-Opportune Gauthier, deux fiancés dont le mariage était très prochain, se promenaient dans le parc au moment de l'orage. Ils se réfugièrent sous le rocher servant de base au pavillon chinois et d'où sort la rivière du Jardin Anglais. Un coup de foudre détruisit le pavillon et tua les deux jeunes gens. Depuis ce triste évènement, le rocher n'est plus appelé autrement que *Rocher des Amants Malheureux*.

Principaux seigneurs. — Veuve Laleu, dame de Bourdonné.

— Eusèbe-Félix Chaspon, seigneur en partie de la Celle, Champhoudry, Voise, etc. — Louis de Montmorin, id.

— 1784, Grignon, receveur du comté de Montfort.

— Math. de Montmorency-Laval, bailli de Montfort.

— Denis Et. de la Mustière, bailli de Rambouillet pour le roi.

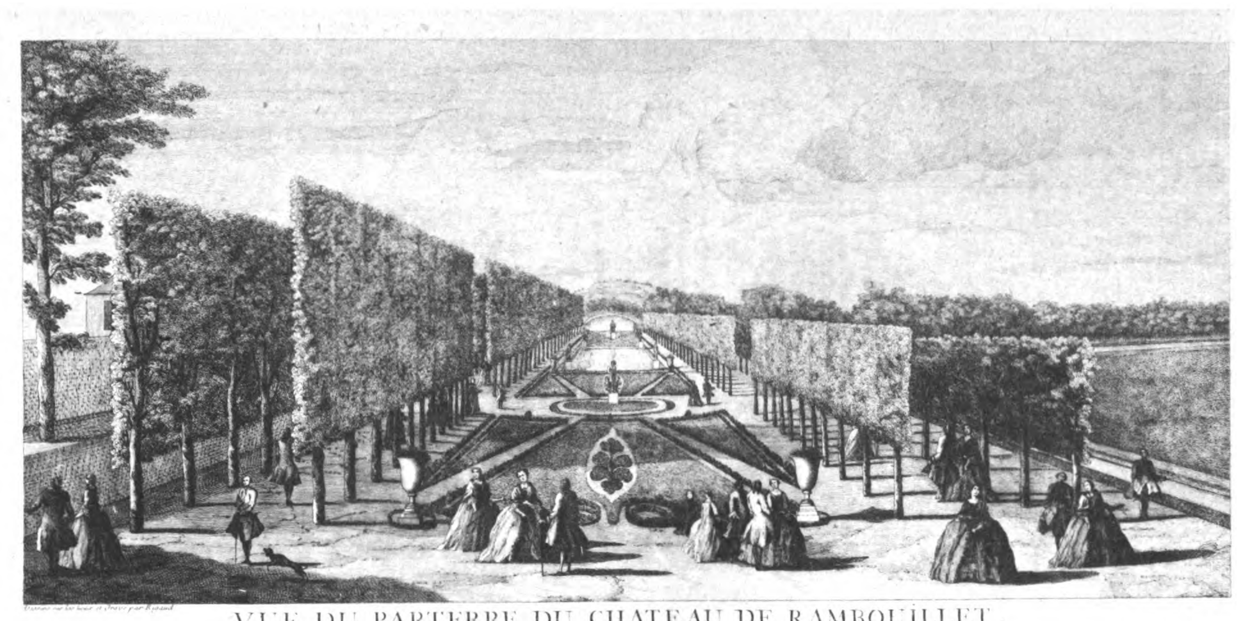
Faits divers. — 1787, organisation des *paroisses;* le procès-verbal d'élection et d'installation de la première municipalité de Rambouillet date du 9 novembre 1787.

— 1787, le sieur Ségard et son fils, fontainiers, essayent d'établir un puits artésien dans l'île située en face du quinconce. Après 20,790 livres dépensées sans succès, les travaux sont arrêtés.

— Addition est faite d'un cabinet de toilette au salon des coquillages (la Chaumière). Il est décoré de jolies peintures. Un automate ouvre et ferme la porte de communication; d'autres servent des parfums à Marie-Antoinette.

---

(1) Conseiller municipal et membre de la Commission d'appréciation des grains (de 1831 à 1841).



VUE DU PARTERRE DU CHATEAU DE RAMBOUILLET.
Appartenant a S.A.S. Monseigneur le Duc de Penthievre.

104

— La construction de l'Hôtel de Ville sépare en deux le marché de Rambouillet : devant le monument se tient le marché aux grains; derrière, le marché aux légumes.

— En 1782, M. de Galaup, gouverneur des pages de Monsieur, ayant chargé Gourlier, architecte, Chevillard, maçon, etc., de travaux au pavillon de la Mare, paroisse des Bréviaires, est poursuivi pour les payer.

— Prix du blé et du pain à Rambouillet :

1775 — blé : 31 livres 10 s. — Pain 25 s. 6 d.
1776 — 23 — 10 s. — — 19

Pendant 25 jours consécutifs de l'hiver le thermomètre marqua 19° au-dessous de 0.

1777 — blé : 22 livres 10 s. — Pain 18 s. 6 d.
1778 à 1783 — blé : de 19 livres à 20 l. 10 s. — Pain de 17 sols à 19.

1783 — En cette année, il y eut 69 jours consécutifs de gelée; le thermomètr descendit à — 20°.

1784	— blé :	26 livres.	—	Pain :	22 s. 6 d.
1785	—	23	—	—	19
1786	—	19	—	—	17
1787	—	19	—	—	17
1788	—	28	—	—	22

CHAPITRE XXII

LA RÉVOLUTION ET LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

Première municipalité de Rambouillet. — Pour enrayer la Révolution que faisait prévoir l'agitation des esprits, Louis XVI avait décrété l'affranchissement des derniers serfs. De plus, par un règlement du 18 juillet 1789, il organisa en *paroisses* les villes et les villages qui n'étaient pas affranchis de leurs seigneurs et n'étaient pas par suite des *communes*.

Les municipalités de paroisses furent composées : d'un syndic et de 9 membres élus, du seigneur du lieu et du curé. Etaient électeurs, les contribuables payant au moins 10 livres de taille et autres impositions.

La première assemblée électorale eut lieu à Rambouillet le 9 septembre 1787. Vingt-six personnes y prirent part et nommèrent syndic, Laslier, et membres de la municipalité : J. Thierry, Becquet, Tessier, Dessommes, Lesieur, Ducoret, Boullé, Et. Horeau et Michau.

Cette municipalité ne tarda pas à avoir les plus lourdes responsabilités à cause des mouvements populaires qui se produisirent à Rambouillet et dans les environs, mouvements plus considérables et de plus de portée qu'on ne l'a cru généralement.

Budget de Rambouillet en 1789. — Election des députés aux Etats-Généraux pour le bailliage de Montfort. — Au début de l'année 1789, la municipalité de Rambouillet établit le budget de la paroisse. Les impôts de *taille principale, accessoire et capitation* s'élevaient à 7593 livres 15 sous, qu'elle répartit sur les *taillables*.

Le 9 mars, elle appela les habitants de Rambouillet, nés Français, âgés de 25 ans et compris sur le rôle des impositions, à rédiger, séance tenante, leurs cahiers de doléances et à choisir 6 électeurs qui se rendraient à l'assemblée générale du bailliage de Montfort-l'Amaury pour nommer les députés aux Etats-Généraux.

Furent choisis :

De la Mustière, Thiéry, Dessommes, Tessier, Laslier et Boullé.

Ils se réunirent, le 16 mars, aux électeurs des autres paroisses du bailliage. Laslier (Pierre-François), négociant à Rambouillet, Laignier Nic. J.-B.), procureur du roi à Montfort, firent partie de la députation du Tiers-Etat.

Julien Hébert, curé de Rambouillet, et Louis Mazard, curé des Essarts, ne furent que suppléants aux députés du clergé.

Parmi les 62 nobles présents à l'Assemblée générale, citons :

Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse-Montfort ;

François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, seigneur de Bonnelles, Bullion, les Bordes ;

J.-B. Hyacinthe-Marie Dutertre, seigneur du Breuil ;

Clément-Ch.-Franç. de Laverdy, chev., marquis de Gambais, seigneur de Neuville, Condé, etc. ;

J.- B. Le Boistel, lieutenant du roi pour la ville de Montfort,

Ch.-Armand-Jules, prince de Rohan-Rochefort, comte de Rochefort.

Premiers troubles. — La disette. — La disette et la législation des grains furent les causes les plus directes de la fermentation qui se manifesta à Rambouillet, à Dourdan et à Etampes. « Cependant la journée du 14 juillet 1789 avait déchaîné bien des haines accumulées dans le cœur des paysans » (1).

Elle donna aux gens du peuple la hardiesse de dire à haute voix ce qu'ils pensaient tout bas depuis longtemps. On le voit dans l'esprit qui préside aux institutions. Ainsi, le 30 août, dans une réorganisation de la milice bourgeoise, créée quelques jours auparavant, la municipalité assujettit au service ordinaire de la garde « non seulement le curé et les autres membres du clergé de Rambouillet, mais encore, par voie de remplacement, les dames veuves et les demoiselles d'une certaine aisance ».

Ce n'était évidemment que justice. Quand les agents du roi n'avaient plus d'autorité et qu'on était menacé de brigandages, il était du devoir de chacun de garantir l'ordre et la propriété selon ses forces et ses moyens. Il faut néanmoins reconnaître que cette part égale de tous aux charges et aux services étaient chose bien nouvelle.

Quatre jours après la prise de la Bastille, Rambouillet en ressentit le contre-coup. C'était jour de marché et le setier de blé s'était élevé à 45 livres (2). L'agitation monta à son comble. Effrayée, la municipalité ordonna l'organisation d'une milice bourgeoise dont M. de Corteuil, lieutenant des chasses du roi, fut le commandant.

(1) Dramard.
(2) Qui feraient plus de 120 fr. aujourd'hui.

Les miliciens ne montrèrent pas grand entrain et au marché du 25 juillet leur protection fut si peu effective que la municipalité resta en butte aux injures et aux menaces du peuple, qu'elle calma en taxant le blé à 28 livres, au lieu de 60, prix des vendeurs sur le marché.

C'était un acte de faiblesse, assurément; mais n'était-il pas révoltant, puisqu'il y avait du blé sur le marché, qu'il se vendît à un prix aussi exorbitant. D'autre part, le peuple par sa violence doublait l'embarras d'hommes libéraux et dévoués, car les membres de la municipalité étaient favorables au peuple et ils multipliaient leurs efforts pour acheter du blé et du pain *à quelque prix* que ce fût et le revendaient à bon marché avec l'espoir de faire diminuer les prix. Tous les fonds disponibles de l'administration du domaine royal furent employés à cette œuvre.

Cependant au premier marché du 2 août, les difficultés s'accrurent : pas un sac de blé ne descendit sur la place ; la taxe avait éloigné les vendeurs. C'était la disette.

Dessommes partit pour Auneau, Huard pour Mantes, Lemesle pour Epernon; l'on écrivit à Paris, à Dourdan. Mais la municipalité de Paris répondit qu'elle avait assez de peine à ravitailler la capitale, sans pouvoir s'occuper des villes des environs; Epernon retint l'achat de Lemesle. Il fallut 20 jours d'une véritable lutte pour ramener un peu de blé à Rambouillet. Peut-être aussi retrouva-t-on quelque confiance à la vue des soldats de La Fayette protégeant la moisson et devant le serment prêté, en présence de la municipalité (20 août), par les chasseurs de Lorraine en garnison à Rambouillet.

Les diligences ne cessèrent point pour cela : ordre de battre promptement le blé ; recensement des grains; intervention des officiers municipaux de Rambouillet à Orphin, où le peuple d'Epernon avait commencé le pillage ; réorganisation de la milice bourgeoise : tel fut le bilan des principaux travaux de la mairie de Rambouillet en fin août et septembre 1789.

La milice bourgeoise réorganisée comprit trois compagnies, ayant chacune : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 3 sergents et 5 caporaux. Mais vu « l'état des esprits », on lui refusa de la poudre.

A la fin de l'année, le bailli de La Mustière remit à la municipalité de Rambouillet, au nom du Ministre des Finances, 3,252 livres en indemnité des pertes qu'elle avait éprouvées sur la revente du blé et de la farine.

District de Rambouillet. — On s'occupait alors à l'Assemblée Constituante de compléter la décision du 4 août 1789, l'abolition des privilèges, en faisant disparaître les anciennes divisions territoriales.

Le 15 janvier 1790, cette Assemblée créa les départements ; les Yvelines furent incorporées au département de Seine-et-Oise.

Pourtant une vive compétition existait entre Epernon, Dourdan, Montfort et Rambouillet au sujet du chef-lieu du district. Dourdan et Montfort avaient été écartés à premier examen ; Epernon avait été placé dans le département de Chartres ; mais cette dernière ville protestait, voulant appartenir à Seine-et-Oise pour être le chef-lieu de district du sud-ouest.

M. Laslier, syndic de Rambouillet et député à l'Assemblée Constituante, reçut mission de défendre Rambouillet. Il eut le plus grand succès. Après la publication d'une brochure contre Epernon et des démarches auprès du Comité constituant, il annonça, le 9 janvier 1790, que Rambouillet était définitivement choisi pour chef-lieu du district.

Nouvelle municipalité de Rambouillet. — En conformité du décret du 4 décembre 1789, l'Assemblée générale des citoyens *actifs* se réunit, le 9 février, dans l'église de Rambouillet, pour procéder à l'élection des membres du corps municipal de la *commune*. Après l'appel, une messe du Saint-Esprit appela « l'assistance de l'Être suprême » sur les travaux de l'Assemblée. L'élection dura 4 jours. La persistance du curé Hébert à dominer cette assemblée amena de nombreuses protestations et prépara son impopularité. Au contraire, elle commença à mettra en relief le citoyen Besson que nous retrouvons désormais à chaque instant et à la tête du mouvement révolutionnaire de Rambouillet. Thiéry, maire ; Delahaye, procureur de la commune ; huit officiers municipaux et 18 notables élus, prêtèrent serment immédiatement.

Le dernier acte de la précédente municipalité avait été le vote de l'emploi de 3,000 livres, mises à sa disposition pour occuper les ouvriers de Rambouillet. On les affecta à la réparation des chemins de la Louvière à la Villeneuve et de Rambouillet à Grenonvilliers, par le Bel-Air.

Année 1791. — Les années 1790 et 1791 ne furent point troublées gravement. Tous les évènements se bornèrent à des dégâts commis dans la forêt et à des fêtes civiques devant l'autel de la Patrie, élevé auprès de Rondeau. La garde nationale fêtait l'anniversaire du 14 juillet par un simulacre d'attaque de la grosse tour du château, qui figurait la Bastille. Après le combat, on descellait un ou deux créneaux qui s'abattaient avec fracas et au bruit des applaudissements ; puis les gardes nationaux allaient trinquer à leur victoire.

Le 13 novembre 1791, élection de Huard, maire ; d'un procureur de la commune ; de 4 officiers municipaux et de 10 notables, en remplacement de la municipalité sortante.

L'Est des Yvelines devient un foyer d'insurrection. — Émeutes de mars 1792. — Avec 1792, la Révolution entra dans sa phase aiguë; au printemps, Paris était encore paisible que les environs, les départements de l'Eure et de Seine-et-Oise étaient en pleine insurrection. Combattus énergiquement, les insurgés de l'Eure tombèrent sous les balles ou furent dispersés ; mais on ne put se débarrasser aussi facilement de ceux de Seine-et-Oise. Postés entre Limours et Saint-Arnoult, protégés par la forêt où le manque de troupes empêchait de les cerner, ils se jetaient tantôt sur Montlhéry, sur Limours, sur Dourdan, sur Etampes ; tantôt ils menaçaient Versailles. Les gardes nationaux des villages et des bourgs voisins se joignaient la plupart du temps à eux, et les officiers municipaux étaient entraînés par la force à suivre les émeutiers. Le 8 mars, l'on apprit à Rambouillet que le marché était menacé pour le samedi suivant, et que le tocsin avait sonné à Chevreuse, Senlis, Dampierre, Cernay pour assembler les citoyens à l'effet de faire des perquisitions chez les fermiers et d'obliger la municipalité de Rambouillet à taxer le blé à 18 ou 20 livres. Dès 9 heures du matin, le 10 mars, jour de marché, le maire et l'assemblée étaient en permanence. La garde nationale était sur pied, secondée par les gendarmes et quelques soldats de ligne. Mais ce n'était qu'une fausse alerte. Une centaine d'habitants de Greffiers, de la Hunière et de Sonchamp s'approchèrent et on les laissa entrer ; car ils étaient moins à craindre que les gardes nationaux de Rambouillet dont bon nombre semblaient désirer une émeute pour y prendre part. Ce fut autre chose au marché suivant ; le 17 mars, les véritables pillards, ayant pris le devant, enhardirent les gardes nationaux. Il en vint une bande de la Celle, de Bullion, de Clairefontaine ; une autre, de Saint-Arnoult et de Sonchamp ; une troisième, de Saint-Léger. Le marché se trouva « couvert de plus de mille hommes armés et d'une multitude considérable de gens de différents pays, la plupart inconnus à Rambouillet ».

Une dizaine de Suisses, 6 gendarmes et 100 chasseurs de Lorraine, avec une centaine de gardes nationaux, eussent été des forces plus que suffisantes pour repousser les émeutiers, si la municipalité n'avait point eu peur. Elle se contenta de faire garder les sacs de blé ; en sorte qu'à l'ouverture du marché les défenseurs de l'ordre furent entourés par une foule d'hommes armés et renoncèrent de suite à une lutte inégale. Le blé fut pillé plutôt qu'acheté. « Une dame

Lesage, dit le procès-verbal de la mairie, fermière aux Bréviaires, ne reçut que 37 livres pour cinq setiers ; le prix du grain était forcé par des gens ayant le sabre levé d'une main et l'autre main dans le sac. » Obligée de passer d'une faiblesse à une nouvelle, la municilité, insultée, taxa le prix du pain.

Pour le marché du 24 mars, un renfort de cent hommes de la garde nationale de Versailles, avec quelques gendarmes et un canon, suffirent à empêcher le renouvellement du désordre.

Esprit de la population. — Club, Société populaire. — Les bourgeois de Rambouillet, en 1792, n'étaient pas hommes à comprendre la Révolution. Plutôt royalistes que démocrates, ils ambitionnaient les fonctions d'officiers municipaux par cette tendance naturelle des gens aisés à vouloir tenir un rang dans leur ville. Il leur aurait répugné, d'ailleurs, de voir ces fonctions prises par des révolutionnaires dont les opinions les effrayaient. Mais ils se rendaient parfaitement compte que, par les leurs, ils étaient en désaccord avec le peuple et avec l'Assemblée de Paris ; par suite, ils manquaient d'assurance dans leurs jugements et dans leurs actes. Aux jours de calme, ils variaient entre la liberté et la contre-révolution ; aux jours de troubles ou en présence des révolutionnaires menaçants, ils cédaient à tout et se faisaient les complices des pires Jacobins.

Il en était autrement à la *Société populaire* et au *Club des Amis de la Liberté et de l'Egalité*, fondé par Besson, les deux frères Horeau, Dufour, Denvers et Saussais, le curé de Poigny. On n'y connaissait pas l'hésitation quand il s'agissait de formuler les revendications populaires. Les meneurs songeaient à imiter les orateurs des clubs de Paris, avec lesquels ils se tenaient en relations et qui leur accordaient sans peine une place pour leurs dénonciations dans les journaux les plus violents.

Quant au peuple, tant dans les villages environnants qu'à Rambouillet, il était pour la Révolution, seulement, il en aurait accepté le bénéfice sans se mêler à aucune manifestation politique, si la misère, le patriotisme et les excitations des meneurs ne l'eussent entraîné.

Le citoyen Besson. — Destructions des emblèmes de la royauté — Violation des sépultures de l'église. — A partir du mois d'août 1792, le citoyen Besson et ses compères Horeau, etc., deviennent maîtres de Rambouillet. Leurs pétitions sont des ordres pour le Conseil de la commune. Le 21 août, ce Conseil oblige le curé « à laisser à tous les citoyens la libre entrée et l'entière liberté de

l'église, tous les jours, à partir de 10 heures du matin ». Quelques jours après, « en vue de satisfaire au *vœu du peuple* », il consent à la suppression des couronnes et autres emblèmes qui se trouvent sur les grilles du parc et de l'église. Et c'est parmi les pétitionnaires mêmes qu'il choisit les membres d'une commission chargée de l'exécution de cette décision : Besson, Horeau et Jouanne. Le lendemain, Besson se présentait devant le Conseil et déclarait que, quoiqu'il n'y fût pas autorisé par la délibération de la municipalité, il avait cru devoir enlever les deux statues qui se trouvaient sur la tombe de la famille d'Angennes et extraire les cercueils...; qu'il l'avait fait avec cette pensée que le plomb dont sont composés les cercueils était plus utile aux vivants qu'aux morts et qu'on pourrait en tirer quelque argent avec lequel on achèterait des armes à la commune...

En même temps, il déposait sur le bureau du Conseil la boîte d'argent ayant renfermé le cœur de Léon-Pompée d'Angennes.

Personne au conseil n'adressa de reproche à Besson sur sa conduite.

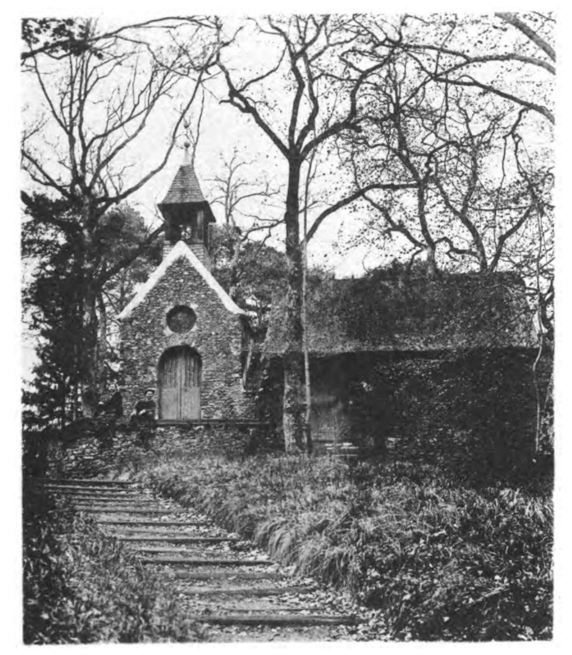
On le désapprouvait au fond; néanmoins l'on vota la vente du plomb, qui produisit 449 livres.

Ce jour-là, 28 août, eut lieu le *serment* de tous les citoyens et citoyennes de Rambouillet, de *maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant.* Le bataillon de la garde nationale se forma en carré au bas du perron de la mairie et, après un discours du procureur de la commune, chacun vint répéter : « Je le jure. »

Le 23 octobre, une autre fête civique fut célébrée sur la place du marché, au sujet de l'entrée victorieuse de l'armée française en Savoie.

Dénonciations. — Troubles d'octobre sur le marché. — Les évènements en septembre 1792, à Rambouillet, se bornent à l'enrôlement volontaire du citoyen Croiseau, chef de la 2[e] légion de Dourdan, qui se présenta le premier pour partir au camp de Meaux, et à des dénonciations contre de Corteuil, contre Hocnelle et contre le curé Hébert. C'était le prélude de celles de 1793. De Corteuil fut arrêté et conduit, comme suspect, à Versailles. Le conseil ne le défendit point; mais il s'éleva vigoureusement contre les accusateurs du curé. De Corteuil fut relâché.

Pendant ce temps, l'agitation recommençait sur le marché par contre-coup de celle qui troublait les marchés voisins. La taxe du blé (15 septembre) fut un remède inefficace, car elle rendit le blé rare. Chaque jour de marché était l'occasion de conflit et surtout de craintes.



ERMITAGE



PARIS. — Glyptographie SILVESTRE & Cie, 97, rue Oberkampf.

LAITERIE DE LA REINE

A Etampes, le maire, Simoneau, venait d'être tué en voulant s'opposer au pillage ; à Montfort, jusque-là assez calme, des troubles s'étaient produits. Tout faisait prévoir pour Rambouillet de prochains et fâcheux événements. Les sages précautions de la municipalité les évitèrent ; cent cinquante gendarmes, des Suisses et un détachement du 9e régiment des chasseurs à cheval gardèrent le marché du 27 octobre. Grâce à cette force, le mouvement insurrectionnel, parti cette fois de Saint-Léger, n'eut pas les terribles conséquences qu'on avait craintes.

Cinq cents hommes environ, armés de fusils et de brocs à gerbes, arrivèrent de Saint-Léger, Montfort, Galluis, Grosrouvre, Méré, Bazoches, etc., précédés de leurs officiers municipaux comme députés. Le citoyen Labonne, maire de Saint-Léger, les avait précédés.

Leur but n'était que d'appuyer par les armes le dépôt d'une pétition tendant à l'uniformité du prix du blé dans toute la France. Ils se plaignaient des achats de blé faits à tout prix par les villes, pour être distribué au *petit peuple* ou revendu à bas prix ; car ces achats produisaient une cherté excessive du blé au préjudice des campagnards.

La pétition était juste ; on reprocha simplement aux gens de Saint-Léger de s'être armés pour la produire.

Mais, tout en parlementant, l'attroupement, que les chasseurs et les gendarmes avaient arrêté *au pavé* des Ecuries, s'avançait, gagnait la pelouse, puis enfin les grilles et l'avant-cour du château. Heureusement la dicipline des gendarmes et des soldats ne se démentit pas ; pas plus, du reste que la faiblesse habituelle à la municipalité, qui intervint pour permettre à l'attroupement d'entrer sans armes sur le marché, en lui concédant cette garantie, offensante pour la troupe, que les cavaliers descendraient de leurs chevaux et en consentant à taxer le blé.

Deux ou trois marchands de grains furent à demi assommés sur le marché, pendant que les gendarmes essuyaient les coups de feu des insurgés qui essayaient de reprendre leurs armes. Dans leur riposte, ils en blessèrent un grièvement.

Ce fut la dernière affaire des blés à Rambouillet.

Les abbayes fermées. — Vente des biens nationaux. — Ce n'était pas un mince bienfait dû à la Révolution que la confiscation des biens du clergé (1) et leur vente à crédit aux paysans. Ce fut une cause de fortune pour beaucoup d'habitants des Yvelines.

Les terres des abbayes de Clairefontaine, de Saint-Rémi, de Saint-

(1) Le clergé fut indemnisé par le Budget des cultes.

Magloire, etc. occupaient au moins les deux tiers du sol cultivé, aux environs de Rambouillet. En fermant ces établissements, qu'on avait complètement détournés de leur but et rendus presque tous inutiles, même au point de vue religieux, les cultivateurs eurent la possibilité de posséder chacun un coin de terre; ils devinrent en grand nombre *petits propriétaires* au lieu d'être tous ouvriers. Changement social considérable. Du reste, l'achat des biens nationaux se fit avec entrain. Nous avons les chiffres du district de Montfort. Au 25 octobre 1791, presque tout était déjà vendu dans ce district et l'on avait adjugé 3,192,490 livres des terres estimées seulement à 1,429,164 livres. Il en était de même dans les districts de Rambouillet et de Dourdan, bien que les surfaces à vendre fussent plus considérables.

Dons patriotiques. — Municipalité de 1793.— En réponse aux appels de l'Assemblée législative et de la Convention, qui manquaient d'argent pour l'entretien des armées, les communes répondirent par l'envoi à la Monnaie des cloches des églises, des objets précieux du culte, des métaux extraits des sépultures ou pillés dans les châteaux.

Rambouillet ne montra pas d'empressement à se défaire de ses richesses. La municipalité refusa (10 juillet 1792) d'envoyer les cloches à la Monnaie. Ses envois se bornèrent aux chandeliers d'argent de l'église et aux grilles de fer de la chapelle Saint-Louis ; car, le plomb et le coffret d'argent des d'Angennes et les deux chandeliers d'argent de l'Hôpital ne partirent pour Dourdan que par l'initiative du citoyen Besson et du chapelain Rabourdin.

Avec la municipalité installée le 16 novembre 1792, nous entrons dans une nouvelle ère ; les dons patriotiques deviennent le prétexte du dépouillement de l'église : ciboires, patènes, sacrements, etc., les broderies, même *le bras de saint Césaire* en argent massif, sont offerts en hommage à la Convention. Une cloche, ensuite les deux autres, puis celle de la chapelle de la Villeneuve sont sur le point d'être vendues aux enchères quand arrive l'injonction de les diriger sur Dourdan. On agit de même à Saint-Arnoult, à Rochefort, à Auffargis, à La Celle ; en sorte qu'à la fin de 1793, il y avait, à Dourdan, 1,400 livres d'argent en lingots et une somme de 36,652 livres en numéraire, non compris 2,600 livres en assignats et quantité de métaux.

Des objets religieux, la haine populaire passa aux prêtres et aux personnes anciennement attachés au service de Louis XVI. Le 3 mars, le vicaire Huard fut dénoncé sans raison à la municipalité, ce qui ne l'empêcha pas d'aller l'an suivant hanter les prisons de Chartres. Pour le curé Hébert la dénonciation eut un caractère plus grave ; on lui

reprochait de n'avoir signé qu'à contre-cœur, et en menaçant, l'adhésion à la mort de Louis XVI. Il trouva heureusement un ami au sein de la municipalité pour certifier que le curé avait seulement dit : « qu'il lui paraissait hors de propos de féliciter des juges sur un acte de justice qu'ils avaient sans doute rendu ». Il fut néanmoins enfermé à Versailles.

Moins heureux, le citoyen Brou, dénoncé par Besson, comme ancien *chevalier du poignard* et accusé d'avoir laissé sa femme « qualifier de chiffon l'étendard de la garde nationale » se vit condamner à mort par le Tribunal révolutionnaire, en même temps (13 messidor an II) que Hocnelle, dont nous avons parlé plus haut.

Le nombre des suspects était si considérable à Versailles et à Chartres qu'on en transporta plus d'une centaine à Rambouillet. Ils furent entassés dans une partie des Communs et mis sous la garde du concierge Martin. On les appelait les *détenus des corridors*.

— Des municipalités de cantons remplacèrent (fin de 1793) les municipalités communales; celle de Rambouillet fut destituée par Robin et Besson, représentants du peuple. Les officiers forestiers furent remplacés.

Rapport du citoyen Couturier à la Convention. — C'était au conventionnel Couturier (de la Moselle) que revenait l'honneur de l'arrestation de Brou, inspecteur; sur son rapport aussi les administrateurs de la forêt avaient été remplacés.

Envoyé à Rambouillet, à Dourdan et à Etampes pour *régénérer* les populations, ce révolutionnaire hâbleur sema les plus mauvaises idées. Il signala à la dévastation les richesses du château de Saint-Hubert « couverts de deux ou trois cents milliers de plomb et fermé par de superbes grilles ».

Puis avec ses collègues, il opéra les ventes des objets mobiliers de la liste civile de Louis XVI ; les meubles de Rambouillet furent vendus aux enchères. La Laiterie de la reine eût été démolie et ses matériaux vendus « pour enlever ces pierres d'attente de la Restauration », si le régisseur ne l'eût réclamée comme un grenier indispensable à ses fourrages.

La Terreur : Destruction des châteaux de Rochefort et de Saint-Hubert ; — Démolition des églises. — Les enseignements de Couturier portèrent leurs fruits. Un effroyable chaos suivit son passage dans la région et surpassa peut-être le désordre qui régnait à Paris. Le superbe château construit à Rochefort par le prince de Rohan fut démoli par le peuple. Saint-Hubert s'en alla peu à peu et par morceaux. A Auffargis, l'église fut détruite ; à La Celle, à Vieille

Eglise, à Rochefort, les églises subirent les pires dégâts. Celles des autres lieux restaient fermées ou étaient devenues des temples de la Raison. A Rambouillet, on y avait installé le marché aux grains.

La Villeneuve perdit sa chapelle, et la Vierge, dit-on, opéra un miracle aux yeux des démolisseurs, qui avaient déjà renversé la Vènerie.

D'un autre côté, l'on vendait toutes les dépendances du Domaine qui n'étaient pas bois, et l'on livrait les parterres du parc à ceux qui voulaient les cultiver à leur profit.

Nouveaux noms. — Fêtes publiques. — Pour que la Révolution fût complète et l'oubli des anciens temps plus parfait, l'on songea à débaptiser les villes et les rues. Rambouillet dut s'appeler *Plein Bois ;* Montfort-l'Amaury, *Montfort-le-Brutus ;* Saint-Léger, *Marat-des-Bois*, etc.

La réforme n'eut pas de succès ; pas plus que pour les noms des rues à Rambouillet, où l'on proposait de nommer :

Rue Franklin,	l'ancienne rue du	Hasard.
— Barra	—	Trousse-Vache.
— Marat	—	Des Juifs.
— De la Montagne	—	De la Corne.
— De la Liberé	—	Grande.
— Des Sans-Culottes	—	De Groussay.
— De Vialat	—	Des Petits-Champs.
— De l'Egalité	—	Des Remparts.
Place de la Réunion,	l'ancienne	place du Cimetière.
— de la Liberté	—	du Marché.
— de la Fraternité	—	de la Geôle.
Carrefour Barra,	l'ancien carrefour	Maillet.

L'enthousiasme des organisateurs des fêtes civiques jette cependant une note aimable et pittoresque sur cette époque. A l'exemple de la Convention décrétant le patriotisme, la municipalité de Rambouillet décrétait *la gaîté.*

Les fêtes de la Jeunesse, de la Victoire et de la Renaissance, des Nouveaux Epoux, des Vieillards, de la Liberté, de l'Agriculture ne furent point, à Rambouillet, des saturnales ; mais l'évocation de nobles sentiments et l'appel à un certain idéal, à la fraternité, chez des gens que le délire de la Révolution semblait avoir rendu entièrement sceptiques et ennemis de toute discipline. Leur influence fut favorable au calme des esprits.

Retour de la tranquillité. — Après la chute de Robespierre au 9 thermidor (27 juillet 1794), la Terreur cessa à Paris et dans les grands centres.

Les populations fatiguées du trouble et de la colère des années précédentes aspiraient à la tranquillité. Ce fut comme le mot d'ordre général.

Dans le canton de Rambouillet, l'on ne pouvait autrement que revenir à la paix, car il ne restait plus d'instigateurs de mesures révolutionnaires.

Besson s'était enrôlé avec Hoche pour combattre les Vendéens; les Horeau s'étaient rendus méprisables ; Dufour, plus modéré, se perdit en montant au pouvoir : un arrêté du 13 messidor an V le révoqua de ses fonctions de commissaire du pouvoir exécutif et nomma Levasseur pour le remplacer.

Déjà au printemps de 1795, l'Assemblée générale du canton, « sur la demande des citoyens offrant de subvenir aux frais d'entretien de l'église et en exécution de la loi sur la liberté des cultes », avait reçu le serment des prêtres Vallois, Huard et Carville, qui témoignaient le désir « d'officier le jour de la Fête-Dieu ».

Peu de jours après, le curé Hébert, « en raison de l'amélioration des temps », revenait se fixer à Rambouillet.

Ainsi, lentement, s'effaçait le souvenir d'un passé de haine.

Les journées des 18 et 19 brumaire, à Paris, servirent de prétexte à l'ambitieux Levasseur pour rédiger au nom de la municipalité une adresse au Corps législatif :

« Citoyens, la municipalité de Rambouillet, profondément affligée des maux qui assiégeaient la Patrie et menaçaient le Corps social d'une prochaine et entière dissolution, a reçu avec l'allégresse la mieux sentie, la nouvelle des évènements des 18 et 19 brumaire ; elle elle en conçoit les plus heureuses espérances pour le rétablissement de l'ordre et le retour de la paix depuis trop longtemps exilée de notre malheureux pays. Elle secondera de tous ses moyens vos généreux efforts. Son attachement inviolable à la République une et indivisible vous en est un sûr garant, et elle ose vous promettre que le canton qu'elle administre partage ses sentiments patriotiques. »

La Ferme. — La Ferme de Rambouillet ne souffrit pas des désordres publics qui suivirent sa création. Des Commissions, issues des Assemblées de la Révolution, surveillèrent cet établissement, classé de première utilité publique : Bertholet, L'Héritier, Cels, Parmentier, Vilmorin, Tessier et beaucoup d'autres savants non moins remarquables, entrèrent dans ces Commissions. En 1800, l'action du

troupeau de Rambouillet, d'après les calculs, avait donné 66,000 mérinos purs et 3 millions de métis (1).

Sur la proposition de Jumilhac, la municipalité demanda une foire pour la vente des moutons métis et espagnols purs. En 1802, les Consuls l'établirent par un décret qui en fixait la date au 8 juin.

Les bêtes pures et régénérées furent recherchées et se vendirent à des prix élevés.

Faits divers. — *Montfort.* A la fin de l'année 1795, l'emplacement du château de Montfort fut vendu par le duc de Luynes à M. Le Breton, ancien lieutenant général du bailliage. L'héritier de celui-ci, M. Dulieu, en fit don à la ville.

Pendant les premières années de la Révolution, ce château avait été aussi sujet à plusieurs simulacres d'assaut par la garde nationale de Montfort.

— 2 mars 1793. Rapport sur l'utilité d'un chemin de Rambouillet à Rochefort par Clairefontaine.

— 9 mars 1793. Les fonds alloués par la Convention pour donner du travail aux ouvriers de Rambouillet sont employés à la confection d'un chemin de Rambouillet à Gallardon.

— Prix du blé et du pain à Rambouillet :

1794 (an III). — Blé : 32 livres. — Pain : 24 sous les 8 livres.

1795. — Blé : 3100 livres (en assignats), soit en numéraire : 41 livres. Le froid avait été extrêmement rigoureux pendant l'hiver — 23°5.

1796. — Blé : 27 l. 10 s. — Pain : 22 s. les 8 livres.

1797 à 1800. — Blé : de 19 l. 10 s. à 22 livres.

1801. — Blé : 36 livres.

(1) Notice de Tessier, 1805.

CHAPITRE XXIII

NAPOLÉON Ier

Napoléon s'intéresse à Rambouillet. — La beauté des plantations de la forêt, ses commodités pour la chasse, ses magnifiques étangs frappèrent Napoléon et l'intéressèrent à Rambouillet dès la première fois qu'il le visita, le 12 brumaire an XIII (4 nov. 1804). Il commanda de suite des restaurations.

Mutilation du château de Rambouillet. — Palais du roi de Rome. — Autres Travaux. — L'architecte Famin reçut la mission de diriger les travaux de Rambouillet. Il édifia un pavillon de chasse, qu'on appela le pavillon de Pouras, sur l'emplacement de l'ancien château de Saint-Hubert. Plus tard, il donna les plans d'un vaste bâtiment, décoré du titre de *palais du roi de Rome*, mais nommé plus simplement à Rambouillet, le *gouvernement*. 800.000 fr. y furent employés.

Ce palais se composa d'un corps-de-logis principal, et de deux ailes en retour ; une cour de 30 mètres de longueur sur 18 de large fermée, du côté de la ville, par une grille richement décorée. Les élévations orientales et occidentales, d'un beau caractère de décoration, rappelèrent les bons modèles ; enfin, le centre de l'édifice, qui lui-même était heureux de distribution, était occupé par un vestibule orné de colonnes d'ordre ionique. Le jardin n'avait que peu d'étendue ; mais on lui ménagea une communication avec le parc.

Moins heureux que les autres bâtiments de Rambouillet, le château n'eut pas Famin pour restaurateur.

Le jour de la *machine infernale*, un architecte qui passait rue Nicaise eut la jambe emportée par l'explosion. Napoléon le nomma architecte du château de Rambouillet pour le dédommager de l'accident.

Plein de zèle, le fonctionnaire visita son monument ; il trouva l'aile gauche du château délabrée. Sans préparer le moindre plan de reconstruction, il la fit abattre (1805). Elle ne fut jamais relevée.

D'autres travaux effacèrent le mauvais effet de cette mutilation : l'installation de la vénerie dans les anciennes écuries de Louis XVI ; la construction de l'embarcadère de la grande pièce d'eau ; la restau-

ration de la chapelle du château, pour laquelle Dejuine peignit une *Présentation au temple*; l'installation d'une salle de bains, qu'on montre encore, décorée des vues des résidences impériales.

L'on répara aussi le pavillon octogone, bâti par le duc de Penthièvre dans l'île des Roches, et Vacherot l'orna de peintures (représentant les Pyramides, Saint-Cloud, etc.) qui ont été transférées dans une pièce du château.

Dans le parc, des massifs d'arbres remplacèrent certains alignements monotones; des ponts rustiques coupèrent la rivière. A la Laiterie, une table de marbre au chiffre (1) de l'empereur occupa le centre de la salle ronde et dans les rochers se cacha une *Galathée* (2) de Julien, à laquelle succéda plus tard, la *Suzanne* de Beauvalet.

Les traces de la Révolution étaient effacées.

Dons de Napoléon à Rambouillet. — Rambouillet chef-lieu d'arrondissement. — Chaque fois qu'il arrivait à Rambouillet, Napoléon donnait audience au maire et s'occupait des affaires de la ville, ainsi que de celles des communes enclavées dans le domaine, avec une sollicitude admirable. Il donna 15,000 francs pour la construction d'un lavoir, dota l'*hôpital* de 8,000 francs de rente et abandonna le loyer de l'Hôtel de Ville.

Au mois de septembre 1811, en répondant à une députation du corps municipal, l'empereur avait dit : « Je ne conçois pas comment on a pu me laisser oublier Rambouillet lors de l'organisation générale des arrondissements en 1800 » (3).

Levasseur, maire de Rambouillet, et le duc de Frioul, grand-maréchal du palais, soutinrent l'idée de faire de Rambouillet une sous-préfecture. Napoléon accéda. Il visita la salle d'audience de la mairie : « C'est fort bien, dit-il, pour le tribunal ; mais où placera-t-on la sous-préfecture? — Chez moi, répondit le maire ».

Ce mot fit sourire l'empereur qui, immédiatement, traça sur une carte les limites de l'arrondissement de Rambouillet, qu'il institua par décret du 11 juillet 1811.

« Peu de temps après l'empereur admit le corps municipal à lui présenter ses hommages.

« Je me rappelle (4) qu'après avoir entendu le discours du maire de

---

(1) Sous la Restauration, ce chiffre fut remplacé par une étoile de mosaïque.

(2) Transportée au Luxembourg.

(3) Delorme.

(4) Delorme.



DANS LES YVELINES



BÉLIERS MÉRINOS DU TROUPEAU DE RAMBOUILLET

Rambouillet, Napoléon fit quelques pas au-devant d'une députation de Dourdan, et lui dit : « Vous désirez que la sous-préfecture ou le tribunal de l'arrondissement soit établi à Dourdan, mais c'est impossible : Rambouillet est le point central, et l'intérêt public exige que les administrations soient réunies dans la même ville. » — « Nous venons, reprit M. Verteillac, président de la députation, pour vous remercier, sire, d'avoir fait comprendre les deux cantons de Dourdan dans l'arrondissement de Rambouillet : il nous sera fort agréable d'avoir de fréquentes relations avec une ville à laquelle Votre Majesté a déjà donné tant de témoignages d'un vif intérêt. Nous n'avons qu'une seule observation à vous présenter : c'est que le chemin qui établit notre communication avec Rambouillet est en quelque sorte impraticable. » — « Votre observation me paraît juste, répliqua l'empereur et j'y ferai droit. »

Séjours de Napoléon à Rambouillet. — Dans les jours favorables, c'est-à-dire quand la guerre lui en laissait le loisir, Napoléon courait le cerf à Rambouillet. Il y menait les princes auxquels il voulait procurer le plaisir de la chasse.

Ses séjours les plus remarqués furent ceux du 6 au 17 juillet 1810 et de mai 1811.

Le 15 mai, eut lieu une grande chasse avec déjeûner champêtre à l'étang de la Tour.

On tenta de restaurer à Rambouillet l'ancienne chasse aux faucons. « Des hommes qui cherchaient à identifier avec l'ancien régime le pouvoir issu de la Révolution, dit E. de Labédolière, eurent l'idée malencontreuse de restaurer la chasse aux faucons, mais ils obtinrent peu de succès auprès de leur maître, qui, voyant l'oiseau de proie décapuchonné s'élancer dans les airs et en rapporter une allouette, s'écria brutalement : « Mon Dieu ! que c'est bête ! »

Delorme dit qu'il était fréquent de voir l'empereur « dépouiller en quelque sorte l'appareil de la grandeur suprême pour se livrer soit à des entretiens d'une touchante familiarité, soit aux mouvements d'une simple et vive gaieté. Par exemple, nous l'avons vu, dans un rendez-vous de chasse, lancer un noyau de cerise au front d'un jeune garçon qui s'égosillait à crier *vive l'Empereur* ; et je pourrais, ajoute l'auteur, citer beaucoup d'autres traits de ce genre ».

On vit aussi quelquefois l'empereur étendu sur le banc qui avoisine la Chaumière.

A l'ombre des arbres, couché sur une grande carte du nord de l'Europe, c'est là, dans la solitude et le silence, qu'il aurait tracé la terrible et funeste campagne de Russie.

La ferme. —La fabrique de sucre.— « Napoléon, qui rapportait tout à la France, profita de sa prépondérance en Espagne pour introduire en France le plus grand nombre possible de mérinos ; et pour mettre chaque propriétaire, petit ou grand, à même d'opérer dans leurs troupeaux la régénération si désirable de nos races indigènes.

Il fit établir 60 succursales de Rambouillet, où l'on pouvait *gratis*, se procurer des béliers espagnols ; et, pour que cette nouvelle conquête fût aussi rapide que toutes les autres, par un décret de 1811, il obligea les propriétaires de troupeaux de race pure, à fournir aux succursales, les béliers dont ils pouvaient se passer. On avait souvent entendu dire à Napoléon : « L'Espagne a 25 millions de mérinos, je veux que la France en ait cent millions » (1)

Comme il s'efforçait de créer en France l'industrie sucrière, il établit dans l'ancienne école de charité, inutilisée, une fabrique de sucre.

Evènements de 1814 et 1815. — Rambouillet, qui avait connu la cour de Napoléon dans toute sa gloire et sa prospérité, fut aussi la résidence impériale qui la vit dans l'adversité.

Le 27 mars 1814, Marie-Louise arriva dans cette ville. Derrière elle venait une longue suite de voitures de la cour, de fiacres, de véhicules de toutes sortes, emportant les Parisiens qui fuyaient la capitale.

Joseph les rejoignit le soir et, au matin du 28, il poussait la régente de France sur Orléans et Blois.

Quelques jours après, elle rentrait à Rambouillet, simple duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla.

« Des cosaques, brandissant leurs lances, entouraient la voiture : la mère et l'enfant étaient prisonniers !

« L'empereur d'Autriche vint les voir. Marie-Louise descendit jusqu'aux dernières marches de la porte du palais, et plaça le roi de Rome dans les bras de son grand-père. A ce mouvement du cœur, un autre noble sentiment va peut-être répondre... non, non. Metternich accompagne son maître chez lequel il maîtrise toute sensibilité.

« Ce n'était pas assez de cette visite à Rambouillet. L'empereur de Russie y arrive le lendemain ; il l'embrasse, et cette scène est hypocritement renouvelée deux jours plus tard par le roi de Prusse. L'un et l'autre appellent *petit roi* l'enfant dont ils viennent de briser la couronne. » (2)

(1) Saint-Fargeau, *Dict. des Communes.*
(2) Et. Arago.

Les débris de la Grande-Armée qui avaient traversé Rambouillet, escortant leur impératrice, furent remplacés par des soldats étrangers, logés et nourris au frais des habitants.

Du 18 au 23 avril, il y eut 2000 Autrichiens à la charge de Rambouillet.

Marie-Louise ne quitta le château qu'à la fin du mois.

L'année suivante, le 29 juin 1815, dans l'après-midi, Napoléon Ier se montrait à Rambouillet, sans y être attendu. L'on était au lendemain de Waterloo et de la seconde abdication de l'empereur. Il passa la nuit au château, prit quelques livres et des objets qui lui étaient chers, et partit le 30, de grand matin, avec le général Bertrand qui seul l'accompagnait, mais au milieu des larmes des habitants de Rambouillet, dont la reconnaissance et le patriotisme souffraient des malheurs de l'empereur.

Faits divers. — Prix du blé et du pain :

1802	— blé :	27 fr. 50	l'hect. —	Pain :	0 fr. 40	le kilog.
1803	—	16 fr. 25	—	—	0 fr. 26	—
1804	—	12 fr. 66	—	—	0 fr. 23	—
1805 à 1807	—	19 fr. 50	—	—	0 fr. 28	—
1808	—	15 fr. 33	—	—	0 fr. 27	—
1809	—	13 fr. »	—	—	0 fr. 22	—
1810	—	19 fr. 33	—	—	0 fr. 275	—
1811	—	24 fr. »	—	—	0 fr. 345	—

Année de la *Comète*, la chaleur fut préjudiciable aux grains.

1812 — blé : 32 francs l'hect. — Pain : 0 fr. 475 le kilog.

Cherté due en grande partie à l'accaparement.

1813	— blé :	23 fr. 67	l'hect. —	Pain :	0 fr. 355	le kilog.
1814	—	18 fr. »	—	—	0 fr. 28	—
1815	—	19 fr. 33	—	—	0 fr. 305	—

— Dans l'organisation des départements de 1800, Rambouillet, Montfort et les Essarts étaient chefs-lieux de cantons de l'arrondissement de Versailles. Rochefort, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Étampes.

Rochefort et Clairefontaine possédaient, en 1802, des filatures de coton Rochefort et Saint-Arnoult des filatures de laine.

CHAPITRE XXIV

LA RESTAURATION

Travaux au Château de Rambouillet. — Sous Louis XVIII, le château de Rambouillet faillit être entièrement transformé. Une forte somme avait été mise à la disposition de son architecte pour des travaux de réparations. Il l'employa à reconstruire le côté du château situé en face des canaux; mais dans un style sans aucune harmonie avec le reste de la construction. On dit que le roi en fut fort irrité. En tout cas, il arrêta les travaux et remplaça l'architecte.

La pièce d'eau, dite *le Miroir*, fut comblée également sous Louis XVIII et remplacée par un parterre de fleurs.

Ce roi vint une seule fois à Rambouillet, où il resta trois jours, les 27, 28 et 29 juillet 1818. Mais son frère, qui fut Charles X, et les fils de celui-ci, fréquentèrent assidûment Rambouillet pendant les Deux Restaurations. Le duc d'Orléans (plus tard Louis-Philippe), accompagné de sa famille, visita le château et les bergeries, le 12 septembre 1828 et le 14 mai 1830.

L'équipage de la vénerie restait chaque année quatre mois à Rambouillet.

Louis XVIII à Rambouillet, 1818. — « Pendant la durée de son règne, Louis XVIII ne vint qu'une seule fois à Rambouillet, ce fut le 27 juillet 1818. Le roi se rendit directement à la bergerie, fondée par son frère, et examina avec soin le troupeau de mérinos. Pendant ce temps-là, la famille royale était montée sur une brillante estrade, dressée à la Chasseuse et la duchesse d'Angoulême attachait des cravates au drapeau de la garde nationale de Rambouillet. Après cette cérémonie, le comte d'Artois, colonel-général de toutes les gardes nationales, accompagné du maréchal duc de Reggio, du duc de Maillé et du duc de Polignac, passa en revue les gardes nationales réunies de Rambouillet, de Dourdan, de Limours et de Montfort-l'Amaury. Le prince parut satisfait de la belle tenue, du moins il les en complimenta. Bientôt un roulement de tambour annonça l'arrivée du roi qui fut reçu par le duc de Sérant, gouverneur du château. Le maire et le sous-préfet furent admis à lui présenter leurs hommages ; il se présenta ensuite sur le balcon du grand salon, où il fut salué par les acclamations de la foule. Le roi ne se

mit à table qu'à sept heures; il avait invité à son couvert le maréchal de Reggio, les ducs d'Aumont, de la Châtre, d'Havré, de Grammont, d'Avaray et plusieurs autres grands officiers de sa maison, qui s'y rendirent en grand uniforme de chasse. Le roi était entouré du comte d'Artois, du duc et de la duchesse d'Angoulême, du duc et de la duchesse de Berry.

« Jamais la ville de Rambouillet n'avait vu une telle affluence de population accourue de Paris, de Chartres et de tous les environs; le soir, il y eut illumination générale et grand feu d'artifice.

« Le lendemain, 28, grande chasse, dont le rendez-vous fut à l'étang de la Tour.... (1). »

« Dès la veille, la ville était encombrée par une foule d'étrangers accourus de tous côtés pour assister à cette fête. Un bataillon d'infanterie et un escadron de cavalerie de la garde, venus pour le service du château, campaient dans les avant-cours.

Le roi avait été précédé au château par le duc d'Angoulême et le duc de Berry; celui-ci avec les veneurs, faisait le bois à deux heures du matin dans les enceintes voisines de l'étang de la Tour, lorsque les grondements sourds du limier lui firent découvrir, derrière un taillis, deux déserteurs de l'armée; ces pauvres diables, surpris et sans connaître le prince, supplièrent qu'on ne les dénonçât pas. Le duc de Berry les interrogea sur la cause de leur désertion; c'était une peccadille, il leur fit espérer leur grâce, s'ils se trouvaient au rendez-vous de chasse, à l'étang de la Tour, à midi, en les assurant que s'ils y manquaient, ils n'auraient plus rien à espérer de la clémence royale.

« A l'heure du rendez-vous, la vaste pelouse des pavillons de l'étang de la Tour, les taillis voisins, étaient couverts d'une foule qu'on évalua à plus de 20,000 individus : les arbres pliaient sous le poids des curieux.

« Le roi était arrivé en calèche découverte avec la duchesse d'Angoulême; le comte d'Artois, le duc d'Angoulême étaient à cheval, les officiers de la vénerie à leur poste, le rapport des veneurs entendu. Mais un personnage manquait, le duc de Berry; déjà le roi témoignait son impatience et allait prononcer la formule sacramentelle : « En chasse, messieurs », lorsqu'on aperçut le prince, tout couvert de sueur, fendant à grand'peine la foule compacte qui entourait le cercle du roi, et traînant les deux déserteurs du matin, plus morts que vifs; il les présenta à son oncle, en lui disant : « Sire, je n'ai pas eu le bonheur de détourner le cerf de meute, mais voici deux pauvres diables que j'ai trouvés dans les taillis; ils ont cru manquer de courage pour se soumettre aux rigueurs de la discipline militaire; je suis

(1) Moutié, *Notice*.

sûr qu'ils se trompent. Grâce pour les déserteurs ! Sire, et je me porte garant de leur fidélité au drapeau ! »

« Emu de cette scène, le roi saisit la main du prince et lui répondit : « Avec un tel garant, je ne puis douter de la sincérité de leur repentir, et je leur accorde leur grâce. »

« Les deux déserteurs, tout éperdus, étaient encore à genoux, doutant de leur bonheur, que déjà la place était déserte et la chasse commencée ; un louis discrètement glissé dans la poche de chacun d'eux, et le témoignage de ceux qui les entouraient, les rappelèrent bien vite à la réalité, et tous deux reprirent joyeusement le chemin de la garnison..... » (1).

Victor Hugo à Montfort. — « A Paris, Victor Hugo avait connu un enfant de Monfort, M. Descieux, qui, depuis, exerça ici la médecine pendant de longues années.

Descieux était à peu près du même âge que Victor Hugo (23 ans).

C'est M. Descieux qui amena, dans sa famille, à Montfort, le jeune poëte : précisément, à la même époque, se trouvaient, dans cette ville, deux jeunes gens extrêmement distingués, un poëte : M. Souillard, qui signait ses œuvres : *Saint-Valry*, et un musicien, un maître de harpe, M. Nadermann.

Tous ces jeunes gens ne tardèrent pas à se comprendre, et l'on organisa des concerts, où M. Nadermann se faisait entendre avec ses amis, et des soirées littéraires, où Victor Hugo et Saint-Valry disaient leurs vers.

Ces soirées littéraires avaient lieu dans la famille de M. Descieux ou dans celle de Saint-Valry, qui habitait la maison que le poëte Roucher avait lui-même habitée » (2).

Victor Hugo y lut une poésie sur les ruines de Montfort, qu'on retrouve dans l'édition nationale de ses œuvres :

Je vous aime, ô débris ! et surtout quand l'Automne
Prolonge en vos échos sa plainte monotone.
Sous vos abris croulans je voudrais habiter,
Vieilles tours, que le temps l'une vers l'autre incline ;
Et qui semblez de loin, sur la haute colline,
Deux noirs géans prêts à lutter.

---

(1) A. Duchemin. *Notice*.
(2) M. Lorin.

Lorsque, d'un pas rêveur, foulant les grandes herbes
Je monte jusqu'à vous, restes forts et superbes !
Je contemple long-temps vos créneaux meurtriers,
Et la tour octagone et ses briques rougies,
Et mon œil à travers vos brèches élargies,
Voit jouer des enfants où mouraient les guerriers.

Écartez de vos murs ceux que leur chute amuse !
Laissez le seul poëte y conduire sa muse,
Lui qui donne au moins une larme au vieux fort,
Et si l'air froid des nuits sous vos arceaux murmure.
Croit qu'une ombre a froissé la gigantesque armure
D'Amaury, comte de Montfort.

Là, souvent je m'assieds, aux jours passés fidèle,
Sur un débris qui fut un mur de citadelle ;
Mon cœur sur ce néant médite replié,
Et la ville à mes pieds d'arbres enveloppée,
Etend ses bras en croix, et s'allonge en épée
Comme le fer d'un preux dans la plaine oublié.

Mes yeux errent, du pied de l'antique demeure,
Sur les bois éclairés, ou sombres suivant l'heure,
Sur l'église gothique, hélas ! prête à crouler,
Et je vois dans le champ où la mort nous appelle,
Sous l'arcade de pierre et devant la chapelle
Le sol immobile onduler.

Foulant créneaux, ogives, écussons, astragales,
M'attachant comme un lierre aux pierres inégales,
Au faîte des grands murs je m'élève parfois ;
Là je mêle des chants au sifflement des brises,
Et dans les cieux profonds suivant ses ailes grises,
Jusqu'à l'aigle effrayé j'aime à lancer ma voix.
Là quelquefois j'entends le luth doux et sévère
D'un ami, qui sait rendre aux vieux temps un trouvère ;
Nous parlons des héros, du ciel, des chevaliers,
De ces âmes en deuil, dans le monde orphelines.
Et le vent qui se brise à l'angle des ruines
Gémit dans les hauts peupliers !

Faits divers. — Prix du blé et du pain :

1816	—	blé : 34 fr. 66	l'hect.	—	Pain :	0 fr. 50 le kil.
1817		— 36 fr.	»	—	—	0 fr. 49 1/2
1818		— 25 fr.	»	—	—	0 fr. 34
1819		— 22 fr.	»	—	—	0 fr. 29
1821 à 1827	—	16 à 20 fr.	»	—	—	0 fr. 27
1828	—	27 à 33 fr.	»	—	—	0 fr. 41
1829	—	27 à 33 fr.	»	—	—	0 fr. 41
1830	—	25 à 33 fr.	»	—	—	0 fr. 38

— Sur l'une des tours de Montfort, une inscription fut gravée dans le but de consacrer la visite qu'y fit la duchesse d'Angoulême.

« Le 11 octobre 1819, S. A. R. Mme la duchesse d'Angoulême, entourée des habitants de Montfort, qui la bénissaient, daigna honorer ces lieux de sa présence ».

— Description de Rambouillet par Oudiette (1817) :

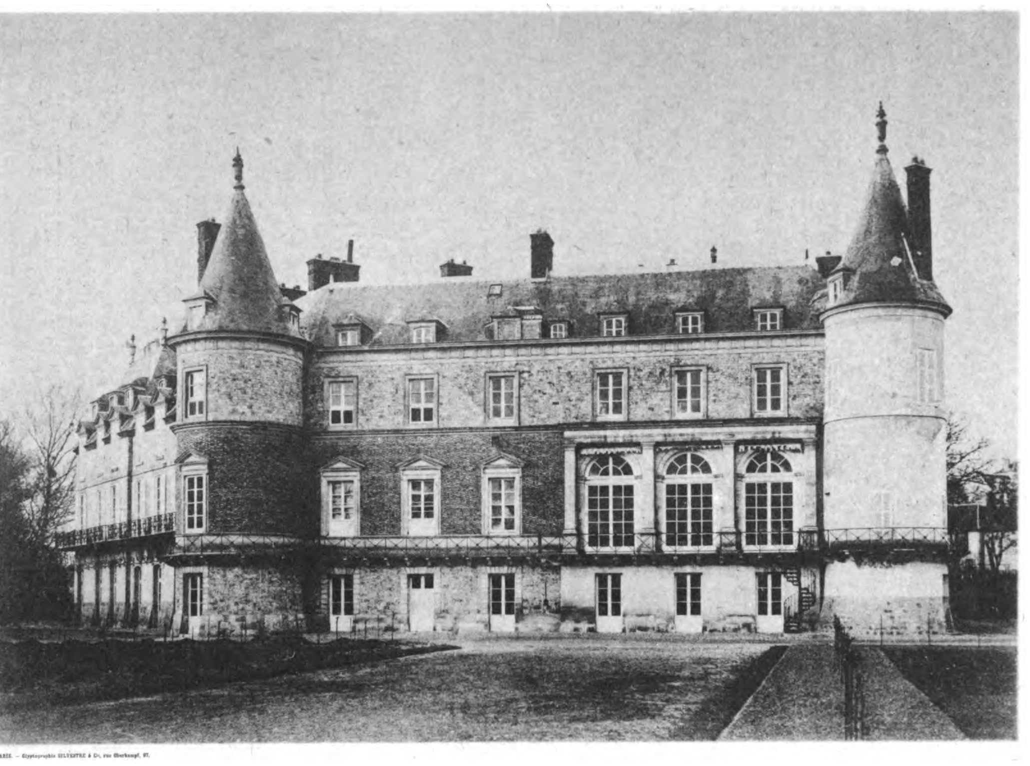
« On y trouve des pensions de jeunes gens et de jeunes demoiselles.

« Il se tient en cette ville trois foires par an ; la première le lundi de la Quasimodo, la deuxième le 25 juin et la troisième le second lundi de septembre. Elles abondent en toutes sortes de bestiaux, principalement en bêtes à laine améliorées. Celle du 25 juin est plus spécialement consacrée à la vente des laines.

« Le marché a lieu le mardi et le samedi. Celui du samedi est très fréquenté pour les grains. — Plusieurs fours à chaux et à plâtre. — Voitures publiques tous les jours pour Versailles. »

— 1821, M. le marquis de Verteillac, pour flatter une viellle rancune de Dourdan envers Rambouillet, présente aux députés une pétition tendant à rattacher Dourdan à Etampes et à supprimer le 6e arrondissement de Seine-et-Oise.

Dans une brochure très remarquée, M. Delorme réfute les arguments du marquis de Verteillac.



CHATEAU DE RAMBOUILLET (CÔTÉ DU PARC)

CHAPITRE XXV

CHARLES X A RAMBOUILLET (JUILLET-AOUT 1830)

Chasse du 26 juillet 1830. — Le 25 juillet 1830, Charles avait signé contre la liberté de la presse des ordonnances dont la gravité ne laissait pas de l'inquiéter.

Pour se distraire, le 26, à neuf heures du matin, il quitta Saint-Cloud, où il résidait, et, accompagné du Dauphin, vint chasser à Rambouillet.

Le rendez-vous était à la Croix de Vilpert. Ils y allèrent directement. Tout le monde fut frappé de l'air soucieux du roi et de l'embarras des courtisans qui essayaient en vain de le distraire.

La chasse fut mauvaise ; l'on perdit la trace du cerf, et, comme un officier des chasses montrait au roi des branches cassées qui indiquaient que le cerf avait passé par là, dans sa préoccupation, il ne l'écouta pas.

A quatre heures, l'on rentra au château, et ce fut pendant le dîner que Charles X parla de la signature des ordonnances. La nouvelle s'en répandit vite autour du château et une vague rumeur de l'effervescence de Paris s'y joignit, jetant la crainte dans tous les esprits. Ce fut pis encore lorsqu'on vit le roi retarder son retour à Saint-Cloud et que le Dauphin déclara qu'il ne coucherait pas à Rambouillet, comme les autres soirs de chasse, mais qu'il suivrait le roi.

Evènements de Paris. — L'inquiétude se prolongea durant quatre jours pendant lesquels Rambouillet, comme la majeure partie des villes de l'ouest, ne reçut de nouvelles que par des voyageurs. Pas de courrier, pas de journaux. Les nouvelles se contredisaient ; les faits étaient dénaturés selon l'opinion de ceux qui les rapportaient. Ce ne fut que le 30, dans l'après-midi, que l'on connut l'issue des évènements de Paris : l'agitation bourgeoise, la protestation des journalistes, enfin la prise d'armes des ouvriers, des étudiants, des élèves de l'Ecole Polytechnique. L'insurrection avait gagné, en deux jours, tous les quartiers et la capitale s'était transformée en un champ de bataille, où les troupes royales, à la tête desquelles était Marmont, s'étaient trouvées incessamment bloquées par des barricades.

Sous l'influence de paroles passionnées, elles avaient en grande

partie mis bas les armes. Et la Révolution était restée maîtresse de Paris.

Maintenant, tandis qu'elle venait poursuivre un roi, Charles X, à Saint-Cloud, elle en acclamait un autre à Paris, le duc d'Orléans ; elle l'acceptait, dans son inconscience, pour lieutenant-général du royaume jusqu'à ce qu'il ait pu tourner entièrement le mouvement à son profit.

Pour Charles X, flottant entre les divers conseils qu'on lui donnait, les uns de marcher énergiquement contre la capitale ; les autres de se retirer derrière la Loire pour soulever de là l'Ouest et le Midi royalistes, indécis et effrayé, il se borna à fuir devant l'insurrection et à se retirer à Rambouillet.

Charles X établit sa retraite à Rambouillet. — Les chasseurs de la garnison de Chartres, commandés par le baron de Montgarde, étaient arrivés dans la journée du 31 juillet à Rambouillet, en marche sur Paris. Au lieu de ne faire qu'une halte de deux heures dans la petite ville, ils s'y arrêtèrent sur l'avis reçu que le roi et les princes, battant en retraite, viendraient coucher au château.

Le prince de Polignac se montra le premier : « Pâle, défait et ayant peine à se soutenir, il descend au château, prend un verre d'eau, une bouchée de pain, écrit un mot pour son frère et part, de manière à faire présumer qu'il cherche à ne pas perdre un moment pour gagner la côte » (1).

Puis à neuf heures et demie, « le carrosse royal entrait dans la cour de ce château de Rambouillet, où Napoléon, fuyant de la Malmaison, était venu passer la première nuit de son éternel exil. L'obscurité régnait depuis longtemps ; la réception se ressentit des évènements : point de cris, point de flambeaux ; la lune seule éclairait la vieille tour où était mort François Ier. La figure de Charles X était fortement colorée, presque violette ; tous ses traits présentaient une profonde altération. Ses habits, couverts de poussière, laissaient apercevoir sur sa poitrine les traces de pleurs versés. Après avoir monté rapidement l'escalier, comme pour dérober son émotion aux regards des serviteurs qui l'attendaient au bas des marches, il s'arrête sur le premier palier pour donner le bras à la duchesse de Berry ; cette princesse, vêtue d'un costume d'homme, était accompagnée du baron de Damas, portant dans ses bras le duc de Bordeaux (petit-fils du roi) endormi. Arrivé dans le premier salon, le roi y trouve les autorités de la ville. « Eh ! bien, monsieur Delorme, dit-il au maire,

(1) Delorme, *Rambouillet chef-lieu d'arrondissement*, 1830.

vos habitants sont-ils toujours bien sages? » — « Oui, sire. » — « Ah! pourquoi n'en est-il pas ainsi partout? » Il adresse quelques mots à d'autres personnes et revenant aux maires :

« Vous dites donc que vos habitants sont sages? » — « Sire, je réponds d'eux comme de moi-même ». Dans ce moment, on lui présente le duc de Bordeaux et sa sœur que l'on emmenait reposer; il les embrasse en pleurant, puis en tirant sa montre : « Dix heures seulement, dit-il, je croyais qu'il était bien plus tard! » Et il se retira. « Du pain, dit aussitôt le duc de Raguse aux autorités, du pain pour ces messieurs qui n'ont rien mangé depuis vingt-quatre heures » (1).

Pour satisfaire aux besoins de la famille royale et de sa suite, les approvisionnements habituels des marchands ne suffirent pas; il fallut recourir à la bonne volonté des habitants qui avaient des provisions. Un fait digne de remarque, c'était la défiance des fournisseurs, dans cette ville pourtant monarchique. « Je n'ai rien à vous refuser, disait chacun au maire; mais qui paiera? » M. Delorme se voyait obligé de s'engager personnellement.

Deux mille cavaliers et trois cents hommes d'infanterie, avec huit canons, composaient les forces qui accompagnaient le roi. D'autres troupes arrivèrent dans la nuit et le lendemain. Tous les régiments avaient leurs effectifs réduits par la désertion; le 15e léger ne comptait plus que treize hommes. Au total, les forces s'élevèrent néanmoins à 10.500 hommes, 22 pièces de canons et 8 obusiers.

Dans la journée du 2 août, elles furent renforcées d'un régiment incomplet de cuirassiers, qu'on posta à Vieille-Eglise, et du 19e léger, auquel il restait seize hommes.

Les troupes furent postées dans le parc et échelonnées sur la route de Paris jusqu'au Perray. « Elles bivouaquaient dans les bois, dans le parc, dans l'avenue qui conduit au château. Les chevaux parquaient dans les parterres. On arrachait les branches des arbres et les palissades des bosquets pour faire des cabanes et les soldats et les gardes-du-corps chassaient les faisans dans le parc et se baignaient dans les canaux, sous les fenêtres du château ». (2)

Journée du 1er août 1830. — Pendant toute la journée du dimanche 1er août, les émotions se succédèrent. A neuf heures, la Dauphine arriva à Rambouillet dans une calèche rustique : « Ah! mon père, qu'avez-vous fait? dit-elle au roi; du moins, nous ne nous

(1) Vaulabelle, *Histoire des Deux Restaurations.*

(2) Rozet, *Chronique de 1830.*

séparerons plus ». Elle ne put quitter ses vêtements de voyage, n'en ayant point d'autres ; le linge même lui manquait. Le roi était dans un embarras plus grand : point d'argent pour payer ses dépenses. Il lui fallut vendre son argenterie.

A sept heures du soir, Charles X, accompagné de toute sa famille, passa la revue des troupes. Une foule nombreuse se pressait, que les gardes du corps maintenaient avec peine : « Laissez-les », dit le roi. « Il était profondément abattu ; la Dauphine tenait à la main un mouchoir qu'elle portait sans cesse à ses yeux. En passant devant les Cent-Suisses : « Croyez bien, dit-elle, que je n'y suis pour rien ». Les gardes-du-corps se rangèrent en haie, et, croisant leurs sabres au-dessus de la tête du roi, crièrent avec transport : « Vive le roi ! vive la famille royale ! » Le roi, vivement ému, répondit à travers ses larmes par des sourires affectueux (1) ».

Ils s'empressèrent autour du roi, l'accompagnant jusqu'au balcon ; puis ils se répandirent en cris : A la Vendée ! à la Vendée ! L'intervention d'un officier supérieur, qui les harangua du balcon, les ramena au calme.

De petits incidents avaient donné matière aux conversations, dans cette journée. Les allées et venues du comte Alex. de Girardin avaient fait supposer des négociations entre Charles X et le duc d'Orléans. Ensuite, un officier de la garde nationale de Paris, vêtu d'un frac, avait été reconnu et arrêté. Il cherchait à se faire croire palefrenier de M. Crémieux et venu à la vènerie pour reprendre des chevaux achetés, mais non payés. M. Crémieux déclara que ce palefrenier lui avait été adressé par le commandant de Paris. On le garda comme espion.

Mais un évènement plus important venait de s'accomplir. Malgré les conseils de MM. de Montbel et Capelle, les seuls ministres qui l'eussent suivi à Rambouillet, le roi avait nommé le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, disant : « Il ne peut manquer de répondre à ma confiance ». Lui-même avait dicté l'acte, que porta M. de Girardin :

« Le roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une partie de la France, comptant d'ailleurs, sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le nomme lieutenant-général du royaume.

« Le roi, ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, approuve que les Chambres se réunissent le 3 août, et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

(1) Rozet, *Chronique de 1830*.

« Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

« Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, il se défendra jusqu'à la mort.

« Fait à Rambouillet, le 1er août 1830.

« CHARLES. »

« Jusqu'à la mort », disait Charles X, et cependant il ne songeait guère à prendre une épée pour combattre. Il ne se faisait pas même renseigner rigoureusement de ce qui se passait à Paris.

M. Delorme, le maire de Rambouillet, s'en inquiéta à cause « des nouvelles alarmantes » pour sa ville qu'il recevait de divers côtés. « Je parvins, dit-il, à obtenir qu'on lui ferait connaître la véritable situation des choses en lui donnant lecture des journaux, notamment du *Constitutionnel* dont on venait de me procurer un numéro. Le roi, qui était au lit, entendit cette lecture avec beaucoup d'attention et dit un instant après : « Que veut-on que j'y fasse maintenant ? ».

Journée du 2 août 1830. — La journée du 2 août n'apporta aucun calme à l'esprit du roi. D'abord heureux et touché des termes de la réponse que lui faisait le duc d'Orléans, à son acte de la veille, plein de confiance en son parent, il sentit bientôt après tout ce qu'il y avait d'humiliant et de difficile dans sa situation. Il abdiquait le pouvoir entre les mains d'un autre et voici que ses troupes l'abandonnaient : la désertion avait repris de plus belle, à Rambouillet même. Officiers en tête, le 2e régiment de grenadiers à cheval avait rapporté son drapeau et était parti en masse pour sa garnison. Il s'était contenté de rendre les honneurs militaires au Dauphin, rencontré aux avant-postes.

Le roi songea dès lors à abdiquer en faveur de son petit-fils. Marmont fut consulté ; il y poussa le roi, lui rappelant le conseil qu'il lui avait donné de se retirer au plus vite derrière la Loire afin d'éviter l'action des agitateurs de Paris sur les troupes.

Il fallait l'acquiescement du Dauphin pour que l'abdication du roi eût son effet. Charles X le fit appeler et n'eut aucune peine à le déterminer à signer en même temps que lui-même. « Puisqu'ils ne veulent pas de moi, qu'ils s'arrangent, » dit-il en sortant du cabinet du roi.

Le vicomte Froissac-Latour partit pour Paris, à trois heures, porteur de l'abdication, ainsi conçue :

Rambouillet, ce 2 août 1830

« Mon cher cousin,

« Je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux.

« Le dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

« Vous aurez donc par votre qualité de lieutenant-général du royaume à faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. Vous prendrez, d'ailleurs, toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi, etc.

. . . .

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin.

« CHARLES.
« LOUIS-ANTOINE.

Cet acte, imprimé, ne fut affiché en nul endroit qu'à Rambouillet.

Aussitôt qu'il eût été expédié, Charles X s'employa à décider Marmont à reprendre le commandement des troupes que celui-ci avait laissé à la suite d'une insulte du Dauphin (1). Le maréchal ne céda qu'après une longue résistance.

Il raconte en ces termes, dans ses *Mémoires*, sa reprise du commandement.

« Etant descendu dans la cour du château pour y donner des ordres, j'aperçus M. le Dauphin à l'une des fenêtres, regardant les préparatifs de départ. Il me fit signe de monter près de lui, il me dit « Monsieur le Maréchal, vous savez les résolutions prises par le roi et auxquelles je me suis associé ; je suis donc destiné à ne jouer désormais aucun rôle politique dans ce pays. Je vous demande maintenant, comme chrétien et comme homme, d'oublier ce qui s'est passé entre nous.

« M. le Dauphin me tendit la main, et touché d'une aussi grande infortune, je la serrai avec une émotion douloureuse.

« M. le Dauphin eut le caprice de ne me remettre le commandement qu'à six heures du soir. Ainsi je ne pus employer le reste de la jour-

(1) Dans un accès de colère, à Saint-Cloud, le Dauphin lui avait demandé de remettre son épée.

née à voir les troupes et à les échauffer dans le sens de leur devoir. Cependant je m'occupai tout de suite de pourvoir à leurs besoins, car elles manquaient de tout. (1)

A six heures, l'acte d'abdication du roi étant imprimé, je me rendis auprès de chaque régiment et j'en fis faire la lecture. Je parlai aux officiers, aux sous-officiers, aux soldats réunis en masse autour de moi. Je leur fis sentir quelle importance il y avait pour la sûreté du roi comme pour sa dignité, qu'il restât entouré du plus grand nombre d'individus possible. C'était une tâche d'honneur et de conscience pour chacun de nous... »

Marmont avait recommencé cinq ou six fois les mêmes discours et comptait sur leur succès, quand apparut le régiment suisse de Besenval se rabattant du Perray sur Rambouillet. Le maréchal, inquiet, courut lui donner l'ordre de retourner vers les avant-postes au point le plus élevé de la route.

Le colonel donna toutes les mauvaises raisons qui lui vinrent à l'esprit pour ne pas exécuter l'ordre.

« Il se trouvait, disent les *Mémoires* de Marmont, qu'immédiatement après l'évacuation du Perray, le nommé Poque (se disant aide-de-camp de M. de Lafayette, ancien garde-du-corps renvoyé pour cause d'insubordination), était entré dans ce village avec 100 à 140 paysans pris dans les campagnes voisines. Cette force retoutable avait inspiré à M. de Besenval la terreur dont son esprit était rempli. Je lui fis des raisonnements calmes, d'abord. Enfin ne pouvant lui faire comprendre l'extravagance de sa conduite, j'ordonnai impérativement et je le traitai avec plus de dureté qu'il n'est dans mes habitudes d'en mettre avec un officier ; mais dans la circonstance, il ne méritait aucun ménagement. J'établis le régiment moi-même et je chargeai le général Vincent, homme de cœur, auquel j'avais donné le commandement de toute l'infanterie réunie à Rambouillet, des détails de la position.

« Ce malheureux Besenval se croyait perdu. Il dit au général Vincent que, si trois coups de feu étaient tirés, son régiment entier partirait. Il se trompait, j'en suis sûr, ce régiment était calomnié ; mais avec un pareil chef dans des dispositions semblables, il ne donnait pas une grande sécurité. Aussi envoyai-je chercher cent gardes du corps pour les établir en avant du régiment, quoique, assurément, au milieu

---

(1) M. de Weylar de Novas, intendant général, aida le maréchal dans cette tâche. Des vaches et des moutons de la ferme furent abattus ; d'autres bestiaux arrivèrent, par réquisition dans les communes voisines. Les soldats qui connaissaient le métier de boulanger cuisirent du pain dans les fours de la Vénerie et de la Bergerie : en quelques heures le manque de vivres avait cessé.

des bois, ce ne fut pas un poste de cavalerie ; mais au moins j'étais sûr qu'avec ces braves gens, on attendrait l'attaque avant de s'en aller ».

Toutes les précautions du maréchal étaient vaines. Poque, envoyé du duc d'Orléans, avait gagné les chefs des deux régiments suisses ; de là provenait la mauvaise volonté du colonel Besenval.

Venu en parlementaire. Poque était resté au Perray à haranguer les soldats, à les engager à se rallier à la révolution. Plusieurs fois, le général Bourdesoulle lui avait intimé l'ordre de se retirer ; sans cesse il reparaissait. En dernier lieu, il essaya d'une entrevue avec le général Vincent, qu'il avait connu. Celui-ci lui renouvela l'injonction de s'éloigner et, comme il s'y refusait, on tira sur lui.

Poque, blessé à la cheville, fut transporté dans les communs du château, où le roi le fit soigner par un chirurgien.

Sur la grande route, les voitures publiques avaient repris leur service. En arrivant près du camp, elles enlevaient leurs drapeaux tricolores et obtenaient la permission de passer. Drapeaux et cocardes reparaissaient au sortir de Rambouillet.

Tout cela n'était pas sans avoir quelque influence sur l'armée. Et, cependant, le matin, c'était au milieu de l'enthousiasme qu'on avait proclamé Henri V, au château. La duchesse de Gontaut avait engagé très vivement la duchesse de Berry à se séparer de son fils et à envoyer le jeune roi avec le général Latour-Froissac, à Paris. Conseils inutiles. Le duc de Bordeaux était resté à Rambouillet. Il recevait docilement les leçons de son gouverneur, le duc de Damas ; il écoutait même les conseils de son aïeul qui, entre autres, lui fit un discours sur la dignité qu'il devait montrer. Pour lui, il trouva plus amusant d'aller donner le mot d'ordre aux officiers de service.

Le duc d'Orléans envoie des commissaires auprès de Charles X. — A Paris l'on s'inquiétait des intentions du roi. Le duc d'Orléans ne songeait qu'à trouver le moyen de l'éloigner davantage de la capitale.

Profitant de son titre de lieutenant-général, il dépêcha au roi cinq commissaires : le maréchal Maison, MM. de Schonen, Jacqueminot, Odilon-Barrot et le duc de Coigny, qui partirent du Palais-Royal à quatre heures de l'après-midi. Il était nuit quand ils arrivèrent aux avant-postes. Là, on les repoussa et, sans une autorisation que M. de Coigny obtint du général Balthazar, ils n'eussent pu avancer davantage. Ils continuèrent donc la route au milieu des feux des bivouacs, jusqu'à Rambouillet, et, pendant que quatre des commissaires se logeaient à l'hôtel Saint-Martin, le duc de Coigny s'effor-



M. VALLUET



M. VOIRIN



M. DE LA MOTTE



M. GAUTHERIN

Maires de Rambouillet.

çait d'obtenir une entrevue de ses collègues et lui, avec le roi. Reçu seul, il expliqua leur mission, dont le but apparent était la cessation des hostilités. Il offrit au roi une sauvegarde. « Une sauvegarde ! dit Charles X surpris; et pourquoi faire? Ne suis-je pas au milieu de mon armée? Mon lieutenant-général doit maintenant connaître mes intentions, ajouta-t-il en faisant allusion à son abdication et à l'envoi du général de Froissac-Latour à Paris; je ne quitterai Rambouillet qu'autant qu'on s'y conformera. Quels sont ces commissaires? » M. de Coigny les lui nomma. En entendant le nom de M. de Schonen : « Ah ! oui, ce gros juge ! » dit le roi; et celui de M. Odilon-Barrot : « Le fameux avocat? » — Oui, sire. — « Eh! ajoute Charles X, je vais charger le duc de Raguse de leur répondre que je n'ai nul besoin d'eux; qu'ils peuvent rester, si bon leur semble, et que, s'il se trouvent mal à leur hôtel, je leur offre un appartement au château ».

« Marmont s'acquitta de ce message; les commissaires loin d'accepter la réponse du roi, insistèrent pour être admis auprès de lui, et décidèrent M. de Coigny à faire une seconde démarche ; il retourna au château ; mais Charles X venait de rentrer dans ses appartements et de renvoyer son service; le duc ne fut pas reçu. Les commissaires quittèrent aussitôt Rambouillet » (1).

Mardi 3 août 1830. — La veille, la nouvelle de la double abdication du roi et du dauphin avait contrarié le duc d'Orléans. Ce fut bien autre chose, lorsqu'il apprit l'inutilité de la démarche des commissaires. « Il faut qu'il parte ! » s'écria-t-il en parlant de Charles X.

Le peuple de Paris fut ameuté et lancé sur Rambouillet, dont trois commissaires (de Schonen, Maison et Odilon-Barrot) reprirent aussitôt le chemin.

Mais, tandis que les 6.000 gardes nationaux du général Pajol et les 15.000 à 20.000 volontaires s'arrêtaient au Perray, harassés de fatigue, affamés, les commissaires gagnaient le château. Pour leur en imposer, Marmont les conduisit auprès du roi en les faisant passer au milieu des troupes, qu'il avait disposées de façon à en exagérer le nombre.

« Que me veulent-ils? » demanda le roi, qui marchait à grands pas d'un air de colère. Le maréchal Maison, l'un des commissaires, raconta au roi le soulèvement populaire, à Paris, et parla du voisinage d'une armée de 60.000 hommes. Ainsi il y avait urgence pour le roi de chercher un meillleur refuge que Rambouillet.

(1) Vaulabelle, *Histoire des Deux Restaurations.*

« Pourquoi les Parisiens me poursuivent-ils jusqu'ici? répondit aussitôt Charles X. Je m'en irai en pays étranger. Voilà bien longtemps que j'en ai envie. Mais j'aurais voulu prendre mon temps et choisir ma retraite. Que veulent-ils? me tuer? Je saurai bien mourir. » — « Alors, je pris la parole, a raconté M. Odilon-Barrot, et je dis au roi : — Je ne doute pas, sire, que vous soyez prêt à faire le sacrifice de votre vie; mais au nom de ces serviteurs qui, les derniers vous sont restés fidèles, et qui, pour ce motif, doivent vous être plus chers, évitez une catastrophe dans laquelle ils périraient tous sans utilité. Vous avez renoncé à la couronne; votre fils a abdiqué... » Charles X m'interrompit avec vivacité : — « Et mon petit-fils, s'écria-t-il. J'ai réservé ses droits! Je les défendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang... » — Je l'interrompis à mon tour : — « Quels que soient les droits de votre petit-fils, lui-dis-je, quelles que soient les espérances d'avenir, soyez bien convaincu que dans l'intérêt même de ces espérances, vous devez éviter que son nom soit souillé du sang français. » — « Que faut-il faire, dit le roi en se tournant vers le duc de Raguse. » — « Il faut, sire, consommer votre sacrifice, et à l'instant même », lui dis-je, en lui prenant les mains avec une émotion que je sentais bien profondément. Nous nous retirâmes. »

Si l'émotion de M. Odilon-Barrot était sincère, il faut reconnaître qu'elle dura peu de temps; car, au sortir de la chambre du roi et dans le salon où étaient les généraux et les officiers de la couronne, il jetait l'inquiétude en s'écriant : « Messieurs, sauvez le Roi! Tout Paris est à Coignières : dans deux heures, soixante à quatre-vingt mille Parisiens seront ici! » Ces paroles produisirent l'effet qu'on en attendait. Tous les officiers entourèrent les commissaires et les questionnèrent.

A ce moment le roi fit rappeler le maréchal Maison. Celui-ci dut lui affirmer la sincérité du chiffre qu'il avait avancé, 60.000 Parisiens.

« Au reste, Votre Majesté pourra bientôt apprécier elle-même l'importance du mouvement, ajouta-t-il. » — « Vous croyez que tout ce monde veut nous attaquer avant demain? » — « Sire, reprit le maréchal, vous serez attaqué dans la nuit si vous restez ».

Le maréchal Maison décidait de la victoire par sa diplomatie. Cependant Charles X prit conseil de Marmont avant d'ordonner la retraite. « Le nombre des Parisiens qui marchent contre nous, dit le maréchal, est évidemment fort exagéré, et je crois qu'il serait très facile de les disperser. Mais après toutes les désertions qui ont eu lieu depuis quatre jours, les troupes qui restent ne sauraient inspirer une grande confiance. Les bois, d'ailleurs, s'étendent à deux ou

trois lieues de Rambouillet, dans la direction de Paris, et la troupe, pour combattre avec avantage, devrait s'avancer jusqu'à cette distance. Or, la colonne parisienne a dû gagner du terrain depuis le passage des commissaires; peut-être une partie est-elle déjà entrée dans le bois. Il faudrait l'en chasser avant de pouvoir employer utilement la cavalerie et l'artillerie. L'infanterie seule peut remplir cette tâche. Le roi risquerait donc de se trouver à Rambouillet sans autre force que ses gardes du corps, troupe dévouée sans doute, mais d'un secours inutile si de forts détachements d'infanterie ne les appuyaient pas. Or, qu'adviendrait-il si les soldats ne faisaient point leur devoir?... Dans ces conditions, je ne vois qu'un seul parti à prendre : se retirer derrière l'Eure, ensuite sur la Loire, et essayer d'y établir le gouvernement de Henri V ». — « Eh bien! répondit le roi, retirons-nous à Maintenon; nous verrons là ce que nous aurons à faire. »

L'ordre de départ fut donné. Aussitôt six carrosses sont remplis par les membres de la famille royale; Charles X occupe le dernier; les canons se rangent à la suite, et, escorté de toutes les troupes, le cortège se met en marche vers dix heures.

Conduite du Dauphin après son abdication. — A la résignation calme et noble du roi, le Dauphin opposa un dépit dont les nuances varièrent de la colère à la gaieté stupide.

Un gentilhomme étant entré chez ce prince sans se faire annoncer, il lui dit : « Qu'il ne vous arrive plus d'oublier ce que vous me devez! »

Le lendemain, se trouvant en présence du grand veneur, M. de Girardin, il lui demanda ce qu'il allait faire maintenant de ses chiens.

— Monseigneur, vous avez d'autres intérêts qui passent avant ceux-là.

— Eh bien! je ne veux m'occuper que de mes chiens.

— Libre à vous, Monseigneur, mais moi je ne veux pas parler de chiens ». (1)

Nuit du 3 au 4 août 1830. — Les Parisiens au Perray. — A peine le roi eut-il quitté Rambouillet, que les commissaires se mirent en devoir d'aviser le général Pajol que tout mouvement en avant était désormais inutile. Mais les volontaires n'avaient pas attendu cet ordre pour s'arrêter. Dès huit heures, la fatigue et la faim les avaient condamnés au repos. Ils campaient à une lieue de Ram-

(1) Mémoires de Marmont.

bouillet, au Perray. Tous les vivres y furent réquisitionnés, sans pour cela que la moitié des affamés pût satisfaire son besoin ; en sorte que l'armée parisienne se dispersa, à la recherche de subsistances. Dans la maison du curé, on trouva, paraît-il, un costume de garde royal. Le bruit s'en répandit à l'instant ; l'on accusa ce prêtre de cacher des armes et des costumes, et, pour les découvrir, la maison fut pillée. Faute d'armes, les chercheurs se contentèrent, et bien volontiers, de la rencontre d'un fût de vin dans la cave.

Quand l'appétit des uns était satisfait et que la résignation des autres les décidait à attendre un meilleur lendemain, les soldats de la Révolution venaient se coucher dans les champs de blé et de luzerne situés à droite de la route de Paris. A gauche, dans le parc d'artillerie, on voyait six canons perdus dans une cohue d'omnibus, de fiacres, de voitures de toutes sortes qui avaient servi aux mauvais marcheurs. Cependant, tandis que les volontaires reposaient en paix, les commissaires mandaient au duc d'Orléans :

« Rambouiltet, le 3 août 1830, à 10 heures du soir.

« Monseigneur, c'est avec bonheur que nous vous annonçons le succès de notre mission. Le roi se détermine à partir avec toute sa famille. Nous vous rapporterons avec la plus grande exactitude tous les détails et tous les incidents de ce voyage. Puisse-t-il se terminer heureusement ! Nous suivrons la route de Cherbourg ; nous partons dans une demi-heure ; toutes les troupes sont dirigées sur Epernon, et, demain matin, on déterminera quelles sont celles qui suivront définitivement le roi.

« De Schonen, maréchal Maison, Odilon-Barrot. »

Puis ils réclamèrent un drapeau tricolore. « Il est tout prêt, répondit le maire, M. Delorme, nous n'attendions que le départ du roi pour le planter ». Et, en effet, le drapeau tricolore flotta bientôt sur la grosse tour du château. Si, dans ses plis, la municipalité avait pu lire quel serait le sort de Rambouillet au lever du jour, elle eût été soulagée d'un pesant fardeau et de bien des soucis. Il fallait tout prévoir ; la nuée humaine qui reposait au Perray, obéirait-elle au général Pajol et reprendrait-elle le chemin de Paris ? Les commissaires n'y prenaient garde ; un point leur importait avant tout : compléter leur premier succès. « Je plains votre pays, disait le maréchal Maison ; attendez-vous à recevoir 150,000 hommes d'ici quarante-huit heures. Il en vient de toutes les directions, et il est bien essen-

tiel que vous ayez 25,000 rations à votre disposition à six heures du matin (1). »

Paroles peu rassurantes ; car fournir 25,000 rations après avoir nourri durant trois jours l'armée royale n'était pas chose aisée. La municipalité ne recula pas devant les difficultés ; elle passa la nuit entière à prendre ses dispositions.

Journée du 4 août 1830. — Pendant la nuit, la nouvelle du départ du roi s'était répandue dans le camp du Perray. Au jour, le général Pajol annonça officiellement aux volontaires l'heureuse influence de leur approche. Il les invita à rentrer à Paris avec lui. Presque tous le suivirent, non sans avoir dévoré 15,000 rations de vivres fournies par Rambouillet.

Trois à quatre cents des volontaires poussèrent jusqu'à Rambouillet, sous la conduite de Charras et de Degoussée ; d'autres, en nombre double, les rejoignirent, entraînés par une arrière-pensée de pillage. Le premier objet qui s'offrit à eux en atteignant le château fut le fourgon des diamants de la couronne, évalués à 80 millions de francs. « Il faut les confier au peuple, dit Charras ; c'est le seul moyen qu'il ne leur arrive pas malheur.

« On confectionna un petit drapeau tricolore sur lequel on écrivit en lettres noires : *Diamants de la couronne ;* on planta le drapeau sur le fourgon, et tout fut dit.

« Puis on fit proclamer que ceux qui voudraient revenir en accompagnant et en gardant les diamants de la couronne reviendraient dans les voitures du roi.

« C'était un moyen qu'avait trouvé Degousée pour qu'on ne fît pas de feu avec ces voitures.

« Mais une partie des volontaire préféra se donner le plaisir de la chasse et se lancer dans le parc royal à la poursuite des cerfs, des biches et des daims.

« D'autres s'établirent dans le château et se firent d'immenses noces de Gamache des reliefs trouvés dans les cuisines de l'ex-roi et arrosés des meilleurs vins de ses caves.

« Enfin les plus raisonnables, ou peut-être aussi les plus vaniteux, montèrent dans les voitures royales et les ramenèrent à Paris... tout ce cortège merveilleux par le contraste qu'il offrait entre les laquais en grande livrée, les harnais magnifiques, les carrosses dorés et les hommes en guenilles qu'il voiturait, après avoir longé, au pas et

(1) Delorme, *Rambouillet chef-lieu d'arrondissement.*

gravement.... les quais... s'arrêta dans la cour du Palais-Royal (1). »

Dans la journée, les gardes nationales de Dourdan et de Saint-Arnoult étaient arrivées à Rambouillet pour fraterniser avec celle de Paris. La petite ville était pavoisée ; le soir, on illumina.

(1) Alexandre Dumas, *Mémoires*.

CHAPITRE XXVI

LOUIS-PHILIPPE

Le château et le domaine de Rambouillet de 1830 à 1849. — En montant sur le trône, Louis-Philippe remit à l'administration de sa maison le château et la forêt de Rambouillet, dont il pensait jouir tout autant que Napoléon et que les Bourbons. Mais les Chambres ne comprirent pas Rambouillet dans la liste civile; de manière que ce domaine rentra sous le gouvernement de celui de l'Etat (1832).

Plus n'était besoin du mobilier, ni des objets d'art du château, ni de ses dépendances. Les premiers prirent le chemin du Garde-Meuble ou des musées; les autres furent vendues. L'on adjugea le *gouvernement* pour 70.000 francs : la douzième partie de ce qu'il avait coûté ! On voit que l'acquéreur ne paya pas trop cher le droit de disposer de ce bel édifice et de le gaspiller.

L'année suivante, l'administration loua le château de Rambouillet au baron Schickler. Durant douze ans, ce banquier y mena une vie princière et tenta de restaurer à son profit la noble renommée de charité du duc de Penthièvre. Son successeur fut le ministre de l'intérieur Duchâtel, qui ne lui ressembla pas. Du reste, son époque n'était pas celle de la libéralité. On en retrouve encore la preuve dans l'âpreté de l'administration du Domaine à accroître le rendement en bois de la forêt. Elle détruisit dans cette intention les cordons qui bordaient les routes tracées par le comte de Toulouse, et arriva à faire produire à la forêt 550,000 francs par an. Cette dévastation passa peut-être pour de l'habileté administrative en haut lieu; en tout cas, elle ne fut pas du goût des habitants de la région.

La superficie du Domaine, après la Révolution, s'élevait à

environ	12.000	hectares.
Sous l'empire, on lui avait ajouté	580	
Sous Charles X.	450	
Total.	13.030	
Sous Louis-Philippe, on vendit	900	
Il restait, en 1845, environ.	12.130	hectares.

Ces 900 hectares vendus comprenaient : la ferme de la Hogue, six étangs, des bâtiments, terrains et parties de bois séparées.

Les casernes. — On conviendra que Rambouillet eut ses jours de bonne fortune : en effet, quand son domaine sortait de la liste civile et que la séparation des dépendances de son château faisait craindre que la ruine ne s'installât dans les grands bâtiments construits pour le service de la chasse, voilà qu'au contraire une source de prospérité s'ouvrait pour lui ; ces bâtiments recevaient un régiment de cavalerie.

Certes, Rambouillet mérita bien par la suite de conserver ce que la chance lui avait départi ; les contribuables consentirent de grands sacrifices et la municipalité multiplia ses efforts pour qu'un régiment complet y soit logé, puis pour réunir en un seul quartier tout le régiment (1).

Les premières troupes de Rambouillet furent les carabiniers.

Le 2e carabiniers organisa, le 10 septembre 1845, dans le parc, un carrousel que la presse parisienne célébra ; il y eut : voltige, course à la bague et divers autres exercices très bien exécutés. L'on distribua des cravaches aux vainqueurs.

Les écoles à Rambouillet et à Montfort. — Ruinée par la Révolution, la Communauté de Rambouillet se reconstitua ensuite sous le nom de Sœurs des Ecoles chrétiennes, avec Elisabeth Forestier à sa tête. L'établissement ne put vivre par ses propres ressources ; il offrit alors à la municipalité de recevoir gratuitement les enfants pauvres, à la condition d'une indemnité payée par la ville. Elle y consentit. Cependant, en 1834, des difficultés s'élevèrent causées par le refus de la directrice d'admettre la surveillance de l'autorité municipale.

Après un changement de directrice, l'on en arriva à la laïcisation de l'établissement, qui était dans un immeuble de la ville. Un traité

---

(1) En 1848, la situation était la suivante :

Quartier de la Vénerie	:	603 hommes		420 chevaux	
Petit Quartier..........	:	105	—	46	—
Ecuries Pigeon........	:	1	—	162	—
Totaux..		709	—	628	
Le grand commun pouvait contenir	:	218	—	81	
		927	—	709	—

Mais il était en fort mauvais état. Le Conseil le céda au ministère de la guerre.



M. ROBERT



M. EUG. BRAULT

Maires de Montfort-l'Amaury



M. AUBRY



M. LAMBERT



M. POUPINEL
Maire de Saint-Arnoult



fut passé avec la dame Regnault pour la tenue d'un pensionnat et d'une école des pauvres. Elle les tint pendant treize ans environ et garda à son service la sœur Catherine.

Pour les garçons, il y avait une institution et une école de Frères, celle-ci établie dans l'ancienne école de charité. C'était plus qu'aujourd'hui, bien qu'il n'y eût que 3007 habitants.

Montfort, moins heureux, ne s'était pas encore relevé de la perte de son collège et de ses institutions. Sa seule école végétait, changeant à tout moment de maître et de local. Pourtant, en 1831, la création de la Société cantonale et, en 1832, un legs de 4,000 francs du sieur Dulieu améliorèrent la situation.

L'accident de 1845. — Un accident assez singulier, mais qui, comme on va en juger, ne mérita pas la place qu'il a prise dans les traditions du pays, arriva le 1er janvier 1845 et fit longtemps parler de lui. M. de la Motte l'a consigné dans son manuscrit sur Rambouillet, comme un événement digne de passer à la postérité; nous lui laissons la parole :

« Joseph, domestique de M. Labanoff, prince russe qui venait quelquefois chasser dans la forêt, promenait dans l'avenue qui fait face au château un cheval anglais gris, tête et pieds noirs, de 5 ans, appelé Traveller (voyageur); arrivé près de l'avant-cour, il est dépassé par un cheval de M. Carter qui venait de jeter bas son palefrenier et courait en liberté ventre à terre; le cheval de M. Labanoff prit à l'instant le plus fort galop que le groom ne put ralentir même en approchant de la grille du château qui était fermée, il le fit seulement incliner un peu à droite, espérant le maîtriser dans l'enfoncement que forme le cintre de la grille; mais le cheval qui ne voyait peut-être que le mur et non la grille, s'élança à 6 mètres de distance en face; d'un coup de tête cassa un barreau, en fit tomber un autre dont les tenons cédèrent, en força un troisième qui s'écarta pour le laisser passer. Celui qui le montait avait eu la présence d'esprit de se pencher sur son cou et d'allonger les jambes sur la croupe, de manière qu'ils passèrent et tombèrent ensemble dans la cour sur une plate-bande de fleurs qui bordait la grille. Ils se relevèrent presque en même temps, l'homme reprit la bride, le portier lui ouvrit la petite grille, il remonta sur son cheval et le promena une demi-heure avant de rentrer en ville, n'ayant qu'une légère blessure à la tête et quelques contusions; quant au cheval, il s'était fendu la peau du front d'où il coula beaucoup de sang; il avait aussi plusieurs écorchures, et au bout de quelques jours il était parfaitement rétabli.

« Le mur d'appui ou bahut qui supporte la grille a 1 mètre de haut, la grille 3 mètres, chaque barreau a 32 millimètres de diamètre.

« Le passage ouvert par la chute des deux barreaux et de l'écartement du troisième a formé un espace de 2 mètres × $0^{m}60$... »

Faits divers. — Prix du blé et du pain :

1831	— blé :	25 fr. 33 l'hect.	— Pain :	0 fr. 39 le kil.	
1833	—	17 fr. 33	—	—	0 fr. 26 —
1835	—	15 fr. 33	—	—	0 fr. 255 —
1838	—	24 fr. 66	—	—	0 fr. 345 —
1839	—	28 fr. 66	—	—	0 fr. 42 —
1841	—	20 fr. »	—	—	0 fr. 33 —
1846	—	29 fr. »	—	—	0 fr. 40 —
1847	—	25 fr. »	—	—	0 fr. 41 —

1845. — « L'abside de l'église de Condé est décorée de jolis vitraux du XVIe siècle, représentant la naissance, la vie et la mort de J.-C. »

(Saint-Fargeau.)

1847. — Le projet d'une nouvelle église pour Rambouillet est adopté par le conseil municipal à la condition qu'un tiers seulement des 180 000 francs que doit coûter la construction soit à la charge de la ville.

CHAPITRE XXVII

LA SECONDE RÉPUBLIQUE

Le Château de Rambouillet en 1849. — Au 1er mai 1849 expira le bail de M. Duchâtel, locataire du château. Pendant huit mois l'administration chercha en vain un autre amateur- « En désespoir de cause, le château fut loué à des entrepreneurs, qui organisèrent des trains de plaisir. Pour la modique somme de 2 fr. 50 on pouvait franchir les 30 kilom. qui séparent Rambouillet de la barrière du Maine et le retour était gratuit. Les salles où Charles X avait parlementé avec les représentants d'une insurrection triomphante devinrent un restaurant, la salle de bain de Napoléon Ier fut livrée à la curiosité publique. Des jeux de bagues, des boutiques foraines, des amusements divers furent installés sous les quinconces; entre le château et la grande pièce d'eau, s'établit un bal à grand orchestre où les habitués et habituées des bals parisiens se faisaient un plaisir d'initier les habitants de Seine-et-Oise, aux brillants exercices de la chorégraphie contemporaine. Dans la journée, des gondoles promenaient les visiteurs sur le lac et les conduisaient dans les îles (1).

Le soir de merveilleuses combinaisons pyrotechniques se reflétaient dans le miroir des eaux tranquilles.

D'abord, malgré la distance, les fêtes de Rambouillet eurent du succès ; l'affluence fut si grande, que le chemin de fer n'y suffisait point et qu'il arrivait des retardataires presque au moment où sonnait l'heure du retour. C'était un vif plaisir pour les Parisiens de se promener dans ce parc dont la végétation vigoureuse n'a peut-être point d'égale aux environs de la capitale. Le restaurant du château ne suffisait pas ; toutes les auberges étaient assiégées et, il faut le reconnaître à la louange des hôteliers de Rambouillet, ils n'abusèrent point de la situation.

Un beau temps était nécessaire à ces lointaines excursions et l'incertitude du climat diminua bientôt le nombre des voyageurs. Les frais considérables de l'entreprise ne furent point couverts et le château retomba dans le silence et la solitude ». (2)

---

(1) Un habitant de Rambouillet, simulant l'anachorète, habitait l'ermitage du parc.

(2) E. de Labédolière.

Programme de la fête du 2 mai 1848. — M. Rattier fut chargé de rédiger le programme de la fête du 2 mai 1848 et d'en diriger l'exécution qui fut ponctuelle :

A l'arbre de la Liberté, préalablement planté, sera adossée une tribune aux harangues dont le fond sera formé d'un trophée d'armes appartenant à la garde nationale et à l'armée et au centre duquel sera placé le symbole de l'Union et de la Force.

La tribune drapée d'étoffes aux couleurs nationales, fera face à l'église. Elle sera surmontée du drapeau national montrant au peuple sa devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité.

Deux factionnaires, pris, l'un dans la garde nationale, l'autre dans l'armée, seront placés à droite et à gauche de la tribune derrière laquelle se tiendront le chœur des orphéonistes et la musique militaire. Le clergé en avant et à peu de distance de la tribune. La municipalité en avant, et ayant à sa tête le sieur commissaire du gouvernement, sera groupée au pied de l'arbre de Liberté. Les magistrats et les fonctionnaires de tout ordre occuperont l'emplacement laissé libre entre la garde nationale et l'armée, à droite et à gauche de la tribune.

La garde nationale sera adossée à la grille du parterre. Le 5e régiment de lanciers occupera le devant de la place et une partie de la façade de l'Hôtel-de-Ville. La gendarmerie formera la haie entre la tribune et le peuple.

Dès que les différents corps auront pris leur position respective, le maire, au milieu d'airs et de chants patriotiques déposera au pied de l'arbre de la Liberté, la boîte renfermant la pièce commémorative de de son inauguration. La bénédiction aura lieu à la suite de ce dépôt et le clergé, après son office, rentrera dans son Temple.

Après quoi le délégué ordonnateur de la fête, appellera à la Tribune, au nom du peuple souverain, d'abord : le sieur commissaire du gouvernement ; ensuite, le premier magistrat municipal ; puis les autres citoyens qui auront fait connaître à l'avance leur intention de parler au peuple.

Chaque discours sera précédé d'un roulement de tambour et suivi d'un air patriotique exécuté par la musique militaire. La revue et le défilé auront lieu immédiatement après le dernier discours et les diverses troupes iront se mettre en bataille en face le château.

Là s'opèrera le départ du régiment de lanciers et les autorités rentreront à l'Hôtel-de-Ville sous l'escorte de la garde civique et de la gendarmerie.

Le soir, il y aura illumination et réjouissance publique sur la place de la Liberté.

L'orchestre sera adossé à la grille du jardin afin que les danses soient exécutées auprès et autour de l'arbre symbolique. La durée des réjouissances n'est pas limitée.

Ecole de filles, salle d'asile et bibliothèque. — Le nom de *Révolution de 1848*, qu'on donne par analogie à la seconde république, est absolument impropre. En 1789, le peuple voulait, et la société réclamait une révolution ; en 1848, il suffisait d'une *réforme*. La réforme eut lieu, dans les lois, au point de vue politique. Dans la société, il s'en opéra une autre non moins considérable, qui consista à organiser en tous lieux l'éducation publique.

Dès le 30 mars 1848, il arriva à Rambouillet un ballot de livres pour former le noyau d'une bibliothèque. L'on ne regarda pas cet envoi d'un œil indifférent ; on le reçut avec enthousiasme.

L'attention du duc de Luynes en fut attirée : il donna 1200 volumes pour cette bibliothèque, dont M. Moutié revendiqua l'honneur d'être bibliothécaire.

Immédiatement le Conseil municipal projeta la construction d'un groupe scolaire, composé d'une école de filles, d'un asile et de la bibliothèque. Et, le 30 décembre 1850, dans une séance à laquelle prirent part les plus imposés, l'on vota un emprunt de 24,000 francs pour cet objet.

L'inauguration s'en fit en 1853.

Aucune dévastation, aucune émeute n'eut lieu à Rambouillet ni aux environs, en 1848. De février à juin, quelques braillards de Groussay et de la Louvière promenèrent, à certains jours, des drapeaux dans les rues et tirèrent en l'air des coups de fusils, sans faire de mal à personne ; ce fut tout.

Faits divers. — Prix du blé et du pain :

1848	Blé :	17 fr. 33 l'hect.	— Pain :	0 fr. 28	le kilg.
1849	—	16 fr. 66	—	0 fr. 28	—
1850	—	16 fr. »	—	0 fr. 27	—
1851	—	14 fr. »	—	0 fr. 27	—

CHAPITRE XXVIII

NAPOLÉON III

Le Château de Rambouillet sous Napoléon III. — Aussitôt le rétablissement de l'empire, le domaine de Rambouillet fit retour à la liste civile. Quelque mobilier y revint, après les principales restaurations.

Napoléon III ne séjourna jamais longtemps à Rambouillet; il préférait Compiègne. Cependant il y chassa assez souvent. On lui doit le pavillon de chasse situé au fond du parc derrière les bergeries. Il prêta aussi Rambouillet, dit L. Barron, « à l'étonnante princesse Baccioli ».

— Les faits relatifs à la ville sont peu nombreux, sous ce règne; les deux principaux sont : l'autorisation donnée à la supérieure de la congrégation de la Sainte-Enfance de s'établir à Rambouillet, et la construction de la nouvelle église.

Nouvelle église de Rambouillet. — Cette entreprise avait été décidée dans les séances du conseil municipal de novembre et décembre 1862. Elle coûta 200,000 francs, que les contribuables remboursèrent au Crédit foncier par le moyen d'un impôt extraordinaire de 10 centimes au principal des quatre contributions directes.

M. de Baudot présenta les plans et les dessins d'un joli édifice roman, aujourd'hui le plus intéressant monument de la ville. On en posa la première pierre le mardi de Pâques, 14 avril 1868, en présence de Mgr Mabille, évêque de Versailles; de M. Baroche, garde des sceaux; du préfet, du sous-préfet, des autorités civiles et du clergé. Après la bénédiction, une série de discours officiels se succédèrent, tous terminés par des vœux et des vivats pour l'empereur et sa famille.

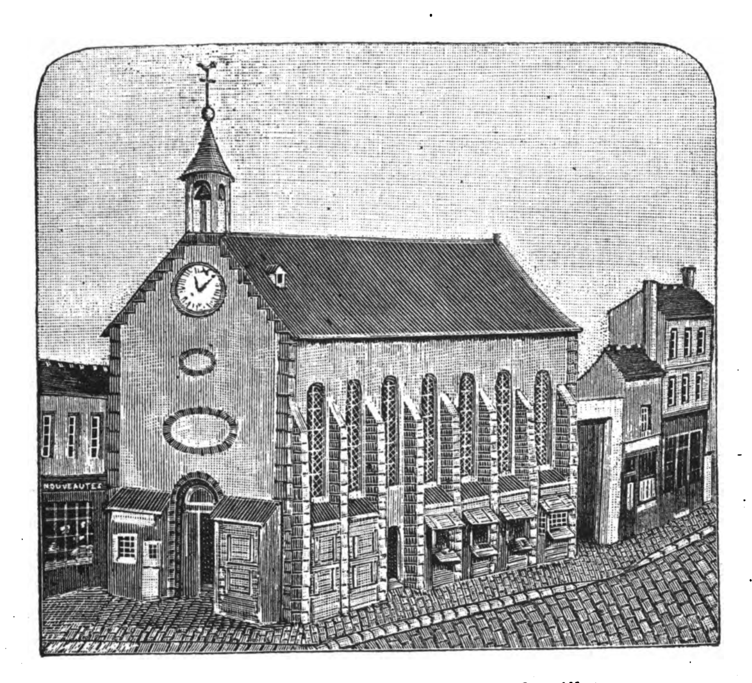
La nouvelle église coûta 400,000 francs; 100,000 francs à la charge du ministère des cultes, 100,000 francs donnés par Napoléon III et 200,000 francs fournis par la ville de Rambouillet.

Réparations à l'église de Montfort. — De 1854 à 1860, l'église de Montfort-l'Amaury subit une restauration très notable. Les parties croulantes furent consolidées; la vieille tour romane fut remplacée

par le clocher que nous voyons maintenant ; la nef fut prolongée jusqu'au portail.

Et, pour que les vitraux soient à la hauteur du rajeunissement de l'église, on chargea l'habile verrier de Metz, M. Maréchal, de leur rendre leur éclat.

Grâce à ces travaux, l'église de Montfort a repris son rang parmi les monuments religieux les plus curieux de France.



Façade de l'ancienne église de Rambouillet.

Pétition des habitants d'Auffargis. — Les autorités publiques reçurent, en avril 1860, une pétition rédigée avec modération et logique, et signée par trente-sept chefs de famille (sur quarante et un), habitant les hameaux de Saint-Benoist, la Tuilerie, la Ferme-Blanche, les Grandes et les Petites Hogues. Le but de la pétition était la séparation de ces hameaux d'Auffargis et leur annexion à Vieille-Eglise.

« Nos cinq hameaux..., dépendances actuelles de la commune d'Auffargis, sont situés à l'extrémité la plus éloignée du centre de la commune, sur un plateau complètement distinct de la vallée au fond de laquelle se trouve le village d'Auffargis.

« Ils sont au contraire sur le même plateau que la commune de Vieille-Eglise, conséquemment de plein pied avec elle; ils sont limitrophes et sont même partiellement enclavés dans son territoire, à ce point que pour aller au village d'Auffargis, en partant de trois de nos hameaux, savoir : Saint-Benoist, les Grandes et les Petites Hogues, il nous faut nécessairement traverser une partie du territoire de Vieille-Eglise.

	Distances	
	à Auffargis	à Vieille-Église
De la Tuilerie.........	5.400^{m}	4.600^{m}
De la Ferme Blanche...	2.900	2.650
De Saint-Benoist.......	4.300	3.150
Des Grandes Hoques....	6.000	3.650
Des Petites Hogues.....	4.500	2.200

... la moyenne des distances... est d'un tiers supérieur.

« Plusieurs d'entre nous préfèrent voir leurs enfants privés d'instruction plutôt que de les exposer aux inconvénients de la route... »

Ces raisons, et d'autres non moins bonnes, ne furent pas écoutées.

Fait de chasse. — (*Annonciateur* du 8 novembre 1860). — « Saint-Léger a été mis en émoi jeudi dernier (1er novembre) par l'entrée triomphale et en voiture d'un magnifique cerf dix cors, la tête enrubannée et couverte de feuillages... Ce noble animal s'était laissé, le matin, détourner dans la garenne du maire, puis attaquer à une heure par deux excellentes chiennes griffons, et, après une randonnée de 10 minutes, présenter à vingt pas sous le fusil du sieur C..., actionnaire de la chasse de Saint-Léger, qui lui avait courtoisement logé en pleine épaule un coup de double zéro.

« La presque totalité du territoire de Saint-Léger est louée à une société de chasseurs parisiens, qui en administrent la chasse avec intelligence et savent en tirer tout le parti possible. Cette chasse à cause de sa proximité de la forêt de Rambouillet est très peuplée en gros gibier surtout; aussi dans la chasse de jeudi a-t-il été tué en plus du dix-cors, un renard et trois chevreuils, dont un magnifique brocard, sans compter le menu gibier dont je ne parle pas. Un cerf dix-cors attaqué et tué en un quart d'heure, est un fait de chasse assez remarquable qui a été apprécié par les vieux chasseurs du pays.

« Disons en passant qu'il l'a été aussi par les pauvres de la commune, auxquels la Société a fait don de l'animal. »



DUCHESSE D'UZÈS

Faits divers. — M. Vallon de la Villeneuve, mort vers 1860, laisse à la ville de Montfort une rente de 400 francs à donner chaque année à un ouvrier se distinguant par sa conduite et la bonne éducation donnée à sa famille.

— Prix du blé et du pain :

1853	— blé :	33 fr. 66	l'hect.	— Pain :	0 fr. 45	le kilog.
1855	—	37 fr. 33	—	—	0 fr. 55	—
1857	—	21 fr. »	—	—	0 fr. 33	—
1858	—	17 fr. 33	—	—	0 fr. 28	—
1859	—	24 fr. »	—	—	0 fr. 25	—
1860	—	34 fr. »	—	—	0 fr. 35	—
1862	—	22 fr. »	—	—	0 fr. 34	—
1864	—	18 fr. 50	—	—	0 fr. 30	—

CHAPITRE XXIX

L'INVASION ALLEMANDE

Il ne nous appartient pas de relater les circonstances dans lesquelles Napoléon III déclara la guerre à l'Allemagne, en 1870, livrant par là notre pays à la plus terrible invasion étrangère. L'histoire des Yvelines n'a à connaître de cette triste époque que les malheurs qui sont particuliers à Rambouillet et à ses environs. Nous allons les exposer en suivant de point en point le compte-rendu qu'en a fait M. Gautherin, le maire actuel de Rambouillet, et les récits que nous avons lus ou entendu faire dans la région.

∴

Les premiers cavaliers ennemis (uhlans et hussards verts) se présentèrent à Rambouillet le 21 septembre 1870. Ils s'enquirent principalement de la présence de troupes françaises et, sur la réponse du maire qu'il n'y avait ni gardes mobiles ni francs-tireurs, ils se retirèrent annonçant la prochaine arrivée de troupes.

Deux escadrons de hussards blancs firent, en effet, leur entrée, le 23. Après les réquisitions qui leur étaient habituelles, ils brisèrent les fusils de la garde nationale. Puis le duc de Mecklembourg enjoignit au maire, M. de la Motte, et au sous-préfet, M. de Fontanelle, de concentrer au chef-lieu les approvisionnements nécessaires à ses soldats.

Le même jour, 25 septembre, le nommé Jules Robillard, journalier à Groussay, étant rentré ivre chez lui, eut avec sa femme une querelle qui attira plusieurs personnes et notamment des soldats prussiens. A ce moment il s'arma d'une faux et blessa légèrement à la main l'un de ces soldats.

Le duc de Mecklembourg condamna à mort Robillard et la ville à 3000 francs d'amende.

Le 27, les troupes allemandes se replièrent sur Versailles. Profitant de cette circonstance, le sous-préfet de Rambouillet courut à Versailles prendre des instructions auprès du Préfet. Mais ce voyage porta ombrage au duc de Mecklembourg, qui, prenant prétexte de l'inobservance de son ordre relativement aux approvisionnements, fit arrêter le sous-préfet pour être dirigé sur l'Allemagne.

Ce fut l'occasion d'une nouvelle amende de 3000 francs pour

Rambouillet, où l'on était, en outre, dans la crainte à la suite d'un incident qui avait eu la route du Perray à Saint-Léger pour théâtre. Quatre ou cinq uhlans avaient été attaqués par des bûcherons ou des paysans armés ; un ou deux avaient été tués, un autre blessé, avait été emmené. MM. Joly et Doré, du conseil municipal de Rambouillet, partirent à sa recherche et le retrouvèrent à Houdan.

Saint-Léger et Poigny furent rendus responsables de cette affaire, car il fallait une vengeance aux Prussiens. « Le 2 octobre, au matin, la commune de Poigny se voit cernée. On entend au loin les appels du clairon et les commandements des chefs dirigeant la marche à travers bois. Tout à coup éclate une décharge terrible. Après deux heures d'une attente mortelle pour les habitants, les cavaliers qui gardaient l'entrée des rues reprennent leur marche. On se précipite vers l'étang de la Cerisaie d'où sont partis les coups de feu. Aux sapins qui bordent la route étaient attachés par les pieds, le corps labouré de coups de sabre et les entrailles pendantes, deux bergers de Rambouillet, dans la hutte desquels on avait découvert un vieux fusil.

« Au coucher du soleil, les mêmes soldats repassent. La soirée était belle ; ils chantaient un de ces chœurs que les Allemands exécutent avec un si harmonieux ensemble. La journée avait été bonne. En quittant Poigny, ils avaient vengé à Saint-Léger-en-Yveline la mort d'un des leurs. Le maire avait été pendu par son écharpe (elle se rompit heureusement) à la porte de la mairie ; puis le meurtrier avait été fusillé. Et comme cela ne suffisait pas, seize hommes furent emmenés dans la plaine. Deux de ces malheureux, effrayés, essaient de fuir, ils sont poursuivis et massacrés sur place ; l'un d'eux, veuf, tenait ses deux enfants par la main. Les quatorze autres attendaient leur sort à genoux. Enfin le curé parvint à calmer cette rage et les bourreaux se contentèrent de suspendre à des arbres les deux victimes » (1).

D'autres paysans organisés en guerillas inquiétaient l'ennemi à Rochefort, à Condé, à Maurepas, etc. Un officier de cavalerie en non activité pour cause de santé, M. Lesage, en commandait une dizaine à Auffargis.

Ces efforts isolés cessèrent pour éviter les représailles des Prussiens, qui fusillaient et rançonnaient pour la moindre cause.

Deux habitants du Tremblay durent la vie à l'intervention du comte de Rougé ; Rochefort n'échappa à l'incendie que grâce au comte de Pourtalès. Mais Condé eut un homme fusillé ; Saint-

(1) Desjardins, *Les Allemands dans Seine-et-Oise.*

Arnoult, réquisitionné, pillé, fut témoin d'actes de sauvagerie à la suite desquels une femme perdit la raison.

Cependant les Prussiens ayant nommé un préfet à Versailles réclamaient le paiement d'un douzième des contributions pour le mois d'octobre. Après bien des démarches, le conseil municipal de Rambouillet, vu l'impossibilité de percevoir les impôts, se résigna à un emprunt de 20,000 francs. Grâce au patriotisme des habitants, l'emprunt fut couvert le même jour (25 octobre). Mais ce n'était sortir d'une difficulté que pour retomber dans une autre. En novembre, Rambouillet se trouva être le milieu des opérations militaires. Dix mille soldats prussiens l'occupèrent le 15 novembre. Il fallut recourir à un nouvel emprunt pour faire face aux diverses charges de la municipalité. Cette fois ce fut 80,000 francs ; on n'en put trouver que 67,000.

Le 4 décembre, 2,500 prisonniers français, provenant d'une bataille à Orgères, traversaient Rambouillet. Ils entrèrent en ville à 9 heures du soir, exténués de fatigue et de froid. Les officiers furent conduits au *Lion d'Or*, où la Ville avait commandé pour eux un dîner. Ils étaient trente et un. Le lendemain, les prisonniers partirent après avoir reçu une ration de pain et d'eau-de-vie. Avant leur départ, on vit plusieurs habitants de Groussay pénétrer jusque dans la cour du quartier pour prodiguer à nos soldats des marques de sympathie, pour leur donner de l'argent et du tabac.

Le 21 décembre, c'étaient 80 blessés qui s'arrêtaient à la gare de Rambouillet. Par bonheur, la ville n'avait plus qu'une compagnie d'infanterie bavaroise et quelques dépôts de cavalerie ; mais ils ne partirent que le 23 janvier 1871. On se croyait à peu près débarrassé des Prussiens, quand, soudain, une ambulance de 400 lits arriva et s'installa dans le château et dans le pensionnat de la Sainte-Enfance. Des passages de troupes se succédèrent ; du 10 au 11 février, il y avait 6000 soldats ennemis faisant étape.

Sans doute c'était la fin cette fois.

Pas encore : des officiers et 225 soldats prussiens se présentaient le 20 février et réclamaient 163,000 francs pour la part du canton de Rambouillet dans les 10 millions imposés par les autorités allemandes au département de Seine-et-Oise. La ville de Rambouillet était rendue responsable des retards apportés dans le versement à raison de 6 fr. par jour par officier et 2 fr. par soldat. Deux jours après, le maire déclarait l'impossibilité de réaliser une pareille somme. Les officiers répondirent qu'à défaut d'argent, *ils accepteraient des valeurs ou des traites sur la ville*. Et comme l'argent des communes était arrivé à la mairie, ils firent sonner le clairon, mirent des postes de place en

place dans la ville et rangèrent les soldats en bataille. Le Conseil, réuni, versa l'argent qu'il avait ; et, le 24 février, une somme de 91,047 fr. 60. Les Prussiens se retirèrent.

La proclamation de la paix fut affichée le 3 mars.

L'invasion avait coûté à l'arrondissement de Rambouillet 3 millions et demi en contributions ou réquisitions et plus de 2 millions de dévastations.



Rue Nationale à Rambouillet en 1891.

CHAPITRE XXX

ÉPOQUE CONTEMPORAINE

Faits divers. — 1871. Le 17ᵉ Conseil de guerre pour le jugement des faits insurrectionnels de la Commune siège à Rambouillet.

— 1872. Le château de Rambouillet est loué à M. le duc de La Trémoïlle.

— 1877. Installation d'une école d'enfants de troupe dans les anciens Communs.

— Le Président de la République, J. Grévy, édifie le pavillon de chasse de la Faisanderie.

— 1883. Nouvelle école de filles à Saint-Arnoult.

— Construction d'une gendarmerie à Rambouillet.

— 1890. La fête patronale de Rambouillet, qui avait duré de 1865 à 1870, est rétablie.

— 1890. Mort de M. Barbe, député. — 1891. Mort de M. Poupinel, maire de Saint-Arnoult, fondateur de la bibliothèque de cette ville ; conseiller général (pendant 15 ans). Après avoir passé sa vie à propager l'enseignement primaire, il laisse à sa famille la charge de continuer son œuvre après sa mort par un don.

Mme la duchesse d'Uzès. — « Comment passer deux jours dans cette belle contrée, dit L. Barron (1) en parlant de la forêt de Rambouillet, sans entendre parler de la duchesse d'Uzès et vanter à l'envi son incomparable ardeur au plaisir de la chasse, son adresse, sa vigueur, son intrépidité ? »

Mᵐᵉ la duchesse d'Uzès est locataire en grande partie des chasses de la forêt de Rambouillet. Ses exploits cynégétiques et ses qualités aimables lui valent l'admiration de la population, qui court en foule à ses chasses.

Chez elle, la chasse n'est pas un passe-temps ou un simple plaisir, mais une passion irrésistible. Ecoutons-la dans ses discussions entre veneurs:

— « J'attaque toujours de meute à mort.

(1) Dans ses *Environs de Paris*.

—C'est impossible! il y a des conditions qui ne le permettent réellement pas:

— Venez voir.

— Mais quand vous avez au rapport une harde ?

— Mes chiens savent séparer un cerf.

— Ou bien, si l'animal a vidé l'enceinte avant de découpler ?

— Mes chiens le rapprochent.

— Tous ?

— Pourquoi pas ? puisqu'ils sont tous menés de la même façon, tous de même origine, de même pied, de même nez, presque de même robe ; et qui plus est, je les mène au rendez-vous sans couples.

-- Ça, c'est impossible.

— Venez voir ».

Et l'on vient, en effet, voir sa meute si bien dressée ; ce qui lui fait grand plaisir.

Parmi ses incidents de chasse, il en est un qui eut notre forêt pour témoin et qu'elle se plaît à raconter : — Juste au moment de l'attaque, ma selle casse ! Rien autre chose à faire qu'à descendre tout de suite de bonne volonté, sous peine d'être descendue sans mon consentement au premier galop. Et me voilà à pied, pendant qu'on allait chercher mon relai. J'ai la chance de voir passer cerf, chiens, piqueurs, veneurs, enfin toute la chasse, et je me mets à courir... ; mais je fus bientôt essoufflée et ma rapidité ne me rapprochait pas du dernier cavalier, qui disparut bientôt comme les autres. Je m'arrêtai pour écouter et je venais d'être rejointe par deux jeunes paysans qui ne voulurent plus me quitter ; cependant je les en priais, parce qu'ils marchaient plus vite que moi.

« Oh ! non, me répondaient-ils, on ne peut pas vous laisser seule comme ça... ; s'il vous arrivait quelque chose ?... »

Enfin, tout en marchant et en prêtant l'oreille, nous n'entendions presque plus qu'un son très affaibli des fanfares ; nous hésitions sur le chemin à prendre, puis nous tombons tous d'accord qu'il faut aller dans un petit sentier qui coupait l'enceinte en fichu, malgré les fossés qu'on pouvait avoir à franchir. Je passe devant, regardant par terre pour entendre mieux, lorsqu'arrivée à une clairière, mes compagnons me crient avec effroi : « A vous, Mme la Duchesse, à vous ! » A peine avais-je eu le temps de releverla tête que je me trouvais en face d'un superbe dix-cors et... mes compagnons étaient grimpés dans les arbres. A mon éclat de rire, le cerf, qui n'était pas chassé, fit un vigoureux écart et se déroba avec effroi, à la grande satisfaction de mes compagnons, qui purent redescendre pour... me porter secours quand le danger fut passé.

« Ce sont aujourd'hui, ajoute-t-elle, deux braves soldats que dix uhlans ne feraient pas reculer; mais dont la peur de ce jour-là me revient parfois et me fait rire. »

Peu de temps après ses débuts comme chef d'équipage, il arriva à Mme la duchesse d'Uzès un autre incident. L'on avait attaqué au loin dans un boqueteau, par un jour de brouillard impénétrable, sur deux jeunes cerfs, un daguet et une deuxième tête. Les voilà débouchant tous deux devant les chiens pendant plusieurs kilomètres, puis ils rentrent ensemble dans la forêt. Là, ils se séparent, l'un reste en bordure tandis que l'autre, c'était le daguet, fait une grande randonnée dans les bois, puis, se sentant sur ses fins, l'idée lui vient de rechercher son camarade. Il le retrouve, le fait partir à sa place et, par un brusque crochet, revenant sur lui-même, laisse les chiens un instant dans l'embarras, tandis que la sonnerie d'un veneur, que le brouillard avait trompé, égare la chasse. A ce moment, la duchesse s'aperçoit que son cheval se déferre des deux pieds de devant. Elle tourne bride. Pour rentrer il fallait traverser en grande partie la forêt ; le brouillard ne diminuait pas et la nuit arrivait. Elle allait lentement et tristement, quand tout à coup elle croit entendre les chiens se récrier, s'arrête et sonne un appel ; personne ne répond. Pourtant la chasse est là ; on entend les abois. Oubliant tout, la duchesse part, risquant d'abîmer son cheval. Le galop d'un autre cheval se fait entendre ; c'était un homme d'écurie qui rentrait le cheval de son maître.

— « Entendez-vous ?... lui dit-elle.

— Oui, Madame la Duchesse, je crois que c'est l'hallali.

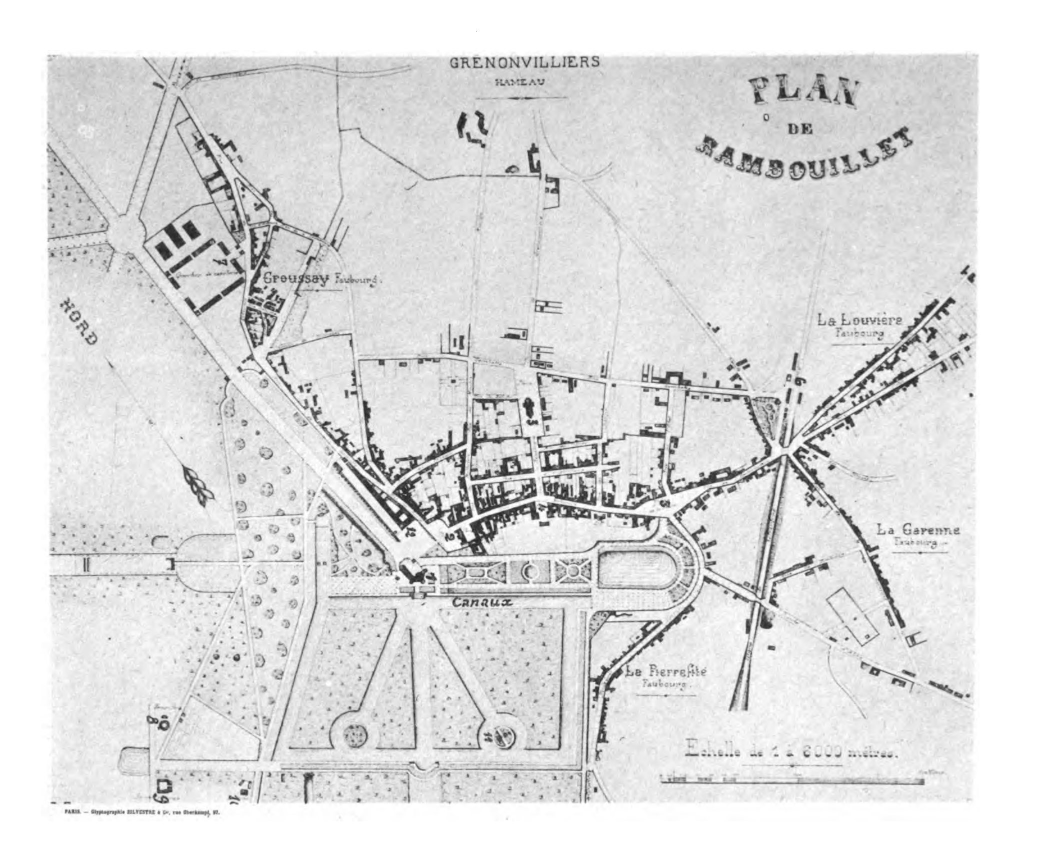
— Aidez-moi à servir le cerf!

— Il fait trop noir ; c'est dangereux.

— Tant pis. »

Et les voilà sautant à bas de leurs chevaux et courant avec une lanterne (empruntée à un poste de gardes voisin) dans le fourré ; lorsqu'un coup de feu retentit. Le cerf, — le daguet, — tombait : un paysan l'avait *servi*, sans doute avec l'intention de se l'approprier ; mais, en voyant la duchesse, il prétendit avoir voulu rendre service. Il se chargea de transporter jusqu'au logis l'animal dont la duchesse coupa un pied. Puis elle rentra au château cachant son trophée.

Les figures étaient collées aux vitres, marquant l'inquiétude et le mécontentement. A la vue de la duchesse, l'attitude changea et l'on s'anima en discourant sur les causes de la mauvaise journée. Après que chacun eût bien dit, le pied du daguet sortit de la poche où il était prisonnier. Ce fut un hurrah à faire trembler les murs du château.


PLAN DE RAMBOUILLET
GRÉNONVILLIERS
HAMEAU
Groussay Faubourg
La Louvière Faubourg
La Garenne Faubourg
Le Pierrefitte Faubourg
Canaux
NORD
Echelle de 1 à 8000 mètres.
PARIS. — Glyptographie SILVESTRE & Cie, rue Oberkampf, 97.

— « Comme j'ai bien dormi cette nuit-là, répond-elle; quand on lui rappelle cet incident ».

Mme la duchesse d'Uzès s'intéresse beaucoup à la prospérité des lieux de la contrée. Elle donne son concours dans toutes les circonstances où elle pense être utile. L'an dernier, nous l'avons vue présider les fêtes de Dourdan, ainsi que l'inauguration du champ de courses de Rambouillet.

Tableau des maires de Rambouillet

1. — Thiéry, proc. au baillage, élu, 9 février 1790.
2. — Huard, élu, 1791.
3. — Dufour, 1792, élu et nommé.
4. — Gallard, nommé et destitué par le représentant Lacroix, 1793.
5. — Ducoret (n'entra jamais en fonction).
6. — De Croismare, président de la municipalité, élu, an V.
7. — Boullé (aîné), élu, an VI.
8. — Bourgeois, économe de la ferme, élu, an VII.
9. — Dubocs, an VIII.
Interim de Lesmesle-Dessommes.
10. — Levasseur ancien officier général, nommé, an VIII et an XI.
11. — Boullé (aîné), ancien officier général, nommé, an 1808.
12. — Levasseur (voir 10e), nommé, an 1811.
13. — Delorme, notaire, nommé, 1831.
14. — Bourgeois (voir 8e), nommé, 1834.
15. — Aubry, avoué, nommé, 1841.
16. — Porcheron, ancien notaire, 1848.
17. — Valluet, ancien avoué, nommé, 1848.
18. — Voirin, élu et nommé, 1853; réélu en 1878; décédé en 1881.
19. — De la Motte, avoué, nommé, 1853 à 1878.
20. — Lambert, élu.
21. — Gautherin, maire actuel, élu.

Maires de Montfort-l'Amaury

Saucé.
Comte de Laugier (1814 à 1834).
Robert, Jean (1834 à 1846).
Robert Franville.
De Biancour.
Descieux.
Deschetz.
Marquis de Gricourt.
Prévost.
Brault, Eugène (1871 à 1885).
Brault, Robert, maire actuel.

Etat des communes.

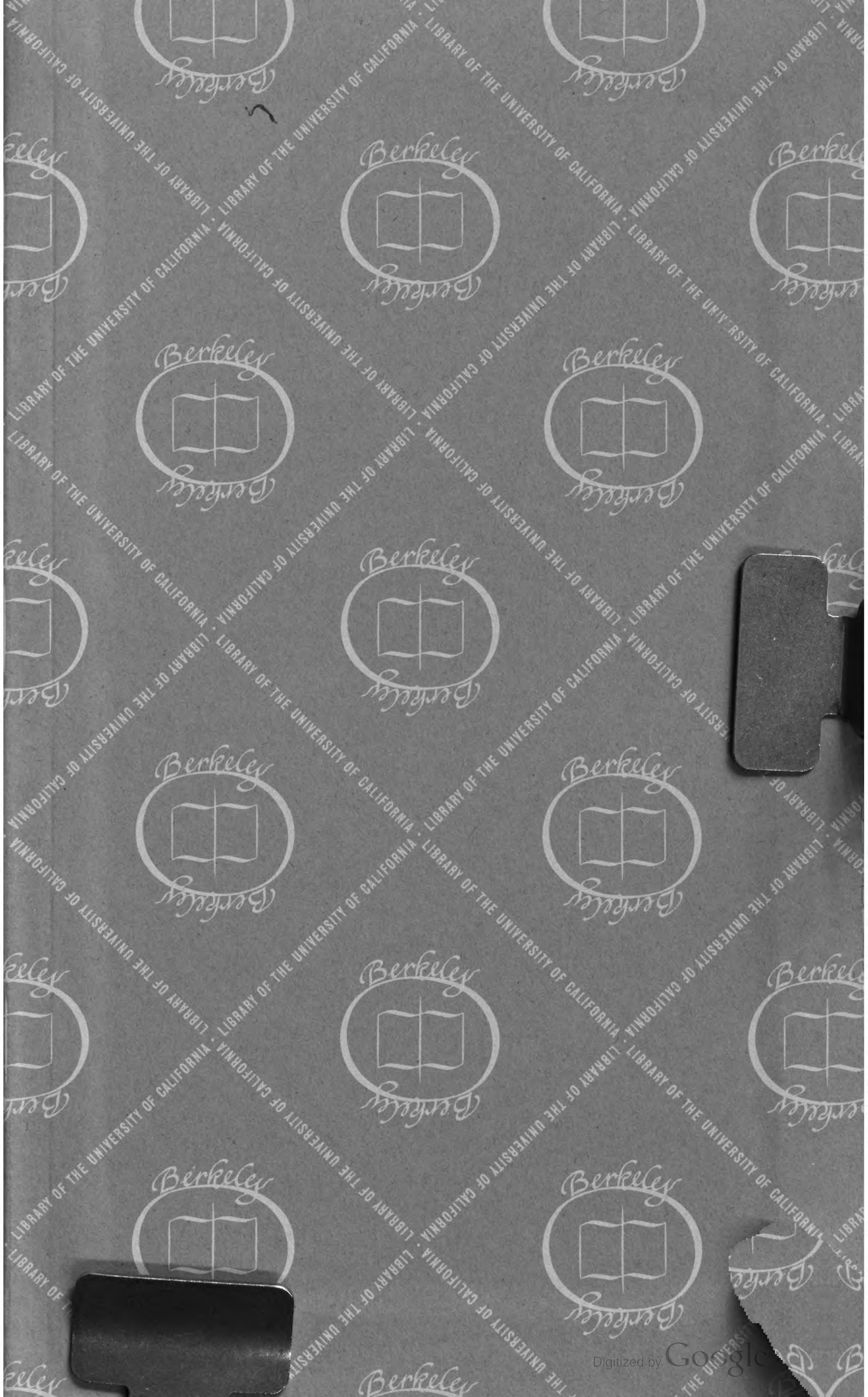
	Population (1886)	Superficie du territoire en hectares	Revenus annuels	Principal des quatre contributions directes
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET ET CANTON DUDIT				
Rambouillet	5.633	3.485	52.974	51.497
Auffargis	604	1.726	1.126	7.597
Bréviaires (Les)	346	1.955	830	4.787
Essarts-le-Roi (Les)	820	1.932	1.312	10 834
Gambaiseuil	65	1.892	500	4 909
Gaseran	618	2.614	1.508	10.411
Le Perray	873	1.335	1.695	10.405
Poigny	400	2.327	1.070	5.441
Saint-Léger-en-Yvelines	742	3.452	1.910	9.614
Vieille-Eglise	223	960	482	2.797
CANTON DE DOURDAN (NORD)				
Celle-les-Bordes (La)	703	2.296	2.465	9.113
Rochefort-en-Yvelines	542	1.259	1.944	4.668
CANTON DE DOURDAN (SUD)				
Clairefontaine	480	1.041	1.200	4.298
Saint-Arnoult	1.277	1.254	4.003	5.315
Sonchamp	1.126	5.331	2.943	3.968
CANTON DE MONTFORT-L'AMAURY				
Montfort-l'Amaury	1.493	572	9.410	19.217
ARRONDISSEMENT DE MANTES CANTON DE HOUDAN				
Bourdonné	525	1.076	1.120	4.645
Condé	417	1.071	850	2.630
Gambais	1.056	2.265	3.188	11.400



TABLE DES MATIÈRES



10772. — Imp. A. SCHIFFER, 56, passage du Caire. — Paris


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

